LOUIS DE LAUNAY

MEMBRE DE L'INSTITUT

UNE FAMILLE

DE LA

BOURGEOISIE PARISIENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Librairie académique PERRIN et Cie

UNE FAMILLE

DE LA

BOURGEOISIE PARISIENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

AUGUSTE MAREUX

LOUIS DE LAUNAY

MEMBRE DE L'INSTITUT

UNE FAMILLE

DE LA

BOURGEOISIE PARISIENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

TOUSSAINT MAREUX

Membre de la Commune de 1792 et Directeur du Théâtre Saint-Antoine

ET FRANÇOIS SALLIOR

Membre du Bureau Central sous le Directoire

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE INÉDITE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1921

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays

Copyright by Perrin et Cie, Paris, 1921.

UNE FAMILLE

DE LA BOURGEOISIE PARISIENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

INTRODUCTION

1er juillet 1914.

La correspondance inédite, à laquelle nous allons emprunter les éléments de notre récit, va nous montrer la curieuse psychologie d'une famille intimement mêlée au mouvement révolutionnaire, en nous faisant pénétrer jour par jour dans toute l'intimité de sa vie. Grâce aux circonstances très particulières qui ont fait écrire ces lettres et au hasard qui nous les a conservées intégralement, demandes et réponses, nous y saisirons sur le vif cette interpénétration de la vie privée et de la vie publique, qui enlève aux personnages politiques leur air d'apparat, leur figure de théâtre, pour nous les révéler dans leur vivante et complexe réalité. Nous ne connaîtrons pas seulement le personnage prin-

1632975

cipal, déjà intéressant par son double caractère, à la fois membre de la Commune insurrectionnelle de 1792 et directeur d'un théâtre bourgeois : nous nous familiariserons également avec tout son milieu. Nous aurons ainsi, sur la Révolution française, des points de vue très différents, pris de Paris, de province, de l'étranger; et cette Révolution nous apparaîtra observée par des spectateurs que leur tournure d'esprit, leur façon de vivre, leur formation antérieure conduisent à envisager très diversement un même drame, auquel tous sont plus ou moins forcés de prendre part.

La raison d'être de ces lettres étant le départ d'un fils pour une mission militaire à Constantinople et à Naples, mission pendant laquelle on lui écrit et il écrit un véritable journal, nous serons, en même temps, initiés incidemment à la vie de Constantinople, puis à celle de Naples et de la Sicile à la fin du dix-huitième siècle. Mais nous avons peu utilisé ce côté de notre correspondance malgré tous les détails piquants qu'il présentait, pour nous attacher surtout à notre sujet principal, qui est la vie intime et le très simple roman d'une famille parisienne habitant la rue Saint-Antoine, d'une brave famille bourgeoise, amenée peu à peu à jouer un rôle presque sanglant par le développement fatal de la Révolution.

Si les volumineux dossiers dont nous allons extraire quelques pages nous ont semblé apporter une contribution précieuse à l'histoire, ce n'est pas que la famille Mareux-Sallior, dont nous allons

nous occuper, ait joué un rôle important. Mais elle nous paraît représenter très bien le type moyen des familles bourgeoises du Marais assez proches du peuple pour avoir accueilli avec joie toutes les idées nouvelles, assez mêlées au mouvement pour avoir partagé au jour le jour les sentiments, les illusions, les crédulités de la foule. On a déjà écrit, sur cette époque, des bibliothèques entières et l'on s'imaginerait volontiers qu'elle n'a plus rien de nouveau à nous apprendre. Je vais toutefois insister sur cette idée que le développement de la Révolution s'est opéré, presque indépendamment de ceux qui semblaient diriger les événements, sous la pression profonde des masses anonymes. Très vite, ce sont les Sections, c'est la Commune de Paris, ce sont les Clubs, qui ont communiqué cette impulsion, dont ils étaient eux-mêmes, à divers degrés, les simples agents de transmission automatiques et, en quelque sorte, les engrenages; ce sont eux qui ont forcé, avec l'Assemblée, toute l'énorme machine du pays à se mouvoir dans leur sens. Nous allons avoir affaire ici à un obscur officier municipal de 1792, bientôt remercié pour son modérantisme relatif et retombé dans l'oubli. En l'écoutant, nous entendrons parler l'âme moyenne de la foule parisienne, en même temps que nous verrons les contre-coups de ces grands tumultes sur la petite existence d'une famille déterminée.

Jusqu'ici, comme il était naturel, on a surtout publié des mémoires ou des correspondances de personnages connus, ou bien l'on a puisé dans les

archives des tribunaux révolutionnaires pour en extraire des lettres nécessairement hostiles de parti-pris à une transformation dont souffraient leurs auteurs. Ici nous aurons affaire à de simples témoins désintéressés, qui d'abord regardent en badauds, puis se trouvent amenés à participer au drame, mais à y participer en quelque sorte inconsciemment et d'une façon parfois toute bureaucratique en des heures dont, à distance, nous apercevons surtout l'horreur sanglante. C'est, si l'on veut, l'histoire de la Révolution racontée chaque matin par « Monsieur Quelconque », qui peut dire de tous les événements : « J'y étais; j'y ai pris part », mais dont le seul désir est néanmoins de fixer le plus exactement possible, sans la moindre intention de publicité, ce qu'il a vu ou cru voir, ce qu'il a éprouvé, entendu et compris. C'est du reportage à destination d'une seule personne, en un temps dont la dernière phase seule a vu le reportage commencer.

Nous aurons tout à l'heure à caractériser, à particulariser nos correspondants et nous serons ainsi amenés à pénétrer plus intimement dans un groupe parisien qui ne manquait pas, on le verra, d'une couleur assez originale. Mais, si paradoxale que puisse paraître cette affirmation, c'est surtout comme anonymes que mes très modestes héros m'ont paru intéressants. Ce qui frappe le plus, en effet, quand on pénètre dans l'histoire de cette période si complexe, si différemment appréciée, si difficile encore à juger avec impartialité, c'est

un enchaînement de fatalités presque inéluctables, où les responsabilités comme les mérites individuels semblent, suivant l'expression commode des médecins légistes, singulièrement atténués. Quand nous lisons des récits de cette époque, quand nous applaudissons à cette grande transformation sociale, à ces élans généreux de patriotisme, à cet idéalisme parfois absurde dans ses conséquences mais si français dans son principe, quand nous pleurons par contre sur tant de lamentables destructions, sur ces amoncellements de ruines artistiques plus irrémédiables encore que les carnages humains, nous sommes sans cesse tentés de nous demander : « Que serait-il arrivé si tel homme n'avait pas existé, si tel incident n'avait pas eu lieu, si, dans telle ou telle circonstance, tel mot n'avait pas été dit, si tel geste n'avait pas été fait? » C'est, je crois, une erreur de poser de telles questions parce qu'une fois le mouvement commencé, une fois le jeu brutal des mécanismes mis en marche, il ne dépendait plus de rien ni de personne de l'interrompre dans ses conséquences écrites d'avance. A défaut de ceux que nous connaissons, un autre personnage, un autre mot, un autre geste auraient, à peu près au même instant, produit le même effet. Sur la mer furieuse, il est inutile de vouloir distinguer la place momentanée ou l'action individuelle des vagues.

Nous sommes là en présence d'une force physique, d'un élément déchaîné, en travers duquel nul ne saurait dresser une digue sans la voir immédia-

tement emportée. C'est au début, c'est dans sa source que l'on pouvait tarir ou détourner le flot. Plus tard, la seule ressource des politiques est de gagner du temps pour permettre à la tempête de se calmer et, en attendant, d'en diviser, d'en émietter la violence par des brise-lames ; le seul rôle des habiles est de gagner le bord à la nage s'ils en sont assez proches et de se réserver ainsi pour devenir les triomphateurs de demain. Dans une foule qui se précipite contre un obstacle, chacun pousse parce qu'il est poussé et ne peut faire autrement. Il est ainsi naturellement incité à jouer des poings et à devenir violent par instinct de sécurité, jusqu'à ce qu'un plus violent le submerge. En avant, le mouvement est inconscient, personne ne saurait l'interrompre par des barrières ou le détourner par des discours ; la poussée formidable vient de l'arrière-garde, où l'on ignore, où l'on dédaigne ce qui se passe un peu plus loin. Et elle se prolonge jusqu'à ce que, dans la barrière brisée ou renversée, une brèche soit faite. Alors, engloutissant les morts et les blessés avec indifférence, le torrent s'écoule et reprend son cours normal. Si on veut comprendre le phénomène, c'est donc dans ses origines profondes et dans ses manifestations élémentaires qu'il faut l'étudier, et c'est aussi sur les premières impulsions de ses atomes innommés que, dans une occasion ultérieure, on peut espérer agir pour interrompre ou canaliser des manifestations analogues.

Est-ce à dire que le rôle des individus excep-

tionnels, des « Surhommes », soit nul dans l'humanité? Je crois, au contraire, qu'il est essentiel et qu'eux seuls déterminent l'évolution dans le sens du progrès. Mais, en dépit des apparences, ce n'est pas aux moments de crise que les hommes vraiment supérieurs me paraissent utiles. Alors n'importe qui peut prendre les rênes puisqu'il faut nécessairement aboutir, en suivant la pente, à un point déterminé. Quiconque résiste au courant se fait engloutir. Ne dominent donc en ces temps troublés que ceux dans lesquels se concrète, se synthétise l'âme populaire, qui en fournissent des exemplaires parfaits, qui sont au plus haut degré « de leur temps ». Il faut être « de son temps » pour exercer directement ou paraître exercer une action aussitôt efficace. Cette action est d'autant mieux suivie et donne d'autant mieux l'illusion de la puissance qu'elle est plus prévue et commandée d'avance. « On est forcé de suivre ses hommes quand on est leur chef. » L' « Exceptionnel » ne saurait directement s'adresser à la foule; car il ne parle pas la même langue, il représente une force qui n'a pas de points d'application. Pour exercer son influence qui deviendra plus tard prépondérante, il lui faut suppléer à l'intensité momentanée dont il est dépourvu, par le temps dont son génie dispose; il lui faut déterminer d'abord, en des milieux voisins, déjà susceptibles de résonner en harmonie, une série de petites ondes amplificatrices; il faut que chacune de celles-ci, éveillant des échos, devienne un centre d'impulsions nouvelles; il faut que cette

suite de nouvelles ondes concentriques se développe de proche en proche; il faut donc, au début, le calme de l'Océan, non l'ouragan; et alors seulement l'impulsion, partie d'un seul homme, viendra finalement atteindre l'âme populaire sous la forme d'une vague irrésistible, dont on aura souvent oublié l'origine.

Ainsi, en mécanique, on peut, avec un accumulateur d'Armstrong, soulever des montagnes, à la condition que la pression hydraulique ait été longuement préparée par un travail antérieur. Si l'on prétend aller vite, on ne soulève plus les montagnes, on aide seulement, on précipite leur dégringolade sur la pente vertigineuse. Les surhommes, qui ont besoin du temps, ne sauraient exercer leur action de résistance au milieu, de domination sur l'instinct, d'ascension vers la cime, que par la paix et dans le futur.

N'essayez donc pas de distinguer entre les constituants et les conventionnels, entre les girondins et les montagnards. Ils sont tous pareils; ou, du moins, s'ils diffèrent, c'est comme les vagues successives que l'on observe à divers instants de la bourrasque, plus ou moins loin du rivage. Ils ne sont pas des moteurs, mais des agents. Le moteur, c'est l'immense peuple inconnu, d'aspect amorphe, et ce peuple lui-même ne connaît pas plus les actes qu'il va accomplir ou les violences auxquelles il pourra se livrer que ne savent leur but les gouttes d'eau mobiles, légères, presque impalpables, dont l'entassement, dirigé tout dans le même sens par le

souffle du vent (émané lui-même de très loin, peut-être d'un autre univers), réalise la tempête...

Tenter de reconstituer toutes ces petites forces élémentaires, rechercher ce que pensaient à chaque instant des hommes dont la pensée a changé sans cesse, étudier la façon dont ces âmes fluides apercevaient et reflétaient en les travestissant les événements contemporains, voir comment une poussée généreuse et idéaliste devait aboutir, par un développement morbide, à des crises d'exaltation où s'enchevêtraient pêle-mêle le dévouement, le sentimentalisme, le mépris de la mort, le désir de la solidarité humaine et la plus hideuse férocité, voilà comment nous concevons aujourd'hui l'histoire d'une révolution : une histoire qui serait beaucoup de la mécanique chimique et un peu de la physiologie ; une histoire où l'on considérerait les massacres et les noyades comme des épisodes fiévreux correspondant à l'accumulation momentanée de toxines; une histoire où l'on observerait des malades avec l'indulgence prudente d'un clinicien !...

A cet égard, notre famille Mareux va nous fournir un bon exemple. Nous avons là, — sans compter les comparses, dont un surtout méritera une courte étude [1], — quatre personnages principaux : le père, les deux fils et la fille. Ce sont, tous les détails de

1. Ce personnage énergique et « allant », François Sallior, qui fut commissaire de police, place Royale, en 1792 et membre du Bureau central en 1798, accusera bien, par son histoire, l'impuissance des forces individuelles, même les plus intelligentes et les plus énergiques, quand il s'agit de diriger le courant.

leurs lettres le montrent à chaque page, de très honnêtes et intelligentes personnes. On ne voit pas chez eux cette grandiloquence des littérateurs et des avocats, qui est le style classique de la Révolution. Aucun d'eux ne s'appelle Brutus ou Marius et ne récite du Jean-Jacques. On n'aperçoit pas non plus, dans leur attitude, l'indice de la peur. Soit par tempérament, soit par situation, ils semblent traverser les plus mauvais jours de la Terreur sans témoigner d'aucun effroi pour eux-mêmes. En des moments tragiques, le père Mareux, qui dès 1785 s'est fait directeur d'un théâtre, continue ses représentations, comme si rien ne se passait et le fils revient de Naples au début de 1793, pour s'installer à Nantes un peu avant les noyades de Carrier, sans autre préoccupation apparente que celle d'une malle égarée aux messageries du côté de Blaye. Puis, rentré à Paris sous la Terreur, ce même fils reprend son métier d'architecte et se distrait de son labeur professionnel en réorganisant de grandes parties de paume, qui étaient le tennis de ce temps-là.

Il est donc juste de les appeler des spectateurs : ce qui ne les empêche pas, comme on le voit dans les théâtres populaires, de participer à la représentation, d'abord par leurs réflexions, puis, lorsque l'occasion s'en présente, par leur introduction ravie dans la cohorte des figurants. L'évolution de leurs sentiments, à laquelle nous allons assister, explique et excuse bien des folies populaires.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LES ANTÉCÉDENTS DU MILIEU FAMILIAL

I. La situation sociale. — II. L'habitation. — III. La profession. IV. Les personnages.

Nous aurions pu entrer brusquement et sans préambule dans la famille Mareux-Sallior au moment où commence la Révolution. Mais, quand il s'agit d'apprécier la valeur d'un témoignage, il faut, avant tout, apprendre à connaître le témoin. Ici surtout où nous ne pouvons espérer apporter aucune révélation sensationnelle sur des faits nouveaux, mais seulement ajouter de petites touches légères permettant de mieux comprendre l'atmosphère et l'ambiance d'un milieu révolutionnaire, il importe de nous familiariser d'abord avec cette atmosphère au temps où les orages politiques ne la troublaient pas encore, et tout ce qui contribuera à mieux définir nos personnages leur assurera ce que nous poursuivons passionnément dans une

évocation historique : la réalité complexe et nuancée de la vie. Quand on pense à un officier municipal de cette Commune parisienne qui organisa les massacres de septembre, on a une tendance à s'imaginer, derrière une table tachée de vin, quelque boucher sanglant affublé d'oripeaux, l'injure obscène à la bouche et le pistolet au poing ; l'image véritable que nous allons observer n'a, on le verra, aucune espèce de rapport avec cette figure conventionnelle. Toussaint Marcux était, avant 1789, un bon bourgeois aisé, un excellent père, un honorable commerçant régulier dans ses payements, un observateur attentif et amusé de tous les petits incidents publics ou particuliers : il a traversé la Terreur en gardant, au fond, le même caractère ; il a dressé l'inventaire des objets trouvés sur la princesse de Lamballe assassinée par les massacreurs de septembre comme il eût enregistré l'acte le plus ordinaire d'État civil.

I

Les documents que nous possédons nous permettent de remonter très loin dans l'histoire antérieure de la famille ; nous allons en profiter rapidement. Un individu ne tombe pas du ciel comme un aérolithe ; il a été longuement préparé par tous ses ancêtres, qui tous ont contribué à tisser la trame de son existence et de ses pensées. C'est là, d'ailleurs, un cas particulier d'un problème que je

me propose de reprendre un jour plus généralement et dont le lien avec notre sujet est direct : les origines, la formation lente et progressive de ce qu'on appelle une famille bourgeoise. Indiquons donc ici, en quelques mots, ce qu'étaient ces deux familles Mareux et Sallior dont l'alliance, le 10 juillet 1760, à Saint-Gervais de Paris, a formé le foyer familial que nous allons étudier pendant quelques années.

D'abord, du côté Mareux, l'origine provinciale et terrienne est, comme il arrive si souvent dans la bourgeoisie parisienne, tout à fait immédiate. Vieille souche de fermiers lentement enrichis par l'épargne, c'était déjà là avant la Révolution, exactement comme c'est aujourd'hui, le fonds le plus solide de la nation française et le passage du paysan au bourgeois s'opérait alors aussi aisément qu'à notre époque démocratique, pouvant même alors conduire plus tard, par une étape maintenant disparue, jusqu'à la noblesse.

Toussaint Mareux, l'auteur de nos lettres, surnommé dans ses dernières années « Grosse Culotte », est né le 21 septembre 1735 à Tricot, un petit village de l'Oise, près de Montdidier, où nous trouvons sa famille établie depuis le moment où l'on a commencé à enregistrer les baptêmes, c'est-à-dire ici depuis Henri IV. Sur ces vieux registres on trouve, tour à tour, avec la fantaisie d'orthographe qui a longtemps altéré les noms patronymiques, d'abord des « des Mareux » et « de Mareux » ou « de Mareulx » au dix-septième siècle, parfois

même des « Mareii », puis les « Mareux » au dix-huitième. Longtemps auparavant, quand, vers le douzième siècle, les sobriquets se sont fixés en noms patronymiques, ces Mareux devaient habiter près de quelque mare ou tourbière picarde dont la proximité servit à les désigner. Depuis le moment où ils nous sont connus individuellement, nous les voyons tous établis de père en fils sur la même terre, travaillant au métier du pays qui est la serge[1], ou attachés, sous un titre quelconque, au seigneur de la contrée. La famille pullule et occupe tout le pays à raison de 8 ou 10 enfants par génération. Pendant deux siècles, aucun d'eux n'émigre ou ne se marie au dehors, si ce n'est dans un rayon tout à fait restreint, à Halluin (aujourd'hui Maignelay), à Gournay, à Royaucourt, à Piennes, à Montigny, à Courcelles, au Tronquoy, soit dans un cercle d'une dizaine de kilomètres.

Remontons seulement au grand-père de Toussaint Mareux, Pierre de Mareux (1680-1747) : nous le trouvons « lieutenant de la justice du marquisat d'Halluin[2] », puis « lieutenant de la terre

1. La fabrication des serges s'était très anciennement développée dans cette campagne où, déjà au dix-septième siècle, la plupart des femmes et des enfants filaient, peignaient la laine, confectionnaient des chaînes, tandis que, l'hiver, l'homme filait. En 1670, Colbert créa (ou plutôt subventionna) à Tricot une manufacture de serges croisées pour l'habillement des troupes. Le *Tricot* était un nom d'étoffe comme l'Aumale, le Blicourt, etc... Les vieux ouvriers de Tricot étaient soignés dans un bâtiment, nommé la *Commanderie*, à l'extrémité nord du village, qui appartint longtemps à la famille Mareux.

2. Le domaine d'Halluin et de Tricot a appartenu successivement aux ducs d'Halluin, aux Longueval, aux La Rochefoucauld.

et seigneurie de Tricot ». Un de ses frères est fermier à Tricot, un autre à Royaucourt.

A la génération suivante, sur 8 enfants adultes dont 6 fils, l'un, Antoine, continue les fonctions paternelles. Il est « procureur d'office de la terre et seigneurie du marquisat d'Halluin » et « receveur du marquis de Longueval, seigneur de Tricot ». Ce sera une branche qui, passant par « l'oncle Antoine, mort à 95 ans en 1836, « chevalier de la Légion d'honneur », aboutira, en 1872, à un maire de Tricot, propriétaire de cette même commanderie si longtemps cultivée par ses aïeux. Un autre fils de Pierre de Mareux est « concierge du château d'Halluin » (1731), puis « intendant du duc de la Rochefoucauld et du duc d'Estissac ». Deux restent fermiers. Un cadet, François, a pris le métier du pays, il est serger (fabricant de serges) ; il s'enrichit et fait souche de Parisiens. Enfin le père de notre correspondant, Pierre (1707-1782), d'abord fermier, finit par s'établir cabaretier et buraliste à Tricot.

Son contrat de mariage, passé à Halluin (Maignelay) le 24 janvier 1731, caractérise le fermier propriétaire. Ce garçon de 24 ans apporte en dot, outre « ses habits et ses armes », la jouissance de trois petits morceaux de terres labourables faisant 5 mines[1] et demie, sur lesquels ses parents lui rétrocèdent leur fin de bail, plus « un cheval gris tout harnaché, âgé de quatre à cinq ans, à prendre

1. La mine, ancienne mesure de blé, contenait d'ordinaire la moitié d'un setier, ou 78 l., 73. La contenance paraît évaluée d'après la récolte.

dans les écuries du père, une demi-douzaine de brebis, son métier à faire serges, aussi cinq mines de blé pour commencer à vivre en ménage ». La fiancée, Marguerite Naquet, a le tiers de la succession paternelle consistant en 7 mines de terre et une portion d'une maison, plus, en dot de sa mère, « une demi-mine de terre labourable et les pièces les plus nécessaires au ménage à prendre dans sa maison, ou, à son choix, 60 livres » ; enfin « ses habits, bagues et joyaux, son lit garni et un coffret ».

Pierre Mareux, à son tour, a cinq enfants. L'aîné des fils sera curé du Caurel[1], puis d'Halluin ou Maignelay. Le second est Toussaint Mareux (1735-1811) qui nous intéresse et qui ira se fixer à Paris, ainsi que son frère Rémi, l'oncle Rémi. Une fille épousera un mercier de Montdidier. Nous voyons donc, à ce moment, c'est-à-dire vers 1750, la famille, qui s'est longtemps enrichie dans le travail de la terre, ou dans l'industrie toute locale des serges, commencer à subir l'attraction des grandes villes et franchir l'étape du commerce, suivant une loi à laquelle la Révolution n'a pas changé grand'chose. Un seul enfant reste à Tricot, c'est l'oncle Jean, cabaretier comme son père, qui sera plus tard le parent pauvre, chez lequel, au début du dix-neuvième siècle, les Parisiens enverront leur enfant en nourrice. Outre les deux frères Rémi et Toussaint, d'autres cousins viennent également s'établir à Paris — tous, je ne sais pour

1. Le Caurel était un ancien bourg d'origine gallo-romaine, aujourd'hui disparu, entre Maignelay et Saint-Morainvilliers.

quelle raison, dans le même métier de miroitier (peut-être par quelque rapport ancien avec la fabrique de Saint-Gobain). Ce sont les trois fils du serger François (1710-1775), les cousins germains de Toussaint : Louis qui prend un magasin rue Saint-Antoine et qui, comme Toussaint, sera membre de la Commune de 1792; Nicolas mort en 1788; Pierre mort en 1789. Un autre cousin devenu parisien, Mareux-Bonnamy, l'associé futur de Toussaint Mareux dans son affaire de théâtre, est « vérificateur des domaines du Roi au département de l'Hôtel Bretonvillers ». La famille devient parisienne; mais, à Paris comme à Tricot, elle subit une loi trop générale, et, tandis que ses descendants mâles avaient été, à un moment, près d'une centaine à la fois vivants, la disparition en est à peu près complète dès la fin du dix-huitième siècle.

Voici donc Toussaint Mareux, à 25 ans, établi marchand miroitier rue de la Vieille-Draperie, paroisse Sainte-Croix en la Cité. Il fait alors la connaissance d'une « confrère », Geneviève Sallior, veuve d'un autre miroitier, François Garnier, plus âgée que lui de quelques années ; ils associent leurs personnes et leurs fonds de commerce et s'installent ensemble rue Saint-Antoine sur la paroisse Saint-Gervais. Leur contrat de mariage, sans accuser encore une fortune resplendissante, montre cependant l'étape franchie depuis la génération précédente. Si Mareux n'apporte en dot que 1.202 livres et ses « espérances », sa femme

en a environ 8.000 et une fille du premier lit qu'elle élève, 3.450.

Les Sallior, avec lesquels Toussaint Mareux s'allie ainsi en 1760, sont d'un milieu plus relevé et d'une souche beaucoup plus anciennement bourgeoise que sa propre famille de fermiers picards.

Étymologiquement, le nom de Sallior, ou Saillour (sauteur) indique bien qu'au moyen âge un lointain ancêtre fut bateleur ou danseur de profession. Mais, depuis lors, la famille a eu le temps de faire son chemin et, sous Louis XIV, nous trouvons déjà les trois frères Sallior gravitant autour de la Cour royale. Germain est « valet de chambre de Mme la princesse de Conti fille du Roi et valet de chambre de son hôtel » ; Nicolas est « valet de chambre de S. A. R. Mme d'Orléans » et marié avec une femme de chambre de Mme la duchesse de Berry; François a déjà pris rue Saint-Avoye un commerce de marchand tapissier qu'on se transmettra de père en fils. De la première branche étaient issus, au moment qui nous occupe, Germain Sallior, l'architecte, le riche cousin Sallior, collectionneur de tableaux et de statues [1], le parent

1. Le 1er mai 1787, Sallior achète encore une importante maison, 15, rue Saint-Pierre-Montmartre (aujourd'hui Paul-Lelong). Il possédait une répétition avec variante de *la Baigneuse* de Falconet, une *Diane* de Pajou (Pl. II), un *Sommeil d'Endymion* de Boucher, etc., qui sont restés dans la famille. On connaît de lui des lavis architecturaux très finis, très coquets à la mode du temps. Par lui, son protégé Auguste Mareux (auquel s'adresse la correspondance suivante) se trouva introduit dans le milieu artistique, où il paraît avoir connu surtout Joseph Vernet et Mme Vigée-Lebrun, puis, plus tard, l'architecte Fontaine.

BUSTE DE DIANE

par Pajou, légué par Germain Sallior à Auguste Mareux.

riche sur lequel tout le monde compte dans la famille, un homme de goût et d'esprit destiné à mourir presque centenaire (1724-1819) et sa sœur, Mme Alleaume de Sainville, femme d'un munitionnaire aux vivres, également fortunée. A la troisième, où l'on fut marchand tapissier de père en fils à Paris, se rattachent deux personnages intéressants pour nous, Geneviève Sallior, femme Mareux (1724-1796) et le cousin François Sallior, commissaire de police en 1792 dont nous aurons à raconter l'histoire. Un frère de Mme Mareux, Louis-Augustin, avait conservé la garde de la Petite Écurie du Roy à Versailles et marié sa fille à un M. Dupuis, chef de Bureau à la Loterie royale.

Pour préciser la situation de fortune dans cette branche, nous pouvons dire que le père de Mme Toussaint Mareux donnait en dot à chacun de ses cinq enfants (1735 à 1744) 8 ou 10.000 livres; deux filles avaient épousé des tapissiers, une un miroitier, une un maître sellier. A la mort de la mère Marie-Madeleine de l'Église en 1751, la vente du mobilier produisit 4.130 livres, dont 646 livres de vaisselle d'argent. La fortune comprenait une maison de 7.000 livres, rue Michel-Lecomte et des rentes souscrites par divers particuliers.

Introduit dans ce milieu par son mariage, Toussaint Mareux fit, pendant près de 25 ans, des affaires fructueuses qui portèrent son avoir, autant qu'on peut en juger, à 30 ou 40.000 livres. Nous allons le voir malheureusement reperdre en des entreprises hasardeuses tout ce qu'il a com-

mencé par gagner. Mais, en somme, il vit dans un milieu aisé d'architectes, d'avocats, de commerçants ; les Mareux ont des bijoux, des diamants, de l'argenterie ; l'on ne craint pas un déplacement estival vers la famille de Picardie, ou un voyage d'affaires en Bretagne ; les deux fils, Louis (né en 1761), Augustin (1762) font de la musique et de la peinture, non sans talent ; l'existence de tous est agréable et facile. Ces révolutionnaires de 1789 — et il y a là une remarque utile à faire parce qu'elle est assez générale, — ne ressemblaient nullement à nos anarchistes ou socialistes modernes. La classe ouvrière, où l'on dépense aussitôt ce qu'on gagne, était alors fort peu représentée. Beaucoup de robins, des commerçants, des fils de paysans ayant assez économisé pour acheter au bon moment des biens nationaux, voilà ce qui constitua alors le personnel révolutionnaire, très différent de celui qui se prépare maintenant à prendre la direction de « la prochaine ».

II

Où habitaient les Mareux, nous avons intérêt à le savoir ; car le « quartier » n'est pas un facteur indifférent dans la constitution d'une opinion politique.

Quand on suit aujourd'hui ce qui fut jadis la rue Saint-Antoine de la Bastille à l'Hôtel de Ville, on passe, aussitôt après l'église Saint-Paul (en face

du 113 actuel, rue Saint-Antoine) sur l'emplacement de la prison de la Force. Là se trouvait la triste rue des Ballets, où fonctionnèrent les septembriseurs. Deux cents mètres après, au 68 de la rue François-Miron (qui s'est substituée à ce bout de la rue Saint-Antoine) subsiste encore le magnifique Hôtel de Beauvais, œuvre de Lepautre, où la reine mère, la reine d'Angleterre, Mazarin et Turenne vinrent assister à l'entrée solennelle de Louis XIV. A peu près en face de l'Hôtel de Beauvais et de la rue de Jouy, au coin de la rue Tiron, sur le côté de la rue modifié par les constructions modernes, la famille Mareux, qui habitait déjà rue Saint-Antoine, vint, à la fin de 1784, s'installer sur un terrain, où nous allons voir Toussaint Mareux établir son fameux théâtre, dont nous aurons si souvent à parler, la grosse spéculation appelée à le ruiner[1]. Encore 500 mètres et, par le défilé stratégique de la rue du Pourtour-Saint-Gervais, de la rue du Monceau, de la rue du Martrois, on débouchait sur la place de Grève. Il était difficile d'être plus complètement aux premières loges pour voir passer les émeutes ou assister aux défilés sensationnels.

Et pourtant il faut se garder de confondre l'esprit de cette rue Saint-Antoine où demeurait

1. L'adresse complète des Mareux était « rue Saint-Antoine, 46, au coin de la rue de Jouy, vis-à-vis l'Hôtel de Beauvais ». L'emplacement du Théâtre Mareux est exactement indiqué dans Girault de Saint-Fargeau, *les Quartiers de Paris*, 1846, p. 318 et dans *les Promenades dans toutes les rues de Paris* par le marquis de Rochegude (IV^e^ arrondissement, p. 75).

Toussaint Mareux, avec celui du faubourg Saint-Antoine, où habitait, par exemple, son cousin Louis Mareux, l'autre membre de la Commune. Le faubourg Saint-Antoine, c'était la terrible Section des Quinze-Vingts, qui prit l'initiative officielle de la journée du 10 août 1792 en arrêtant, dès le 4 août, que, « si justice et droit n'étaient pas faits au peuple à onze heures du soir, à minuit le tocsin sonnerait[1] ». La rue Saint-Antoine, c'était, au contraire, le quartier du Marais aux vieux hôtels envahis dès lors par des magasins, le quartier des demi-fortunes, des rentiers moroses, des commerçants conservateurs. En 1787, sur cette seule rue, habitaient sept notaires. Pendant la Révolution, la Section dont faisait partie Toussaint Mareux, la Section du Roi-de-Sicile, — ou, après le 21 août, quand on eut changé les noms, « des Droits-de-l'homme » — était presque conservatrice et, le 8 août, elle prenait encore un arrêté repoussant celui de la Section des Quinze-Vingts, qui provoquait à l'insurrection. Nous aurons à nous en souvenir bientôt pour apprécier le rôle politique de notre correspondant.

III

Le métier principal de Mareux, celui de sa femme, de ses frères, de ses cousins, était, nous l'avons

1. Le commissaire chargé de porter cet arrêté aux Marseillais était un nommé Fournereau, que Louis Mareux devait remplacer au Conseil général de la Commune.

vu, le commerce de la miroiterie. Étant donné le caractère très spécial de ce commerce sous l'ancien régime et les sujétions abusives qu'il subissait par le fait d'un monopole, il est utile de le faire connaître en quelques mots. Notre héros s'est, en effet, trouvé, dans ce cas comme dans celui de son théâtre que nous étudierons plus tard, avoir à souffrir des « odieux privilèges » que l'on espéra un moment faire disparaître en renversant la royauté et qui, pour la plupart, ont ressuscité de nos jours sous d'autres noms (syndicats, industries d'État, trusts, etc.). Ses opinions politiques ont dû s'en trouver influencées.

Avant la Révolution, nul n'avait le droit de vendre des glaces sans se résigner à être un simple dépositaire, n'ayant pas même la liberté de ses prix. Depuis Colbert et notamment par des lettres patentes de 1757, qui furent renouvelées en février 1785, les associés de la « Manufacture royale des glaces » avaient obtenu le privilège exclusif « de fabriquer et de faire fabriquer, dans toute l'étendue du royaume, des glaces de toutes grandeurs, de toutes formes et couleurs, tant à souffler qu'à couler et de quelque autre manière qu'on les puisse fabriquer, durcir et polir[1] ». La première manufacture des glaces, établie en 1665 sous Colbert, était un peu plus loin que l'habitation de Mareux,

1. Voir 1909, Frémy, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle*, Paris, Plon. — *Tarif des glaces de la manufacture royale*, Paris, 1751, 1 vol. in-16. — P. Sallior, *les Origines de l'industrie des glaces* (*La Nature*, 1930, 21 mai 1910).

faubourg Saint-Antoine, entre la Bastille et la place de la Nation, depuis la petite rue de Reuilly à droite jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à gauche [1]. La Société qui l'avait établie dura jusqu'en 1699, où fut créée la « Manufacture royale des glaces », comprenant les établissements de Paris, Saint-Gobain et Tourlaville (près Cherbourg), qui établit, à partir de 1713, un service spécial de la vente, sous la direction du caissier général de son établissement de Paris. Toussaint Mareux était un de ses dépositaires et utilisait, pour ses lettres, un cachet portant « Compagnie royale des glaces ». Le prix des glaces n'était pas laissé au libre arbitre de ceux que l'on chargeait de les vendre, mais faisait l'objet de longues délibérations avec les surintendants des bâtiments du Roi. A l'époque qui nous intéresse, le tarif en vigueur était celui de 1757, qui dura jusqu'en 1791. Il devait être fort peu rémunérateur pour les intermédiaires.

IV

Enfin, avant d'aborder le récit, il faut encore présenter les personnages, pour rassembler certains traits de leur physionomie qui risqueraient, dispersés plus loin, de passer inaperçus.

1. La manufacture Saint-Antoine n'a pas fermé pendant la Révolution et, le 20 mai 1790, Louis XVI la visitait encore. On se contenta, le 5 septembre 1792, de jeter bas le frontispice de la porte représentant les armes du roi. C'est seulement en 1832 que les bâtiments furent vendus au ministère de la Guerre.

Et, en premier lieu, le chef de famille, *Toussaint Mareux!* Celui-là nous apparaît, dans ses lettres, avec un relief qui donne l'impression de l'avoir rencontré et connu, comme lorsqu'on a regardé une préparation de Latour. S'il est vrai que le style soit l'homme, cette maxime s'applique particulièrement à lui. J'ai déjà dit quelles étaient ses origines picardes. Mais, par le caractère, c'est un vrai Parisien à la fois badaud, gobeur et pourtant sachant fort bien voir le dessous des choses dès qu'il n'est pas en cause ; avant tout, foncièrement optimiste et aimant à s'illusionner. Le voyez-vous, avec ses yeux vifs et ses mains grasses, un peu bedonnant, mais pourtant alerte encore, qui flane sur le devant de sa boutique, dans la pénombre de laquelle on voit briller la miroiterie, qui cause avec les voisins et s'informe, qui donne son opinion documentée sur les faits du jour, écoute et discute les réponses, puis revient à son bureau écrire longuement, tranquillement, ce qu'il a entendu et compris. Les événements l'amusent, quels qu'ils soient, par cela seul que ce sont des événements. Il ne les prend jamais trop au tragique, il est surtout occupé de les observer et de les décrire. Dans la plus grande détresse personnelle, il demeure convaincu qu'on est à la veille d'un dénouement heureux ; « Ce qu'il doit en advenir, le temps nous l'apprendra », telle est sa conclusion favorite ; mais il résoud d'avance le problème dans le sens le plus favorable.

Au moment où nous allons entrer dans son inti-

mité, en 1784, il a 47 ans, ses deux fils ont 23 et 22 ans, sa fille Adélaïde, 19. Contrairement à l'idée que l'on se fait souvent de la famille au dix-huitième siècle, il est, avec ses fils, un papa indulgent, presque un grand frère, autant et plus que pourrait l'être un père moderne. Quand il est question d'un mariage pour le fils aîné, il consulte le cadet dont il est visiblement très fier : « Mes enfants sont d'âge à donner leurs avis sur l'établissement de chacun d'eux et je fais très grand cas des tiens. Ce ne sont plus des enfants que je consulte, ce sont des hommes, ce sont des amis. » Et ce cadet de 23 ans ne craint pas de rappeler doucement son « père prodigue » à la sagesse ; par exemple, quand l'amour-propre paternel amènera celui-ci à des manifestations dangèreuses :

«... Vous me dites que M. Boulland est si glorieux des compliments qu'il reçoit de votre salle de théâtre qu'il en devient fou (c'est beaucoup dire). Vous avez, dites-vous, manqué vous brouiller avec lui pour avoir dit que les plans étaient de moi ; je le crois bien, car c'est la plus grande insulte que vous puissiez faire à un architecte que de lui dire pareille chose ; ainsi j'espère que vous ne soutiendrez pas cet argument et que vous le laisserez jouir en paix du fruit de ses travaux, car j'imagine bien que M. Boulland ne se sera pas astreint à suivre les plans d'un élève. D'ailleurs, quand cela serait, il n'en conviendrait jamais, et je serais on ne peut pas plus fâché que cette affaire eût des suites, parce que M. Boulland pourrait me conserver une

haine que je n'aurais pas méritée, et par la suite, cela pourrait me nuire... »

Ou encore, lorsque Toussaint Mareux veut abandonner son tranquille commerce de miroiterie pour l'aventure de son théâtre : « Le parti que vous devez prendre me paraît fort sage (au sujet du commerce) puisque vous n'y faites plus rien ; mais qu'il me soit permis de vous faire une petite objection en passant. Que dira la manufacture des glaces lorsqu'elle vous verra abandonner le commerce et quel parti prendra-t-elle avec un homme qui n'aura d'autres ressources qu'un bénéfice réglé et avec qui elle n'aura plus de ménagements à garder?... »

Une autre lettre du 28 février 1789 n'est-elle pas également bien typique, surtout la sachant adressée à un futur « homme de septembre » que l'on pourrait se représenter comme un farouche buveur de sang : « Ma sœur m'a marqué qu'on vous proposait le fonds du cousin François ; je pense que ce serait le meilleur parti que vous puissiez prendre. Si vous l'acceptez, cela rétablirait la confiance et vous donnerait plus de considération dans le monde que celle de directeur d'une comédie bourgeoise ; car, entre nous, ce titre n'est pas fait pour vous. D'ailleurs, quel profit pensez-vous retirer d'une chose dont vous ne serez plus possesseur puisqu'elle appartiendra à la Société ? Pardon, mon cher papa, si je vous fais ces remontrances ; mais, comme je connais votre bon cœur, je ne crains pas de vous offenser par des conseils : je suis, au contraire, assuré que vous les prendrez en bonne part et

que vous les recevrez plutôt en ami qu'en père. »

Pendant la Révolution, quand le père enverra tous les beaux récits dont nous donnons des extraits plus loin, le fils, qui prend toujours le rôle de conseiller vis-à-vis de ce père indulgent, l'engagera doucement à utiliser son talent comme journaliste plutôt que comme personnage actif de la politique.

Si, à son tour, ce qui est plus rare, le père se trouve donner des avis, c'est sur le ton le plus affectueux : « Je ne présume pas que M. de Saint-Rémy manque à sa parole envers nous. Il s'agit, avant tout, de tenir la tienne qui est aussi la mienne et de ne pas être dans le cas d'essuyer le moindre reproche; il vaut mieux être juste qu'intéressé... »

Voici encore une conclusion de novembre 1792 (on remarquera la date) qui donne le ton général : « Bonsoir, mon cher ami, n'oublie point que je n'ai plus de fortune, mais que je m'efforcerai toujours de mériter l'estime de mes concitoyens, afin que tu n'aies jamais de regret, ni à rougir de la vie et des actions de ton père. »

Surtout pour qui connaît le style déclamatoire de l'époque, c'est à la fois noblement pensé et simplement dit. Voilà, n'est-ce pas, un brave et honnête homme ! Mais la période où nous fréquenterons ce pauvre Mareux est fâcheuse pour lui. Longtemps actif et industrieux, il avait fait prospérer son commerce. Maintenant, il commence à le négliger pour se lancer dans des entreprises trop vastes pour ses forces; l'imagination lui joue des

tours fâcheux. Comme le dit à l'occasion son fils Louis, « ballotté par les chimères, il ne s'est pas attaché au solide » ; il rêve tout éveillé et, à force de combiner des spéculations dont le succès lui semble infaillible, cet optimiste se jette dans des embarras d'argent que la Révolution va précipiter et qui deviendront la ruine. Frotté on ne sait comment d'architecture et ayant conservé, dit son fils, un certain sentiment de supériorité vis-à-vis des architectes, il imagine d'éditer un livre d'architecture pratique, dont le débit devrait être superbe, mais dont les exemplaires restent tous en magasin. Il commandite, en même temps, une entreprise de matériaux de construction et se fait tromper par son associé. Enfin toutes ses pensées se concentrent sur l'édification d'une salle de spectacle pour théâtre de société, dont son fils Auguste, élève architecte, lui dessine les plans, que signe M. Boulland, architecte connu et propriétaire du terrain sur lequel on va construire. Là encore les calculs de bénéfices sont superbes par avance; mais les malheureux événements viennent sans cesse à la traverse. Ce serait mal connaître Toussaint Mareux de s'imaginer qu'il se découragera pour cela. Nous le verrons traverser la Révolution avec une merveilleuse et imperturbable foi dans l'avenir. Un moment, on arrive aux pires misères. Il faut vendre argenterie et diamants; le pain manque à la maison. Vous croyez que Mareux, dans ses lettres à son fils, va s'étendre sur ce côté personnel de la question sociale;

quelques lignes lui suffisent à cet égard et vite il reprend, en journaliste né, le récit bien plus intéressant pour lui des journées de la Révolution. Un illusionniste ayant très indirectement subi l'influence de Rousseau et croyant à la perfection foncière de l'humanité quand la civilisation ne l'a pas corrompue, répétons-le, c'est le brave bourgeois typique de la Révolution.

Sa confiance candide se traduit par un détail amusant. Le fils, qui est à Naples au moment où cela tourne décidément mal en France, supplie son père de ne mettre, dans sa correspondance, aucune appréciation des événements : les lettres ayant toutes les chances du monde pour être ouvertes à la poste. Le bonhomme promet et repromet; mais, fort heureusement pour nous, il est trop plein de son sujet pour y tenir; et, après une ou deux lettres plus sages, le désir de raconter de si belles choses, le besoin de peindre ce curieux spectacle auquel on assiste, l'emportent à nouveau sur toute prudence et les pages in-quarto recommencent à se remplir de ses récits [1].

Nous dirons plus tard son rôle politique en 1792; nous raconterons également l'histoire de son « Théâtre bourgeois » qui a trouvé moyen de vivre un demi-siècle; mais, dès à présent, nous pouvons compter sur lui pour nous donner un tableau de la

1. Ce n'est pas là un cas particulier. On n'a jamais tant écrit que pendant une période où on risquait sa tête à écrire. La grande Terreur vint seule interrompre un moment ce beau zèle.

Révolution qui ne ressemblera, ni à celui des Montagnards farouches, ni à celui des Royalistes exaspérés.

A côté de lui, sa femme, *Geneviève Sallior*, joue un rôle très effacé. Elle avait été épousée par Toussaint Mareux, étant veuve et plus âgée que lui de onze ans. Peut-être ce grand imaginatif ne s'en était-il pas aperçu? Peut-être aussi la dot y avait-elle contribué? Elle possédait quelque fortune et souffrit des illusions qui aboutirent à amoindrir son bien. Mais son rôle dans la correspondance disparaît presque complètement. Quelques mots tracés au bas des lettres avec une grosse écriture maladroite et une orthographe fantaisiste, voilà à peu près tout ce que nous avons d'elle. Sa plus longue lettre se libelle ainsi : « Je tam braces de tout mon cœur et sui ta mer Sallior-Mareux. »

La mère Mareux est une Parisienne obstinée. En 1792, lorsque l'invasion étrangère menace Paris, les Mareux songent un instant à quitter la ville que l'ennemi va, dit-on, saccager. « Mais tu connais ta mère, écrit le papa, elle aurait préféré courir le risque à Paris, où elle tient à fer et à clou plutôt que d'en sortir. » Cet amour exclusif de Paris, si habituel chez le parisien, représente la façon de voir générale dans la famille Sallior, qui est depuis longtemps enracinée dans la grande ville, un amour que Mareux, resté lui à moitié campagnard, ne partage pas au même degré : « Ton cousin Dupuis, écrit-il un jour avec ironie, refuse d'aller architecte du Roy à l'île de Corse à 3.000 li-

vres d'appointement sans les accessoires. Il aime Paris pour y mourir de faim. »

Il est à croire que le beau Mareux devait sembler à son épouse un homme très supérieur, mais un peu dangereux. Les quelques mots où il est parfois question d'elle, la montrent, seule de la famille, inquiète, gémissante et ne voyant pas les événements avec autant de satisfaction ou d'indifférence que son mari. D'ailleurs elle a déjà atteint la soixantaine en 1784. En 1793, c'est presque une vieille femme et elle meurt en 1796.

Des trois enfants de Toussaint Mareux[1], ce n'est pas l'aîné, Louis, qui nous intéresse le plus. *Louis Mareux* (23 ans en 1784), est l'aide de son père dans son commerce de miroitier comme dans son théâtre. Mais il trouve que le père, naïvement égoïste comme le sont beaucoup d'optimistes, l'exploite inconsciemment un peu. Il est intelligent et artiste. Fort adroit dans ce qu'il entreprend, il joue joliment du violon, jusqu'à se produire en public, il pince de la guitare, il s'occupe à toutes sortes d'expériences de physique, il écrit bien et se fait apprécier des seigneurs qui fréquentent le théâtre de son père. Mais ces arts d'agrément sont mal placés à une telle époque et, quand il s'agit du positif, il semble qu'il partage la facilité d'illusions paternelle. Lui aussi se croit toujours près du

1. *Jean-Louis Mareux*, né à Paris le 16 juillet 1761, mort à Strasbourg le 2 août 1847 ; *Jean-Augustin-Louis*, né à Paris le 25 septembre 1762, mort à Paris le 31 mars 1840 ; *Adélaïde-Josèphe*, née à Paris le 3 mars 1765, morte à Paris le 4 février 1815.

succès et n'y arrive jamais. Bon vivant, il compte mal et ne réussit guère; le résultat final de ses ambitions sera une place d'employé à la loterie à Strasbourg qui le force à quitter Paris et qui se transforme plus tard en un poste d'employé aux vivres, puis de garde-magasin des vivres militaires à Huningue pendant l'Empire.

Auguste Mareux, le fils cadet, est, au contraire, celui qui, par son intelligence et son travail, relèvera peu à peu la famille et reconstituera sa fortune. Ses lettres, assez sobres de détails inutiles, sont d'un garçon prudent, auquel, on l'a vu, le père même demande volontiers conseil. C'est un travailleur enragé, mais fort malicieux et ne détestant pas à l'occasion la plaisanterie, comme le jour où, déjà âgé et posé, il s'amusait à aller marchander du poisson aux halles en se bouchant le nez pour exciter la colère furieuse des harangères. Nous aurons amplement l'occasion de le connaître [1].

Enfin la fille, *Adelaïde Mareux*, « toujours bonne et douce », nous dit son père à diverses reprises, représente bien l'ouvrière parisienne de son époque, croyant toutes les histoires « à dormir debout » que l'on raconte. Ses récits de la journée du 10 août et des massacres de septembre qu'on trouvera plus loin sont tout à fait caractéristiques de l'état de folie où pouvait arriver une jeune fille dont, à ce moment même, on célèbre la gentillesse paisible. Tout en nous racontant le mariage et le repas de noces

1. Nous reproduisons (Planche I) son portrait daté de 1838.

de sa grande cousine Javotte avec M. Secrétan, elle nous exprimera, suivant le mot d'ordre révolutionnaire, la conviction la plus absolue que les septembriseurs ont sauvé les honnêtes gens en massacrant des gredins de prisonniers armés jusqu'aux dents, par lesquels on allait être assassiné.

Dans les lettres du début, on sent l'expansion joyeuse d'une jeune fille de 19 ans heureuse de vivre, entourée d'affection par les siens, habituée à une vie facile et ayant toutes ses petites habitudes d'amitié ou de famille, dans un groupe où la jeunesse abonde et où on aime la gaîté. A mesure que les années passent, on la voit descendre des échelons de la vie sociale. Sa jeunesse se passe au milieu de la misère de la Révolution; elle ne se marie pas; elle tourne à la vieille fille (28 ans en 1793). La seule situation qu'on lui trouve est d'être la limonadière du buffet dans le théâtre de son père. Après la Révolution, elle disparaîtra dans une pauvreté à laquelle ses frères viendront en aide.

CHAPITRE II

PARIS A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION (1784-1789).

I. Le départ d'Auguste Mareux à Constantinople et les affaires de famille. — II. Les distractions parisiennes : le jeu de paume, l'électricité, l'aérostation. — Les salons de peinture. — III. Les travaux de Paris et Paris port de mer. — IV. Les faits divers : le vol de la loterie, l'incendie des Menus-Plaisirs. — L'annonce de la fin du monde. — L'hiver rigoureux de 1789.

I

L'année 1784 fut une date critique dans l'histoire de la famille Mareux. C'est celle où le père Mareux se lança dans la grande spéculation de son théâtre Saint-Antoine et c'est celle où le fils Auguste s'expatria à Constantinople. Nous devons à cette dernière circonstance la correspondance suivie de huit années qui nous a fourni la plupart de nos documents.

Voici ce qui se passa à ce propos. Auguste Mareux, protégé et encouragé par son cousin Sallior

l'architecte, avait commencé à étudier l'architecture dans les bureaux de M. Boulland quand on vint offrir pour lui à son père une occasion merveilleuse de voir du pays et de se perfectionner dans son art. Le capitaine Roussel de Saint-Rémy, cousin des Mareux, recrutait, pour le service du Roi, en vue d'une mission secrète dans un pays inconnu (ni plus ni moins que dans Ruy-Blas), des jeunes gens sérieux et habiles au dessin. Il offre d'emmener ce garçon de 22 ans qui manie fort agréablement le pinceau et le crayon, comme en témoigne certaine grande vue des quais de Paris[1], en lui donnant 600 livres par an, logé, nourri, chauffé et éclairé, plus les deux tiers de son trousseau et 50 louis de gratification au retour. Ce qu'est cette mission, nous allons l'apprendre tout à l'heure ; mais le père Mareux l'ignore, personne n'en doit rien savoir, pas même les participants. C'est un de ces beaux secrets, connus bientôt de Polichinelle, auxquels se sont complues, dans tous les temps, l'Administration de la Guerre et la Diplomatie. Confiant dans M. de Saint-Rémy, le père Mareux accepte des conditions toutes verbales et prend, pour son fils, un engagement de trois ans. Adieu la vie de famille, les cousins et les cousines, adieu le jeu de paume, le théâtre, la musique ! En décembre 1784, Auguste Mareux quitte sa famille qui s'éplore, pour

1 Cette aquarelle, signée : *Mareux jeune fecit, janvier 1784*, est une copie étonnamment fidèle d'une gravure en couleurs renommée : gravure par Janinet, d'après de Machy, qui avait paru avec grand succès deux ans auparavant. (Voir Planche III.)

VUE DE PARIS EN 1784

Aquarelle par Auguste Mareux.

aller s'embarquer à Marseille. Avant de partir, sa mère a soigneusement rempli sa malle et son père a calligraphié la liste de ses effets. C'est ainsi que nous pouvons nous le représenter sous ses divers habits, avec son costume de drap noir, ou celui de drap fin vert doublé de soie, ou encore avec celui de camelot carmélite doublé de soie. Coiffé de son chapeau couvert en soie, la queue de cheveux attachée d'un ruban ou prise dans une bourse, la boucle de col en argent, l'épée au côté à porte-mousqueton d'acier, il a, pour se parer, sa redingote de drap d'Ebeuf vert ou son habit de velours de coton doublé de satin, ou sa veste de satin paille bordée en soie, ses gilets de soie rayés, sa culotte de soie noire ou sa culotte satinée turque, sa chemise fine à dentelle ou celle à amadis. Enfin, les livres utiles n'ont pas été oubliés : les architectures de Palladio, de Blondel, de Dupuis, de Desjardins, de Vignol, de Pierre Lennot, les éléments d'Euclide, des couleurs, pinceaux, compas, etc...

Que va-t-il faire à Constantinople ? — car c'est à Constantinople qu'on l'emmène — nous allons en être instruits brièvement et nous l'expliquerons mieux dans un autre chapitre. Pour le moment, restons à Paris, où, le voyageur parti, toute la famille se désole et cherche le moyen de correspondre. Peut-être pourrait-on lui écrire officiellement en envoyant une lettre ouverte par l'intermédiaire du ministre M. de Breteuil et sous son contre-seing. Un autre procédé recommandé con-

siste à adresser la missive sous double enveloppe par l'intermédiaire de Mlle de Saint-Rémy à Chartres. Mais de semblables complications sont peu favorables aux épanchements. Auguste Mareux, de son côté, a pu seulement adresser de Marseille, le 1er janvier 1785, avant de s'embarquer, une lettre très brève où il disait vaguement son départ pour la Turquie, mais en recommandant avec instance le mystère le plus absolu sur ce secret d'État. Puis plus rien, près de quatre mois se sont passés sans aucune nouvelle du fils chéri... Quand, enfin, les journaux apportent le renseignement si désiré : les journaux dont le premier mérite était, dès lors, l'indiscrétion ! Le 8 avril, *la Gazette de Leyde* publie la lettre suivante datée du 26 février, Constantinople :

« L'on a annoncé assez souvent depuis quelque temps qu'il arrive continuellement ici des militaires français; mais leur nombre augmente considérablement, surtout depuis quelques semaines. Un navire venu de Marseille a amené ici 2 officiers, 4 artilleurs et 8 ouvriers pour la fonderie des canons. Ces derniers n'ont passé qu'une nuit en cette capitale; ils ont été transportés d'abord à la petite fonderie des canons, qui est sous la direction du renégat anglais, Mustapha, général des bombardiers. Il s'y trouve déjà un grand nombre d'autres ouvriers européens de toutes les nations, mais principalement français. Le capitaine de Saint-Rémy, venu par le même

navire, continue de faire son séjour à Péra. Ci-devant, lorsqu'il arrivait en cette ville quelques officiers étrangers, ils étaient pour l'ordinaire sous un costume bourgeois. On en faisait même un tel secret, qu'on ne pouvait savoir qui ils étaient, ni quelle était leur mission. Mais, aujourd'hui, ils s'annoncent ouvertement pour ce qu'ils sont et ils n'apportent plus aucun mystère à se faire connaître, précaution qui serait d'ailleurs de la plus grande inutilité. En effet, quoiqu'ils ne portent pas leur uniformes particuliers, on les voit journellement occupés à exercer les troupes ottomanes hors de la porte de Péra et dans les environs de la ville. Les exercices des canonniers et bombardiers se font surtout sous la direction d'officiers français régulièrement trois fois par semaine : savoir les lundi, jeudi et samedi. Les chefs et officiers de ces deux corps doivent y être présents; mais ce sont les officiers français qui commandent toutes les manœuvres et qui tâchent de leur inspirer l'esprit de la tactique européenne... »

On le voit, la mission de M. de Saint-Rémy, à laquelle participait Mareux, consistait, en deux mots, à réaliser au nom de la France, la main-mise militaire que, de nos jours, a un moment exécutée l'Allemagne. La note de la *Gazette de Leyde*, bientôt reproduite par la *Gazette d'Amsterdam*, suffisait à renseigner les parents Mareux et, quand l'article du journal fut parvenu à Constantinople, là aussi on se considéra comme dispensé de dissi-

muler. La correspondance s'engagea donc par une lettre datée de Versailles le 23 avril, puis une autre de Paris le 25 juillet : des lettres collectives, auxquelles toute la famille, frère, sœur, père, mère, cousins et cousines avaient gentiment collaboré. Les signatures se juxtaposent comme au bas d'un acte notarié, mais chacune précédée de variations affectueuses sur le thème : « je t'embrasse ». Un jour, par exemple, la sœur termine sa lettre en écrivant trois fois ce duo : Adélaïde : « Je t'embrasse! ». — Auguste : « Je t'aime bien ! » — Adélaïde : « Je t'embrasse, etc... » On sent là famille tendrement unie qu'a désorientée la disparition d'un de ses membres les plus aimés. Il faut que parisiens et exilé se fassent à des habitudes nouvelles, et d'abord, ils ne s'écrivent guère que tous les mois ou même tous les deux mois, des lettres relativement courtes, tant que le père, trop occupé par ses affaires, ne prend pas la direction de la correspondance; puis, vite, les épîtres in-quarto deviennent plus longues et plus multipliées quand cet infatigable épistolier commence à envoyer un récit de plus en plus détaillé de l'existence parisienne et elles finissent par prendre la proportion d'un journal à partir de la Révolution.

Que dit-on dans ces lettres de Paris ? Les choses les plus diverses et les plus décousues comme cela se conçoit. Aussi, en les parcourant, aurons-nous un tableau de Paris à la veille de la Révolution, qui contrastera singulièrement avec celui des années suivantes. Il y est naturellement question,

avant tout, des affaires qui intéressent la famille. La miroiterie, qui aurait dû être l'occupation principale, tient peu de place [1]. Toussaint Mareux s'en désintéresse de plus en plus pour laisser le magasin à sa femme et à ses enfants. Au contraire, il est sans cesse question du fameux théâtre Saint-Antoine, que l'on construit durant l'année 1785 pour l'ouvrir le 14 janvier 1786. Nous laissons, en ce moment, de côté tout ce qui regarde ce théâtre, auquel, nous l'avons dit, sera consacré un chapitre spécial. Mais quelques passages écrits par Louis Mareux, le fils aîné, achèveront de faire connaître le père Mareux, notre futur homme politique, en tant qu'homme d'affaires.

Voici, par exemple, une lettre du 25 juillet 1785 :

« Je vais te faire part d'un trait que tu pourras croire à peine : il est de M. Dumesnil. Tu sais qu'autrefois, homme généreux et sensible, il était tout à mon père ; tu sais quels services ils se sont rendus mutuellement. Quel changement ! Cet homme si délicat, cet homme si aimé, a su, par des procédés que je ne puis concevoir, se faire généralement détester ; mais, pour en venir à mon argument, prenons les choses d'un peu loin.

« Tu connais sans doute un projet pour le plâtre, la chaux et autres matériaux servant aux constructions formé par M. Jazet ; tu sais quel intérêt y

1. Toussaint Mareux acheva, en 1795, de régler ses comptes avec la Compagnie Saint-Gobain en empruntant 1.050 francs à son fils Louis. Il lui resta quelques glaces que sa fille Adélaïde vendit seulement après la Révolution.

avait mon père et que, pour son exécution, il y manquait d'être revêtu d'un privilège ; mon père était chargé de l'obtenir; il était sur le point de l'avoir lorsque, sollicité par son neveu et M. Dumesnil, il fit le voyage de Bretagne. Il crut ne pouvoir mieux confier qu'à ce dernier, à M. Dumesnil, à son ami, la poursuite de ce privilège. Mais qu'il était loin de prévoir à quel point on poussait la malignité et l'abus de confiance ! Mon père, occupé de rétablir la fortune de M. Dumesnil ou plutôt empêchant qu'elle ne s'éclipse, fait mille efforts pour écarter la tempête, fait en sorte, pendant son séjour à Nantes, de regagner la confiance que M. Dumesnil avait perdue, revient à Paris, apaise des créanciers que cet homme extraordinaire avait soulevés par sa mauvaise conduite à leur égard. Eh bien, pour prix de pareils services, M. Dumesnil viole tous les droits de l'amitié, obtient le privilège, en fait dépouiller mon père et se revêt de tous les avantages qu'il pouvait présenter ! Juge à quel point on peut abuser d'une confiance aveugle et quels sont les amis ou ceux qui, pendant vingt ans, ont fait gloire de l'être !... »

Et voici encore, du 9 novembre 1785, une discussion de famille assez typique à l'occasion d'un mariage projeté par Louis Mareux. La lettre, malgré sa longueur et son caractère particulier, forme, pour le drame ultérieur, une bonne scène d'exposition où se peignent les personnages. Le père et le fils écrivent le même jour au voyageur :

« Ton frère, dit le père, fait de nouveaux projets de mariage tout à fait chimériques. Il est question de plusieurs partis, dont on me fera part quand il sera temps, dit-il ; mais je sais qu'entre autres projets, celui d'épouser ta cousine Rémi Mareux en est un, et qu'il n'est plus question de Mlle Julliac. Ainsi ton frère dit qu'il prendra le commerce de préférence à l'emploi [1]. Juge de sa légèreté, elle est toujours la même et si, d'après cela, je dois avoir assez de confiance pour consentir à cet établissement !... »

Et voici la lettre peu respectueuse du fils qui a décacheté la lettre de son père, devinant ce qu'elle contenait :

« Mes projets de mariage, dit-il, sont autant de chimères. Juge si l'on peut parler aussi légèrement ! J'ai 25 ans et me vois encore à sa charge, n'ayant pas de fortune à espérer ; puis-je attendre à un âge plus avancé pour faire choix d'un état ? Quels reproches n'aurais-je point à me faire si, à 30 ans, j'avais recours à lui ?...

« Quelles sont les ressources de mon père, qu'espère-t-il ! Sont-ce les bénéfices à faire sur son projet de théâtre ? Je ne lui vois que ce seul moyen dont il puisse tirer des secours. Qu'ils sont mal assurés ! De tous côtés, cette spéculation paraît mal digérée. L'éclat qu'il a donné, la publicité, tout fait craindre sa chute (tandis qu'employant des

1. Emploi signifie ici position de fonctionnaire.

fonds pour son commerce, il lui eût rendu sa première vigueur). Que d'inconvénients se réunissent pour nuire à ses vues ! Un ordre de police peut le contraindre à fermer sa salle. La division entre ses acteurs, une brouille avec son associé, ce qui ne tardera guère, enfin l'indisposition où il mettra contre lui, par son peu de ménagement, l'architecte qui l'a construite. Car enfin la cause existe. Il publie partout que M. Boulland n'a exécuté que d'après tes dessins. Eh, que lui fait-il ? Est-ce cette salle qui peut te faire une réputation ? D'ailleurs, si cet architecte *attache quelque gloire* à un pareil objet, pourquoi ne pas l'en laisser jouir et croira-t-on (sans faire tort à ton mérite) qu'un architecte ait voulu copier un élève ? Mon père ne se contente pas de le dire, il prétend le faire voir et, dans cette intention, il doit faire copier les dessins et mettre au bas une dissertation qui ne peut que tourner au désavantage de M. Boulland ; il les placera dans les foyers de la comédie. Vois si j'ai lieu de craindre cette brouille qui, par les protections de M. Boulland, deviendrait fatale à mon père et, par contre-coup, te nuirait : cet architecte étant estimé de ses confrères et pouvant les aliéner à ton sujet, si, à ton retour, tu étais dans le cas d'avoir recours à eux. Tu sais que mon père a toujours conservé certaine morgue contre ces messieurs, se croyant apparemment plus de mérite qu'eux ; c'est une vaine gloire qui lui a toujours nui.

« Une autre raison qui me détermine à prendre un parti, c'est que, la chose allant selon ses vues

et qu'étant un des directeurs, nécessairement je me verrai dans les plaisirs, j'y serai plongé, quatre ou cinq années se passeront et, après ce temps, je me verrai encore à la merci des secours qu'il pourra me procurer ; enfin, à 30 ans, je serai sous sa tutelle. Qu'espère-t-il donc pour moi ? Est-ce ce projet qui le mettra en état de m'établir ? Ne faut-il pas avant tout qu'il paye les dettes contractées pour ce théâtre, ne pouvant d'ailleurs espérer de bénéfices avant 5 ans : 30.000 livres ne sont pas faciles à liquider. Quelles sont donc ses ressources ? Il n'en a point.

« Mon père est totalement changé, autrefois actif et vigilant, maintenant d'une indolence outrée. Je ne le vois plus le même. Il me nuit dans tout. Avant ton départ je sollicitais une place. Ce qu'il m'en a dit et l'éloge qu'il faisait du commerce m'en dégoûta ; je tournai mes vues selon les siennes. Je trouvai un établissement d'environ 40.000 livres ; en outre, je jetai mes vues sur Mlle Julliac. Tout s'est éclipsé. Voyant cette affaire manquée, je lui en fis part (il a tort, dans la lettre qu'il t'écrit, de dire qu'il l'ignore) ; j'eus même la délicatesse de lui cacher la cause qui avait fait mal tourner mon projet. Je lui annonçai ensuite mes vues sur ma cousine Rémi (Marcux) et les termes où j'en étais. La jeune fille consentait à m'épouser ; la mère ne demandait qu'une sollicitation pour me l'accorder ; la parenté était le point sur lequel elle balançait. Relativement aux autres, j'avais su la gagner et même, la caution qu'elle demandait pour assurer le

revenu qu'elle se réservait pour vivre étant un des autres points, j'avais trouvé un répondant pour 20.000 livres qui étaient ce qu'elle demandait. Lorsque je lui en parlai, il me traita d'extravagant et dit que j'étais trop jeune pour m'établir. Je lui répondis qu'ayant profité de l'éducation et des connaissances qu'il m'avait données, je pouvais bien prendre ce parti à mon âge puisque lui s'était établi plus jeune que moi de deux ans ; il ne me fit que des réponses vagues et qui me prouvèrent ses mauvaises dispositions à mon égard. Effectivement, deux heures après notre conversation, la jeune Mareux vint à la maison ; il eut le soin de lui parler particulièrement et de lui faire entendre qu'elle était trop jeune et que, dans quelques années, il verrait à la pourvoir, que d'ailleurs il lui fallait un mari d'un âge mûr. La conversation se termina parce que j'entrai. Je la tiens d'Adélaïde. Un moment après, il vit ma tante à qui il parla de moi et me traita de fou. Je la vis ensuite, elle me parut totalement changée et me dit que ce dont je lui avais parlé à la campagne au sujet de mes vues sur sa fille ne pouvait pas se faire. Juge quelle confiance je dois avoir en mon père, lui qui pouvait d'un mot m'assurer mon sort ; je ne lui demandais pas de m'établir de suite, quoique cela pût se faire ; j'eusse attendu deux ans si j'en avais eu la certitude. Je vois bien quels sont ses desseins ; ils lui sont personnels. Tant que je resterai chez lui, ma mère aura moins de soucis, je mènerai son commerce, tandis qu'il sera tout entier à son projet ;

mais, comme tu sais, la maison est sans crédit et sans fonds. Comment pourrais-je la soutenir? N'aurais-je pas à lui faire le reproche de m'avoir sacrifié; et, pour épargner un garçon qui, s'il raisonnait, lui serait moins à charge que moi, il me fait manquer un état! Je prends de nouveau le parti de l'emploi et m'y fixe. J'espère même y réussir bientôt. J'aperçois partout le préjugé qu'il laisse contre moi. Enfin il est constant que, puisqu'un parent y tient (ma tante m'en a fait l'objection, elle est pourtant du même nom), un étranger, comme il s'en est trouvé, y tiendra aussi. Donc pour moi plus d'espérance pour le commerce! Une autre raison, c'est que, tant que je resterai chez nous, Adélaïde ne pourra être pourvue. On sait que nous n'avons point de fortune. Alors, si l'on me voit en place, on pourra croire avec certitude que notre fonds de commerce sera pour ma sœur et cela lui servira d'autant à s'établir. Je crois que ce raisonnement paraît sensé... Je t'estime bien heureux d'être à toi et indépendant comme tu l'es.

« P. S. — Boucaut est fort indisposé contre mon père de l'avoir engagé dans l'affaire d'édition Monroy qui, n'ayant pas le succès attendu, le met dans le cas d'avoir recours à des amis pour faire honneur à ses engagements. Quant à l'affaire Dumesnil, elle est toujours en même état, et mon père présentement ne veut pas se mettre en règle, et cela ne dépend que d'une seule démarche à faire auprès de M. Lebrun. Ce qui est cause que les créanciers Dumesnil, voyant le peu d'activité de mon père,

le croient de connivence avec lui et le traitent de créancier simulé. Cependant ce qui lui est dû est bien légitime ; mais les apparences sont contre lui. Mon père cependant n'est pas en état de perdre 10.000 livres. »

Mais c'est là une lettre écrite dans un mouvement de colère et dont le ton est tout à fait exceptionnel. En général, on s'entend fort bien dans la famille et c'est surtout des plaisirs communs, de la paume, du théâtre, des ballons, du salon de peinture ou des événements parisiens que l'on entretient le voyageur.

II

La paume, par exemple, tient une grande place. A cet égard, on se fait une idée fausse en s'imaginant que notre temps a inventé les sports. Quand nous pensons à certaine salle du jeu de paume, c'est comme à un lieu d'assemblée politique ; mais, en 1785, il n'était pas question de politique et nos lettres nous montrent les quartiers de Paris divisés par de grandes rivalités qu'a causées ce jeu, pratiqué, de préférence, par les Mareux aux environs de Paris. Entre le faubourg du Trône et les Champs-Élysées, c'est une concurrence, dans laquelle le père Mareux, malgré ses quarante-huit ans sonnés, prend une part active. « Dites-moi bien, écrit Auguste Mareux, de Constantinople, s'il se

fait toujours de belles parties, et si nous avons toujours la pomme, car cela m'intéresse toujours beaucoup malgré mon éloignement », et le père écrit de son côté :

« J'oubliais de te parler de la paume. Tous tes amis demandent souvent de tes nouvelles. Il y a une bonne raison : c'est que les Trône, ayant Flos avec eux, ont presque toujours perdu contre les Champs-Élysées et que, pour rétablir l'honneur du Trône, j'ai arrangé une partie en mettant Flos avec les Champs-Élysées. Cette partie a été jouée dimanche dernier. Nous sommes partie à partie et cinq à cinq de la dernière. Nous devons recommencer dimanche prochain. J'ignore le succès ; mais les joueurs du Trône reconnaissent que je sais encore faire une partie et la conduire mieux qu'eux, quoique en apparence notre partie paraisse plus faible... »

Un an après : « Tu demandes des nouvelles de la paume. Elle ne diminue point. Haquin est devenu le plus fort, en sorte que le Trône a beaucoup de peine à soutenir les Champs-Élysées, malgré que Flos soit avec Ladra, tant il est vrai qu'il ne faut qu'un bon joueur pour soutenir une partie... »

A un moment, il est vrai, en décembre 1789, Adélaïde écrira à son frère que la paume est interrompue : « Je crois que, plus ça va en avant, moins on y pense ; car on n'ose guère sortir autour de Paris, où il n'y a que brigands. » Mais nous avons

déjà vu que, lorsque le voyageur revint en France pendant la Terreur, un de ses premiers soins fut de réorganiser les parties.

Dans d'autres lettres, il est question de représentations théâtrales ou de musique, qui, naturellement, intéressent beaucoup les Mareux, puisqu'ils sont maintenant des gens de théâtre. Auguste Mareux, à Constantinople, occupe ses loisirs en apprenant la guitare. Son frère, à Paris, joue du violon et y devient assez habile pour exécuter en public, dans une soirée de quatre cents personnes, trois symphonies concertantes. Sa sœur, elle aussi, prend des leçons avec un musicien du théâtre.

Louis Mareux, comme tout le beau monde à cette époque, s'amuse également à des expériences d'électricité ; c'est une fureur qui tourne toutes les têtes. « Ton frère, écrit Toussaint Mareux, s'occupe toujours de la physique. Il a fait une nouvelle électricité qui fait tout l'effet possible. Il y a joint une infinité d'ustensiles dont les effets sont très amusants et intéressants et jolis. »

Une autre préoccupation du jour est l'aérostation, qui remplit alors les pages des journaux contemporains presque autant qu'aujourd'hui. L'année 1785 est, on le sait, celle où l'on fit la première traversée aérienne de la Manche, à la suite de laquelle on éprouva le même enthousiasme et l'on conçut les mêmes espoirs prématurés qu'après la traversée de Blériot en aéroplane. C'est le temps où Marat écrivait de belles phrases sentimentales sur l'envolée de l'homme. On envisageait déjà

alors la traversée de l'Atlantique, des combats aériens, l'humanité transformée[1]...

Nous sommes mis au courant des modes. Auguste Mareux demande des renseignements sur le cours et le débit que peuvent avoir à Paris les peaux de chèvres d'Angora. « Je ne sais si vous les connaissez sous ce nom ; mais c'est avec ces peaux que l'on fait ces beaux manchons à longues soies dont nos petits-maîtres et petites-maîtresses de Paris se parent à la comédie. » Réponse du 1er août 1785 : « Les peaux ont une valeur intrinsèque de 6 à 7 louis. On en fait jusqu'à 8 manchons dont le moindre prix est de 60 à 72 livres et d'autres plus chers proportionnellement à leur grosseur. Mais, si ton dessein est d'en faire acheter pour les revendre à l'étranger, c'est une marchandise qui ne donne plus en France et n'a eu qu'un temps ; par conséquent, mauvaise acquisition. La queue de martre est bien plus estimée ; mais, pour en trafiquer, il faut une connaissance particulière de leur qualité et tu pourrais bien quant à présent t'y blouser. »

A l'occasion, Louis Mareux qui n'est pas exempt de quelque vanité, nous énumère toutes les belles relations formées par lui grâce à la Société de leur théâtre, constituée, nous le verrons, en Cercle d'amateurs. C'est M. de Gervilliers, frère du ministre de Police ; c'est tout le personnel de l'administration des vivres où il espère obtenir une place : le direc-

1. Voir L. De Launay, *la Fièvre aérienne au XVIIIe siècle* (*La Nature*, 18 avril 1914).

teur général, M. Massé; les premiers munitionnaires généraux, MM. Moreau, de Tolozau, Martinfort et de Dampierre. C'est M. de Rulhière, le fils du commandant de la maréchaussée de l'Ile de France et futur académicien, etc...

Écrivant à un artiste et à un architecte, on le tient particulièrement au courant de ce qui est beaux-arts et surtout travaux de construction. Ainsi, après le Salon de peinture de 1785, une lettre du 4 novembre nous en fournit un compte rendu écrit par François Sallior, alors sous-bibliothécaire de l'Arsenal, que nous verrons plus tard fortement mêlé, comme commissaire de police et membre du Bureau central, au mouvement révolutionnaire :

« L'Exposition des tableaux a eu lieu cette année. Mme Lebrun a mis 10 tableaux qui effacent tout le reste; il faut toutefois en excepter un portrait du *Président Mialais* par Rosseline qui est superbe et d'une touche plus mâle. Un seul tableau d'histoire s'est fait remarquer : c'est la *Mort d'Hector* par M. Vien. L'ordonnance en est sage, le coloris assez beau; mais, au total, ce n'est point un chef-d'œuvre. Les autres tableaux peints à la française ressemblent plus à des acteurs de l'Opéra qu'à des héros de l'antiquité. Pour la sculpture, on a été plus heureux. *La Fontaine*, par M. Julien, est de la plus grande beauté. On admire encore un *Racine* et un *Blaise Pascal*... J'allais oublier de te dire que le père Vernet s'était distingué cette année par un

tableau représentant une tempête et destiné pour le grand-duc de Russie. »

Mme Vigée-Lebrun qu'Auguste Mareux fréquente intimement à Naples et Joseph Vernet, le « père Vernet », auxquels on fait ici une bonne place, étaient des amis de la famille. Et le journal de Joseph Vernet, conservé à la Bibliothèque d'Avignon, nous montre le peintre « donnant des étrennes » chez l'oncle Sallior au 1er janvier, ou lui fournissant des estampes. Parmi les dix tableaux de Mme Lebrun admirés ici par François Sallior, les principaux représentaient *Monseigneur le Dauphin et Madame, fille du Roi*, une *Bacchante assise*, *M. de Calonne*, *Mme la comtesse de Ségur*, *Mme la baronne de Crussol*, *M. Grétry*, etc... Sallior aurait pu remarquer, en outre, les Houdon ou les David qui firent quelque bruit cette année-là : notamment *le Serment des Horaces*, arrivé de Rome après l'ouverture et le *Bélisaire*.

Sans cesse aussi, il est question du portefeuille de dessins, auquel Auguste Mareux travaille assidûment à Constantinople, en Troade, à Naples, en Sicile : portefeuille qui, par un hasard singulier dans une famille où l'on a tout conservé si soigneusement, a disparu tout entier. Pour l'enrichir, Mareux se fait assaillir par les Turcs à coups de pierre :

« Mon cher ami,... je n'ai pas pu répondre par le dernier courrier, attendu que j'ai été faire une course à Constantinople avec les deux dessinateurs

de M. l'Ambassadeur. Nous avons couru presque toute la ville et nous avons dessiné quelques restes d'anciens monuments; mais nous avons été payés de notre curiosité ; car la grande antipathie que les Turcs ont contre les chrétiens a été cause qu'en voulant dessiner une mosquée nous avons été chassés à coups de pierre l'espace d'environ un quart de lieue; et nous nous en sommes tirés à force de jambes. Voilà le moindre revenant-bon de Constantinople. Ainsi, juge des autres! Cela ne nous empêchera cependant pas d'y retourner et de dessiner à leur nez et à leur barbe; car, s'il fallait se dégoûter pour si peu de chose, on ne ferait jamais rien. »

« J'admire, lui répond son frère, le sang-froid avec lequel tu nous racontes la catastrophe qui t'est arrivée. Il faut avouer que MM. les Turcs parfois sont bien incivils. Peut-être est-ce excès de dévotion; leur calendrier manquait sûrement d'un saint Étienne et tu leur en eusses servi. Mais, n'en déplaise à leurs saintes intentions, je suis bien satisfait que tu leur aies échappé. »

Dans une autre lettre, le père Mareux engage son fils à préparer une publication sur Constantinople : « J'ai vu plusieurs personnes qui m'ont observé que presque tous les dessins qui nous parvenaient de ces pays-là étaient infidèles ou mal faits et qu'il serait bien intéressant qu'un dessinateur soit assez habile pour bien rendre les dessins

dans la plus grande vérité et pouvoir vérifier les descriptions que donnent des auteurs qui souvent donnent plus de merveilleux que de vérité. Ces sortes d'ouvrages pourront te donner de la réputation et peut-être du profit. »

Le fils, toujours pondéré, répond : « Mon cher papa, le conseil que vous me donnez de me faire un riche portefeuille en corrigeant tout ce qui a été fait jusqu'alors est on ne peut pas mieux vu; mais les difficultés qu'on éprouve ici le rendent presque impraticable. D'ailleurs, M. l'Ambassadeur de France (Choiseul-Gouffier), dans ses *Voyages pittoresques de la Grèce*, ne laisse rien à désirer en ce genre, tant sur Constantinople que sur la Grèce et même la Syrie. Ne croyez pourtant pas que cela me dégoûte; je compte dessiner des vues qui sont en très grand nombre et, si elles sont bien, les faire graver ». Enfin Louis Marcux écrit : « Si tu veux faire plaisir à mon père, tu lui enverras un dessin d'après une des plus jolies vues de Constantinople, et tu le feras de forme ovale, pour bordure de 17 pouces 9 lignes d'arasement. »

III

Dans un ordre d'idées plus général, le chapitre des travaux et embellissements de Paris nous donne un premier aperçu de ce reportage quotidien qui rendra si intéressantes les lettres de la période révolutionnaire.

On a généralement oublié qu'il s'opéra, dans cette période 1785 à 1789, où le Trésor public était pourtant si pauvre, une transformation du Paris qui longe la Seine presque comparable à celle réalisée longtemps après, pour toute la capitale, par les travaux d'Haussmann.

Depuis 1769, le programme en était arrêté et, pour les Parisiens, c'était un sujet de conversation familier. Le 19 avril 1785, on annonçait que « le devis de la dépense pour la construction du nouveau pont, celui pour l'achat et la démolition des maisons des ponts, celui pour la construction de nouveaux quais, montaient au total à 14 millions de livres tournois ». Mareux écrit le 25 juillet : « Il n'y a pas encore d'apparence pour la construction d'un pont à la place de Louis Quinze. Mais il paraît décidé que les maisons du pont seront jetées bas dans l'espace de cinq années ; l'on jette à bas toutes celles de vis-à-vis le palais pour aligner la rue du Pont-au-Change au pont Saint-Michel ; l'on jette bas les vieux bâtiments du palais et l'on en fait des nouveaux et d'alignement à la nouvelle grille de la cour du palais qui devient jolie... »

Et, le 4 novembre 1785 : « Quant aux nouveautés de cette ville, je crois t'avoir annoncé la démolition des ponts appartenant à la ville à commencer au 1er janvier prochain. C'est le pont Notre-Dame et le pont au Change qui partiront les premiers. »

Enfin, en septembre 1786, paraît l'édit si attendu dont voici quelques articles principaux :

« II. L'Administration fera incessamment les dispositions nécessaires pour la démolition des maisons construites sur le pont au Change ainsi que sur le quai et la rue de Gesvres du côté de la rivière : au moyen de quoi, les piles et arcades qui anticipent sur le lit de la rivière seront détruites et ledit quai sera tiré d'alignement aux quais le Pelletier et de la Mégisserie.

« III. Il sera pareillement procédé à la démolition des maisons de la rue de la Pelleterie, sur le bord de la rivière; à la place desquelles maisons il sera édifié un nouveau quai, avec un parapet d'alignement à celui du quai de l'Horloge.

« IV. Il sera pris ensuite par ladite Administration semblables mesures pour la démolition des maisons sur le pont Saint-Michel et sur les deux bords de la rivière.

« V. Il sera de même procédé à la démolition des maisons sur le pont Sainte-Marie et les ailes qui en dépendent...

« XIII. Les plans déjà formés pour la construction d'un pont vis-à-vis la place Louis XV, ensemble les devis estimatifs de la dépense, seront mis sous nos yeux pour être par nous arrêtés, aussitôt après être procédé à l'adjudication des travaux, lesquels seront commencés sans délai et suivis de ceux relatifs à l'achèvement et perfectionnement du quai d'Orsay... »

L'exécution de ces travaux comportait, pour la ville, un emprunt de 30 millions qui, dès le 29 sep-

tembre, était déjà souscrit par le public, toujours empressé à remplir les caisses publiques en ce temps-là comme de nos jours. Aussi, comme l'écrivait Mareux le 12 octobre :

« Tu trouveras bien du changement dans Paris à ton retour. L'architecture a de quoi exercer son art. Le quartier de la Halle change à vue d'œil. Le cimetière des Innocents est une place que l'on pave actuellement pour le marché aux herbes. La halle à la marée est aussi abattue ; l'on fait une belle place pour un autre marché. La halle aux draps est aussi agrandie et découverte par les maisons qu'on a jetées en bas. L'on construit la halle aux poissons aux Petits Carreaux. La pointe Saint-Eustache est abattue de manière qu'on découvre actuellement l'église et la belle chapelle bâtie à neuf au bout du chœur ; et une infinité d'autres travaux où s'exerce l'architecture. »

Et, le 6 novembre 1786 : « ...Je t'apprendrai que le pont Notre-Dame est presque entièrement réparé et que, sous peu, on y laissera passer les voitures. Lorsqu'on aura fait autant du pont Marie et de celui au Change, Paris sera bien plus agréable, l'air n'étant point intercepté par les maisons qui en empêchaient le courant. »

Un autre grand projet, qui occupe déjà les Mareux à la fin de 1786 sans qu'un siècle et demi après on l'ait encore vu aboutir, est celui de *Paris port de mer*. Louis Mareux écrit à son frère :

« ...Il se présente un projet qui va être exécuté incessamment et où je serai employé, c'est un canal

qui ira de Paris à Saint-Denis, de là à Pontoise, ensuite à Dieppe, ce qui facilitera beaucoup le commerce. Ce même canal prendra de Paris et se terminera à Meaux. Tout ce projet sera terminé en quatre ans et mon emploi sera à la comptabilité. »

Louis Mareux s'illusionnait cette fois comme bien d'autres. Mais il est certain que le projet était dans l'air et il resta à l'ordre du jour même pendant la Révolution. En janvier 1790, Lemoyne, ancien maire de Dieppe, représentant provisoire de la commune, devait encore se présenter comme auteur et cessionnaire du canal de Dieppe à Paris par Arques et Pontoise. Le projet fut soumis le 16 juin 1790 au Comité d'agriculture et commerce de l'Assemblée nationale, où il reparut le 24 janvier 1791. Le 11 mars et le 21 septembre 1791, le Bureau municipal de la commune de Paris examina un autre projet de Rocheplatte, pour aboutir, le 28 septembre, à un vœu platonique en faveur du projet Lemoyne.

IV

Enfin, le chapitre des faits-divers occupe la place que l'on peut prévoir. C'est à ce titre seulement que, dans la période de 1785 à 1789, il est question de la Cour ou des événements publics. Toussaint et Louis Mareux nous en parlent avec une insouciance politique qui ne ressemble guère au ton pris par leurs lettres quelques mois plus

tard. Tout au plus remarque-t-on une certaine mauvaise humeur contre la Cour :

« *20 octobre 1785.* — On va mettre en régie, au compte du Roy, l'administration des postes... La Cour est à Fontainebleau, où le bois ne manque pas. Nous ne sommes pas de même à Paris ! Il y est très cher et difficile à avoir ; et *point de commerce* ! »

A la fin de 1786, le peuple hollandais se soulève contre le stathouder Guillaume V, que ramène une intervention armée des Prussiens. On s'attend un moment à une riposte de la France. Louis Mareux envisage l'affaire uniquement comme une occasion de trouver un bon emploi dans les vivres de l'armée.

Le 12 octobre 1786, on nous annonce le départ annuel de la Cour à Fontainebleau. Ce voyage, qui coûtait deux millions et demi par an, et qui suscitait des réflexions fâcheuses, allait être supprimé l'année suivante. Le peuple parisien s'en occupait comme d'une période favorable aux changements de ministère dont, à toute époque, il s'est montré généralement satisfait : « On s'attend, dit Mareux, dans ce voyage, à quelques changements de ministère. Mais je pense que c'est le dicton ordinaire et qu'il n'y en aura point. Au reste, cela nous est égal ! » La réflexion n'est pas d'un bien farouche politicien ; et l'indifférence de notre futur révolutionnaire en cette matière se manifeste également par son silence sur les événements du jour : le procès du Collier dont il ne dit pas un mot ; la série des grèves qui,

au début de 1786, marquèrent un premier indice des mouvements futurs (Commissionnaires s'insurgeant contre les Bureaux établis pour le transport des meubles, soulèvement des garçons maréchaux demandant une augmentation de salaire, etc.), qu'il passe également sous silence.

En revanche, nous sommes renseignés le 8 novembre 1786 sur l'accident de cheval du marquis de Tourzel, fils de M. de Sourches, grand prévôt de l'hôtel : accident qui causa une profonde émotion dans ce dernier séjour à Fontainebleau. M. de Tourzel, chassant avec le Roi, avait été emporté par son cheval au milieu du bois. Une branche d'arbre lui fendit la tête. Il tomba baigné dans son sang et mourut quelques jours après. La Reine était attachée à sa veuve qu'elle devait prendre plus tard pour gouvernante de ses enfants et emmener dans la fuite de Varennes. On parla beaucoup de l'accident à Paris. Néanmoins, Mareux y attache peut-être moins d'importance qu'au bon ou mauvais temps ou à l'état des récoltes, dont son vieux cœur de paysan continue à se préoccuper :

« Depuis huit jours, continue-t-il, il gèle bien fort et nous avons à craindre un hiver bien long et bien rude. La terre est un peu couverte de neige ; ce qui met les blés à couvert ; car ils sont à peine hors de terre, surtout les derniers semés. »

Voici maintenant l'esprit frondeur qui se manifeste :

« *28 novembre 1786.* — Le Roi a fait un emprunt

de 40 millions pour servir à la démolition du pont aux Changes, du pont Marie et à la construction des quais ; mais cet emprunt n'était que pour fournir aux dépenses du voyage de Fontainebleau, qui était un des plus beaux qu'il y ait eus ! »

Le 27 novembre 1787, Louis Mareux, qui est employé à la Loterie royale, nous raconte un incident sur le chapitre des loteries, qualifié par lui d'assez extraordinaire. « Vingt-deux personnes, dit-il, se sont liées et ont fait société pour fabriquer de fausses lettres de change sur les receveurs de province. Ils les souscrivaient : Lecouteux, qui est trésorier des loteries. Ils avaient donné les lettres d'avis qu'envoie ordinairement l'Administration, et elles étaient scellées du cachet qu'on emploie pour ces opérations. Pour être plus à portée de percevoir les sommes que portaient les lettres, ils s'étaient dispersés dans différentes provinces et auraient infailliblement réussi ; mais un faux frère a tout découvert : on en a arrêté deux à Bordeaux et trois dans cette ville. L'un de ces derniers allait pour recevoir une de leurs lettres à la caisse d'escompte, elle était de cent mille livres et, comme heureusement on était prévenu, on répondit que M. Lecouteux avait terminé ses comptes et qu'il n'avait plus de fonds à la caisse : ainsi, qu'on allait chez lui pour recevoir. Comme l'individu sortait, il fut arrêté par ordre du Roi. (M. Lecouteux, d'après les éclaircissements du délateur, avait sollicité cet ordre pour en être maître, parce que deux de ses commis se trouvaient enveloppés dans cette affaire).

Effectivement, il en est un dont tu as sûrement entendu parler, il se nomme Hennequin. Tu l'as même vu jouer plusieurs fois à la paume. On ne sait pourquoi il s'est mêlé dans un pareil tripot, lui qui était très aimé de M. Lecouteux et qui avait, tant de son patrimoine que de sa place, à peu près quatre mille livres.

« Je ne te dirai rien des affaires présentes; les papiers publics doivent t'en instruire. Le Roi doit venir demain au palais, pour créer, à ce que l'on dit, un conseil supérieur, faire enregistrer la révocation de l'Édit de Nantes (*sic*) et supprimer plusieurs Chambres. »

La dernière phrase témoigne, on le remarquera, de connaissances historiques assez incomplètes. Il s'agissait, au contraire, dans cette séance du 19 novembre 1787, de revenir à l'Édit de Nantes en accordant les droits civils et politiques aux protestants, comme le demandait M. de Malesherbes. Mais, à cette époque, les heureux Français étaient encore dispensés d'avoir à diriger le char de l'État avec autant de conviction que d'incompétence et ils pouvaient se dispenser de savoir l'histoire politique de leur temps. Cette même séance, où le Roi devait faire enregistrer la création d'emprunts jusqu'à concurrence de 420 millions, détermina l'exil du duc d'Orléans et peut être considérée comme un des plus graves préliminaires de 1789. C'est ce jour-là que se posa nettement la nécessité d'une banqueroute financière, pour laquelle il fallut une Révolution. C'est ce jour-là que commencèrent à

fonctionner les terribles engrenages, par lesquels le peuple et la royauté devaient être entraînés l'un contre l'autre jusqu'à la catastrophe finale. Pendant huit heures, le Roi impassible entendit sans broncher de longs discours, dans lesquels on lui disait en face que Louis XIV aurait rougi de conclure un arrangement comme celui qu'il venait de faire avec l'Angleterre au sujet de la Hollande, ou encore que cette séance du Roi en Parlement différait d'un lit de justice, parce que celui-ci « avait au moins la franchise du despotisme, tandis que l'autre en avait seulement la duplicité ». Quand on eût bien parlé, Louis XVI leva la séance en disant : « J'ai entendu vos opinions et je persiste dans mon sentiment. J'ordonne que mes édits soient enregistrés. » Sur quoi, le duc d'Orléans se dressa pour déclarer que cet ordre était illégal. Le lendemain, il était exilé ; MM. Freteau et Sabbatier étaient arrêtés et conduits, l'un à Doullens, l'autre au Mont Saint-Michel...

Au début de 1788, arrive un incident capital pour les Mareux. Leur théâtre, dans lequel ils avaient placé tout leur avoir, est comme nous l'expliquerons plus loin, brutalement fermé par ordre du ministre, le baron de Breteuil, sur la suggestion des « Comédiens français », jaloux de son succès et trop influents, pour trop de raisons, auprès des pouvoirs publics. Cet abus de pouvoir est une ruine pour la maison. Est-ce l'effet de cet événement personnel ; est-ce plutôt l'atmosphère générale qui se transforme ? Les couleurs, avec les-

quelles Louis Mareux, le principal correspondant parisien de cette époque, nous peint les événements, deviennent sensiblement plus sombres et la politique prend une place croissante dans la correspondance. Cependant c'est encore avec scepticisme que, le 12 mars 1788, on nous annonce *la fin du monde :* « Je te donnerai pour nouvelles du jour que, de tous côtés, on pronostique la ruine de notre ville, qui sera causée par un tremblement de terre fixé invariablement au vendredi saint. Les esprits sont en si grande fermentation à ce sujet, que plusieurs individus ont la douce complaisance de se faire enfermer pour soutenir trop opiniâtrement leur système. On assure même qu'un prêtre s'est fait mettre à la Bastille pour en avoir parlé en chaire et, plusieurs particuliers se sont fait mettre à Bicêtre. La comète qui annonce ce désastre s'aperçoit maintenant en Allemagne et cela occasionne un grand débit de télescopes à nos opticiens pour ce pays. »

Le 23 avril 1788, il écrit : « Mon père croit faire révoquer l'ordre qui a fermé son théâtre en donnant un mémoire au Roi; mais je crains que, dans ce temps de trouble, il ne puisse réussir, car c'est le baron qui fait tout...

« Je t'annoncerai que M. le duc d'Orléans est rappelé de son exil d'ici quelque temps, mais qu'il n'a pas voulu paraître à la Cour que MM. Freteau et Sabbatier n'aient leur liberté. Cependant, à la sollicitation de Messieurs du Parlement, il est revenu avant-hier et a paru publiquement; il s'est trouvé

à l'Opéra où on l'a reçu avec enthousiasme et, le soir, à son retour à son palais, tous les marchands qui s'y trouvent se sont réunis et ont fait les frais d'un feu d'artifice et de plusieurs illuminations; enfin, à quatre heures du matin, on tirait encore des fusées.

« On dit que le Roi a donné l'ordre aux deux exilés au Mont Saint-Michel (MM. Freteau et Sabbatier) de se défaire de leur charge, faute de quoi ils resteraient prisonniers. Sa dernière réponse aux remontrances du Parlement est très sévère. Je ne sais de quelle manière les choses tourneront; mais tout, en ce moment, est en combustion. Partout on recherche des économies. Il n'est pas même jusques à nous sur qui elles n'aient lieu. On vient de réformer cinq administrateurs de la Loterie; on parle de supprimer trente-deux commis à la royale et il a été présenté un objet relatif à la partie dans laquelle je suis, et qui pourrait aussi me faire supprimer. Enfin, mon bon ami, je ne suis point du tout tranquille; mon cousin même, qui est mon chef, ne l'est pas plus que moi; le temps nous fera tout connaître.

« Un événement malheureux vient encore de se manifester. Avant-hier, cinq heures du soir, le feu a pris aux Menus-Plaisirs du Roi[1]. En moins de quatre heures, tout le magasin des décorations, habits, etc.,... a été la proie des flammes. Il était

1. L'incendie éclata tandis que les marchands du Palais-Royal fêtaient le retour du duc d'Orléans par des illuminations et des feux d'artifice.

si conséquent et si ardent, qu'il sautait des charbons embrasés jusques aux Petits-Carreaux. On n'est parvenu à s'en rendre maître que vers les neuf heures. Il n'a été sauvé qu'une partie de ce qui appartenait à la Cour. La perte est évaluée à plus de quatre millions. Il y est péri quatre à cinq personnes, parmi lesquelles se trouvait une femme, qui, malgré les sollicitations du public qui lui tendait les bras et des couvertures pour la recevoir, a mieux aimé griller que de sauter par une fenêtre. Les papiers publics ne traitent ce sujet que très légèrement afin de mieux cacher les pertes; mais, comme on dit, *Vox Populi*, *vox Dei*. On ne sait point encore la véritable cause de cet accident. Les uns prétendent que c'est arrivé par faute de soin de la part des peintres; d'autres disent qu'un charretier ivre avait fumé sa pipe dans l'écurie ; d'autres enfin croient (et c'est la plus commune opinion) qu'il a été mis exprès. Dans tous les cas, c'est un fâcheux accident. »

Vers ce même moment, Louis Marcux songe à s'expatrier dans l'Amérique anglaise. La combibinaison qu'on lui proposait est curieuse. « Je devais y professer la musique et y établir des écoles. J'avais, en outre, la direction des spectacles et concerts et partais avec le titre de professeur de l'Académie des sciences de Richmond en Virginie. Deux ans après mon arrivée, je devais y occuper une place d'académicien ; mais à ces titres brillants, à cette perspective succédait l'inquiétude d'un avenir heureux ; pour tout dire, il fallait m'en-

gager pour dix années et faire partager de moitié cette académie dans tous mes bénéfices, ce qui lui était accordé pour les avances qu'elle faisait aux artistes pour leurs frais de voyage, entretien pendant un an et acquisitions de leurs instruments, outils, etc... La longueur du temps m'a effrayé... »

Cependant sa place à Paris lui est enlevée par suite des économies que l'on commence à réaliser. « Les Bureaux des loteries réunies ont, dit-il, été supprimés et l'on a créé des Directions pour la loterie royale à Lille, à Bordeaux et à Strasbourg. » Son cousin Dupuis obtient une place à cette dernière, et Louis Mareux le suit en Alsace comme premier commis à 1.200 livres, avec l'espoir d'utiliser en outre ses talents de graveur en musique. Il s'installe à Strasbourg en juillet 1788; il s'y mariera bientôt et y habitera jusqu'à sa mort. C'est ainsi que nous nous trouverons tout à l'heure pouvoir ajouter, sur la Révolution, les impressions d'un Strasbourgeois à celles d'un Parisien.

Nous entrons alors dans *l'hiver 1788-89 :* ce terrible hiver qui, en provoquant la famine, contribua certainement, pour une grande part, à déclancher les émeutes contre les « accapareurs ». Le désastre fut général. Le 8 décembre 1788, la Seine gela et l'approvisionnement ordinaire de Paris par eau fut suspendu. Au début de janvier, la communication de Douvres à Calais restait encore interceptée par les glaces. A l'étranger, les voitures de poste pouvaient, à la fin de 1788, faire le trajet de Finlande en Suède par l'île d'Aland, sur

le golfe de Bothnie complètement gelé. A Marseille même, le port était pris. Nos correspondants se renvoient, de Paris à Naples où est maintenant Auguste Mareux comme dessinateur de l'Artillerie, des lamentations à cet égard :

Paris, 12 janvier 1789. — « Nous essuyons maintenant un hiver dont on n'a pas d'exemple. Voilà six semaines que la rivière est prise et que les neiges sont dans les rues de Paris. Malgré la quantité que l'on enlève tous les jours, à peine s'il y paraît. La ville donne à travailler à tous les pauvres dans les rues, la misère est si grande qu'il en périt beaucoup ; il y a des charités étonnantes, mais il est impossible de soulager la totalité des malheureux qui sont chargés de famille ; le pain est à trois sols six deniers la livre, la viande devient rare en ce que les marchands de bœufs n'amènent point au marché et toutes les denrées à proportion. Le froid a passé celui de 1709, qui a été le plus grand dans notre climat. »

Naples, le 28 février 1789. — « Vous vous plaignez du froid à Paris, et vous n'êtes pas les seuls dans le monde, car il a été général, nous en avons aussi été fort incommodés, l'hiver a été si rude que les vieux Napolitains ne se souviennent pas d'en avoir essuyé un semblable. Il y a eu, pendant environ une douzaine de jours, un demi-pied de neige dans les rues de Naples. Personne n'a souvenir d'en avoir jamais vu autant... »

Enfin les derniers moments de calme qui précèdent la Révolution sont occupés par deux évé-

nements particuliers aux Mareux. Tout d'abord, Louis Mareux épouse à Strasbourg la fille d'un M. Petin, inspecteur des ponts et chaussées, parent du général Kellermann. Ensuite, à la veille même du 14 juillet 1789, on juge le procès intenté par les sociétaires du Théâtre Mareux à la Comédie-Française et à l'Opéra, qui ont fait arbitrairement fermer leur scène depuis un an. Mareux, toujours confiant, écrit le 29 juin : « Il paraît que M. l'avocat général est bien disposé pour moi. Son secrétaire m'a dit de lui produire état des pertes que la privation des 6.000 livres de loyer annuel m'a occasionnées : ce qui me fait espérer des dommages-intérêts assez considérables. » Et, le 11 juillet, il perd son procès sur toute la ligne. Il va falloir maintenant prendre la Bastille pour triompher de la Comédie-Française et pour obtenir la réouverture du théâtre.

CHAPITRE III

UN THÉATRE DE SOCIÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME. LE THÉATRE MAREUX OU THÉATRE SAINT-ANTOINE

La lutte contre la Comédie-Française. — Le projet d'une école de déclamation. — L'arbitraire royal et l'arbitraire révolutionnaire. — La floraison théâtrale de 1791. — La fin du Théâtre Mareux.

Le Théâtre Mareux, théâtre de comédie classique et d'opéra-comique, qui, en 1786 et 1787, eut un moment assez de succès pour inquiéter les comédiens royaux, le Théâtre Mareux où joua Talma et qui dura un demi-siècle, est, on peut bien le dire, totalement inconnu, même des plus spécialisés dans toutes les minuties du passé parisien. Son histoire, que nous aurions le moyen de reconstituer dans ses moindres détails, présente cependant un cas intéressant des conditions dans lesquelles se débattait l'art théâtral, au temps des privilèges exclusifs, sous l'ancien régime. La lutte ruineuse que Toussaint Mareux eut à soutenir à

cette occasion contre le monopole de la Comédie-Française n'est pas sans rapport direct avec notre sujet principal. Parmi les défauts d'un régime, chacun attache une importance particulière à ceux dont il souffre personnellement et Mareux n'eût peut-être pas accueilli la Révolution avec tant d'enthousiasme si, sur deux points essentiels pour lui, sa miroiterie et son théâtre, il ne s'était pas heurté directement à l'abus des privilèges. Nous n'avons fait, jusqu'ici, que mentionner incidemment ce théâtre malgré la place qu'il tenait dans les préoccupations des Mareux, afin de pouvoir grouper dans ce chapitre ce qui le concerne. Pour la même raison, nous suivrons aussitôt son histoire jusqu'au bout, à travers la Révolution, en anticipant, à ce propos, sur ce qui sera dit dans les chapitres suivants.

Le Théâtre de Société Mareux ou Saint-Antoine, qui a porté aussi les noms de Théâtre d'Émulation, Théâtre de Thalie, Théâtre de l'École dramatique, etc., a, nous allons le voir, brillamment débuté en 1786 et son ambition très haute n'allait alors à rien moins qu'a concurrencer la Comédie-Française, l'Opéra-Comique et le Conservatoire. Sous la Royauté, ce trop de prétentions perdit ses fondateurs en les empêchant de faire, comme d'autres, un compromis avec les comédiens privilégiés. Puis vint la période de troubles révolutionnaires. Puis le quartier, où la salle avait été établie, se trouva de plus en plus délaissé. C'est ainsi qu'après avoir végété jusqu'en 1838, il finit par cé-

der la place à des magasins, que remplace aujourd'hui une maison de rapport avec une épicerie.

En ce qui concerne la bataille contre les comédiens français qui fut la période héroïque de cette petite histoire, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler quelques faits connus.

On sait quelle était la situation des théâtres sous l'ancien régime. Un monopole absolu protégeait la Comédie-Française et l'Opéra. Le 22 octobre 1680, Louis XIV avait signé, sur la présentation de Colbert, cet éminent précurseur de nos « socialistes d'État », une ordonnance célèbre, une ordonnance draconienne, par laquelle, « afin de rendre les représentations de comédie plus parfaites », il réunissait les deux troupes de comédiens établies dans l'Hôtel de Bourgogne et dans la rue Guénégaud et, « pour leur donner moyen de se perfectionner de plus en plus, il voulait que sa seule troupe pût représenter dans Paris, faisant défense à tous autres comédiens français de s'établir dans la ville et faubourgs de Paris sans ordre exprès de Sa Majesté ».

Ce serait grossir démesurément un mince sujet que de discuter à ce propos cette théorie de l'État industriel, ou accapareur et adjudicataire d'industries, qui, après avoir soulevé tant de haines avant 1789, ressuscite aujourd'hui sous d'autres noms. Il suffira de rappeler avec quelle rigueur cette ordonnance fut longtemps appliquée. On conserve, à ce propos, des arrêts célèbres, tels que celui du 16 février 1700, défendant aux danseurs de corde de danser et chanter sur leur théâtre,

ceux de 1703 et 1706 qui condamnèrent de pauvres bateleurs à de fortes amendes, ceux de 1707, 1708, 1709, interdisant à toute personne de représenter, « soit dans l'enceinte des foires, soit dans tout autre endroit, aucune comédie dialoguée ou autre divertissement ayant rapport à la comédie ». Il est trop évident que l'intérêt de l'art n'avait rien à voir en pareil cas, et le peuple parisien se plaignait d'être sevré de théâtre ou forcé à aller dans deux ou trois points uniques de Paris payer très cher le plaisir de voir jouer des doublures, par lesquelles les comédiens royaux, qui en prenaient à leur aise, se faisaient volontiers remplacer.

D'où une lutte, dont les épisodes ont été maintes fois racontés, pour tourner une loi évidemment abusive[1]. Tantôt les bateleurs faisaient les gestes, tandis qu'on parlait ou chantait derrière la toile; tantôt on réduisait les pièces à des pantomimes ou à des monologues : le luxe des décors et des costumes compensant parfois ces infériorités. Un siècle plus tard, on eût eu recours à des cinématographes, et les grands théâtres trop coûteux eussent, pour des raisons qui sont éternelles, protesté, comme ils le font, en pareil cas, encore aujourd'hui.

De cette lutte, nous n'avons à retenir ici qu'une des formes, sous lesquelles il arriva de réussir avec un peu d'adresse et de connivence ou d'indulgence officielle, à faire vivre un théâtre côte à côte

1. Voir, par exemple, Jules Bonnassies, *les Spectacles forains et la Comédie-Française*, Dentu, 1875.

avec les théâtres royaux : c'est le Théâtre de Société, ou ce que nous appellerions aujourd'hui le Théâtre de cercle, le Théâtre privé. Ce moyen sert encore quelquefois pour déjouer la Censure. Sous Louis XVI, on était forcé de l'employer pour avoir le droit de représenter du Corneille ou du Molière.

Il est, en effet, difficile de déterminer la limite précise où un Théâtre de Société cesse de rester privé pour devenir public.

Nous verrons tout à l'heure les arguments spécieux que l'on peut employer de part et d'autre. C'est beaucoup une question de doigté et, par exemple, le Théâtre de Société Doyen eut une existence relativement paisible[1] auprès du Théâtre Mareux, auquel on fit les difficultés dont nous allons parler. Cet exemple de Doyen fut sans doute un des faits qui en 1784, donnèrent aux Mareux l'idée de leur spéculation.

Un architecte, nommé Boulland, possédait alors un grand terrain vacant à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue Tiron, à l'endroit où habitait le père Bonnamy, « loueur de carrosses », beau-père de Mareux-Bonnamy, un cousin de Toussaint Mareux. Les deux cousins se mirent d'accord avec l'architecte pour louer le terrain et y cons-

1. De Goncourt (*la Société pendant la Révolution*, I, p. 165) signale en 1790 d'autres théâtres de société, que celui de Mareux : le théâtre de Doyen, rue Notre-Dame-de-Nazareth (Théâtre d'émulation en 1791); celui de la rue du Renard-Saint-Merry qui devint en 1791 le théâtre Jean-Jacques-Rousseau; celui du Montparnasse; celui de la rue des Martyrs, chez M. Dupré. Le théâtre de Mareux fut le dernier qui survécut.

truire une salle de spectacle. Le fils de Toussaint Mareux, Auguste Mareux, qui travaillait dans le bureau de Boulland, établit les plans que Boulland approuva et s'appropria. C'est ainsi qu'après d'assez longs pourparlers, nous voyons, le 22 janvier 1785, Mareux-Bonnamy venir, tant en son nom qu'au nom de Toussaint Mareux [1], signer chez Me Morin notaire, un « bail de longues années » avec les sieur et dame Boulland, et la demoiselle, leur fille. Par cet acte, Jean-Baptiste-Vincent Boulland, « architecte-expert juré du Roy et inspecteur général des bâtiments de S. A. S. Mgr. le duc de Chartres », loue, pour 36 années, un terrain et des bâtiments dont nous avons la description, à la charge de construire un théâtre suivant un plan déterminé. Le prix de la location est faible, 1.250 livres ; mais les frais de construction sont à la charge du preneur et, à l'expiration du bail, le théâtre doit rester au propriétaire.

On peut aisément se représenter l'aspect du terrain à ce moment. En partant de la rue Saint-Antoine, on traverse un premier bâtiment en façade sur la rue par une porte cochère qui servira d'entrée au théâtre et que les Mareux sont chargés de décorer. On pénètre ainsi dans une grande cour, où l'on trouve : en face de soi, des écuries et remises délabrées, à la place desquelles Mareux doit,

1. Mareux-Bonnamy, s'étant trouvé dans une situation embarrassée, sortit vite de l'affaire que Toussaint Mareux continua seul; ce qui n'empêcha pas Mareux-Bonnamy d'occasionner une tentative de saisie sur le théâtre le 27 novembre 1787.

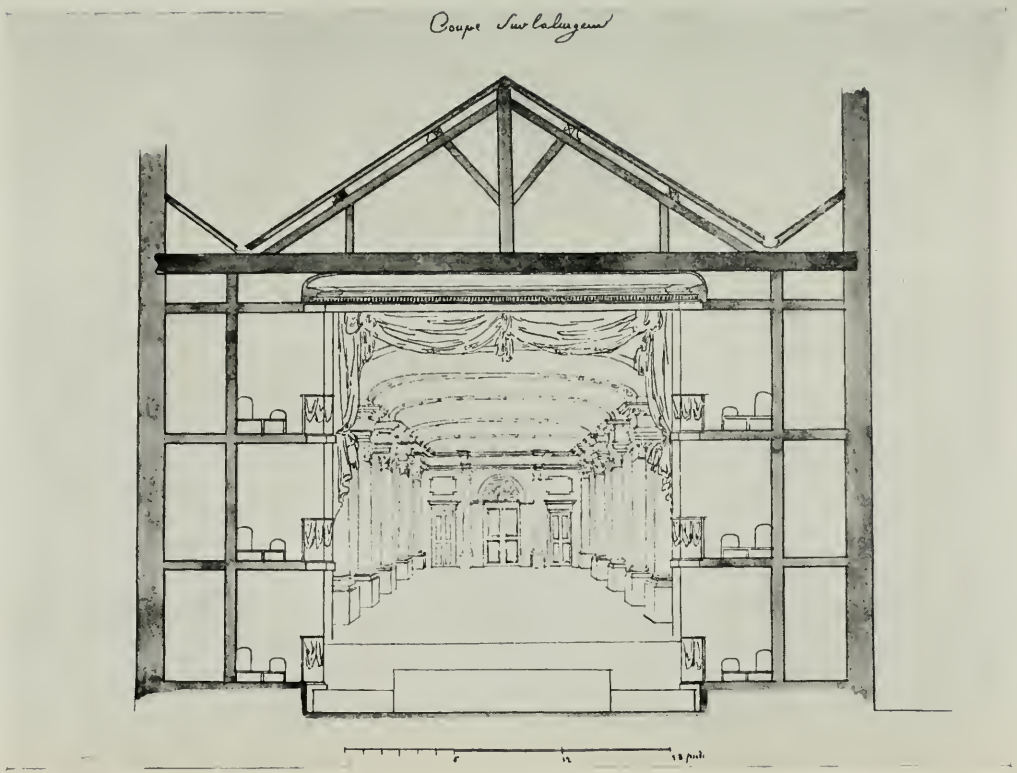

COUPE TRANSVERSALE DU THÉATRE MAREUX

d'après son bail, construire le théâtre ; à droite, un bâtiment de deux étages, le bâtiment du père Bonnamy, communiquant, d'une part avec la construction en façade sur la rue, de l'autre, par une aile en retour, avec les remises. Ce second bâtiment, Mareux, par son bail, en loue les deux étages, dont chacun comprend deux chambres se commandant. Mais Boulland s'est réservé la faculté de le démolir en même temps que le corps de logis du fond, à charge de rendre à Mareux, dans la nouvelle construction, un logement équivalent. Et c'est ce qu'il se décide vite à faire. C'est donc dans ce bâtiment de droite, un peu élargi par une emprise sur la cour, que l'on établira : au rez-de-chaussée, ce café de la Comédie, large de 6 mètres, long de 8 m. 30; au second étage, son foyer, avec deux chambres, où les Mareux se réfugieront quand ils abandonneront définitivement leur boutique de miroiterie.

Abordons le théâtre même, qui est, pour nous, la partie intéressante. Sur lui, nous sommes abondamment renseignés ; car nous en avons la description et les plans [1].

Ce théâtre était appuyé, au fond de la cour et sur les deux côtés, contre les trois murs mitoyens. Sa largeur était ainsi de 14 mètres et sa profondeur extérieure de 20 mètres. On y entrait de la cour par trois portes sur la façade et on se trouvait, à droite et à gauche, en présence de deux es-

1. Voir pl. IV et V.

caliers conduisant aux loges. La salle comprenait trois étages de loges avec avant-scènes et des fauteuils de parquet[1].

Il y avait exactement 61 loges à 4 places chacune, soit 244, plus 120 places de parquet et six loges d'avant-scène réservées pour les acteurs, actrices et autres personnes ayant leurs entrées : au total, 390 places.

Le bail ayant été signé le 22 janvier 1785, c'est au début de mai qu'on commence à démolir. On espère alors avoir terminé en octobre; mais Boulland se décide à jeter bas le bâtiment de droite pour élever à la place le café et le foyer, en sorte qu'après les inévitables retards, l'on est prêt seulement à la fin de décembre. Le 4 janvier 1786, l'autorisation de police nécessaire est accordée[2] :

« Louis Thiroux de Crosne, chevalier conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, lieutenant général de police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, Permettons au sieur Mareux de jouer la comédie, avec ses amis, dans une salle construite rue Saint-Antoine à la charge par lui d'en prévenir M. le commissaire Joron et de se munir d'une garde suffisante pour le maintien du bon ordre et de se conformer aux règlements de police. — *Signé :* De Crosne. »

Le samedi 14 janvier, on donne donc ce qu'on ap-

1. L'inventaire mentionne « le lustre de cristaux et ses quinquets, ceux de la rampe, les fourreaux à ressorts des coulisses et de l'orchestre, les plaques à chandelles, les plaques éclairant les passages », etc.

2. Archives de la Comédie-Française.

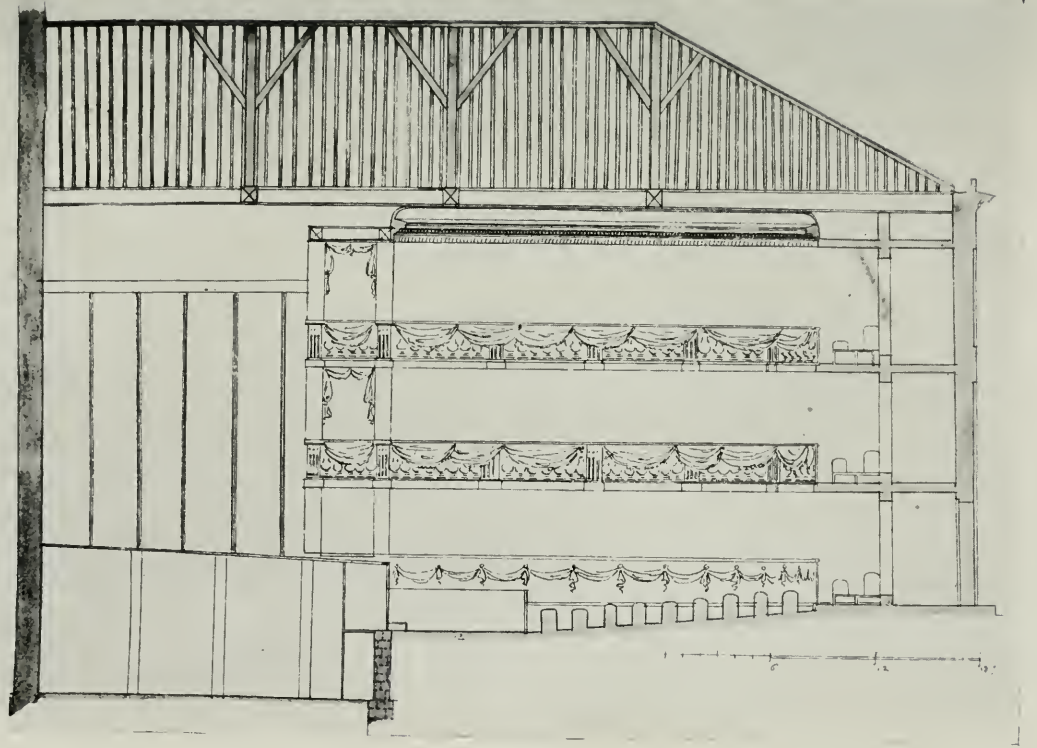

COUPE LONGITUDINALE DU THÉATRE MAREUX

pellerait aujourd'hui une répétition générale, où l'on joue *Beverley et la partie de chasse de Henri IV.* Dans la semaine suivante, on en donne encore deux autres, entre amis (qui sont les abonnés eux mêmes), pour étudier l'acoustique de la salle. Enfin, le 21 janvier, a lieu l'inauguration solennelle. C'est l'heure glorieuse de ce théâtre.

« Cette petite salle, écrit le père, fait du bruit parmi les amateurs. Il vient un monde étonnant pour la voir. Les décorations sont magnifiques. » « Le succès, ajoute le fils, a répondu à notre attente. Le choix d'une brillante société, des acteurs excellents, un orchestre complet, tout à l'envi se réunissait pour rendre cette société la plus agréable. Il n'est pas d'éloge que nous n'en ayons reçu. Les sociétaires augmentent en nombre chaque jour. Ce ne sont tous que gens de qualité qui s'associent, et nous ne craignons plus les envieux; car on a fait l'impossible pour en empêcher l'ouverture. On a été jusqu'à écrire des lettres anonymes aux magistrats. »

Nous avons, en effet, l'écho de ces lettres anonymes par un rapport adressé au lieutenant de police, qui se trouve confirmer le succès de l'entreprise; et l'aveu de ce succès se retrouve même dans le mémoire que la Comédie-Française composa plus tard pour obtenir la fermeture de cette salle concurrente : « Plusieurs de ces amateurs distingués que les sieurs Mareux avaient eu le talent de se procurer pour abonnés assistèrent à cette première représentation. Ce spectacle eut du succès

parce qu'il était nouveau et qu'on y apportait de l'indulgence... »

Il est temps d'expliquer quel était le programme et le fonctionnement de ce petit théâtre.

Le programme s'énonce en deux mots. C'est celui de la Comédie-Française avec une représentation hebdomadaire, le dimanche, à laquelle s'ajoutent bientôt une représentation également hebdomadaire d'opéra-comique, puis des concerts séparés. Nous connaissons, par exemple, le programme de quelques représentations. Le 5 février 1786, on joue *le Cid* et *le Retour Imprévu;* en avril 1786, trois Symphonies concertantes. Le 25 décembre 1788, on annonce *le Glorieux* et *les Trois Fermiers*. Le 4 octobre 1789, tandis qu'une émeute passe dans la rue Saint-Antoine, on donne *le Barbier de Séville*. A l'orchestre, composé de 22 personnes, un certain nombre d'amateurs s'amusent à figurer tels que Mondoville, de Beauvoir, Louis Mareux, avec des virtuoses comme Battu ou Labbé.

Comme acteurs, le traité de Société mentionne au début 8 sociétaires jouant la comédie qui formeront le comité et distribueront les rôles : MM. Genest, Chauveau, Duclos, Pellissier, Aubert, Tirepenne, Duplessis et Louis Mareux. Mais, en outre, nous apprendrons bientôt, par la plainte des Français, qu'on a pu voir, en représentation sur le Théâtre Mareux, le grand Talma et des actrices de la Comédie-Française, telles que les demoiselles Contat, Masson, Lachassaigne.

Arrivons à l'organisation de la Société.

J'ai rappelé plus haut combien était draconien et exorbitant le privilège des deux théâtres royaux, la Comédie-Française et l'Opéra. Pour tourner ce privilège et, chose plus grave encore, pour jouer le répertoire même de ces deux augustes scènes[1], il n'y avait qu'un moyen — déjà employé par d'autres, nous l'avons dit — celui de donner des « représentations privées ». Comment empêcher d'honnêtes gens, des parents, des « amis », qui aiment la comédie, de la jouer ensemble une fois par semaine et même, si leurs moyens le leur permettent, de faire construire une salle, « une petite salle », d'acheter des décors, des costumes et des accessoires, tout cela à frais communs? Quoi de plus légitime, de plus correct? Le rôle apparent de l'impresario Mareux va se borner à louer sa salle et à prendre l'entreprise des menus frais. D'ailleurs, lui et son fils seront des amateurs comme les autres. Où les comédiens-français verraient-ils là un acte nuisible pour leurs intérêts? Au contraire, en développant le goût du théâtre dans un quartier qui manquait jusqu'alors de ressources à cet égard, on leur assurera, pour l'avenir, une clientèle.

Tel est le thème qui se précise dans le « Traité de société pour la comédie bourgeoise rue Saint-Antoine, n° 46 », passé le 4 avril 1786 entre les deux cousins Mareux et leurs associés[2].

1. A cette époque, il était admis que, lorsqu'une pièce de théâtre était imprimée, son auteur perdait tout droit sur elle.
2. Archives de la Comédie-Française.

Par cet acte, soixante personnes, qui s'entendent pour répartir les dépenses par soixantièmes, louent la salle des sieurs Mareux, pour tous les dimanches de l'année seulement, moyennant 4.250 livres à prélever sur les recettes. D'autre part, chaque sociétaire payera à forfait et d'avance au même sieur Mareux, « pour les frais de foyer, illuminations, costumes des tragédies (qui ne pourront avoir lieu qu'une fois par mois), voitures, gardes, pompiers, garçons de théâtre, impressions de billets et généralement tous les menus frais nécessaires tant pour le service du théâtre que pour celui des foyers », une somme annuelle de 150 livres. 150 multipliés par 60 donnent 9.000 livres, qui paraissent plus que suffisantes pour aller jusqu'au bout de l'année. Il ne pourra donc être fait aucun appel de fonds supplémentaire ; et, d'autre part, s'il reste du boni, on l'emploiera à compléter le matériel et les décorations. Des comptes de recettes et de dépenses seront tenus à jour et communiqués aux sociétaires.

On aura remarqué que, dans les frais, on ne comptait rien pour les acteurs et actrices, puisque, par définition, il s'agit d'amateurs qui s'entendent entre eux. D'autre part, personne ne paye sa place ; mais chacun participe aux frais comme aux efforts dans une mesure fixée d'avance. C'est le socialisme appliqué à l'art dramatique. En échange de cette contribution, chaque sociétaire va obtenir cinq places et, pour maintenir toujours la plus parfaite égalité, chacun occupera successivement les

diverses loges suivant un tableau de roulement, sans avoir droit d'une façon permanente à une loge déterminée. Les 64 places de supplément iront, 20 aux actrices et 44 aux amateurs de l'orchestre à raison de 2 par musicien.

Tout cela est fort habilement présenté et il faut avouer que, sans un abus de pouvoir devant lequel on ne reculera pas du reste, le défaut de la cuirasse est assez difficile à saisir. Si nous perçons toutefois la fiction, nous voyons qu'au Théâtre Mareux, on avait 5 places par représentation hebdomadaire, soit 260 places par an, pour 150 livres : le prix de la place par soirée étant ainsi de 0 fr. 60. Ce n'était vraiment pas cher[1] et, avec une petite troupe de jeunes gens pleins d'ardeur, on conçoit que la combinaison ait eu son moment de vogue.

Aussi les abonnés (ou plutôt, les sociétaires) sont-ils de marque. A défaut de la liste complète, nous pouvons en citer quelques-uns. C'est M. de Rulhière, fils du commandant de la maréchaussée de l'Ile de France et futur académicien. C'est M. de Beauvoir, M. le chevalier de Corberon, M. Pinon, fils du président Pinon. Le duc de Bourbon s'intéresse à l'affaire. On se dispute les loges. Avant l'ouverture, 32 sociétaires s'étaient fait inscrire.

1. Dans un mémoire de 1787 pour la formation d'une École dramatique, Mareux écrit : « En fixant le prix des places à *moitié* de celui des grands spectacles, notre salle pourrait produire 1.000 livres par représentation » (soit, en moyenne, 2 l. 50 par place au théâtre Mareux, ou 5 livres dans les grands théâtres).

Bientôt toutes les places seront prises et l'on augmentera le nombre des représentations.

L'affaire peut donc être avantageuse, sinon brillante, pour les Mareux. Ils ont dépensé environ 30.000 livres, dont 600 pour la décoration. Ils ont 1.250 livres de loyer à payer; mais ils touchent à leur tour 4.250 livres pour la location de leur salle : soit 3.000 livres assurées pour l'intérêt et l'amortissement de leurs 30.000 livres. Et il leur reste tous les bénéfices accessoires : la location de la salle en dehors du dimanche; le café; les concerts (ou parties détachées) qui, en 1786, ont lieu souvent deux fois par semaine, etc... De plus, on créera bientôt, pour l'opéra-comique, une société analogue à 180 livres par an, avec représentation d'abord bi-hebdomadaire, puis hebdomadaire. Mareux estime (août 1786) qu'il en retirera 7.000 livres de supplément, n'ayant plus ici de loyer à déduire.

On s'occupe, à la même époque, d'organiser un bal tous les samedis. Diverses Sociétés demandent à utiliser le foyer ou la salle : le Musée de la rue Dauphine, la Société philharmonique (octobre 1785). Nous entendrons la Comédie-Française se plaindre que ses élèves, Talma en particulier, aient loué plusieurs fois la salle 120 livres pour y donner des représentations. Bref, Mareux compte, au début, sur un minimum de 4.000 livres net et, plus tard, il dira, en 1792 : « Je suis bien éloigné d'avoir les 6.000 livres de revenu que pouvait me rapporter mon local comme en 1787 ; mais, pour peu que cet établissement rapporte au moins

3.000 livres, comme cela est arrivé les années dernières... »

Néanmoins, malgré quelques avantages apparents, c'était — et la suite des événements le prouva bien — une grosse aventure à courir, surtout pour qui était forcé d'emprunter partiellement les capitaux nécessaires : une aventure telle qu'en calculant de sang-froid, les avantages à espérer ne compensaient pas les risques. Le plus grand de ces risques était la fermeture, qui pouvait se produire et qui eut lieu, par oukase, du jour au lendemain. Mareux eut, en effet, le tort de voir trop grand. Il voulut, à la fois, rivaliser avec la Comédie-Française, avec l'Opéra-Comique et même, nous allons le dire, avec l'École du Conservatoire. Il sembla s'attacher à calquer l'organisation de la Comédie-Française : sociétaires à parts diverses, pensionnaires, Comité de direction, École dramatique annexe, etc; il réussit trop bien un moment, et, tandis que les Français eussent sans doute toléré un petit théâtre obscur, il les amena à engager contre lui une lutte inégale, dont nous avons maintenant à raconter les épisodes.

Cette lutte avait commencé avant même l'ouverture du théâtre. Dès 1785, on présenta au lieutenant de police un mémoire au nom d'un sieur Migris imaginaire, donné comme habitant le faubourg Saint-Antoine. M. de Crosne passa outre et autorisa. Bientôt, devant le succès, les représentations ayant été portées à deux par semaine, le dimanche et le jeudi, les Comédiens Français atta-

quèrent plus ouvertement et demandèrent au magistrat de la police de fermer la salle. Ce magistrat chargea de l'enquête un commis de ses bureaux, qui, dit le mémoire de la Comédie-Française, se « trouva être un des amis des sieurs Mareux et entièrement dévoué à leurs intérêts ». Le rapport de ce commis que nous possédons [1] est, en effet, un plaidoyer pour Mareux. Il montre combien on a exagéré les proportions de la salle, pour laquelle on parlait de 450 à 500 places et 50 à 60.000 livres de dépense. Il insiste sur ce que le divertissement de la comédie est sain et moralisateur comme dispensant du jeu de société qui est toujours coûteux, comme accoutumant à la bonne compagnie et à fuir celles qui sont suspectes. Enfin il lance en passant à la Comédie-Française quelques épigrammes, dont la pointe ne s'est pas complètement émoussée avec le temps :

« Je suis surpris que les comédiens du Roi aient de l'inquiétude sur ce théâtre bourgeois.

« La Comédie-Française a toujours son éclat ordinaire; la preuve en est que les parts entières sont de 25 à 30.000 livres par an.

« Combien voyons-nous de très honnêtes gens et de la plus ancienne bourgeoisie, qui possèdent des charges de 300.000 livres et 400.000 livres et qui n'en retirent que 7 et demi par an nonobstant l'exercice? La charge de payeur des rentes coûte 600.000 livres; elle ne produit que 15.000 livres

1. Archives de la Comédie-Française.

en sus de l'intérêt à 5%; l'exercice en est laborieux. Le payeur des rentes a un ou deux commis et il est, en outre, chargé de faire les comptes à ses frais. Voilà pourtant un citoyen honnête revêtu d'une charge considérable, dont le produit n'est pas même de 7% à cause de ses dépenses annuelles. Il ne se plaint pas; mais le comédien-français se plaint que sa part de 25 à 30.000 livres par an n'est pas suffisante.

« Je conviens qu'il faut encourager et récompenser les talents; mais, en même temps, je crois que le public remplit journellement cette tâche envers les comédiens-français.

« Si quelque chose m'a surpris, c'est l'affluence continuelle du public à la Comédie-Française : j'ai craint qu'on ne s'en dégoûtât. Les places de parquet sont bien chères. Ci-devant, un père de famille menait quelquefois sa femme et ses enfants à la Comédie; c'était un petit sacrifice qu'il faisait; aujourd'hui il ne le peut plus. Ajoutez que ces Messieurs jouent très souvent un peu lestement en se faisant doubler, ce qui doit nécessairement mécontenter le public; cependant ils ont toujours du monde.

« Les amateurs sociétaires du spectacle de la rue Saint-Antoine, tous les grands spectacles autorisés par le gouvernement, ceux du boulevard et quelques spectacles bourgeois sont, en général, presque toujours remplis. Cela prouve qu'ils sont nécessaires; et, lorsque la décence règne dans les spectacles bourgeois, ils adoucissent nécessairement les mœurs.

« Il résulte, Monsieur, du détail ci-dessus que les comédiens ordinaires du Roi ne doivent avoir aucune inquiétude sur un théâtre de pur amusement pour des personnes honnêtes et distinguées de la société. »

Ayant lu ce rapport, M. de Crosne maintint son autorisation et les représentations se poursuivirent paisiblement pendant les deux années 1786 et 1787. Malheureusement, Mareux avait trop d'imagination. A diverses reprises, des élèves de l'École dramatique et de l'École de chant (notre Conservatoire actuel) s'étaient cotisés pour louer la salle Mareux et y donner des représentations et nous avons vu que Talma avait été du nombre. En décembre 1787, Mareux soumit au ministre un projet d'École dramatique, ou « d'École publique propre pour former des sujets pour les théâtres français et italiens ». Il s'agissait de créer, sous le titre de « Théâtre d'émulation, un spectacle public, dirigé par des professeurs des théâtres français et italien, qui formeraient chacun dans leur genre les jeunes comédiens. Ainsi le gouvernement, sans rien dépenser, aurait le triple avantage d'être agréable au public, utile aux jeunes élèves et nécessaire aux progrès de l'art[1] ».

L'entreprise était encore assez adroitement présentée, avec des précautions pour ne pas mécon-

1. Mareux tenait à cette idée d'une École dramatique; car une lettre de son fils Louis, le 27 décembre 1789, nous apprend qu'il y revient. Voir également plus loin, p. 192.

tenter les grands spectacles, qui trouveraient là seulement une annexe signalée comme fructueuse. C'est eux qui fourniraient les professeurs et l'on ne jouerait que les pièces indiquées par ceux-ci, trois ans au moins après leur première représentation. Enfin « on répandrait ainsi le goût de la comédie et de l'opéra-comique parmi un peuple nombreux que la proximité attirerait et qui, par la suite, refluerait sur les grands spectacles par le désir de voir ce qu'il y aurait de mieux ». Mais il n'en restait pas moins que, lu entre les lignes, le projet comportait un spectable complètement public, avec une organisation de pensionnaires, sociétaires, etc., assimilable à celle des Français. Cela devenait un second Théâtre-Français du quartier Saint-Antoine. On en jugera par le bref exposé suivant :

Deux professeurs pour le « Théâtre-Français », deux pour l'Opéra-Comique, nommés par le ministre et chargés de choisir les acteurs qualifiés d'élèves qui ne doivent pas rester plus de quatre ans; ces élèves, au nombre de 24 pour chaque genre, divisés en trois classes, à part entière, à trois quarts de part et à demi-part, plus des surnuméraires et des acteurs de province à titre provisoire; représentation journalière alternativement pour les élèves Français et pour ceux de l'Opéra-Comique, etc.

Là où perce vraiment trop le bout de l'oreille, c'est dans la répartition des recettes : « Pour éviter toute espèce de compte relativement au loyer de la salle, décor, machine, impression, musique et musiciens, costumiers, gens à gage pour le service

du spectacle, lumière, chauffage, gardes, pompiers et généralement tous les frais nécessaires à ce spectacle, il en sera fait une adjudication à l'entreprise à raison de moitié des recettes, en sorte que... les entrepreneurs soient intéressés à faire l'impossible pour l'amusement du public. »

Le programme financier, qui servait de conclusion au mémoire, accentuait encore cette impression. Le produit d'une représentation moyenne y était estimé à 600 livres : soit, pour 334 représentations par an, plus de 200.000 livres, dont nous nous rappelons que Mareux devait garder la moitié pour l'entreprise générale des frais. Chaque élève à part entière toucherait 2.277 livres et les professeurs, 4.554 livres.

Enfin, il était ajouté en post-scriptum : « On ne croit pas devoir assujettir cette école à aucune espèce de redevance, soit en faveur des pauvres, soit à l'avantage du privilège de l'Opéra ni autre spectacle, en ce qu'il s'agit d'un établissement utile pour former des sujets sous la protection du gouvernement. »

Cette fois, les comédiens-français se fâchèrent tout à fait. « Ils saisirent aisément, écrit Louis Mareux le 23 avril 1788, une occasion qu'ils firent naître. Une Société étrangère et jalouse de la nôtre, à qui on avait loué la salle, voyant que mon père ne voulait point la céder à un prix qu'ils en offraient, a, par méchanceté, fait vendre aux Français qui y sont venus, des billets, loges, etc. ; et, comme c'est expressément défendu, ils se sont servis de

ce moyen auprès du ministre, qui, sur-le-champ, a lancé son ordre. Depuis quatre mois, ajoute-t-il, la salle est fermée par ordre du Baron de Breteuil. Les sollicitations n'ont pu faire revenir le ministre... »

Le coup de foudre trop prévu ayant frappé le malheureux Mareux, c'était la ruine. Toute l'année 1788, il se débattit en vain en sollicitations jusqu'au jour où, le ministre ayant changé (ce qui arrivait déjà en ce temps-là), il finit par attendrir son successeur, M. de Villedeuil. Au moment où, avec sa permission, il allait donc rouvrir son Théâtre de Société, les Français mirent en branle pour l'empêcher toute la machine administrative et juridique, les protecteurs influents qui n'ont jamais manqué aux acteurs ou même aux actrices célèbres, et les magistrats.

La lettre suivante est du 23 octobre 1788 :

« La Comédie-Française a l'honneur d'informer M. le maréchal de Duras que le Théâtre de la rue Saint-Antoine ouvre aujourd'hui[1] son spectacle qui avait été fermé par l'ordre du ministre et l'on y doit représenter *le Glorieux* et *les Trois Fermiers*.

« Les droits des comédiens du Roi sont doublement blessés par cette innovation. On joue les pièces des théâtres royaux et, quoiqu'il n'y ait point de recette à la porte pour sauver les apparences, on

1. Arch. de la Comédie-Française. En réalité, d'après Mareux, on ne devait rouvrir que le 23 décembre.

est parfaitement instruit qu'il y a des abonnés qui forment une recette considérable. La Comédie-Française supplie M. le maréchal de Duras de la protéger auprès du ministre contre cet attentat à ses privilèges. »

Le ministre répondit, après deux mois de réflexion, à M. le maréchal de Duras :

Versailles, le 27 décembre 1788. — « J'ai reçu, Monsieur le Maréchal, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les représentations qui vous ont été faites par les comédiens-français au sujet de l'ouverture du Théâtre bourgeois de la rue Saint-Antoine. Aussitôt que je me serai fait rendre compte de cette affaire, je verrai ce qu'il sera possible de faire pour faire cesser les plaintes des comédiens.

« J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur le Maréchal, votre très humble et très obéissant serviteur.

« De Villedeuil. »

Mareux cependant comptait avoir sa permission pour jouer aux fêtes de Noël quand, le 23 décembre 1788, les Français « instruits, dit-il, de ces intentions du ministre[1] » formèrent leur opposi-

1. Le mémoire des Français confirme le fait par prétérition : « Mais le ministre vint à changer. Alors nouvelles démarches des sieurs Mareux auprès du nouveau ministre pour tâcher de faire cesser la défense du gouvernement. Nous ignorons quel effet auraient pu produire ces nouvelles démarches. Nous

tion juridique : à quoi, les sociétaires de Mareux ripostèrent par une requête devant le Parlement et engagèrent un procès dont ils devaient sortir vaincus. Le ministre, fort embarrassé sans doute entre des sollicitations adverses, saisit aussitôt cette occasion de s'effacer devant la juridiction compétente.

En attaquant de front la Comédie-Française et l'Opéra[1], en allant jusqu'à discuter la légitimité de leur privilège, ils avaient sans doute, en cette année 1789, l'opinion publique et l'avenir pour eux, mais ils venaient quelques semaines trop tôt.

Sur ce procès qui marque une date dans l'histoire du théâtre parisien, nous sommes très documentés. Les Français, qui avaient pris pour avocat de Sèze, le futur défenseur de Louis XVI, firent, en effet, imprimer, en réponse à un mémoire des Mareux, un long mémoire que nous allons résumer. L'arrêt du Parlement nous a été conservé. Nous trouvons même, dans les Archives de la Comédie, l'indication des démarches faites à ce propos, la liste des présidents et conseillers de service à la Grande Chambre, avec des commentaires sur tel ou tel, la demande d'audience au premier président pour le 16 mars, etc.

osons croire qu'elles n'auraient pas eu plus de succès que les premières. Mais la Comédie-Française n'a pas cru devoir en attendre le résultat. » Les Mareux demandaient le 17 janvier à pouvoir reprendre leur spectacle provisoirement; mais un premier arrêt du 10 mars renvoya, pour cette question du provisoire, au jugement sur le fond.

1. L'Opéra s'associa à l'action soutenue par les Français.

Le Mémoire, signé par de Sèze avocat et Formé procureur[1], commence par un exposé des faits que le lecteur connaît déjà. Puis, passant à la discussion, il aborde les deux points suivants :

1° La Comédie-Française a-t-elle le droit d'empêcher qu'on ne représente, sur un théâtre public et pour de l'argent, les pièces qu'elle représente elle-même ?

2° Le Théâtre des sieurs Mareux est-il un théâtre public et où l'on paye ?

Sur le premier point, la Comédie Française est très forte : c'est la grosse question du privilège accordé par Louis XIV, confirmé par toute une série d'arrêts. Les arguments Mareux sont, il faut l'avouer, d'assez médiocre valeur. Ils consistent à dire que l'ordonnance de 1680 est une simple ordonnance de police n'ayant pas le caractère de loi et que le Roi ne s'est nullement interdit la faculté d'autoriser par la suite de nouvelles troupes : à preuve, les Italiens et la troupe de Monsieur. Sur quoi, les Français ripostent aisément que, depuis un siècle, de nombreuses lettres patentes ont confirmé l'ordonnance de 1680 et que les Mareux ne peuvent, eux, montrer aucune ordonnance semblable en leur faveur. Les Mareux se relèvent cependant un peu lorsqu'ils remarquent l'émiettement progressif d'un privilège arbitraire, arbitrairement enfreint par le gouvernement même qui a autorisé d'autres troupes à donner des pièces françaises. Mais,

1. Arch. nat., AD VIII, 44; 32, p. in-4°.

objecte l'adversaire, avec assez de justesse, ces troupes jouent des pièces écrites exprès pour elles, tandis que vous prétendez, vous, jouer notre propre répertoire !

Enfin les Français peuvent invoquer une lettre patente de juin 1769 qui est réellement draconienne, car elle défend « à toutes personnes, de quelques qualités et conditions qu'elles soient, de faire chanter et exécuter avec théâtre et décoration ou autrement aucunes pièces de musique ou de danse, de faire aucun concert de musique vocale ou instrumentale dans quelque langue que ce soit, ni donner aucuns bals pour l'entrée desquels bals, concerts ou représentations de pièces de musique, *on prenne ou reçoive de l'argent*, *même de faire des associations*, *pour raison desdits objets* ».

Les Mareux n'ont à répondre, comme précédemment, qu'une chose, c'est que, malgré ladite lettre patente, d'autres théâtres de société, tel le théâtre Doyen, existent à Paris et que les Mareux mêmes ont été officiellement autorisés pendant deux ans par le ministre de la Police.

Pour cette première partie de leur argumentation, nous devons donc, juridiquement, donner raison aux Français; mais, sur le second point, il semble qu'en droit strict ils auraient eu plus de mal à triompher, si les Mareux n'avaient pas commis la grosse faute de se laisser prendre à louer leur salle. Ceux-ci prétendent, en effet, considérer exclusivement comme spectacles publics « ceux où

tout particulier est admis sans distinction et n'a besoin d'autre passeport pour son entrée que l'argent qu'il remet à la porte ». Cette définition, que l'avocat des Français n'estime pas sérieuse, nous apparaît aujourd'hui fort correcte. « Jamais, disent les Français, un entrepreneur ne serait assez maladroit ou assez hardi pour ouvrir à Paris un spectacle dans ces conditions. Pour avoir une chance de faire vivre un spectacle payant, on commence par déguiser sa spéculation. C'est ce qu'ont fait les Mareux. » Donc vous reconnaissez, Messieurs les Comédiens royaux, que vos adversaires ont respecté la loi, puisque, de votre aveu même, ils ont réussi à la tourner !

Nous entrons là dans une discussion forcément spécieuse pour savoir : où s'arrête une Société d'amitié ou de famille ; quel nombre d'amis un homme est en droit d'avoir — et ici, les comédiens Français, qui ne sont pas d'esprit moderne, trouvent exorbitant qu'un seul individu Mareux puisse s'en attribuer jusqu'à soixante (le nombre des sociétaires) ; — si, enfin, il est admissible, que ces prétendus amis appartiennent à des professions, à des milieux sociaux différents. Évidemment, si le procès s'était plaidé en 1914, l'avocat de Mareux aurait eu beau jeu pour inviter ses adversaires à venir voir la cohue d' « amis » complètement étrangers les uns aux autres comme aux maîtres de la maison, qui se pressait dans une soirée cosmopolite du côté de l'Arc de Triomphe. Ou encore, à son argument que des amis ne louent pas

une salle, on aurait pu objecter l'industrie, si florissante aujourd'hui, des salles pour réceptions mondaines. Mais cela se passait en 1789 et la Comédie-Française pouvait alors, sans faire sourire, imprimer le passage suivant :

« Il y a bien à la vérité, dans l'acte de Société, un article dans lequel les sieurs Mareux paraissent supposer que leurs sociétaires se proposent de *jouer la Comédie ensemble*.

« Mais à qui persuadera-t-on que des architectes, des négociants, des agents de change, des huissiers-priseurs, des commissaires au Châtelet abandonnent ainsi les travaux de leur profession pour se consacrer à jouer la comédie deux ou trois fois par semaine ?

« Qui est-ce qui ignore les études, les répétitions, les embarras, le temps qu'exigent les représentations du théâtre ?

« Si c'était encore à la campagne, si c'était dans un moment de vacance, si c'était pour une seule pièce, à la bonne heure.

« Mais à Paris, mais une multitude de pièces, mais toute l'année, on sent que c'est impossible !

« Nous irons plus loin, c'est que, si, par hasard, ces sociétaires des sieurs Mareux qui exercent tous des professions estimables, avaient, en effet, le malheur de céder à la tentation de se livrer d'une manière particulière à un genre d'amusement aussi attrayant mais en même temps aussi dispendieux, ce serait à la sagesse des magistrats à venir à leur secours, à les défendre d'une séduction qui

pourrait leur être si funeste, à les ramener aux occupations auxquelles ils se doivent et à les sauver ainsi malgré eux de leurs propres erreurs[1]. »

On ne s'attendait guère à trouver, chez ces estimables cabotins, un tel souci moralisateur. Et, de même, ils sont un peu comiques (sans le vouloir) lorsqu'après avoir raconté comment certains de leurs jeunes pensionnaires, Talma et autres, ont loué la salle des Mareux pour y jouer, ils ajoutent : « Mais ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est que ces jeunes élèves des Écoles dramatiques contractaient dans ce spectacle des défauts dans la déclamation, qui donnaient ensuite beaucoup de peine à leurs maîtres pour les corriger et qui finirent par forcer ceux-ci de leur défendre de plus jouer dans ce spectacle. »

Mais leur conclusion surtout s'élève à une hauteur de vues admirable :

« Au surplus peut-être que le Ministère public envisagera cette entreprise des sieurs Mareux sous un point de vue encore différent.

« Peut-être trouvera-t-il que les spectacles sont déjà assez multipliés dans la capitale pour qu'il ne soit pas nécessaire de les multiplier encore davantage.

« Peut-être pensera-t-il que, dans une ville aussi immense et dans un moment comme celui-ci, il serait plus utile d'encourager le travail que de fa-

1. « Un de ces sociétaires des sieurs Mareux, le sieur Pélissier, est aujourd'hui engagé dans la troupe de Monsieur. »

voriser les dissipations, qu'il n'existe que trop de moyens d'amuser son loisir et même de le perdre; qu'il serait encore plus coupable d'en abuser; et qu'il y aurait un véritable danger à employer le pouvoir des Loix à ouvrir une nouvelle source de distractions futiles, lorsque les Loix gémissent elles-mêmes de leur impuissance contre cette foule d'amusements corruptifs qui se disputent depuis quelques années les moments si précieux du peuple et les lui ravissent.

« Peut-être même le Ministère public regardera-t-il le spectacle des sieurs Mareux comme une occasion de séduction d'autant plus funeste qu'elle présenterait un attrait plus facile, qu'on s'y livrerait avec moins de défiance, qu'on y serait conduit par un goût en apparence plus excusable et se croira-t-il, sous ce rapport, plus intéressé à en demander personnellement la proscription. »

Après un si beau plaidoyer, il n'y avait plus qu'à prononcer l'arrêt. Le voici :

« Du samedi, 11 juillet 1789.

« M. le Premier Président[1]. — Après que Debonnières, avocat de Mareux et autres sociétaires de la salle de spectacle de la rue Saint-Antoine, de Sèze, avocat des comédiens-français, ont été ouïs, ensemble d'Ambray pour le procureur général du Roy.

1. Arch. nat., X^b 8824.

« La Cour reçoit les parties respectivement opposantes à l'exécution des arrêts par défaut au principal, déboute les parties de Debonnières des demandes par elles fournies contre celles de de Sèze, adjugeant le profit du défaut faute de comparoir obtenu par les dites parties de Debonnières contre Dauvergne, directeur de l'Académie royale de musique et joint à la cause par arrêt du 30 mars dernier, déboute pareillement les dites parties de Debonnières de leur demande contre le dit Dauvergne, condamne les parties de Debonnières aux dépens envers toutes les parties, même en ceux réservés; sur le surplus des demandes, fins et conclusions des parties, les met hors de cause. »

Cela se jugeait le 11 juillet 1789. Le lendemain même, le peuple s'ébranlait et une révolution avait passé, quand, le 10 août, le procureur des Français écrivait le billet suivant[1] :

« Formé à l'honneur de saluer M. Desessart et de lui envoyer une soixantaine d'exemplaires du Mémoire pour la Comédie-Française et 30 exemplaires de l'arrêt. Il lui serait obligé s'il pouvait lui procurer les adresses de 23 associés dont il ne sait pas les demeures et à qui il faut signifier l'arrêt. »

Mais la Révolution de 1789 ne devait pas, aussi vite qu'on le croirait, assurer la liberté légale des

1. Arch. de la Comédie-Française.

spectacles, et le Théâtre Mareux n'était pas au bout de ses vicissitudes, que nous allons suivre rapidement à travers la période révolutionnaire. Tout d'abord, la réouverture, qui eut lieu le 1er octobre 1789, se fit dans des conditions encore mal déterminées et incertaines, en se fondant seulement sur la suppression générale des privilèges et, pendant la Révolution même, les Mareux devaient avoir plus tard l'occasion d'expérimenter à leurs dépens qu'il existe un arbitraire révolutionnaire aussi bien qu'un arbitraire royal; ils devaient constater aussi que la liberté elle-même perd singulièrement de ses avantages quand on n'a plus le « privilège » d'en jouir seul. Mareux, qui ne peut prévoir cette série d'ennuis futurs, écrit joyeusement à la fin de 1789 : « Nous avons enfin rouvert, (après 22 mois d'interruption) et demain, 1er novembre, les sociétaires s'assemblent chez moi... Le projet est qu'ils prendront la salle à loyer moyennant 6.000 livres par an et qu'il feront les frais eux-mêmes. »

Pendant l'hiver 1789-1790, malgré la Révolution déjà grondante aux portes, malgré la crise commerciale croissante, la salle est au complet, on refuse du monde. En six mois, du 1er octobre 1789 au 1er avril 1790, on peut donner 27 représentations fructueuses. Moins avantageuses cependant qu'on ne le croirait en examinant la liste des abonnés, parce que Mareux redoit gratuitement des places à ses anciens sociétaires de 1787, qui avaient payé d'avance au moment de l'interdiction.

La crise s'accentuant peu à peu, la clientèle aristocratique disparaissant de Paris et les embarras financiers personnels causés par de mauvais débiteurs arrivant par surcroît, ce théâtre intermittent ferme de nouveau (cette fois sans intervention administrative), le 22 mai 1790. Il n'a plus alors que 40 sociétaires (au lieu de 60) et, sur les 40, 22, pour des raisons diverses, ne payent point (10 parce qu'on leur restitue les représentations arriérées). Ainsi la recette réelle correspond à peine à 15.000 livres ou 20.000 livres par an : le dixième de ce qu'on avait prévu.

Mareux, après avoir essayé vainement de traiter avec ses sociétaires pour leur louer la salle une somme fixe, réussit enfin à s'entendre avec un entrepreneur de spectacles qui doit lui donner, pour prix du loyer, le sixième brut de la recette : soit, calcule-t-il, 15 à 20.000 livres par an. La première de cette reprise est donc annoncée pour le samedi 29 mai 1790. Mais, hélas ! les abus de pouvoir et l'arbitraire n'ont pas, comme le croyait Mareux naïvement, disparu avec l'ancien régime. Voici l'incident qui se passe alors (d'après S. Lacroix)[1] :

« Le sieur Leroy et la demoiselle Marchainville, devenus propriétaires d'un spectacle bourgeois existant antérieurement rue Saint-Antoine sous la direction du sieur Mareux et autorisé par l'ancienne administration, sur le désir plusieurs fois manifesté par les citoyens des deux districts de Saint-Louis-

1. *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, VI, p. 633.

de-la-Culture et du Petit-Saint-Antoine de voir établir un spectacle public dans leur quartier, notamment dans une assemblée générale des deux districts du 17 février 1790, ont fait de grands frais et annoncé l'ouverture pour le samedi 29 mai. Ce jour-là, la salle était remplie de spectateurs, les acteurs en train de s'habiller; au moment de lever la toile, ils reçoivent une décision du maire : « D'après le rapport fait au département par MM. du « district du Petit-Saint-Antoine de l'ouverture d'un « théâtre dans son arrondissement, attendu qu'il « n'existe aucune ordonnance de police, nous défen- « dons à la demoiselle Marchainville et au sieur « Leroy, indiqués comme entrepreneurs, d'ouvrir « aucun théâtre non autorisé. *Signé* : Bailly, Les- « cène, Desmaisons. »

L'entrepreneur, qui avait 275 livres de frais par jour, non compris le loyer de la salle, court aussitôt chez le maire qui lui donne pour toute explication qu'il y a trop de spectacles dans la capitale et, comme Leroy invoque la Déclaration des Droits de l'homme, l'abolition des privilèges, Bailly le met à la porte.

L'entrepreneur Leroy publie alors, mais sans résultat, une *Réclamation contre un nouvel abus du pouvoir et de l'autorité, adressée à MM. les Représentants de la commune*[1].

1. Il en est fait mention dans le procès-verbal des représentants provisoires de la Commune du 14 juin 1790. Voir Tourneux, *Bibliographie*, n° 23651, au tome IV, 1906. *La Réel amatio*, ...imp. 12, p. in-4, non daté (*Bibl. nat.* Ln 27 : 12397).

Le 15 juin 1790, Toussaint Mareux écrit tristement à son fils : « Depuis ce temps, il n'a pu lever la défense et, comme je crains qu'il ne réussisse point, s'y étant très mal pris, je prends le parti de monter des parties détachées en attendant l'avènement de cette prétendue liberté... » Cette prétendue liberté! le mot est dur dans la bouche de notre ami Mareux; mais son optimisme l'emporte vite : « Si la liberté est comme on le présume, j'ai des offres pour vendre 48.000 livres ; mais, s'il y a liberté de spectacle, je préfère la location[1]... »

Finalement, le Théâtre rouvrit une troisième fois en septembre 1790 : « Notre Société commence à se rétablir, comme il y a trois ans et au même prix; le dimanche, la comédie à 150 livres et l'opéra-comique va reprendre à 180 livres (4 octobre 1790). »

Le 21 décembre 1790, on déchante un peu : « Notre Société de comédie va bien ; celle d'opéra-comique peut à peine faire les frais et cela parce que tout est mort à Paris... »

Le 11 janvier 1791, c'est à peu près la même note : « Ma Société de comédie va au mieux parce que nous sommes dans l'hiver et que c'est le dimanche. Elle est pleine et le peu de loges qu'il me reste se vendent très bien... Mais, quant à l'opéra-

1. *L'Almanach général des spectacles de Paris et des provinces pour 1791*. Paris, Frouillé, in-12, p. 350 (N. Yf, 1901), ayant été écrit en 1790, ne contient qu'une mention dédaigneuse, p. 257, sur le théâtre de la Société Saint-Antoine, qui est fermé. D'une façon générale, il y a lieu de noter que, jusqu'à ce moment, le Théâtre Mareux, par le fait même qu'il est un théâtre privé, n'a payé aucune réclame, en sorte que son nom ne paraît pas dans les journaux et almanachs.

comique, ce n'est plus comme il y a trois ans. Je n'ai plus qu'une vingtaine de sociétaires... Jusqu'à présent, je n'ai pas perdu dessus, mais sans bénéfice... » Et il raconte avec orgueil comment il a donné, le jour de l'an 1791, deux représentations au profit des pauvres qui lui ont permis de remettre net 1.040 livres à la Municipalité, tandis que l'Opéra-Comique et les Français faisaient tout juste chacun 1.600 livres. En effet, nous constatons, sur une pièce des Archives[1], que, le 2 février 1791, le spectacle de Mlle Montansier au profit des pauvres a rapporté seulement 554 livres.

Cette représentation au profit des pauvres, que Mareux semble ici, suivant son caractère ordinaire, admettre assez allègrement et avec la fierté de donner plus que les autres, c'est, comme l'interdiction arbitraire du mois de mai, la résurrection, d'abord déguisée, d'une de ces mesures gênantes que l'on avait cru candidement voir disparaître avec l'Ancien Régime[2]. L'histoire en est à retenir.

Une loi des 4, 5 et 6 août 1789 avait solennellement aboli l'ancien droit des pauvres. Contradictoirement, une autre loi des 16-24 août ne permit aux Officiers Municipaux d'autoriser les spectacles nouveaux et de continuer aux anciens leur autorisation, qu'à charge d'une redevance pour les pauvres. Les 13-18 janvier 1791, la loi proclamant la

1. Manuscrits de la Bibl. nat. *Documents sur les théâtres à Paris*, 7005, p. 9.

2. Voir un historique dans Jules Bonnassies, *les Spectacles forains et la Comédie-Française. Le Droit des pauvres avant et après 1789*. Dentu, 1875.

liberté industrielle abolit de nouveau toutes les charges des théâtres, y compris le droit en question, que l'on continua néanmoins à percevoir arbitrairement. Le 11 nivôse an IV (2 décembre 1795), un arrêté du Directoire devait prescrire de donner une représentation mensuelle pour les pauvres. Enfin, la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) décida le prélèvement d'un décime par franc sur les spectateurs. Et l'on sait qu'aujourd'hui encore, les directeurs de petits théâtres qui souvent ne font pas leurs frais, ou les organisateurs de représentations de bienfaisance continuent à payer, sur le produit brut, ce droit si abusif dans sa forme, mais fondé sur une apparence philanthropique et sur la tradition.

Mais revenons à 1791. Le 28 février, Mareux, en nous racontant l'affaire du donjon de Vincennes, remarque : « Tout ce cortège est passé devant notre Comédie, à 8 heures du soir. Tous les spectacles étaient fermés, excepté le nôtre et nous avons joué très paisiblement sans même avoir entendu passer la troupe et son artillerie avec les prisonniers. »

Il faut, en effet, s'habituer à cette idée, surprenante au premier abord, que, pendant toute la Révolution, les théâtres ont continué (des théâtres de plus en plus nombreux), et souvent avec bénéfice. Leurs représentations devinrent seulement alors l'occasion de manifestations politiques et de discussions violentes, dont nous donnerons plus tard une idée, en retraçant l'histoire de François Sallior. Mais le Théâtre Mareux ne jouait pas des

pièces d'actualité, telles que *les Victimes Cloîtrées* de Monvel, ou *l'Ami des lois* de Laya. Il essaya quelque temps de garder son caractère de « Théâtre Bourgeois de Société » et son bon vieux répertoire. Aussi, quand, au début de 1791, la liberté complète fut accordée, la concurrence des théâtres plus mouvementés ou mieux situés devint terrible. C'est cette concurrence et non, comme on le croirait, l'incertitude des temps qui le tuèrent.

« De tous les côtés, écrit Mareux le 4 avril 1791, il se construit des théâtres et l'on va en être inondé après Pâques. Il y en aura 38... Les anciens théâtres de Société, comme celui de Doyen, se transforment en théâtres ordinaires... Notre Société diminue à vue d'œil, et tous les acteurs bourgeois s'engagent dans ces différentes troupes... Il est à croire qu'il en tombera plus de moitié d'ici un an... J'espère que je me soutiendrai, étant maintenant presque le seul de Société : je monterai des parties détachées... »

Le 8 août 1791, il complète : « La multiplicité des théâtres à Paris a donné un tour de reins à ceux de Société. Je suis resté seul de cette classe et le mien s'est soutenu pendant l'hiver sans rien perdre de sa bonne réputation. Mais il arrive souvent de la perte et mon été pourra bien me coûter 25 louis. »

Pendant l'année 1792, on continue à jouer ; mais les recettes baissent de jour en jour. Dès le début de cette année-là, Mareux, qui va devenir Membre de la Commune, essaye du moins de se poser en victime de l'Ancien Régime et se glorifie, quoiqu'as-

sez discrètement, des persécutions qu'il a subies. Le « Calendrier historique et chronologique des Théâtres pour 1792 » contient l'insertion suivante sur le « Théâtre de la rue Saint-Antoine » : « Plusieurs acteurs et chanteurs des différents théâtres de Paris se réunissent pour donner à ce théâtre des représentations très satisfaisantes. Le propriétaire de la salle loue les loges à l'année et s'arrange pour fournir un certain nombre de représentations. Cela se fait aujourd'hui sans embarras et sans difficulté. Mais il a été forcé, sous l'ancien régime, de soutenir un très long procès pour avoir la permission de laisser entrer chez lui ceux qui s'y présentaient. »

Le résultat n'en est pas plus brillant, d'autant plus qu'ici, comme dans tous les commerces, la recette se fait en papier. Néanmoins, on réussit à vivre, ce qui est un succès, alors que beaucoup d'autres théâtres se ruinent : « Je ne fais point de dettes ; mais je ne peux payer les anciennes, ne joignant que juste les deux bouts. Cependant, une Société, qui s'est établie dans la salle de Doyen (rue de Nazareth), sort de chez moi à l'instant me proposer de venir s'établir à la maison. Ma Société, qui y voit quelque bénéfice, se prête à cet arrangement, et je compte que cela commencera au 1^er^ février (lettre du 17 janvier 1792). »

Quand arrive l'été suivant, le théâtre se vide. Est-ce seulement l'effet habituel de la chaleur ? Cela ne tient-il pas à la bataille ouvertement engagée entre le peuple et la royauté ? Dans une lettre

racontant l'envahissement des Tuileries le 10 août, on nous dira : « Voilà trois mois que nous ne faisons rien et il y a lieu de craindre cet hiver que nous ne ferons rien ; car aucun théâtre ne jouera, attendu que tous les acteurs sont engagés à la frontière... Plusieurs personnes qui sont de la Société se sont enrôlées pour partir... » D'ailleurs, à ce moment, Mareux est en pleine activité politique et ce n'est pas en siégeant nuit et jour à l'Hôtel de Ville qu'il pourrait s'occuper de ses affaires. Mais sa fille Adélaïde mène à sa place la comédie, qui joue en dépit de tout. « Je ne conçois pas, écrit de Strasbourg Louis Mareux le 8 octobre 1792, comment, dans un temps aussi critique, on pense encore au plaisir. » Et, le 23 octobre 1792, Mareux, « Officier Municipal », écrit : « Je peux encore aller loin, pour peu que mon établissement rapporte au moins 3000 livres, comme cela est arrivé les années dernières, malgré les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous nous trouvons. »

Le 18 décembre 1792, ayant échoué aux élections, il se remet à ses affaires privées : « Je m'occupe à mettre ma Société en état de rapporter un peu plus ; mais cela est bien difficile. Tous les riches sont, ou hors du royaume, ou à la campagne... Il n'est pas possible de faire des recettes comme par le passé... ; joint à cela des impôts énormes... »

Le 1er mars 1793, en pleine Terreur, il forme encore une nouvelle Société. Le « Calendrier des Théâtres en 1794 » nous montre que le caractère en est resté analogue, sauf la note patriotique de

rigueur à ce moment : « Le théâtre Saint-Antoine est composé de jeunes gens qui, pour s'amuser et pour se former à l'art dramatique, se sont réunis en Société pour jouer ce qu'on appelait autrefois la Comédie Bourgeoise. Comme ils sont tous animés de cet esprit républicain qui donne tant d'énergie aux Français, ils ont proscrit les pièces anti-républicaines et ont donné souvent des représentations où ils ont fait payer le public pour consacrer la recette au profit des indigents ou des parents des Volontaires qui sont à l'armée : ainsi le Patriote sait changer ses jeux mêmes en actes de vertus. Le Citoyen Mareux, propriétaire de ce théâtre, en loue des loges à des Sociétaires ; on y joue communément deux fois par décade et nous pouvons assurer qu'on y trouve de l'ensemble et des talents... Le Citoyen Doyen tient, dans la rue de Nazareth, un théâtre à l'instar de celui dont nous venons de parler... »

Ainsi on traverse toute la période des troubles les plus graves, sans jamais cesser les représentations. Mais, le 21 novembre 1796, Mareux perd sa femme et commence à abandonner son théâtre qu'il loue à un entrepreneur, nommé Cominard. Le 10 avril 1798, il reloue, non seulement la salle, mais aussi son propre logement, à deux « artistes », Simonet et Desbuissons, moyennant 4270 francs de loyer annuel, en se réservant une première loge[1]. Le fils Auguste Mareux se marie au mois de septem-

1. 21 germinal, an VI. Archives de Me Huillier, notaire à Paris.

bre 1798 et s'établit architecte. Bientôt le père Mareux se retirera dans son pays natal, à Tricot. Désormais les documents directs nous manqueront et c'est indépendamment de la famille Mareux, que le Théâtre continuera encore, pendant quelques années, une existence incertaine et malheureuse, payant irrégulièrement ses loyers, en sorte que Mareux lui-même se trouve de plus en plus en retard vis-à-vis de son propriétaire, M. Boulland.

Nous constatons, par exemple, que la perception du droit des pauvres donne lieu maintenant à des difficultés. Le 20 juillet 1798, l'administration municipale du 7e arrondissement se plaint que, le 13 du même mois, la salle de la rue Saint-Antoine étant pleine, on a déclaré seulement 12 fr. 50 pour toute recette; et, le 30 novembre 1798, la même administration réclame encore parce que l'on donne, sur le Théâtre Mareux, des représentations sans prévenir, ce qui empêche de vérifier les recettes[1]. C'était au temps où des arrêtés successifs ordonnaient aux théâtres de jouer tous les décadis « des pièces qui représentent le plus énergiquement les vertus des défenseurs de la liberté et qui sont les plus propres à former l'esprit public » (31 janvier 1799) et où l'on gourmandait le directeur du Théâtre Feydeau parce que ses ouvreuses employaient l'expression réactionnaire de « Monsieur[2] ».

De 1800 à 1802, le théâtre semble être resté

1. Arch. Nat. BB3 88 et 89; F7 3841.
2. Bibl. nat. Manuscrits, 7005, p. 44 à 97.

fermé. Il rouvrit encore le 2 mai 1802, et, pendant un an, jusqu'au 1er mars 1803, prit le nom de « Théâtre de l'École dramatique ». C'était une troupe d'enfants dont, d'après le bibliophile Jacob, les principaux sujets avaient été enlevés au Théâtre de la rue de Thionville (autrefois rue Dauphine) par Peltier de Volméranges. Le 1er mars 1803, cette École dramatique alla s'installer dans un autre local, rue de Grenelle et nous voyons alors Adélaïde Mareux qui, depuis le départ de son père, s'occupe de cette affaire, chercher un nouveau locataire.

C'est à cette période que se rapporte la seule pièce imprimée, à laquelle semble se borner le répertoire connu de ce théâtre : « *Madame Revêche*, Monologue-Folie en prose mêlée de vaudevilles, par J. L. Lesueur (et le marquis de Redon-Deschapelles), représenté sur le Théâtre des Élèves Dramatiques et Lyriques, rue Saint-Antoine (Salle Mareux) les 11, 12, 15, 18 et 19 vendémiaire an XI (octobre 1802[1]). » En 1807, Prudhomme, dans son « Miroir de Paris », mentionne ainsi le Théâtre Saint-Antoine : « Ce Théâtre n'a rien de remarquable ; il est en outre souvent fermé. » La salle subsista cependant jusqu'en 1838 et fut alors démolie.

1. Paris, Allut, sans date, in-8, p. 16. Deux autres pièces du Théâtre de l'École dramatique, *Oreste* ou *les Visions du crime*, mél. par Mansard, représenté le 3 janvier 1804 et *le Gourmand puni*, com. pr. par Varez, 1804, sont postérieures au départ de la rue Saint-Antoine.

CHAPITRE IV

LES VOYAGES D'AUGUSTE MAREUX

I. Constantinople en 1785 et la mission militaire de Saint-Rémy. — Les changements de vizir, la peste et les incendies. La comédie au palais de Suède. — II. Les incidents d'une descente sur le Rhône. — Naples de 1787 à 1793. Le tremblement de terre de Messine. Les fêtes de Sainte-Rosalie à Palerme.

Tandis que se passaient les petits événements parisiens, dont il a été question plus haut, Auguste Mareux était, nous l'avons vu, parti pour Constantinople le 1er janvier 1785. Il y séjourna jusqu'au 24 avril 1787, sauf une excursion en juin 1786 à Brousse et à Nicée. Puis, un premier retour en France, avec course en Troade, l'occupa du 24 avril au 6 juillet 1787. Après deux mois de séjour à Paris, il repartit à Naples pour y rester jusqu'au 1er décembre 1792. Un voyage en Sicile eut lieu au mois de juin 1788. Du 1er décembre 1792 au 13 février 1793, il revint enfin de Naples à Marseille par Rome, Florence et Livourne; mais l'insurrection vendéenne le retint deux mois à Nantes

et ne lui permit de rentrer à Paris qu'en juillet 1793. Sur la plus grande partie de ces voyages, nous possédons un journal quotidien, où les études d'architecture et d'archéologie tiennent une grande place. Nous en extraierons seulement ici quelques pages : les unes relatives à la vie de Constantinople en 1785 et à la mission militaire de Saint-Rémy; les autres au tremblement de terre de Messine, en 1783 et aux fêtes de Sainte-Rosalie à Palerme.

I

L'histoire, peu connue, de la mission militaire Saint-Rémy (1785-1787) forme un incident intéressant dans l'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Turquie et, par conséquent, dans l'évolution, toujours actuelle, de la Question d'Orient.

Depuis une quinzaine d'années, la France, continuant à Constantinople une politique d'alliance, qui était une vieille tradition de sa diplomatie, avait cherché à protéger les Turcs contre les attaques de la Russie, ou s'était du moins préparée, si le démembrement prévu se produisait, à être en mesure d'en profiter. Sous des prétextes divers, notre ambassadeur, M. de Saint-Priest avait donc introduit en Turquie des ingénieurs et officiers d'artillerie français destinés à instruire les Ottomans. Pour ne pas paraître opérer « une levée de boucliers contre la Russie », on amenait, ainsi que

nous l'avons vu déjà, les soldats sous des déguisements divers, comme architectes, piqueurs, forgerons, matelots, etc[1]... Il suffit de rappeler, à cet égard : l'entreprise du baron de Tott qui dura de 1769 à 1776 avec sa création du corps des Suratchis ou Diligents, et l'installation d'une fonderie de canons[2]; puis les missions d'Antoine Chabaud et de Mathieu Dumas à la fin de 1783; enfin l'expédition de Boislandry de la Chaloussière qui, en mars 1784, vint comme émissaire du duc de Luxembourg.

Dans le cours de 1784, les choses se précipitèrent. Depuis l'invasion de la Crimée, la cour de France attachait un intérêt croissant aux événements d'Orient. En juillet et août, une véritable mission militaire française commença à s'établir à Constantinople. Ce fut, le 16 juillet, un capitaine du génie, M. Monnier de Courtois; le 25 août, l'ingénieur constructeur Leroy[3] et le sergent Opert, etc.

Sur ces entrefaites, le Comte de Choiseul-Gouffier[4] remplaça M. de Saint-Priest et arriva à Constantinople, le 24 septembre 1784, avec des instructions très pressantes pour accélérer la réorga-

1. Voir plus haut, page 38.

2. Un croquis de Mareux nous fait connaître les dispositions de cette fonderie de canons de Top-Hané.

3. Ce Leroy était ingénieur en chef à Lorient. Il construisit à Constantinople un vaisseau de 74 canons.

4. Sur l'ambassade de Choiseul-Gouffier, voir L. Pingaud, *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI*, Paris, in-8, et *Voyage à Constantinople fait à l'occasion de l'ambassade de M. de Choiseul-Gouffier à la Porte ottomane*, par un ancien Aumônier de Maison royale, Paris, Janet, 1819, in-18.

nisation (difficile dès ce temps-là) de l'armée turque. Aussitôt installé, il agit sur le grand vizir Ali-Pacha dont nous verrons bientôt le triste sort, sur le prince Sélim, fils du Sultan et sur le prince Maurocordato, premier drogman de la Porte. Le rôle des instructeurs français prit un caractère plus officiel, en même temps que 30 jeunes Turcs étaient envoyés à Paris pour s'instruire. Choiseul-Gouffier formait des projets très vastes; car il avait même amené avec lui des presses pour faire paraître des ouvrages d'enseignement et il s'occupa bientôt d'organiser une école des fortifications.

C'est deux mois après son arrivée que M. de Saint-Rémy quitta Paris à la fin de décembre, emmenant, avec notre ami Mareux, employé du génie, une douzaine de bas-officiers et soldats du régiment de Toul [1]. Il arriva à Constantinople à la fin de février 1785. La correspondance de Mareux est, par raison de discrétion diplomatique, très sobre sur la mission même, qui se termina sans grand éclat au bout de deux ans. Mais elle nous initie, pendant cette période, à la vie de Constantinople.

Et d'abord voici l'arrivée, si souvent décrite, à la Corne d'Or :

1. Dans un article sur *la France et le militaire turc au dix-huitième siècle* (« Feuilles d'Histoire » d'Arthur Chuquet, 1er mai et 1er juin 1902), M. Boppe cite dix de ces bas officiers et soldats : Michel Mouy, Pierre Rozet, J.-B. Parmentier, Jean Fridelle, Étienne Allègre, Jean Dardelier, J.-B. Goude, J. Huibrault, Nicolas Pescheur, Jean Naud. Aucun d'eux n'est mentionné dans la correspondance d'Auguste Mareux, qui avait une situation hors cadres et qui parle plutôt de MM. Leroy, Chevalier, etc.

« Mon cher ami, je ne te dirai rien de mon voyage, où nous essuyâmes le premier jour, une violente tempête, si ce n'est qu'en restant huit jours à Ténédos à cause des vents contraires, je me suis trouvé dans l'île derrière laquelle les Grecs allèrent se cacher lors de la prise de Troie, qui en est séparée par un bras de mer qui peut avoir trois lieues de large. J'aurais bien désiré aller visiter quelques vestiges qui restent encore de cette fameuse ville; mais la mer trop agitée n'aurait pas permis à notre chaloupe d'aborder [1]. Au surplus, je n'ai pas perdu grand'chose; car ce n'est plus qu'une vaste plaine remplie de broussailles, où les bergers font paître les troupeaux. Enfin, les vents devinrent bons, nous mîmes à la voile et nous entrâmes dans ce fameux canal des Dardanelles. La nature n'offre rien de plus riant que ce canal. L'entrée du côté de la Méditerranée est défendue par des forts qui ne valent pas grand'chose; mais cela ne nous fait rien. Lorsqu'on passe, l'œil enchanté se plaît à parcourir des côtes que la nature seule embellit. L'on se rappelle à la mémoire toutes les grandes actions qui s'y sont passées et l'on pleure de voir que ce pays, autrefois le centre des arts et du bon goût, n'est plus que l'asile de l'ignorance et de la barbarie. Sortant de ce canal, nous entrâmes dans la mer de Marmara, qui était autrefois la Propontide. Enfin, après un mois d'embarquement, nous arrivâmes dans cette fameuse ville de Constanti-

1. Mareux devait réaliser ce projet en 1787.

nople. Nous passâmes sous les murs de l'ancienne Byzance, aujourd'hui le palais des Empereurs (*sic*). De là, nous entrâmes dans le port. Ce fut là que je restai en extase à la vue de cette immense ville. Il n'est pas possible de rien voir au monde de plus beau. Vous voyez à la gauche le sérail qui n'est pas fort beau, mais qui cependant fait un peu d'effet. Plus loin s'offre à la vue cette fameuse église de Sainte-Sophie, aujourd'hui la première mosquée de Constantinople ; ensuite une infinité de palais, de maisons et de mosquées qui se pyramident agréablement à l'œil tout autour du port qui peut avoir environ deux lieues de longueur et de largeur. Ce qui rend cette vue encore plus pittoresque, c'est une infinité de petits bateaux qui vont et viennent avec la rapidité d'une flèche. Tu croiras, mon cher ami, qu'après une description si avantageuse de cette ville, l'on a lieu d'être content d'y habiter. Mais tu te tromperas, quand tu sauras que Constantinople est comme une jolie fille dont l'extérieur est agréable et dont l'intérieur est gâté. En effet, des rues sales et bordées de mauvaises bicoques de bois, par dessus cela la peste et l'incendie font de Constantinople la ville la plus désagréable. Pour la voir et s'en retirer avec satisfaction, il faudrait faire comme cet Anglais, qui fréta un bâtiment à ses frais et qui vint voir Constantinople sans descendre à terre, puis après s'en retourna. »

A peine arrivé, Mareux se trouve, à tous égards, lancé en pleine turquerie. Ce sont les menaces de

peste qui amènent M. de Saint-Rémy à partir avec lui pour cinq à six mois à la campagne; c'est une révolution de palais, à la suite de laquelle le grand vizir est décapité. « Le Grand-Ecuyer de Sa Hautesse, dit une lettre du 9 avril 1785, insérée dans la *Gazette de France*, est allé, le 31 du mois dernier, demander les sceaux au Grand-Vizir, qu'il a conduit, selon l'usage, au Balouk-Hané, espèce de prison attenante au Sérail, où les Grands-Vizirs sont gardés à vue après leur déposition; il en est sorti le lendemain pour se rendre par terre à Gallipoli; il y attendra un vaisseau qui le conduira en Egypte, d'où il se rendra à Djedda, dont il a été nommé gouverneur. Le Miri s'est emparé de tous ses meubles, effets, argent comptant et des Malikanes, terres ou fiefs, qu'il avait acquis pendant son vizirat... » Et, un mois après : « Le Grand-Vizir n'est pas arrivé à son gouvernement de Djedda; un capidgi-bachi, chargé de lui porter le cordon, l'a rejoint en route et sa tête, apportée ici, a été exposée sur la porte du Sérail. »

Une Révolution, où l'on décapite quelques ministres, est chose de peu d'importance en Turquie et, malgré la réaction anti-chrétienne qui résulta un moment de celle-là, Mareux ne semble y avoir vu qu'un épisode curieux dans son voyage. Mais le danger de la peste était plus grave. Il écrit le 22 juillet :

« ... Je suis dans une campagne où je m'ennuie tout mon saoûl. Vous me direz peut-être, comment

peut-on s'ennuyer à la campagne; mais il me sera facile de vous convaincre que cela ne peut pas être autrement. D'abord, il ne m'est pas possible de faire aucune connaissance dans cette campagne, pour deux raisons : la première est qu'on y parle grec et que je ne le sais pas; la seconde, qui est bien plus forte, c'est que la peste, qui jusqu'à présent n'est pas bien grave, empêche toute communication avec qui que ce soit... Si vous saviez toutes les précautions qu'il faut prendre pour s'en garantir, vous ne pourriez pas vous imaginer comment on peut vivre dans un pays comme celui-ci. Je ne vous en ferai pas le détail, crainte de vous étonner; je vous dirai seulement qu'il faut éviter de s'asseoir sur les sophas et de rien toucher qui n'ait été passé dans l'eau, ou bien parfumé. Ne craignez rien cependant pour moi, car il est très rare de voir les Francs attaqués de cette maladie... »

Et, le 27 mars 1786, il insiste davantage :

« J'ai écrit il y a environ deux mois à Châteauvieux que j'étais inquiet, et cela n'était pas sans fondement; car, le lendemain que je lui ai écrit, M. de Saint-Rémy était à toute extrémité par une inflammation de poitrine des plus violentes; il est actuellement en convalescence, mais il n'est pas encore sorti de sa chambre.

« Comme un malheur ne va jamais sans l'autre, il nous en est arrivé un autre bien plus grand, qui heureusement n'a pas eu de suite. Le médecin de M. l'Ambassadeur, qui traitait M. de Saint-Rémy,

voyait en même temps le domestique de M. Leroy (Châteauvieux connaît cet officier). Cet homme avait, depuis trois jours, une fièvre continue et des plus violentes. Le médecin avait employé toutes les ressources de l'art sans pouvoir adoucir le mal; mais, hélas, qu'il était loin de penser à quoi il s'exposait, lui, le palais de France et plus encore notre maison ! Enfin ce fut le quatrième jour qu'il reçut du malade la confidence la plus affreuse qu'il soit possible d'entendre. « J'ai, lui dit-il, un bouton à la cuisse. » A ces mots, le médecin resta comme frappé de la foudre; puis, tout à coup, reprenant ses sens, il voulut voir ce bouton. Que vit-il? Il vit la peste la plus maligne. Alors il devint comme un fou. Ne sachant où donner de la tête et n'osant pas rentrer chez lui, il alla errer dans la campagne sans savoir où il allait. Mais M. l'Ambassadeur le fit rentrer chez lui et partit pour sa campagne. Le médecin resta quinze jours en quarantaine sans aucun accident. Pour M. Leroy et l'autre officier qui est avec lui, ils se sont mis aussi en quarantaine et n'ont eu aucun accident. Ils ont été obligés de faire laver toute leur maison ainsi que leurs effets. Tu vois par là combien nous avons été exposés, et nous ne devons le bonheur d'y être échappés qu'à l'hiver; car, si cela était arrivé l'été, pour sûr, quelqu'un de nous eût été la victime de cette terrible maladie... »

Autre fléau trop habituel à Constantinople : les incendies, qu'alors comme aujourd'hui, on expli-

quait, très généralement, par la malveillance ou même par quelque combinaison coupable des pouvoirs publics :

5 août 1786. — « J'étais dimanche dernier à la campagne chez M. l'Ambassadeur et je me préparais à aller à la promenade avec plusieurs personnes; mais la nouvelle que l'on vint nous annoncer nous fit sur le champ retourner à la ville. On nous dit que le feu était auprès du Palais de France et cela nous donna beaucoup d'inquiétude, attendu que nous sommes tout près du palais. Chemin faisant, je me regardais de la tête aux pieds et je me disais moi-même : « Si la maison est brûlée, voilà tout ce qui me revient. » Mais, heureusement, le feu n'a pas donné de notre côté et nous avons trouvé notre maison saine et sauve. Il y eut environ quatre-vingt maisons brûlées dans l'espace de quatre heures et nous eûmes cet horrible spectacle sous nos fenêtres. Si le temps me le permettait, je te ferais un détail de cela, mais l'heure me presse trop. Je me contenterai seulement de te dire qu'il y a des gens qui, au lieu d'éteindre le feu, se plaisent à le porter où il n'est pas. Cela est si vrai qu'il a été mis deux fois au Palais de Venise; mais, heureusement, on s'en est aperçu et cela n'a pas eu de suite. Depuis huit jours, voilà environ six ou sept incendies. Cela occasionnera sûrement un changement de vizir avec ses suites habituelles; car c'est par ce moyen aussi barbare que le peuple marque son mécontentement. »

Cependant Auguste Mareux organise sa vie à

Constantinople. Il apprend la langue de Sophocle qui lui permet de causer avec quelques jolies grecques (de préférence aux femmes turques, dont les avances très habituelles exposent, dit-il, au danger trop grave de perdre effectivement la tête). Logé chez un luthier, il profite de l'occasion pour s'exercer à la guitare. Il dessine le plus qu'il peut, l'on a vu plus haut au prix de quels dangers; quelquefois aussi, son habileté de main est mise à profit d'une manière qui lui convient mal, car on profite de sa bonne volonté pour l'employer à tracer des cartes. Quand il est à la campagne, il chasse. L'hiver, il se distrait au spectacle. Un jour où son frère lui a envoyé, par plaisanterie, des billets d'entrée pour le théâtre Mareux, il riposte en lui adressant deux billets pour la comédie du palais de Suède (27 mai 1786) :

« Le ministre t'en envoie un, et autant à Adélaïde. Quoiqu'il ne vous connaisse pas, cela ne fait rien, je m'en charge et j'espère que vous ne manquerez pas d'y venir; car la date vous donne assez de temps. Le spectacle mérite d'être vu; tu entendras une musique charmante ; car il faut tout dire, ce n'est pas une comédie comme la tienne, mais bien un bel et bon opéra-bouffe italien. Il a eu le plus grand succès, il a été joué par une partie des ambassadeurs et ambassadrices qui sont ici. Indépendamment de cela, nous avons eu le plaisir de voir jouer la comédie française tout cet hiver, avec autant de succès et par les mêmes personnes... »

Manier agréablement le crayon ou le pinceau est,

comme un talent de musicien ou de chanteur, un excellent moyen pour un jeune homme de se faire bien voir dans ces colonies étrangères, dont l'existence ressemble à celle d'une plage ou d'une ville d'eaux. S'il est si bien reçu à l'Ambassade de Suède, c'est un peu parce qu'on y utilise ses talents.

22 décembre 1786. — « Je suis si occupé, qu'à peine puis-je trouver le moment de vous écrire. Je suis après faire construire un théâtre, au palais de Suède. J'ai donné les dessins des décorations ; mais les peintres sont si rares ici, que je suis obligé de me servir de ceux du pays qui sont on ne peut pas plus mauvais : ce qui m'oblige de peindre moi-même une bonne partie des décorations. Ainsi, jugez quel travail ce doit être pour moi qui n'ai jamais manié de tels pinceaux. Cependant, je compte m'en tirer avec honneur et j'espère que l'on pourra jouer dans les premiers jours de Janvier. Toutes les personnes qui l'ont vu m'en ont fait compliment. Si cela ne me rapporte pas de profit, cela me fera au moins de l'honneur, et c'est tout ce que je cherche. D'ailleurs M. et Mme l'Envoyé de Suède ont tant de bonté pour moi, que je suis bien aise de leur prouver ma reconnaissance en leur rendant ce petit service. »

Dans ce théâtre, il doit y avoir la comédie pendant tout l'hiver 1786-87. Malheureusement, « une dispute arrivée entre les domestiques de l'envoyé de Russie et les janissaires du palais de Suède, en troublant la première représentation d'un opéra italien, met fin, écrit-il le 10 février 1787, au seul

amusement qu'il y avait ici. Ainsi, il faudra passer tristement son carnaval, même sans danser; car, je crois que, cette année, il n'y aura guère de bals. »

Entre temps cependant, il a été reçu par l'Ambassadeur de France, invité à ses réceptions hebdomadaires du dimanche, et il a assisté à un de ses dîners et à l'audience que le Grand Seigneur donne à l'Ambassadeur de Venise (24 avril 1786) : « Il n'y a rien de plus injurieux que ces sortes de cérémonies. Je vais t'en donner une petite description et tu verras comme on traite à Constantinople, les représentants des souverains. D'abord, l'ambassadeur est obligé de se lever au milieu de la nuit pour être au lever du soleil à Constantinople, où il attend fort patiemment dans la rue qu'il plaise au vizir de passer. Après quoi, il suit le vizir jusqu'au sérail. Là, autre humiliation. Le vizir entre au divan (c'est la salle où se rend la justice) et l'Ambassadeur est obligé de rester debout dans la cour à l'injure du temps sans pouvoir trouver d'autres sièges que quelques pierres que le hasard lui présente. Ensuite de quoi, vient un homme du vizir lui annoncer qu'il peut entrer. Alors l'Ambassadeur entre avec sa suite et est le seul à qui on fasse la grâce de donner un tabouret pour s'asseoir. On plaide devant lui quelques causes, auxquelles il ne fait pas plus d'attention qu'on n'en fait à lui. Après quoi, le vizir écrit une lettre au Grand Seigneur, dans laquelle il lui annonce que le divan est fini et qu'il lui demande la permission de dîner. Le capidgi-bachi qui

est chargé de cette lettre, la porte dans sa main, qu'il tient élevée, afin que tout le monde la voie et chaque individu a soin de se prosterner à la vue de cette lettre. Le Grand Seigneur reçoit la lettre et dit : « Ainsi soit fait ! » Alors le capidgi-bachi (cette charge est, je crois, à peu près la même que celle de chambellan) rapporte la réponse en la tenant de la même manière. Il entre au divan. Le vizir se lève et fait trois ou quatre pas au devant de cette lettre. Il la baise et en fait la lecture; puis il s'asseoit et demande le dîner. Alors on sert le dîner sur trois tables différentes; l'une est pour le vizir et l'ambassadeur; la seconde est pour le capitan-pacha (qui est le grand amiral) et les principaux personnages de la suite de l'ambassadeur, et la troisième pour tous ceux de la suite. Il n'est rien de plus dégoûtant que ces repas ; une table ronde de cuivre étamé d'environ trois pieds de diamètre et sans nappe est ce dont on se sert pour manger une multitude innombrable de plats arrangés sans goût, et qu'on fait passer tour à tour. Je t'observerai aussi que la coutume chez les Turcs est de manger tout avec les doigts, excepté ce qui est liquide, qu'ils mangent avec une cuiller de bois. Ainsi, mon cher ami, juge de l'appétit qu'on doit avoir. Cependant le repas se finit; on ôte les tables et on apporte la douceur, le café et le parfum. Mais, comme il faut que l'Ambassadeur soit toujours humilié, on commence par donner toutes ces choses au vizir et ensuite à l'Ambassadeur. Il faut cependant en passer par là. Cette cérémonie faite, on vous chasse

du divan comme des chiens en criant : « qchi qchi qchi ! » L'Ambassadeur sort avec sa suite et attend dans la cour que le vizir sorte du divan, pour aller chez le Grand Seigneur. Pendant ce temps, on le vêt d'une pelisse ainsi que le premier drogman et les deux secrétaires, et les autres ont des cafetans (c'est une robe de toile de coton qui peut valoir une douzaine de francs). Le nombre des personnes qui doivent entrer chez le Grand Seigneur est fixe et ils attendent dans la cour, comme je l'ai dit, plus ou moins longtemps, selon qu'il plaît au Grand Seigneur. Enfin la permission d'entrer arrive, et des hommes du Grand Seigneur prennent l'Ambassadeur par dessous les bras et le conduisent plutôt comme un prisonnier que comme un ministre, ainsi que ceux de sa suite, au Grand Seigneur, qui est assis sur un trône, qui n'est pas fort beau, car il consiste en un sofa, posé dans un petit enfoncement. A côté de lui sont ses enfants et, derrière, le gouverneur de ses enfants ; et, de l'autre, est le vizir, le capitan-pacha et les principaux officiers de sa cour. Devant, est l'Ambassadeur, qui se tient debout comme les autres. Tout le monde ainsi placé, l'Ambassadeur dit à son drogman de traduire son compliment au drogman de la Porte, qui le répète en tremblant au Grand Seigneur et en s'inclinant jusqu'à terre ; je dis en tremblant, parce que c'est d'étiquette : par là, il marque la crainte qu'il a de son souverain. Le compliment fait, le Grand Vizir bredouille deux ou trois paroles que le vizir répète au drogman de la Porte, qui les arrange comme il veut.

Ensuite, l'Ambassadeur sort avec sa suite. Une fois sorti, tu le crois peut-être débarrassé de cette humiliation; mais tu te trompes; car il est encore obligé d'attendre dans la seconde cour du sérail que les janissaires, les officiers, le capitan-pacha et le vizir lui-même soient passés. Après quoi, il lui est permis de sortir. Ainsi fait-il et s'en retourne chez lui. Tu vois par là, mon bon ami, combien les Turcs sont vains et glorieux et combien les ministres sont bons de se soumettre à de pareilles conditions. »

Enfin arrive l'heure, longtemps attendue, du départ. On va rentrer en France et on va voir du pays ! Mareux, qui ne quitte guère M. de Saint-Rémy et qui, déjà en 1786, a fait avec lui un séjour d'été à Brousse, part joyeusement pour la Troade, dont M. de Choiseul-Gouffier a, depuis quelque temps, activement entrepris l'exploration et dont MM. Chevalier et Casas viennent, à son instigation, de dresser la carte. Dans cette expédition, dont notre ami envoie le récit à M. Chevalier, il a pour compagnon M. le marquis d'Aguesseau. Sa lettre et son journal nous le montrent cherchant Troie, comme on l'a fait jusqu'aux fouilles de Schliemann, sur l'emplacement actuel de Bounarbachi [1]. Il y décrit les divers tumulus dits de Patrocle, d'Achille et d'Ajax. Retenu par le vent contraire aux Dardanelles, il essuie à diverses reprises, en chassant, les coups de fusil des Turcs, qui prétendent ensuite s'être

1. Voir L. De Launay, *La Turquie que l'on voit*, p. 238.

trompés. Étant avec M. D..., beau-fils de M. de Lamoignon, il apprend à Troie la chute de M. de Calonne et celle du garde des sceaux de Miromesnil, remplacé précisément par M. de Lamoignon. Le 7 mai, il dessine les thermes d'Alexandria Troas; le 9, le temple du cap Sunium. Puis, malgré le vent contraire, les coups de vent et les forbans, il se dirige vers Toulon, où il arrive, au bout de 38 jours, le 1er juin, à travers mille incidents, remarquables seulement par le contraste qu'ils présentent avec nos navigations faciles d'aujourd'hui. Jusque sur les côtes de Provence, le capitaine est amené à virer de bord en apercevant des bâtiments armés en guerre qui paraissent être des barbaresques.

A Toulon, Mareux trouve une escadre hollandaise qui est là installée depuis trois ans. On le garde au lazaret pour 18 jours jusqu'au 19. Enfin, le voyage de Toulon à Paris prend du 20 juin au 6 juillet, par les gorges d'Oriol, la vallée du Beausset, Marseille, puis Lambesc, Orgon, la Fontaine de Vaucluse, Orange, Lyon, Châlon, etc... Partout il prend des notes d'architecte : notamment sur les théâtres de Marseille et de Lyon qui l'intéressent spécialement, ou sur le cadran de l'église Saint-Jean à Lyon dont il fait une description minutieusement compliquée.

II

Notre voyageur est rentré dans sa patrie et dans sa famille après deux ans et demi d'absence. Il

n'en profite pas longtemps, seulement du 6 juillet au 5 septembre 1787, et le voilà s'expatriant de nouveau à Naples pour y remplir au Château-Neuf, sous les ordres de M. de Pommereul, inspecteur de l'artillerie, les fonctions de secrétaire d'artillerie. Du journal où il a noté quotidiennement les incidents de son voyage de six semaines jusqu'à Naples, puis ceux de ses excursions archéologiques autour de cette ville et enfin le récit d'un voyage de deux mois en Sicile (25 mai-23 juillet 1788), je laisserai entièrement de côté, comme pour la Turquie, ce qui est architectural ou purement descriptif et me bornerai à en extraire quelques incidents de nature à mettre en lumière les mœurs de l'époque. Le voyage de Paris à Naples, quoiqu'il présentât encore de petites difficultés dont on va pouvoir juger, a été souvent fait et décrit à la fin du dix-huitième siècle et nous n'avons pas ici le loisir de nous attarder à des redites.

Voici pourtant la descente du Rhône de Lyon à Avignon par le coche d'eau, avec des scènes dignes du roman comique :

« Cette sorte de voiture est détestable tant par sa lenteur que par le peu de commodité qu'on y trouve. Le 16 septembre 1787, je partis à quatre heures du matin ; mais bientôt un brouillard très épais obligea le cocher de s'arrêter environ une heure pour le laisser dissiper. Ce soir-là, je soupai et couchai à Saint-Vallier.

« Le lendemain, le coche partit sans moi et je fus obligé de courir après. Un canot fut mon recours ;

mais bientôt la lenteur de sa marche m'obligea à le quitter à Tain pour prendre un bateau qui me fit rattraper le coche à Valence. Nous arrivâmes à Encone, où j'eus toutes les peines du monde à trouver à souper.

« Le 18, je partis d'Encone pour commencer une journée qui devait être fréquente en événements. Cela commença à Saint-Esprit où nous prîmes terre pour la vérification des effets et marchandises qui étaient sur le coche. Bientôt une multitude de portefaix assaillirent le coche. Un d'eux voulut porter les effets d'un passager qui débarquait, malgré lui. Le passager, impatienté des importunités de cet homme, lui donna un coup de poing en lui disant de se retirer. Cet homme irrité voulut se venger; mais on le fit sortir. Alors il menaça le passager à son débarquement. Celui-ci n'osa plus sortir. Des soldats passagers du coche descendirent à terre pour en imposer à cet homme; mais les autres paysans prirent son parti. Les esprits s'échauffèrent. On en vint aux coups de poing. L'on commençait à courir aux armes lorsqu'ils jetèrent des cailloux dans le coche. Le patron les menaça du commandant et, à ce seul mot, la plus grande partie s'enfuit. Il y eut un sergent du régiment de Bouillon qui, ayant aperçu celui qui avait jeté la première pierre, sauta à terre et se mit à sa poursuite dans le dessein de lui couper le jarret; mais il tomba et fut empêché par le directeur des coches qui lui promit d'aller porter sa plainte au commandant, ce qui le calma et il revint au

coche. Mais il fallait débarquer ce passager, les paysans suivaient le coche et il était dangereux de le mettre à terre. Cependant, ils s'ennuyèrent de nous suivre et ils retournèrent à terre ; on débarqua le jeune homme de l'autre côté du Rhône et nous fîmes des vœux pour son heureuse arrivée à Saint-Esprit, où son camarade l'attendait avec ses effets.

« Cette catastrophe fut suivie d'un enchaînement continuel d'événements dans la journée. Le coche engrava et on fut plus de trois heures à le retirer. Encore fut-on obligé de débarquer tout le monde et les marchandises sur un banc de sable au milieu du Rhône. Enfin, à force de faire tourner et retourner le coche, on vint à bout de le faire partir ; on se rembarqua ; mais notre séjour sur le banc de sable ne se passa pas sans batterie, car il était écrit qu'on devait se battre ce jour-là. A peine était-on livré au courant qu'un homme pensa se noyer et tomba dans l'eau ; mais, heureusement, il se raccrocha au bateau. La nuit vint et nous fûmes obligés d'aller coucher à Rochemort, petit village du Languedoc. C'est là que je m'aperçus qu'il y avait des pays encore plus mauvais pour les voyageurs que ceux que j'avais vus en Turquie ; je n'y trouvai ni lit, ni souper. Il fallait bien cependant que l'un et l'autre me fût donné pour mon argent ; eh bien, tout était sourd à mes prières et à ma bourse ! Il fallut prendre le parti de retourner au coche ; mais je me perdis et fus obligé de revenir à l'auberge, où je demandai pour toute grâce qu'on

me vendît deux bottes de foin pour me coucher. On me refusa encore. Alors, je résolus de ne pas sortir de l'auberge qu'on ne m'en chassât à coup de bâtons. A la fin, la pitié s'éleva dans les cœurs et je trouvai un morceau de mouton et un lit que je partageai avec M. de R... mon camarade d'infortune. A peine fûmes-nous couchés, que nous entendîmes des gens, dont la plupart étaient saouls, se battre. Rien de plus plaisant que ce tableau ; tandis que deux hommes se tiennent aux cheveux, un garçon de l'auberge sépare les champions à grands coups de chaise sur la tête. Un autre, les yeux fixes et égarés, tient une chandelle en chancelant et les regarde de sang-froid, tandis que, dans un coin, sur les marches d'un escalier, est la femme de l'aubergiste tenant deux chandelles à la main et exhortant nos champions au sommeil. Au-dessous d'elle, un disciple de Bacchus, endormi du plus profond sommeil, est étranger à toute cette querelle. Le bruit continue. Arrivent des gens aussi saouls que les autres qui, pour en imposer, rentrent l'épée sur l'épaule et prononcent le jugement de chacun : celui-ci doit aller se coucher, celui-là va être mis en prison, et le plus fort des combattants doit boire avec les juges. Ainsi finit cette querelle; ils chantèrent et burent tant qu'il leur plut et nous nous endormîmes au bruit de leurs voix enrouées. »

Le 24 novembre 1787, Auguste Mareux arrive à Naples, après une escale d'une huitaine de jours à l'île d'Elbe et s'y installe pour cinq ans. On le voit,

pendant ce séjour, explorant tour à tour les antiquités de Pouzzoles et les fouilles nouvelles d'Herculanum, d'où il rapporte une collection de vases antiques, qui lui causeront bien des préoccupations, quand il rentrera en France, pendant la Terreur[1]. Il raconte, en même temps, les scènes amusantes, mais connues, de la vie napolitaine : les représentations au Théâtre San-Carlo, l'installation des Crèches ou « Presepe » à l'époque de Noël, les mascarades et les batailles de confetti du Carnaval, les pendaisons des malfaiteurs, les danses populaires, le miracle de Saint-Janvier, les processions de la Fête-Dieu, etc., etc. Voici quelques pages relatives à un voyage en Sicile, où sont peints les effets du tremblement de terre de Messine (5 février au 25 avril 1783). On pourra comparer cette description avec celles, encore présentes à tous les esprits, des sinistres qui ont frappé la même région le 23 décembre 1908 et le 8 mai 1914[2] :

« Le 29 mai 1788, nous nous trouvâmes mouillés dans le port de *Messine* pour dîner. L'état affreux de cette ville nous donna un serrement de cœur qui nous ôta l'appétit. Nous vîmes toutes les maisons du quai, depuis un bout jusqu'à l'autre, renversées, toutes sans exception. Le palais du Sénat appelé la Pallazzata, qui est d'une grandeur énorme, a été renversé d'un bout à l'autre et il

1. Voir la planche VI, p. 134.

2. Un an avant Mareux, Gœthe visitait également et décrivait les ruines de Messine (10 au 13 mai 1787); mais ses notes, très brèves sur le cataclysme, s'étendent plutôt sur la caricature de types rencontrés en Sicile, notamment du gouverneur.

VASES ANTIQUES RECUEUILLIS A HERCULANUM EN 1787

par Auguste Mareux.

n'en reste que les cours extérieures, dont une partie est tombée. Nous vîmes la ville après le dîner et nous la trouvâmes encombrée de pierres des maisons écroulées. On commence à la rebâtir, mais cela va très doucement. La partie la plus élevée n'a pas souffert du tremblement, ou fort peu. Aussi, tous les habitants se sont portés de ce côté, et y ont établi des baraques en bois, de manière que la partie basse de la ville est déserte et n'offre que l'aspect de la destruction. Le 2 juin, nous partîmes de Messine sur une petite chaloupe armée de douze hommes, et nous allâmes à *Scilla*. Le château est situé sur un rocher qui s'avance dans la mer, et une partie est tombée lors du tremblement. Dans la partie haute, toutes les maisons ont été détruites, ce qui obligea les habitants et le Prince de Scilla à descendre à la marine, croyant y être plus en sûreté. Mais, tous les éléments semblaient s'être conjurés contre ces pauvres habitants; car, à peine furent-ils assemblés au bord de la mer, qu'il vint une vague qui monta à plus de trente-six pieds d'élévation. Elle emporta tous ces pauvres malheureux qui s'y étaient réfugiés comme dans un lieu sûr. Peu de temps avant, la mer avait baissé à cet endroit : ce qui fit croire qu'il s'était formé d'abord une ouverture au milieu du phare, qui, venant ensuite à se resserrer, aurait produit cet effet. Cette vague balaya toute la plage et se retira sur le phare où elle couvrit de même toute la plage. Parmi ceux qui se sauvèrent à Scilla, il y en eut deux qui échappèrent

bien singulièrement. L'un, qui était sur un tonneau, se trouva justement porté dans une fenêtre des maisons qui sont sur la plage et resta dans la maison jusqu'à ce que la vague fût retirée. Une femme fut portée sur un arbre, où elle se trouva accrochée par les cheveux : ce qui la retint et, par conséquent, la sauva. On évalue la perte à 2.500 personnes.

« Après avoir examiné les tristes débris de cette ville, nous allâmes à *Bagnara*, autre ville située plus en dehors du détroit. Elle a plus souffert que Scilla, car toute la haute ville a été entièrement ruinée; on évalue la perte des habitants à plus de 4.000 âmes. Le château, dont les murs avaient plus de dix-huit pieds d'épaisseur, a été démoli comme la plus légère maçonnerie. Les habitants ont construit des baraques dans le bas de la ville. Rien n'est plus étonnant que le récit qu'on nous a fait des personnes qui se sont sauvées. Une jeune fille est restée neuf jours sous les ruines, ayant son pied pris et ayant sa mère et sa sœur mortes sur le dos. Le sang de ces deux personnes, lui coulant sur le pied, lui formait une plaie qu'elle a encore; elle a perdu entièrement son pied et elle marche avec une béquille. Un autre, étant à table avec sa femme et son enfant, les vit périr tous deux et se trouva enfermé sous les ruines, sans être blessé. Comme il se trouvait sous des planches, il se fit passage avec son couteau et en fut quitte pour une légère contusion au dos. Il y eut une infinité d'accidents pareils. Enfin, dans le nombre des

personnes qui restent actuellement, il y en a peu qui n'aient été blessées et qui n'en portent encore quelques marques.

« Le 3 juin 1788, nous fîmes de là une petite excursion dans la partie endommagée de la Calabre, où nous vîmes des choses presque incroyables, telles que des montagnes jetées à trois cents toises de leur ancienne place, des plaines changées en immenses vallons, des villes englouties sans qu'on en puisse voir la moindre trace, des montagnes devenues lacs, des cours de rivières changés : en un mot, toute une province bouleversée et qui éprouve continuellement les secousses les plus violentes. La première ville que nous vîmes fut *Santa Eufemia*, où nous ne trouvâmes pas un pied de maçonnerie en bon état. Tout a été détruit de fond en comble et, elle n'offre plus que le spectacle de la destruction. Il périt, dans cette malheureuse ville, 950 habitants. Nous continuâmes notre route et nous vîmes *Sinopolis Superiore*, qui nous parut encore plus ruinée. Il y périt 600 habitants. Ensuite, nous passâmes à *San-Procopio* où il périt 360 habitants et 340 par les maladies épidémiques, qui sont une suite certaine de ces accidents. De là, nous allâmes à *Sinopolis Vecchio* que nous trouvâmes encore plus ruinée; car, à mesure que nous avançâmes dans les terres, nous trouvâmes plus de dégât. On évalue le nombre des gens qui y périrent, à 600 personnes. Au sortir de cet endroit, nous vîmes un terrain de près de douze milles de tour, enfoncé

de plus de 300 pieds, et la terre retournée de fond en comble : de manière que ce terrain, qui était assez élevé, ne ressemble plus maintenant qu'à un immense cratère. La chose la plus remarquable dans cet endroit est une partie de terrain d'environ trente ou quarante toises, sur laquelle se trouvait une femme. Ce terrain ne s'enfonça point, cette femme eut le bonheur d'échapper et de jouir en même temps de ce grand spectacle. Nous passâmes à travers ce cratère et, nous allâmes à *Cozzoleto*, ou, du moins, à la place où il était, car il n'en existe pas une seule pierre. Il s'est formé, dans cet endroit, un lac extrêmement profond et on est actuellement occupé à le dessécher. Ce travail est un des plus beaux et des plus grands qu'on puisse voir en ce genre. On a été obligé de percer un canal de 2.700 palmes de longueur, à travers une montagne élevée de 80 palmes. Au-dessus de ce canal, il y a quatre soupiraux pour renouveler l'air, et le grand canal est à peu près au niveau du fond du lac, afin de pouvoir en faire couler toutes les eaux. Il y a ensuite un canal de plusieurs milles de longeur, qui conduit les eaux à la rivière. On s'occupe de ce travail depuis quatre ou cinq ans et on a déjà desséché plus de 100 lacs; il y en avait 160 après le tremblement. De 900 habitants que contenait Cozzoleto, 600 périrent : la moitié sous les décombres, et l'autre par les maladies épidémiques. Les 300 autres étaient répandus dans la campagne.

« Après avoir parcouru tous les travaux du lac de

Cozzoleto, nous arrivâmes à *Séminare.* Nous vîmes en chemin la chose la plus singulière et qui paraît incroyable à ceux qui ne l'ont pas vue. C'est un terrain détaché d'une montagne et porté à plus de 300 toises de sa place sur un autre terrain, sans avoir subi d'autres changements que son inclinaison, qui s'y trouve opposée à celle qu'elle avait eue auparavant. Il y avait, sur ce terrain, un arbre, sur lequel était un homme qui n'a souffert aucunement; nous avons vu cet arbre : c'est un limonier. Après avoir examiné ce phénomène, nous allâmes à Séminare que nous trouvâmes entièrement ruinée. Les habitants se sont retirés sur la hauteur et y ont construit des baraques. Le nombre des personnes qui y ont péri monte à 2.700 et il ne se passe pas quatre ou cinq jours sans qu'on ressente quelques secousses très fortes; il faut convenir que ces habitants ont bien du courage de rester dans un pays, où ils risquent continuellement d'être engloutis. Enfin, après beaucoup de fatigues, et après avoir essuyé la plus grande chaleur et voyagé par les chemins les plus mauvais, montés sur des mules, nous retournâmes à Bagnara et à Messine. En quittant cette ville, le 7 juin, pour Taormina, nous observâmes que le tremblement ne s'était pas fait sentir plus loin qu'elle; car, hors des portes, nous trouvâmes les maisons en fort bon état... »

Donnons enfin, comme contraste, la description des fêtes de Sainte-Rosalie à Palerme :

« Le 11 juillet, premier jour des fêtes de Sainte-

Rosalie, je vis passer le char, appelé char de Sainte-Rosalie. Cette vaste machine, dont le sommet passe les plus hautes maisons de Palerme, est traînée par quarante-huit mules. Il part de la Marine à environ six heures du soir et n'arrive qu'à la nuit à l'autre bout de la rue; il se repose de cent pas en cent pas et environ quarante ou cinquante musiciens, qui y sont montés et rangés en amphithéâtre, jouent des sonates et font le plus de bruit qu'ils peuvent. La grande hauteur de cette machine fait que son mouvement ressemble au roulis d'un vaisseau : c'est-à-dire que son sommet va tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. La forme de ce char est une sorte de coquille soutenue par des tritons ailés. Au-dessus, est un portique à quatre faces, orné de pilastres entrelacés de fleurs et couronné par un baldaquin, au-dessus duquel est la statue du Temps. C'est cette dernière figure qui domine sur les maisons les plus hautes. Dans l'intérieur de ce portique est sainte Rosalie, couchée sur un rocher et, au-dessus d'elle, sont des petits chérubins dans des nuages; mais, de toutes les décorations, c'est celle à laquelle on fait le moins attention, quoique la sainte qui y réside soit le motif de cette fête. Lorsque le char est arrivé à Porta Nova, c'est-à-dire à l'autre extrémité du Cassaro, le peuple se rend à la Marine, où il y a une grande illumination qui se termine par un très beau feu d'artifice. Après quoi, on va au Cassaro, que l'on trouve illuminé : ce qui fait paraître cette rue une rue de feu.

« Le 12 juillet 1788, il y eut trois courses dans le Cassaro. La première commença à environ six heures et demie du soir, et la dernière finit à l'entrée de la nuit. Ce sont de petits enfants d'environ dix à douze ans, qui montent des chevaux à poil. Ils sont au nombre de quatre par course et, celui qui arrive le premier au but est décoré d'un aigle doré, qu'il reçoit du Sénat. Après quoi, il se promène le long du Cassaro, précédé par quelques cavaliers, musiciens et tambours. Lorsque les chevaux partent, on tire un coup de canon pour avertir que les chevaux sont partis; alors chacun s'apprête à se ranger : ce qu'on ne fait cependant qu'au dernier moment, c'est-à-dire lorsque les chevaux sont sur le monde et, à peine sont-ils passés, que la foule se resserre comme si de rien n'était. Ce sont les différents seigneurs qui fournissent les chevaux, et on distribue des imprimés, sur lesquels sont les noms des jocquets (*sic*) à qui ils appartiennent. Ces petits jocquets sont habillés de différentes couleurs afin qu'on puisse les distinguer lorsqu'ils arrivent au but. Lorsque la course est finie, deux heures après, on illumine le Cassaro; et le char de Sainte-Rosalie, qui est aussi illuminé, traverse le Cassaro de la même manière que le jour précédent, c'est à-dire en tremblotant et en s'arrêtant de cent pas en cent pas et, lorsqu'il est arrivé à la Marine, la fête se termine là.

« Le 13 juillet, il y eut courses au Cassaro, comme le jour précédent; le soir, illumination dans la même rue et à la Marine, avec un feu d'artifice

semblable à celui du premier jour. Comme il arrive très souvent que les chevaux jettent leurs cavaliers par terre, cela n'empêche pas que, si le cheval arrive le premier, il a le prix, ce qui fait voir que ce n'est pas au jocquet qu'on le donne, mais au cheval.

« Le 14, il y eut encore courses et illumination au Cassaro seulement. Le soir, on célébra un office où assistait le vice-Roi dans l'église professe des Jésuites ; cette église est illuminée de trente mille bougies, dont la lumière est encore reflétée par des bandes argentées qui tapissent toute l'église. Ce coup d'œil est un des plus beaux qu'on puisse voir. Cette cérémonie se faisait autrefois à la cathédrale; mais, comme on est après la rebâtir, on a transporté cette cérémonie aux Jésuites pendant le temps de la reconstruction.

« Le 15, le vice-Roi assista à la Messe à l'église des Jésuites. Il est assis sous un dais et a tout le Sénat assis à ses pieds sur les marches de ce dais. Le soir, il y a une grande procession dans le Cassaro ; elle commence par les confréries et finit par les différents ordres de moines. Chaque confrérie et chaque ordre promène son saint ; mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont ceux des moines, qui sont sur des espèces de pyramides, ornées de figures habillées dans le dernier goût. Le peuple voit passer tous ces saints, sans avoir l'air d'y faire attention et il n'y a que lorsque sainte Rosalie arrive, ce qui termine la procession, que le peuple paraît très dévot et fait des prières. La châsse est

d'argent et du plus beau travail; elle est très grande. Cette procession dure plus de trois heures à passer et, à chaque confrérie, il y a deux tambours et de la musique qui les précédent. Enfin, cette procession, une des plus longues et des plus mal ordonnées qu'on puisse voir, attire tous les habitants de Palerme, qui adressent leurs prières au saint auquel ils sont le plus dévoués. »

CHAPITRE V

LES PREMIERS MOIS DE LA RÉVOLUTION

I. L'envahissement des esprits par la politique. L'entrée dans l'engrenage. Les imaginations populaires. Le début des États-Généraux. La journée du 23 juin 1789. — II. La prise de la Bastille et le contre-coup des événements en province. La rébellion militaire de Strasbourg. — III. Le 5 août. L'organisation de la garde nationale. La guerre aux accapareurs. — IV. Le 5 octobre. Les femmes à Versailles. Le retour du Roi à Paris. Les marqueurs de maisons. — V. Le meurtre du boulanger François. La question du clergé. Le mécontentement contre les parlements. Le tribunal du Châtelet. L'aggravation de la crise financière.

I

Les chapitres précédents nous ont assez montré quelles étaient, jusqu'en 1789, les préocupations du groupe Mareux et, en même temps, celles du peuple parisien moyen. Jusqu'en 1789, on travaille et on s'amuse, en continuant le passé, en comptant sur l'avenir. Les causes de misère et de souffrance existent au fond ; mais on en est distrait par la vie

quotidienne. Le mal latent poursuit son œuvre, il n'est pas exaspéré ; il fait sentir parfois son aiguillon, il n'obsède pas. On souffre des abus, sans que toute la pensée soit envahie par l'unique angoisse d'une nécessaire opération chirurgicale. L'atmosphère est lourde et ceux qui observent l'horizon, y distinguent des nuages; mais, sous le ciel resté clair, la vie normale continue suivant des règles établies et rendues en somme supportables par une longue tradition ancienne.

Brusquement, et comme si une trappe s'était ouverte sous nos pieds, nous avons l'impression de tomber dans un monde nouveau. C'est une surprise comparable à celle qu'ont pu produire les guerres de 1870 et de 1914 sur les milieux pacifistes; c'est une coupure analogue dans l'histoire; c'est la même révélation des forces brutales qui couvent sous le calme apparent d'un équilibre social constamment menacé de destruction ; c'est le même saut pour longtemps dans la tempête furieuse et dans l'inconnu. Auparavant, on combinait, on prévoyait, on faisait des plans, on suivait de lents canaux bien droits sous l'effort paisible et rythmé de haleurs habitués à s'engraver souvent et n'en tirant pas d'émotion grave. Soudain, c'est la pleine mer, dans la nuit. On va entrer dans une période d'un quart de siècle, pendant laquelle il faudra vivre au jour le jour en se laissant balloter, sans défense utile, par le hasard des vagues furieuses. Le pays va être livré aux mains incertaines d'opérateurs novices, mais convaincus de leur mérite et qui chan-

gent sans cesse. Ce sont les émeutes et les massacres, puis les guerres. Les élégants qui causaient tout à l'heure peinture, musique et théâtre avec le bon Mareux dans le foyer de sa Comédie, vont bientôt se trouver aux prises avec des tribunaux de septembriseurs ou de terroristes dont ce même homme fera partie, et où il applaudira aux massacres comme à une œuvre de salubrité publique. Tout le charme, tout le labeur efficace de la vie vont disparaître pour faire place à la seule odieuse politique, à la haine fratricide de concitoyens qui se suspectent, s'injurient et se déchirent. Comment penserions-nous désormais à autre chose qu'aux couperets aiguisés et au sang qui coule ? La France est couchée — peut-être pour son bien futur, c'est là l'excuse — mais couchée nue, ligottée et le ventre ouvert sur la table d'opération.

Si nous donnions le texte intégral de notre correspondance, la soudaineté de cette transformation apparaîtrait plus complète encore que nous ne pouvons le dire. La lettre précédente parlait du théâtre, des procès, de l'oncle Sallior auquel il faut envoyer de longs récits de voyage, d'un cousin absent, de tels et tels qui se marient... On tourne un feuillet, l'émeute Réveillon a eu lieu, Mareux a découvert sa vocation de journaliste ; la lettre suivante est un cahier de huit pages in-quarto, « minutées, comme il le dit, aussi serrées que possible » pour diminuer les frais de poste : une lettre exclusivement consacrée au récit de cette première insurrection sanglante, et, à partir de maintenant,

il en sera toujours ainsi ; les affaires les plus graves de la famille, ce théâtre qui est pour elle une question de vie ou de mort, le mariage du frère aîné qui a lieu en ce moment à Strasbourg, occupent à peine incidemment quelques lignes ; Mareux ne considère plus comme intéressants que les progrès quotidiens de l'orage révolutionnaire.

On va, d'ailleurs, pouvoir en juger ; car nous donnerons tout à l'heure, à peu près sans interruption et sans commentaire, les récits relatifs à ces premiers mois de 1789. C'est un véritable chapitre d'histoire que l'on va lire, une histoire rédigée comme dans un livre, avec cette particularité essentielle qu'elle a été écrite au jour le jour par quelqu'un qui y a pris part. Mareux ne se contente pas d'y raconter ce qu'il a vu lui-même. Sans doute, la note personnelle revient sans cesse et donne la sensation de la vie : ce sont les émeutiers qu'il voit dévaliser des voitures de bois sur la Grève, ou les troupes qu'il voit s'avancer contre la maison Réveillon ; c'est « l'ami Chateauvieux qui a échappé à la charge du prince de Lambesc dans les Tuileries en se cachant derrière une pierre » ; c'est « ce pauvre Aimé, notre porteur » qui est tué à l'attaque de la Bastille et auquel on fait des funérailles imposantes ; c'est « ta sœur Adelaïde » qui a évité à grand'peine le 5 octobre d'être entraînée par les femmes dans la marche sur Versailles, etc., etc. Mais, en outre, Mareux a le goût de la coordination et un certain talent pour la réaliser. Dans un temps privé d'informations publiques, il veut donner à son

fils une image personnelle bien complète et fidèle ; il veut sans doute aussi la fixer pour lui-même. En un style rudimentaire et parfois incohérent, il s'attache à traduire les mouvements impulsifs de la foule. Si l'histoire qu'il écrit n'est pas toujours ce que nous considérons comme l'histoire vraie, c'est l'histoire telle qu'elle apparaissait sur le moment aux mieux informés des contemporains et telle qu'elle venait exercer son influence sur les opinions, en déterminant par elles la marche des événements futurs.

A ce propos, on remarquera aisément l'évolution qui va se produire très vite : les journées de cette époque pouvant compter pour des années.

Au début, le premier mouvement presque instinctif et, en tout cas, traditionnel est la réprobation pour des émeutes dont on ne prévoit pas encore l'importance. Les pillards de chez Réveillon sont traités nettement de bandits. Mais il ne se passe pas longtemps avant que ces bandits soient excusés, puis qualifiés de héros. Chacun sait aujourd'hui le rôle joué par la disette dans les débuts de la Révolution. Les Mareux ne sont pas assez du peuple pour manquer de pain ; mais ils vivent au milieu de ce peuple, entendent ses plaintes et acceptent, avec la même naïveté que lui, les explications qu'il se donne de ses misères en les attribuant aux « Accapareurs ».

Les « Accapareurs » et les « Agioteurs », ce sont, comme les « traîtres » et les « espions » en temps de guerre, de ces appellations qui soulèvent toujours mécaniquement une foule sans lui per-

mettre de réfléchir davantage. On ne saurait demander aux ouvriers et aux petits boutiquiers qui forment dans une ville les masses profondes, des notions bien compliquées d'économie politique; et, quoique les journaux n'eussent pas alors encore le rôle d'informateurs à rebours et de déformateurs qu'ils occupent aujourd'hui, les sentiments ne se propageaient pas moins par la voix orale, dont nous constatons chaque jour les miracles de transmission rapide chez les peuples orientaux. Supposer que les prix du blé, de la viande ou du métal montent parce que la demande est supérieure à l'offre, l'un ou l'autre des éléments s'étant trouvé influencé par une cause quelconque, constitue une explication trop difficile à comprendre et à suivre dans ses applications journalières. N'est-il pas plus simple d'imaginer les spéculations les plus odieuses, ce qui permet de tomber sur quelqu'un et de se soulager ainsi la bile?... Le pain manque, il est de mauvaise qualité. Alors les femmes arrêtent les charrettes de farine et les jettent à la Seine. Chose extraordinaire! La disette ne fait que croître! Comment cela peut-il s'expliquer? Le peuple n'a-t-il pas témoigné sa volonté absolue que les farines soient abondantes? Le gouvernement même n'a-t-il pas donné des ordres à ce sujet? Il y a donc là-dessous un complot manifeste des aristocrates!...

Cependant la Révolution se développe très vite avec ses conséquences, qui résultent, je le rappelais au début, de lois auxquelles personne ne pense, de

lois physiques et mathématiques comme celles auxquelles sont soumises l'accélération dans la chute des corps ou l'explosion du fulminate sous un choc. La France est déjà bien fortement engagée dans le jeu de ces rouages concassants et broyants que l'on conserve encore, non seulement les formes extérieures, mais certains sentiments de l'ancien régime. Il y a toujours un retard dans de tels déclanchements et l'on a connu alors un temps où Louis XVI régnait toujours de nom tandis qu'on le conduisait progressivement à la prison du Temple et à l'échafaud, comme, plus tard, on a vu le nom de la République coexister sur les monnaies avec l'effigie de Bonaparte. Toussaint Mareux témoigne fidèlement de ces juxtapositions qui furent alors la règle normale. Avec la sensiblerie du temps, on trouve moyen, autour de lui, d'adorer « notre bon Roi » et de pleurer des larmes de joie sur son retour « au milieu d'un peuple aimant », ou sur celui de M. Necker (que l'on pendra bientôt en effigie), en même temps qu'on applaudit avec frénésie les vainqueurs de la Bastille. D'ailleurs, ces larmes qui coulent à tout propos, sont, on le sait assez, une des marques d'un temps, où l'on a versé presque autant de pleurs que de sang. Dans les occasions les plus dramatiques, entre deux massacres, on s'attendrit et on pleure de joie.

Le jour où, à côté des insurrections, les principes de la Révolution future commencent à se dessiner, nous voyons toute notre famille disposée à y applaudir : d'abord, parce qu'en France, on est toujours

satisfait d'une Révolution, connaissant par expérience les inconvénients du régime précédent, et ne calculant pas qu'ils doivent presque nécessairement subsister sous le régime futur; et puis parce que l'on a souffert, dans ses affaires et dans son commerce, de certaines restrictions, propres à l'ancien régime. Crier : « A bas les monoples, à bas les abus ! », c'est, pour nos amis, crier : « A bas le privilège de la Comédie-Française qui nous a ruinés; à bas celui de la Manufacture Royale qui nous paralyse ! » Sous cette forme, c'est clair et compréhensible. Donc, vive un régime nouveau, où « toutes les places seront attribuées au seul mérite, où tous seront égaux pour les avantages comme pour les charges ! » L'Égalité, la plus vieille et la constante marotte des Français, l'utopie à laquelle ils sacrifient tout, même la Liberté — la prétendue Liberté, comme Toussaint Mareux commencera à le dire en 1790, sur un point particulier; — l'Égalité, qui consiste, parce qu'un renard a eu la queue coupée dans une aventure, à faire couper législativement toutes les queues !...

Laissons, d'ailleurs, la parole à notre homme, mais après avoir rappelé encore ce que fut cette émeute Réveillon des 27 et 28 avril 1789, le premier trouble sérieux que connut Paris après des élections aux États généraux opérées dans un calme remarquable.

Ce Réveillon, était un grand industriel et un philanthrope très éclairé à la mode du temps. Il avait, pendant le dur hiver précédent, nourri beau-

coup d'ouvriers demeurant dans son faubourg. Son curé avait alors reçu de lui 50.000 livres à répandre discrètement et secrètement sans révéler le nom du bienfaiteur : nom que l'on connut seulement après l'émeute. Il possédait une riche bibliothèque, une collection d'estampes choisies, un précieux jardin botanique, avec le premier établissement de papier peint alors existant en Europe. Le tout fut détruit par une bande féroce. « Et ce sont, disait la *Gazette de Leyde*, ces mêmes ouvriers secourus par lui si généreusement qui ont saccagé sa maison et qui l'auraient haché lui-même en morceaux s'il fût tombé entre leurs mains. Tel est pourtant le caractère de la malheureuse humanité, abrutie par l'éducation ! Elle sert de jouet à l'ambition et à la vengeance qui la lâchent comme une bête féroce sur ses propres bienfaiteurs ! » Nous avons tenu à reproduire ce passage bien conforme avec ce que nous dira Mareux. « L'abrutissement par l'éducation », c'est du Jean-Jacques. L'ambition, la vengeance qui ont déchaîné les désordres, c'est une allusion à certain abbé Leroy dont nous entendrons parler abondamment. Voici donc la première apparition de ces « agents provocateurs » et de ces « abbés déguisés », auxquels on voudra si souvent attribuer ce qui s'explique naturellement par la psychologie presque animale et instinctive des foules ! Nous allons voir le rôle attribué à cet abbé Leroy (ou plutôt Roy), « censeur royal pour les matières théologiques », rôle qui ne fut jamais bien éclairci : un billet faux ayant été réel-

lement présenté à la caisse Réveillon le 11 décembre 1787, à la suite de quoi, l'abbé fut, sur la plainte de Réveillon, décrété d'ajournement le 17 avril 1788. Pour le peuple, si la maison Réveillon fut pillée, c'est que cet abbé avait voulu se venger. Après les émeutes, l'abbé Roy fut arrêté et conduit au Châtelet le 17 mai, puis relâché le 22 mai faute de charges, de nouveau décrété de prise de corps et finalement laissé libre. Le public resta convaincu, comme le correspondant de la *Gazette*, comme Mareux, qu'on l'avait vu distribuer de l'argent aux émeutiers, quoiqu'un homme, réduit d'autre part, prétendait-on, à la nécessité de falsifier un billet, ne dût guère avoir les moyens de subventionner une grosse émeute.

Voici maintenant le récit de notre journaliste improvisé :

5 mai 1789. — « L'ouverture des États généraux s'est faite hier à Versailles avec la plus grande cérémonie par une procession du Saint-Sacrement de l'église Notre-Dame à Saint-Louis, où l'archevêque de Paris a célébré la messe du Saint-Esprit et où le Roi, la Reine, princes et princesses, les États et tous les grands ont assisté.

« Un événement terrible est arrivé, il y a aujourd'hui huit jours, dans le faubourg Saint-Antoine : une révolte enfin ! L'on dit qu'un abbé Leroy a trouvé, sur le bureau d'un seigneur chez qui il était bien reçu, une lettre de M. Réveillon, propriétaire de la manufacture de papier peint au faubourg Saint-Antoine et, comme il avait signé très bas,

cet abbé a coupé cette signature sans que le seigneur s'en aperçoive et a fait un billet de neuf à dix mille livres. A l'échéance, M. Réveillon, qui savait n'avoir point fait de billet de cette nature, fit une protestation contre et, le seigneur ayant retrouvé la lettre sur laquelle on avait coupé la signature de M. Réveillon avec le papier blanc qui était au-dessus, il n'a plus balancé à chasser cet abbé de chez lui. Le procès était en train et l'abbé était décrété, par conséquent ennemi juré de M. Réveillon. Ce dernier avait renvoyé de chez lui un des premiers sujets de sa manufacture et il paraît que cet abbé s'est ligué avec lui pour susciter une mauvaise affaire à M. Réveillon. Quoi qu'il en soit, M. Réveillon, étant à l'assemblée de la commune du faubourg tenue à Sainte-Marguerite, avait démontré qu'en ôtant toutes les entrées de Paris le bas ouvrier serait plus heureux avec quinze sols par jour qu'il ne l'est maintenant avec vingt à vingt-quatre sols. Alors l'ouvrier qu'il a renvoyé et plusieurs autres du faubourg se sont élevés contre son idée sans en attendre l'explication, en sorte que quatre notables du faubourg, qui appuyaient son moyen, furent tous obligés de sortir de l'assemblée. C'était le lundi 30 avril et, pendant le reste de la semaine, ce fut une rumeur générale dans le faubourg contre M. Réveillon et trois autres.

« Il paraît que l'abbé Leroy a profité de l'occasion en répandant de l'argent à plusieurs ouvriers qui, le dimanche, dans les cabarets du Pe-

tit Charonne, ont conçu le projet de peindre l'effigie de M. Réveillon sur un bout de planche et celle de Henriot, salpêtrier et fils du marchand de vin près du jeu de paume de la barrière du Trône et de se rassembler le lundi dans le Marché-Neuf du faubourg pour pendre ces effigies à une potence et ensuite les brûler. Ils se sont effectivement assemblés le lundi 27 et, avant de faire leur exécution, ils résolurent de porter les figures à la Grève, ensuite devant la porte de Notre-Dame pour l'amende honorable. Ils rencontrèrent plusieurs voitures de bois et se munirent de petites bûches qu'ils apportaient comme des fusils. Je les ai vus à la Grève dévaliser une voiture de falourdes [1]. La garde restait expectatrice et n'osait rien dire, de sorte que leur marche fut très paisible. Ils allèrent de Notre-Dame à la place Maubert et, de là, rentrèrent dans le faubourg, où ils remirent au lendemain mardi leur exécution et passèrent la nuit à boire et à se divertir [2].

« Le mardi avant l'exécution, ils furent sur le bord de la rivière et à l'île Louvier pour ramasser les ouvriers du port; ils forcèrent les refusants de faire comme eux, et se munirent à l'île Louvier de chacun une petite bûche et rentrèrent au faubourg, où ils rencontrèrent Henriot qu'ils allaient pendre en ef-

1. Falourde : fagot de quatre ou cinq bûches liées ensemble.

2. Cette première journée fit l'effet d'une parade « comme celle de l'homme de la rue aux Ours, le simulacre du Suisse qu'on brûle tous les ans le 2 juillet ». Cependant, on remarqua le rôle du guet qui courait devant les ouvriers en criant : « Voilà la Révolte, fermez vos portes, vos boutiques ! »

figie. Ce Henriot ne dut son salut qu'à la bonté de son bidet, ayant commencé à le lapider à coups de pierre. Mais, comme sa maison était sur le marché où ils étaient assemblés[1], ils résolurent à l'instant de démeubler sa maison et de brûler tout sur le marché : ce qui fut exécuté de manière qu'ils n'ont ménagé que les chevaux que l'on lâcha à la grâce de Dieu. Du reste, tout fut brûlé, charrettes, tombereaux, cabriolet, meuble, habit, linge et harde, argenterie, 6.000 livres en sacs, 22.000 livres de billets de caisse, tout enfin fut la proie des flammes. Le vin de la cave fut bu et les tonneaux et bouteilles jetés au feu. Pendant cette opération, il est survenu beaucoup de garde et de guet à cheval, mais sans poudre ni plomb et sans ordre de tirer; en sorte que cette populace, échauffée du succès, et par le vin et l'eau-de-vie, se porta rue de Montreuil à la manufacture de M. Réveillon. Celle-ci était alors gardée par quatre cents hommes qui n'avaient pas d'ordres pour faire feu, en sorte qu'ils entrèrent par une maison attenante appartenant à M. Réveillon et qui était louée à un contrôleur de rentes. Cette maison n'était pas gardée; ils la dévastèrent et brûlèrent tout devant la porte. Cette maison avait communication dans celle de M. Réveillon. La porte fut enfoncée et, tombant en foule dans la petite cour qui ne pouvait contenir que très peu

1. La maison d'Henriot était rue de Cotte. La duchesse d'Orléans, revenant d'une course de chevaux à Vincennes, fit, paraît-il, ouvrir un cordon de gardes qui contenait la populace, et celle-ci en profita pour passer.

de garde, c'est là que le carnage commença et les bûches que l'on lançait à la garde qui ne pouvait se mouvoir dans cette petite cour l'obligèrent de lâcher pied, n'ayant pas d'ordre pour faire feu. Ces brigands effrénés se répandirent par toute la maison, les meubles furent jetés au feu, dans la rue, cassant et brisant tout pendant près d'une heure et demie; au bout duquel temps il arriva des gardes françaises et des Suisses avec ordre de tirer, et un détachement de Royal Cravate que l'on avait envoyé chercher aux environs de Paris. Ces troupes marchaient le long du faubourg en ordre de bataille. Je les ai vues s'avancer vers la maison de M. Réveillon et, comme d'autres troupes fraîches étaient entrées par les derrières en escaladant les murs des jardins de M. Réveillon, on fit feu sur les pillards qui, effrayés, se sauvèrent en foule. Il y en a eu beaucoup de tués dans la maison, quantité sont morts dans les caves, où ils avaient bu de l'eau forte pour des liqueurs, de l'esprit de vin, du vernis, des préparations de vert-de-gris, etc.[1] Tous les fuyards ont monté dans des maisons et jetaient des poteries, des tuiles sur la troupe de la grande rue. C'est alors que cette troupe tira sur ces maisons, où il y eut du monde de tué, et ensuite elle fit feu vers le peuple, mais en tirant en l'air. Cependant il y a eu quelques bourgeois de tués et plusieurs blessés; mais le faubourg fut bientôt balayé. Je vis le feu, mais de loin. La nuit, plu-

1. Le fait se retrouve dans tous les journaux du temps.

sieurs petits détachements se répandirent dans la ville et arrêtèrent tout le monde pour faire crier : « Vive le Roi, M. Necker et le tiers état ! » Cependant plusieurs exigèrent de l'argent pour faire panser les blessés et enterrer les morts, dont on ne sait pas le nombre; mais je ne pense pas que cela aille à deux cents, et beaucoup d'arrêtés. L'on prétend avoir vu des abbés distribuer de l'argent et des pistolets; et maintenant la justice informe sur ce fait. L'on assure aussi que cet abbé Leroy vient d'être arrêté de dimanche dernier 3 mai.

« Le lendemain mercredi, 29, tout Paris et le faubourg paraissaient aussi tranquilles que s'il n'était rien arrivé la veille et je regardais comme de la moutarde après dîner la quantité de troupes répandue par tout Paris. Je fus au faubourg Saint-Antoine pour voir les dévastations et je fus surpris de voir du canon chargé à mitraille à la porte Saint-Antoine, et, un instant après, l'on publia une déclaration du Roi enregistrée au Parlement qui attribuait au juge de la Prévôté la connaissance du délit de la veille. En revenant du faubourg, je vis arriver une voiture remplie de potences. A peine arrivé chez moi vers la brune que je vis une garde immense marchant sur huit lignes, deux carrosses remplis de gens de justice et ensuite la voiture du bourreau contenant deux de ces malheureux qu'on allait pendre à la barbe de révoltés [1], qui avaient été trouvés saisis de plusieurs effets de pillage et

1. Le 29 avril, on pendit, sur la place du faubourg Saint-Antoine, le couverturier Gilbert et le gagne-deniers Pourat.

qui avaient été précédemment fouettés et marqués, et, parmi les prisonniers, il s'en est trouvé beaucoup de cette trempe, et plusieurs ont déclaré avoir reçu de l'argent ; ce qui donne lieu à l'information qui se fait.

« Depuis ce temps, Paris est assez tranquille et gardé par quantité de troupes, que l'on a fait venir de plusieurs endroits. Les politiques pensent que cette révolte qui n'avait pas pour base la cherté du pain, n'a été fomentée que par des personnes mal intentionnées pour détourner l'assemblée des États généraux[1]. »

11 mai 1789. — « Mon procès n'est pas encore jugé. Les assemblées, qui se tiennent pour l'élection des députés aux États et la rédaction des cahiers de la ville de Paris nuisent beaucoup aux affaires...

« Quoique tout paraisse assez tranquille dans ce moment, nous ne sommes point sans inquiétude, l'esprit de dissension paraît se manifester dans différents endroits, l'on vole beaucoup dans Paris, surtout dans les maisons. La discorde est dans Marseille au point que l'on a renvoyé les troupes et que la ville se dispose, dit-on, à l'indépendance, et cela obligera à assiéger la ville si les choses ne s'arrangent point. La ville d'Orléans a aussi essuyé une révolte, et plusieurs autres endroits. J'ai reçu une lettre de Boucault qui m'annonce en craindre une sérieuse en Bretagne. Il est malheureux que

1. Ce fut une opinion très répandue à Paris.

le pain soit aussi cher et qu'un prétexte aussi apparent semble autoriser ces sortes d'excès. Cependant le Roi est bon, il gouverne avec bien de la sagesse, il est aimé des gens honnêtes; mais il n'est pas un dieu, et ne peut plaire à tous les turbulents de son royaume. Aimons-le, autant que tu es aimé de ton père. »

29 juin 1789. — « ...Nos États généraux sont assemblés depuis plus de six semaines. La noblesse compose trois cents députés et plus, le clergé deux cents et le tiers-état cinq cents et plus ; en sorte que l'Assemblée compose un total de mille à onze cents personnes. Après l'ouverture faite par le Roi, il s'agissait de vérifier les pouvoirs de chaque député, le clergé et la noblesse ont prétendu vérifier séparément; le tiers, au contraire, ont prétendu qu'il fallait que ce fût en commun, de sorte que le temps se passait en débats. Et, le peuple souffrant par tout le royaume de la cherté du pain, qui manque même dans plusieurs provinces peu éloignées de Paris, où il est à sept sols la livre et quelques révoltes ayant fait craindre des événements fâcheux, les provinces ont mandé et enjoint à leurs députés du tiers de se constituer en États généraux et de s'occuper de la subsistance du peuple, de rechercher et punir les monopoleurs et accapareurs des grains. Le tiers-état, après bien des représentations infructueuses, se sont constitués, non pas États généraux, mais Chambre nationale. La noblesse et le clergé ont alors cherché à brouiller les cartes, le Roi a proposé sa média-

tion sans succès, en sorte que la Chambre nationale a commencé par délibérer que tous les impôts ayant été établis sans le consentement de la nation, qui seule a le droit de s'imposer, ils les déclarent illégaux.

« Cette vigoureuse délibération a étonné le clergé et la noblesse qui se trouvaient forcés à se réunir ou à se retirer en protestant contre les opérations de la Chambre nationale. Ils ont cabalé auprès du Roi, aidés des princes qui sont du parti de la noblesse et du clergé, de sorte que M. l'archevêque de Paris s'est jeté à genoux devant le Roi, un crucifix à la main, en disant que la couronne et la religion étaient en danger, etc., etc... Mais sa capucinade a manqué de lui coûter cher, le peuple de Versailles l'a poursuivi en lui jetant des pierres et de la boue et il fut assez maltraité, son cocher tomba de son siège, et, quoique blessé, on lui fait dire : « Monseigneur, Monseigneur, voilà deux sièges de vacants, le vôtre et le mien! » L'on pense, en effet, que l'archevêque de Paris sera forcé de quitter [1].

« Quoi qu'il en soit, les intrigues des nobles et du

1. *Leclerc de Juigné* (1728-1811) avait, en 1788, vendu sa vaisselle et engagé son patrimoine pour venir en aide aux malheureux. Néanmoins il perdit toute popularité quand, député aux États généraux, il se fut opposé à la réunion avec le tiers état. La scène racontée par Mareux eut lieu le 24 juin. Deux jours après, l'archevêque se joignit aux députés des communes et fut alors l'objet d'une ovation populaire. Après la nuit du 4 août, croyant la Révolution finie, il proposa un *Te Deum*. Au moment de la Constitution civile du clergé, il émigra et fut remplacé par Gobel. Revenu en 1802, il se démit de sa prélature pour finir ses jours dans la retraite.

clergé décidèrent le Roi à tenir une séance royale dans la salle des États et les ordres furent donnés de n'y laisser entrer personne jusqu'à cette séance, et l'on y mit une garde nombreuse de différentes troupes qu'on avoit fait venir. La Chambre nationale a été obligée de s'assembler au Jeu de paume, où l'on mit aussi une garde; ils allèrent s'assembler aux Récollets, de suite à Saint-Louis dont ils s'emparèrent et protestèrent de ce qu'ils étaient troublés et délibérèrent du parti qu'il fallait prendre. La conduite de la Cour jetait de l'inquiétude dans le public qui voyait arriver les troupes de toutes parts. Enfin, c'était le samedi 20 juin. Le dimanche et le lundi, point d'assemblée. Le mardi, le Roi vint tenir cette séance. Il y parla peu et cassa et annula les arrêtés de la Chambre nationale et, prenant le ton de l'autorité, il annonça vouloir être obéi sur trente-cinq articles, dont le garde des sceaux allait faire lecture[1]. Ensuite de quoi, le Roi partit, suivi de sa cour, de la noblesse et du clergé. Les députés du tiers restèrent malgré les gardes et protestèrent contre l'arrêté de la séance du Roi. Le peuple était dans la consternation et la cabale des nobles et clergé voulait profiter du moment pour perdre M. Necker; sa lettre de cachet était signée, mais le peuple, ayant été instruit, se porta en foule au château, demandant : « M. Necker,

1. Le samedi 20 juin, les hérauts d'armes avaient proclamé que, pour la préparation de la séance royale qui devait avoir lieu le 22, les assemblées seraient suspendues. C'est alors qu'eut lieu le serment du Jeu de paume.

M. Necker ! » Ils avaient plus de huit cents flambeaux pour incendier tout Versailles, en sorte que le Roi envoya chercher M. Necker, qui refusa de venir chez le Roi. Le peuple continuant et menaçant, il fallait le satisfaire, ou le repousser par la force. Monseigneur, comte d'Artois, donna ordre aux Suisses d'armer, et le duc du Châtelet aux gardes françaises ; ils ne furent pas plus obéis l'un que l'autre[1]. Le refus des troupes étonna tout le monde, la Cour consternée de voir sa puissance s'évanouir, car toutes les troupes de France ont pris et prennent le même parti. La noblesse et le clergé diminuent de hauteur et de prétention, les citoyens des communes reprennent courage et espèrent que tout se rétablira dans l'ordre de la justice, après lequel ils soupirent depuis des siècles.

« Revenons à la demande du peuple pour avoir M. Necker, qui attendait sa lettre de cachet. Le Roi fut obligé de l'envoyer chercher pour la seconde fois. Il vint enfin. Il resta chez le Roi environ une heure et plus. Le peuple l'attendait avec impatience. En paraissant, le peuple lui demanda s'il restait. Il dit : « Oui, mes amis. » Alors un cri de joie de « Vive le Roi ! Vive M. Necker ! Vive notre père », fut général. Le peuple le conduisit à son hôtel et voulant faire un feu de joie devant la porte, M. Necker les pria de n'en rien faire.

« Ainsi finit cette mémorable journée (23 juin), dont le carnage, qui était prêt à éclater, aurait donné le

1. Ce jour-là, les compagnies de gardes-françaises se débandèrent pour aller boire avec les émeutiers dans les cabarets.

signal à toutes les provinces qui s'y attendaient et auraient vengé le sang de leurs députés, qui, se voyant prêts à périr pour soutenir la liberté de leurs concitoyens, étaient aussi fermes dans leur délibération qu'ils étaient certains du malheur qui les menaçait.

« Cette conduite des troupes leur fait un honneur sans exemple, non pas aux yeux de leur commandant, mais de la nation entière. Cette révolution inattendue en a opéré une autre. Les ordres du clergé et de la noblesse, après bien des débats et de la résistance, plusieurs de leurs membres se sont détachés et ont passé à la Chambre nationale (27 juin) et, par suite, ils sont maintenant tous réunis et, l'on espère qu'ils s'occuperont du commerce des grains et du pain. Le monopole, dit-on, se fait par des gens de la première distinction, qui voulaient réduire le peuple par la famine. Il fait toujours froid et pleut tous les jours, les blés versent et l'on craint pour la récolte.

« Nota : Il pouvait périr cinq cent mille âmes en un mois, sans le sage parti des troupes. »

II

La lettre précédente de Mareux était uniquement consacrée aux affaires publiques. La suivante, datée du 13 juillet 1789, commence par une allusion à ses affaires particulières : allusion qui semblera bien brève si l'on songe que toute la fortune

du pauvre homme était en jeu dans ce procès dont il annonce le résultat fatal en deux lignes : « Mon malheureux procès est jugé et perdu d'avant-hier. Je ne sais ce que je vais faire »... Et c'est tout! Il commence un autre alinéa par ce titre flamboyant qu'il souligne : « Révolte générale! » Il a déjà oublié sa ruine et ses misères !...

« *Révolte générale.* — Je t'ai donné le détail de la révolte de M. Réveillon. Elle n'a pas eu d'autres suites, sinon quelques pendus, des fouettés, marqués, des galères, des Bicêtres et beaucoup de prisonniers et des décrétés qui ne sont point encore jugés. Mais, comme la fermentation des esprits était toujours subsistante pour le prix du pain, la crainte même d'en manquer, l'idée que l'on avait que la disette provenait du fait du gouvernement pour forcer le peuple à ses volontés, et peut-être dans l'intention de rendre le Roi despote, d'après des conseils pernicieux, malgré les bons avis de M. Necker, devenu l'idole du peuple par ses sages conseils et sa bonne administration, et, par le refus de la noblesse à se réunir à l'Assemblée nationale, une séance royale tenue par le Roi, le mardi 23 juin, qui a cassé ce que les États généraux avaient arrêté quelques jours auparavant, enfin, tous ces motifs joints à l'approchement de quantité de troupes ont jeté l'alarme parmi toutes les classes de citoyens et dans tout le royaume, excepté les nobles et le haut clergé. Pour la séance royale du 23, le Roi avait fait investir et garder la salle des États dès la veille. Ces derniers firent

leurs protestations et s'assemblèrent dans un jeu de paume à Versailles et dans les églises. Après la séance qui ne fut pas longue[1], le Roi sortit avec la noblesse et le haut clergé; mais les députés du tiers et beaucoup de curés restèrent, sous le serment de périr plutôt que de sortir. Ils protestèrent contre ce qu'avait fait le Roi malgré les avis de M. de Necker. Le soir, le peuple eut vent que ce ministre était remercié. L'on se porta en foule au château, demandant M. Necker. Le désordre, une quantité prodigieuse de flambeaux annonçaient le danger. Toute la Cour étant effrayée, Monseigneur comte d'Artois ordonna aux Suisses de prendre les armes, l'on donna le même ordre aux gardes françaises qui mirent bas les armes et les Suisses ne les prirent point, les deux troupes ne voulant point tirer sur le peuple, qui ne faisait point de mal en demandant M. Necker : en sorte que le Roi l'envoya chercher par deux fois. Enfin, il monta chez le Roi, où il resta près d'une heure. En descendant[2], le peuple lui demanda s'il restait. Il leur dit : « Oui, mes enfants ! ». Alors on le reporta chez lui aux acclamations de : « Vive le Roi et M. Necker ! »

« Depuis ce jour, les choses paraissaient prendre une meilleure tournure aux États généraux. Une grande partie du clergé, une portion de la noblesse se sont réunies, d'autres ont tué le temps à faire des protestations. Mais, pendant ce temps, il arri-

1. Mareux, dont nous ne donnons pas le style comme un modèle, recommence ici le récit du 23 juin.
2. Il était 7 heures et demie du soir.

vait des troupes de toutes parts. Enfin, ces jours derniers, est arrivé le corps royal avec toute l'artillerie nécessaire pour un siège, une partie aux Invalides et le reste campé dans le Champ de Mars, et les différentes troupes réparties dans les villages autour de Paris et de Versailles[1].

« Tout cet attirail, quantité de régiments étrangers, ont donné des justes inquiétudes aux États généraux, à qui M. le comte de Mirabeau, l'un des membres du tiers état, proposa une motion qui fut accueillie par tout le monde[2] : c'était à l'effet de députer vers le Roi et supplier Sa Majesté de s'expliquer et tranquilliser le peuple sur l'apparition d'une aussi grande quantité de troupes et d'un train de guerre aussi considérable. Le Roi fit une réponse imprimée et affichée qu'il n'avait d'autre intention que de maintenir le bon ordre, tant à Paris qu'à Versailles et de veiller à la sûreté de sa personne et à celle des États généraux[3].

« Cette réponse, affichée d'hier matin[4], parut un peu calmer les esprits ; mais, ayant été informés

1. Déjà, le 24 juin, on avait décidé d'envoyer 24 députés protester contre ces troupes. Le camp du Champ de Mars était composé des régiments de Salis-Samade, Diesbach et Chateau-Vieux. Le régiment du Royal-Allemand était resté dans Passy. Le lundi 26, il y eut quelques rencontres très vives entre les gardes-françaises et les hussards. La réunion des trois ordres est du 27 juin. Le 30, le peuple se porta à l'Abbaye pour délivrer les prisonniers. Le 1er et le 2 juillet, il y eut des réunions tumultueuses au Palais-Royal.

2. Séance du 8 juillet. La motion fut adoptée par 830 voix contre 3.

3. Le roi répondit le soir même et sa réponse fut transmise le 9 à l'Assemblée par son président.

4. Dimanche 12 juillet.

hier l'après-dîner, que M. Necker avait remercié par la raison que le Roi se laissait entraîner aux conseils des gens mal intentionnés, et qu'il était parti dans la nuit du samedi au dimanche [1], et qu'il était près d'arriver à Genève sa patrie, c'est alors que le peuple, qui depuis longtemps s'assemblait au Palais-Royal, s'est soulevé [2]. Ils prirent, chez le sieur Curcières, la figure de M. Necker, celle de M. le duc d'Orléans et les garnirent de crêpe en signe du deuil de la patrie. Ils allèrent à tous les spectacles, qu'ils firent fermer après avoir fait sortir tout le monde. Le soir, il était question de partir pour Versailles. Le chemin était garni de troupes. La première difficulté fut rencontrée aux Champs-Élysées. Il y a du monde et des dragons de tués : mais j'en ignore les détails, étant rentré à la maison à la même heure et d'où je ne sors pas [3]. Cette nuit [4], on a cassé et brûlé plusieurs barrières. Elles sont toutes abandonnées. Tout entre aujourd'hui librement, sans payer d'entrée. Je me suis levé à cinq heures du matin (13 juillet), au bruit du tocsin de la ville et des paroisses. Les rues étaient déjà garnies de peuple ouvrier armé de fusils, d'hallebardes, d'épées, sabres, marteaux et autres outils, bûches et bâtons ; ils ont délivré les prisonniers de la Force que j'ai vu passer par la croisée de M. Kamps. La ville a assemblé les électeurs. Les

1. Necker partit le 11 juillet à 7 heures du soir.
2. La nouvelle se répandit le matin du dimanche 12 juillet.
3. C'est l'affaire du prince de Lambesc le 12 juillet, racontée un peu plus loin.
4. Nuit du 12 au 13.

bourgeois s'assemblent dans les églises, où l'on enrôle tous ceux en état de porter les armes. Chacun porte la cocarde verte, ta sœur fait la mienne en ce moment[1], mais ta mère m'empêche de sortir et, si je ne parais pas à l'assemblée du Petit-Saint-Antoine, l'on viendra sûrement me chercher chez moi. Le fort des affaires se passe au Palais-Royal et au faubourg Saint-Germain ; mais je ne sais encore rien, sinon que je n'entends point tirer le canon du Champ de Mars : ce qui est de bon augure...

« J'arrive après ma lettre écrite de signer mon enrôlement pour monter la garde bourgeoise à mon tour. On m'a dit dans l'assemblée que tout était tranquille aux États généraux, mais l'on part par pelotons pour Versailles. Je crains quelque désordre, la garde ayant été désarmée. Les bourgeois vont faire le service chacun dans leurs quartiers...

19 juillet 1789. — « Je t'ai écrit, mon cher Auguste, lundi 13, les premiers effets d'une révolte générale. Celle-ci va t'instruire des suites qui en ont résulté et dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire universelle et particulière.

« Je ne me rappelle point si je t'ai parlé que le dimanche 12, vers le soir, le prince de Lambesc, s'étant emparé des Champs-Élysées, faisant mine de vouloir maintenir le bon ordre, avait brusquement chargé le peuple avec des dragons, des hussards et autres troupes à ses ordres et a fait feu de

1. La cocarde verte fut bientôt remplacée par la cocarde tricolore.

toutes parts, la bourgeoisie se sauvant pêle-mêle dans les Tuileries. Il y entra avec sa troupe qui fit feu. Cependant, la grêle des pierres, faute d'armes, fit tant d'effet que les troupes prirent la fuite. Mais, comme une pareille action est plutôt un assassinat qu'une guerre, la tête du prince est à prix pour celui qui l'apportera à l'Hôtel de Ville, et je te dirai que ton ami Chateauvieux en a été quitte pour la peur, étant caché derrière une grosse pierre de taille où il a échappé les balles de fusil et les pierres. Il a péri quelques personnes de part et d'autre, en tout dix à douze personnes.

« Le lendemain du lundi dont tu as le détail, toute la bourgeoisie était sous les armes, même alarmée[1]. L'on intercepta des lettres qui annonçaient le dessein de réduire Paris, tant par la famine que par les armes, et que, vers les onze heures du matin, des troupes devaient venir s'emparer des armes et de l'artillerie de l'Hôtel des Invalides. Alors le peuple du Palais-Royal résolut de tout enlever sur-le-champ. L'on s'y transporta en foule. Le gouverneur[2], sommé de se rendre, obéit, n'étant pas en état de soutenir. L'on s'empara de l'artillerie et des armes, ce qui fit un grand effet. Il s'en trouva une quantité prodigieuse[3] qui avaient été prises dans les guerres de Flandre et autres. Le peuple, étant alors muni d'armes, était en état de faire une plus grande entreprise.

1. Journée du 14 juillet.
2. M. de Sombreuil.
3. 20 à 26.000 fusils, 20 ou 24 canons.

« Pendant cette expédition, l'on s'aperçut à l'assemblée des électeurs, qui se tenait à l'Hôtel de Ville (dont ils n'ont point encore désemparé depuis le temps), que M. de Flesselles, prévôt des marchands, traînait en longueur toutes les décisions, ne fournissait point au peuple les armes qu'il avait promises. Craignant, d'ailleurs, un coup prémédité de la part des troupes qui environnaient Paris, la populace armée, tel que tel, nombre de bourgeois et quelque peu de garde-française qui s'était rendue à la Ville[1] allèrent investir l'Arsenal, dont ils enfoncèrent les portes et s'en rendirent maîtres. Les invalides qui le gardaient ne firent point de résistance. La populace acharnée alla du même pas pour se saisir de la Bastille. Le sieur de Launay, gouverneur, fit semblant de se rendre en arborant pavillon blanc. Il fit baisser le premier pont-levis que tu connais. Le peuple entra dans la cour du gouvernement. Mais quel fut son étonnement de voir le pont de la citadelle levé ! L'on jugea que c'était une trahison. En effet, le premier pont avait été relevé après le peuple entré, en sorte que cette troupe était enfermée et le gouverneur fit tirer sur elle par la garnison qui était au haut de la Bastille. Il y eut cependant très peu de monde de tué[2]. La troupe rebaissa le pont et se retira. Le pont fut relevé. Mais le peuple ne perdit point de temps, on accourut promptement à la Ville prendre sept pièces de ca-

1. Ville est toujours pris dans le sens d'Hôtel-de-Ville.
2. 80 hommes d'après la *Gazette de Leyde* du 24 juillet.

non que l'on avait prises aux Invalides et l'on se transporta de nouveau à la Bastille, la troupe et une pièce de canon par la rue Saint-Antoine, à la vue du gouverneur qui était en haut des tours. On alla placer cette pièce sur le fossé du côté du faubourg. C'était une folie qui n'avait pas de quoi effrayer le gouverneur; aussi resta-t-il tranquille; mais, pendant cette ruse, trois pièces de canon filaient sans bruit par la rue de Jouy[1], de la Cerisaie, les cours de l'Arsenal, les trois autres pièces par le port Saint-Paul et le jardin de l'Arsenal. Ces deux trains d'artillerie n'avaient que la suite nécessaire pour le service. Celles du jardin filèrent sous les arbres de l'allée le long du fossé sans être aperçues; elles tirèrent en force sur le logement du gouverneur qui est en face de cette allée. L'on fit un trou du premier coup, par où l'on entra dans la cour du gouvernement. L'on se porta en foule au pont-levis et les trois pièces de canon entrèrent : c'est-à-dire, celles qui étaient passées par la rue de la Cerisaie que l'on avait eu soin de cacher. Elles furent bientôt placées en face du pont-levis de la citadelle. C'était trois grosses pièces. Le premier coup cassa une des chaînes du pont et l'autre chaîne, n'ayant plus assez de force ou par la secousse du contre-coup, cassa toute seule. Le pont fut bientôt à bas, malgré le feu de la mousqueterie d'en haut qui était sans effet, parce que l'on était trop près et que

1. A l'angle de laquelle habitait Mareux.

notre mousqueterie empêchait la garnison d'en haut de se mettre assez au bord pour tirer perpendiculairement. Comme les canons étaient chargés à mitraille, il fallait empêcher ceux du côté de la place du faubourg, où était tout le monde, de faire leur effet. La pièce de canon, qui avait été placée de ce côté, tira si juste, que l'on enleva un pan de muraille qui la mit à découvert : en sorte qu'il n'était plus possible d'y venir mettre le feu sans être exposé au feu de notre mousqueterie. En effet, cette pièce ne tira point, mais bien celle du côté de la rue Saint-Antoine dont nous avons reçu des mitrailles à notre porte. Elle ne fit pas grand mal; il n'y eut que quelques personnes de tuées, dont ce pauvre Aimé, notre porteur, qui, s'étant avancé vers les Jésuites, fut du nombre. Il a été enterré à la paroisse de Saint-Gervais avec toute la pompe imaginable, comme étant péri au service de la patrie. Les autres paroisses ont imité celle de Saint-Gervais.

« Revenons maintenant à l'attaque du pont-levis de la citadelle. A peine fut-il baissé, que l'on s'aperçut de la position de deux pièces de canon placées en face du pont et chargées à mitraille, car les boulets étaient inutiles. Il n'était pas possible de pénétrer dans la citadelle. L'on prit le parti avec une perche et de côté, de mettre le feu à l'une de nos pièces qui était placée en face, pour faire éloigner les canonniers du dedans de la citadelle. L'on était prêt à foncer sur-le-champ. Un grenadier des gardes-françaises, se doutant bien

que l'on répondrait à notre coup de canon, alla se blottir contre la guérite à l'entrée du pont et, aussitôt que ceux du dedans eurent tiré leur premier coup, il s'élança sur le pont, le sabre à la main. Il arriva au canonnier qui allait mettre le feu au second; il lui abattit le poignet, sa mèche tomba; il fut bientôt suivi par la multitude qui avait filé le long des petites boutiques de la première cour. L'on ne s'amusa point à tuer. La garnison étant peu nombreuse, on fit tout prisonnier. Notre grenadier, après avoir coupé le poignet du canonnier, ne s'amusa point en bas. Il monta le premier sur les tours, où il trouva le gouverneur, à qui il lâcha un coup de sabre sur la tête, lui fit rendre les armes et le prit prisonnier. Celui-ci arracha sa croix de Saint-Louis de sa boutonnière, la donna au grenadier en lui disant : « Tu es plus digne de la porter « que moi[1]. » « Comme le peuple suivait le grenadier de très près, toute la garnison fut faite prisonnière de guerre. Ainsi fut prise cette fameuse Bastille, cette citadelle de Paris, l'écueil des plus grands capitaines, des Henri IV, des Turenne, etc., ce séjour de vengeance et de la tyrannie ministérielle. Ne t'étonne point, mon fils, d'un coup aussi hardi et aussi bien réussi. Un peuple destiné depuis longtemps à l'esclavage du despotisme le plus absolu, et qui combat pour sa liberté, ne con-

1. « Un soldat qui avait saisi le gouverneur dans sa fuite, un grenadier aux gardes-françaises, a été décoré par le peuple de la croix de Saint-Louis qu'avait le gouverneur. » (*Gazette de Leyde.*)

naît plus de dangers. Il affronte ces dangers quelque apparents qu'ils soient. La réussite est heureuse, j'en conviens, mais elle étonnera l'univers, et nos arrière-neveux regarderont même cette action comme fabuleuse. Mais tu n'es pas encore au bout de cette journée à jamais mémorable.

« La première attaque a été faite vers le midi, la seconde vers les quatre heures et la prise à cinq heures et demie. A six heures et demie, toutes les troupes bourgeoises repassèrent devant notre porte, ainsi que le peu de gardes-françaises qui s'était rendu sous nos drapeaux avec armes et bagages, tambour battant, conduisant le gouverneur, l'état-major et la garnison à l'Hôtel de Ville. Le plus intéressant était les prisonniers d'État qui ont été délivrés : entre autres un qui y était détenu depuis 45 ans et qui ne savait pas être à la Bastille de Paris. Il y en avait environ quinze[1]. Le feu avait été mis à plusieurs endroits et principalement au palais du gouverneur. Le tout fut éteint en peu d'heures. Tous les canons, fusils de rempart, mortiers, munitions de guerre, toutes les poudres de l'Arsenal, environ deux cents milliers qui avaient été transférés la nuit du dimanche au lundi à la Bastille, les papiers qui n'ont pas été brûlés, tout fut amené à la Ville, sans aucun désordre. La police la plus exacte, les filous et voleurs arrêtés et punis sur-le-champ ; aucun ouvrier ou soldat n'était

1. La légende des prisonniers de la Bastille courut immédiatement. En réalité, on y trouva 7 personnes dont 4 faussaires.

pris de boisson; un ordre inconcevable et qui étonne encore tout le monde, les prisonniers du Grand Châtelet révoltés et maintenus dans leur prison par la bourgeoisie qui garde les prisons elle-même. Tu crois peut-être que je suis à la fin de cette mémorable journée ? eh bien, point du tout; je t'observe seulement, avant que de commencer ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville, que, dans ces deux attaques, il n'est pas péri plus de vingt à vingt-cinq personnes.

« Pendant l'expédition de la Bastille, les électeurs de Paris étaient, comme je te l'ai dit plus haut, toujours assemblés à l'Hôtel de Ville. Les patrouilles bourgeoises arrêtaient et fouillaient tout ce qui entrait. On amenait le tout à la Ville. L'on amenait aussi tous ceux qui voulaient sortir [1]. Plusieurs lettres interceptées annonçaient le danger qu'on redoutait; c'était l'entrée des troupes dans la ville. Entre autres, le prévôt des marchands lanternait sur toutes choses. L'on s'aperçut de quelques allées et venues, et d'une lettre qu'il avait écrite pour faire passer au Gouverneur de la Bastille, par laquelle il l'engageait à soutenir la Bastille jusqu'à dix heures du soir, heure à laquelle on devait lui faire passer des troupes [2]. Il y en avait de toutes prêtes autour de la ville, et celle de Saint-Denis

1. Dès le lundi 13, il fut interdit de quitter Paris. « On ne voulait pas que, dans la crise commune, quelqu'un pût s'éloigner pour ne pas la partager. »

2. M. de Flesselles écrivait : « Tenez bon jusqu'à 8 heures. Il nous viendra des troupes et des bombes. En attendant, j'amuse la canaille. »

devait entrer dans la ville avec seize pièces de canon. Le prévôt des marchands, convaincu de cette trahison, s'excusa de son mieux dans l'assemblée; mais on l'engagea de se transporter dans la grève et de dissuader le peuple qui était imbu de cette trahison. A peine fut-il au milieu de la place qu'il reçut un coup de bâton, un de pistolet; il fut assommé; on lui coupa la tête que l'on mit au bout d'une pique; on fit l'ouverture de son corps, dont on arracha le cœur que l'on mit aussi au bout d'une pique. L'on coupa aussi la tête au sieur de Launay, gouverneur de la Bastille, on la mit également au bout d'une pique; l'on promena ces têtes et le cœur par la ville et surtout au Palais royal et le reste de leur corps porté à la Morne[1].

« Des prisonniers faits à la Bastille, deux furent pendus par le peuple à la potence du réverbère en face de la Ville, et les autres mis en prison; mais l'on m'a assuré depuis qu'ils avaient été renvoyés à l'hôtel des Invalides. Ce pauvre Lempereur le père, de la manufacture des glaces, était du nombre et j'ignore s'il est du nombre des vivants. Quelques voleurs arrêtés par les patrouilles ont aussi été pendus et d'autres mis en prison. Il n'a pas fait bon pour cette classe cette semaine qu'ils regardaient peut-être comme une semaine à bonne fortune. La police n'a jamais été aussi exacte malgré tous ses alguazils. De toutes les voitures arrêtées aux barrières par les patrouilles, plusieurs

1. On disait tantôt la Morne et tantôt la Morgue.

étaient chargées d'armes et d'habits et de munitions. L'on dit que cela était destiné pour des troupes qui devaient entrer en bourgeois, en paysans et être prêtes en différents endroits et être prêtes à faire main basse au signal convenu. Toujours est-il vrai que le dessein de réduire la ville était pris, tant par la famine, que par les armes. Vers les dix heures et demie du soir, l'on est passé dans les rues frappant à toutes les portes en criant : « Aux armes » ! Cette alarme inquiéta beaucoup ; mais elle se réduisit à rien ou du moins à très peu de chose. C'étaient quelques patrouilles de troupes légères qui voltigeaient hors des barrières et quelques particuliers qui s'étaient faufilés comme troupe bourgeoise dans la Bastille. Quelques-uns sont arrêtés et l'on ignore au juste la vérité de cette tentative. Ainsi finit cette mémorable journée dont l'histoire ne fournit aucun exemple. Quant à la Bastille, sa prise est incroyable, quoiqu'il n'y eût qu'environ cent hommes de garnison dedans. J'oubliais de te dire que le distributeur des poudres de l'Arsenal avait donné des poudres mouillées à nos canonniers et, que, pour ce, il a été fait mourir. L'état-major a subi le même sort.

« Le lendemain, mercredi (15 juillet), à deux heures et demie du matin, l'on est venu me réveiller pour m'annoncer une bonne nouvelle. Le roi s'était rendu aux États Généraux avec Monsieur et Mgr le comte d'Artois, annoncer combien il était fâché des troubles et du désastre de sa capitale. Il engageait les Ordres à seconder ses vues de bienfai-

sance pour son peuple. Cette scène touchante a fait tout l'effet que Sa Majesté en attendait [1]. Les membres du clergé et de la noblesse opposants ont levé leur protestation [2]. La réunion des trois ordres en une seule assemblée nationale s'est faite aux acclamations de « Vive le Roi ! » Sa Majesté, en retournant au château, a commencé à jouir du bonheur qui l'attendait. Le peuple de Versailles l'a reconduite aux acclamations de la plus grande joie. La même après-midi, est arrivée à l'Hôtel de Ville, une députation de cent députés des trois ordres, qui se sont montrés au peuple en lui annonçant la paix et la liberté. La place était remplie de monde et des troupes bourgeoises armées de fusils, d'épées, de hallebardes et de piques fabriquées en vingt-quatre heures. Il n'a pas fallu plus de temps pour mettre au moins 150.000 hommes sur pied. Tout ceci paraîtra exagéré et incroyable; mais, bien certainement, je suis modéré dans mon récit. Malgré les assurances des députés, l'on craignait encore quelques dessous de cartes, et l'on a doublé les patrouilles. Les députés ont été visiter la Bastille, visiter les cachots et retirer les prisonniers qui n'avaient point été trouvés la veille. Il en est mort deux suffoqués du grand air [3]. Ils ont trouvé sur la Bastille plus de cinq cents ouvriers occupés à

1. « L'Assemblée consternée, dit un témoin, était dans le plus profond silence. » Dans la nuit du 15 au 16, le peuple, croyant être attaqué par les troupes royales, se barricada.
2. L'adhésion des gentilshommes opposants est du jeudi 16.
3. Une légende, évidemment.

la démolir et l'on démolit toujours à force. Pendant toute la journée, il est arrivé des farines de toutes parts, à la halle; il en arrive tous les jours, de sorte que l'on ne craint plus la famine.

« La journée du jeudi (16 juillet) était destinée à recevoir le Roi, qui devait venir à Paris assurer la paix et se faire voir à son peuple. Mais ses conseils ordinaires ont encore eu assez de crédit pour lui inspirer des craintes. Cependant Sa Majesté a fait assurer la Ville qu'elle viendrait vendredi sur les midi. L'ordre en a été distribué le vendredi matin (17 juillet), dans tous les districts. On nous a assemblés sur le champ pour aller sous les armes au devant du Roi. Je puis assurer que jamais le Roi n'a vu pareil coup d'œil. Il est parti seul de Versailles, accompagné de ses gardes et, dans sa voiture, son capitaine des gardes et quelques seigneurs. La milice bourgeoise de Versailles l'a conduit jusqu'à Paris. La milice bourgeoise et à cheval de Paris, au nombre de six à huit cents, ont été au devant de Sa Majesté jusqu'au Point-du-Jour, presque à moitié chemin. Cette milice s'est emparée du carosse du Roi devant et derrière. Les gardes du corps ne voulaient point quitter. Mais, pour éviter les débats qui s'élevaient, le Roi a fait dire à ses gardes, par son capitaine, de s'en retourner à Versailles, de sorte que le Roi est venu absolument seul comme un père au milieu de ses enfants.

« Arrivé à la place Louis XV, c'est là où il a commencé à avoir le coup d'œil le plus imposant,

malgré que la route de Versailles à Paris était garnie d'un double rang de troupes bourgeoises qui s'étaient réunies de toutes parts [1]. Il faut en convenir, depuis la place Louis XV, le Roi était changé de couleur. Pas un cri de : « Vive le Roi ! » ; le plus morne silence était observé [2]. Depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la Ville, les rues étaient bordées de chaque côté d'une triple rangée de bourgeois sous des armes différentes. Enfin, il n'est arrivé à la Ville qu'à près de cinq heures. En descendant de sa voiture, sur le perron de la Ville, Sa Majesté a reçu la cocarde nationale rouge et bleu et s'est retournée vers le peuple qu'elle a salué. C'est alors que les acclamations ont commencé. La grève était hérissée de piques et de troupes bourgeoises et d'un peuple très nombreux. Les pleurs de joie et les larmes d'attendrissement ôtaient la force de crier : *Vive le Roi !* Sa Majesté a été portée à la salle de la Ville [3] où étaient placés tous les députés qui l'avaient accompagné depuis la porte Saint-Honoré. Placé sous le dais, le Roi n'eut pas la force de parler, tant il était affecté de l'amour de son peuple. Il accepta un verre d'eau et de vin. M. Bailly, nommé maire de ville à la place

1. Toute la milice bourgeoise s'était rangée de Passy à l'Hôtel de Ville sur 2 ou 3 hommes de hauteur, par la place Louis XV et la rue Saint-Honoré : en tout, 184.000 hommes armés de fusils, de sabres, de pics et de faux.

2. Le mot d'ordre était de crier : « Vive la Nation ! »

3. On soutint le Roi sous les bras pour l'aider à descendre de voiture. Puis il fallut de grands efforts pour lui permettre d'atteindre sa place sans être suffoqué. Une fois sur son trône, il fut salué par des cris de : « Vive le Roi ! »

du prévôt des marchands qui a été décollé, porta la parole[1]. Plusieurs députés en firent de même. La Ville présenta une cocarde à Sa Majesté qu'elle mit à son chapeau après l'avoir baisée. Sur-le-champ, la salle retentit du cri d'allégresse de : « Vive le Roi ! » Elle salua le peuple par la vue des croisées. Aussitôt un cri général de « Vive le Roi ! » et, par toute la ville où il a passé, jusqu'à Versailles, il a été reconduit par la milice à cheval de Paris et de Versailles. Tout ceci est abrégé. La nuit suivante, Monseigneur le comte d'Artois est parti pour deux ans ; les Polignac renvoyés de la Cour. Enfin, il est parti quinze voitures à six chevaux contenant tous les mauvais conseils de la Reine, et ennemis de l'État[2] ; tous les ministres renvoyés ; les troupes renvoyées à leurs garnisons. L'on va travailler à la constitution et au bonheur de l'État. L'hôtel de Ville a placé une légende sur sa porte, intitulée : « A Louis XVI, père des Français et Roi d'un peuple libre. »

Toussaint Mareux nous a longuement raconté les événements parisiens, oubliant dans son enthousiasme patriotique une détresse personnelle, au

1. Moreau de Saint-Méry, président de l'Assemblée des électeurs, dit à Louis XVI : « La naissance vous a placé la couronne sur la tête et vous la tenez aujourd'hui de vos peuples. » Bailly parla au Roi sans s'agenouiller et l'invita à mettre une cocarde. Le Roi, très ému, ne dit pas un mot.

2. Le prince de Lambesc, déguisé en palefrenier, fut reconnu à Villeneuve-Saint-Georges, mais réussit à gagner Turin. La duchesse de Polignac partit en costume de femme de chambre dans la nuit du 16 au 17 et rencontra Necker à Bâle, le 20 juillet. Voir plus loin, le retour de Necker, p. 188.

milieu de laquelle ses fils se demandent comment il peut vivre. Louis Mareux nous montre, le 6 août 1789, le contre coup de ces mêmes événements à Strasbourg[1] :

« Mon cher ami, tu ne seras peut-être pas fâché de savoir ce qui s'est passé et ce qui se passe en notre ville; car, comme à Paris, les provinces se soulèvent. Il y a environ trois semaines, la populace s'est attroupée en demandant la suppression d'une partie de la magistrature et la diminution des droits de la ville. On a eu l'air d'y adhérer; mais, forcément, comme toute la magistrature n'était pas alors rassemblée, ceux qui ne s'y trouvèrent pas protestèrent contre cette adhésion. C'est ce qui occasionna tous les troubles. Le peuple, se voyant trompé, prit les armes telles qu'il put en trouver et força l'Hôtel de Ville. Il cassa et brisa tout; même jusqu'aux tuiles. Alors on jeta par les fenêtres les papiers et l'argent qui s'y trouvèrent. On alla même jusqu'à jeter les coffres-forts, les poëles, tableaux et autres effets. On but le vin des caves. Cinq de ces forcenés s'y noyèrent. Près de cinq mille mesures de vin furent perdues[2].

« Non content de cela, on pilla les maisons de quelques magistrats et l'on en poursuivit même quelques-uns. M. Leims, un des amaichter, fut celui qui supporta la malédiction publique. On le pendit

1. Cf. Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. III, pp. 97 à 102 et bibliographie en note.

2. Le vin formait, paraît-il, un étang de 5 pieds de profondeur.

et le brûla en effigie ; il n'ose plus reparaître. Mais, dans ce désordre, ce qui arriva, c'est que les voleurs s'en mêlèrent et pillèrent quelques maisons particulières. Alors la bourgeoisie ne se voyant plus en sûreté (et la garnison n'ayant pas d'ordres pour disperser les mutins) prit les armes pour les chasser. D'après leurs démarches, la troupe fut commandée et, au moyen d'une pendaison, tout fut calmé ; mais ces coquins, se voyant poursuivis de si près, se répandirent dans la campagne, où ils mettent encore le trouble. Le jour qu'ils partirent, tous les villages voisins se mirent en armes. Moi-même, j'ai passé la nuit à la Roberso, le fusil sur l'épaule, en faisant faction autour de la maison de mon beau-père. Tout le monde était sur pied. Maintenant il n'y a pas de village dans toute la province où le moindre baillif ne soit inquiété.

« Revenons à la ville, où d'autres événements se passent. Depuis deux jours, la garnison ne connaît plus de chefs ; elle se divertit en forçant toutes les maisons des brasseurs, limonadiers, traiteurs, etc... Cela vient de ce que les tributs (*sic*) ont accordé une somme de neuf mille livres pour être répartie entre tous les soldats, caporaux, etc. et les récompenser de ce qu'ils ont aidé la bourgeoisie à chasser le bandits. On leur a accordé trop de liberté, ils en mésusent ; depuis deux nuits, ils ne sont point rentrés au quartier et ne se rendent plus aux appels. Ils s'enivrent du vin et de la bière qu'ils prennent de force dans les cabarets et les brasseries. Ils courent la ville avec des brocs et des bouteilles et

forcent les passants à boire. Ma femme, ma belle-sœur et moi n'en avons pas été exempts. Ils font boire leurs chefs à leur santé et à celle du tiers état. Dans les troubles derniers, on avait emprisonné quelques-uns de leurs camarades et les bourgeois devaient être pendus pour avoir participé au pillage. Ils ont forcé leur prison et les ont menés en triomphe dans tous les quartiers de la ville. Tout ce tapage nous a donné des craintes, ils étaient tous armés, et des gens ivres on ne peut que s'en méfier. Cependant, ce matin, on est parvenu en partie à les faire rentrer au quartier. Ils avaient aussi délivré quelques criminels; mais, ayant su qu'ils l'étaient effectivement, ils n'ont pas eu de cesse qu'ils ne les aient retrouvés et les ont remis en prison, en disant qu'ils ne voulaient sauver que ceux qui s'étaient sacrifiés pour la cause publique et non des malheureux qui, le lendemain, eussent assassiné leurs frères.

« J'apprends dans l'instant que, dans la caserne, ils viennent de former un nouveau projet. Maintenant, les deux régiments étrangers d'Alsace et de Darmstadt veulent faire rendre compte à l'état-major des dépenses que l'on fait pour eux, afin de savoir si ce que le Roi leur accorde leur est fidèlement délivré. Ils se plaignent beaucoup sur cet article.

« Le prince Max, colonel d'Alsace, est passé à Kehl pour se mettre en sûreté. On dit que son régiment lui en veut beaucoup pour l'avoir retenu forcément lorsque les autres se divertissaient. Je

t'assure que les officiers sont bien penauds et leur font de très grandes honnêtetés...

« P. S. — Ce matin 7, j'apprends que les deux régiments Darmstadt et d'Alsace ont reçu l'ordre cette nuit de sortir de la ville, ce qu'ils ont déjà exécuté; mais ils sont campés dans la plaine des Bouchers à un quart de lieue de la ville et ne veulent pas aller plus loin qu'ils n'aient de nouveaux ordres de la Cour. Tout cela donne de l'inquiétude. C'est Royal Allemand qui va les remplacer. »

III

Voici, maintenant, de Mareux père, le récit du 5 août :

24 août 1789. — « Je ne t'ai point écrit depuis le 20 juillet parce que les évènements sont moins violents, surtout à Paris!...[1] Après le retour du roi de Paris à Versailles[2], les États généraux ne pouvaient point avancer leurs travaux par les difficultés que les grands et le clergé faisaient naître à chaque instant[3]. Mais, plusieurs provinces ayant commis des hostilités par le ravage de plusieurs châteaux, notamment en Bretagne, en Dauphinois, dans le Mâconnois, en Normandie et autres pro-

1. L'assassinat de Foulon et Berthier le 22 juillet pourrait cependant être considéré comme une scène violente.
2. Le 17 juillet.
3. Les troubles du pays contribuaient également à ces difficultés.

vinces où plusieurs nobles ont été victimes[1], les exécutions ont jeté l'alarme sur les deux premiers Ordres de l'état, en sorte que, de toutes parts, il arrivait des courriers et des ordres à leurs députés de consentir à tout bien vite, et de faire cesser ces ravages et les exécutions[2]. C'est alors que l'on a vu, avec un étonnement qui surpasse toute croyance, les deux premiers Ordres renoncer à tous privilèges et exemptions pécuniaires, consentir les États généraux en Assemblée nationale sans distinction de rang, de dignité ni de grandeur[3]. Il n'existe plus que des citoyens libres et tous égaux. Le simple citoyen jouit de toutes les dignités et grandeurs, soit dans l'Église, dans les armées, à la cour, dans la robe, etc., etc... Les vertus et les talents conduiront à tout. Cette journée a été et sera toujours remarquable, et même au-dessus de celle de la prise de la Bastille. Les actions de grâces en sont rendues de toutes parts à l'exemple du Roi et

1. C'est dans la nuit du 19 au 20 qu'eut lieu à Vesoul le banquet de M. de Mesmay, où l'on prétendit que le terrain avait été miné pour faire sauter le peuple. Un tonneau de poudre, pris pour du vin, avait fait explosion par accident. Le 25, le Roi, sur la demande de l'Assemblée nationale, ordonna d'arrêter de Mesmay. Plus tard, son innocence fut reconnue ; mais le peuple n'en vit pas moins, dans ce prétendu crime, le prélude d'une grande Saint-Barthélemy.

2. Le 28, Necker revient à Paris. Le 29, on décide que les votes auront lieu à la majorité. Du 1er au 3 août, on discute la Déclaration des Droits de l'homme.

3. Nuit du 4 au 5 août 1789. C'est ce qu'un gazetier du temps résumait ainsi : « En une nuit, l'arbre fameux de la féodalité, dont les rameaux s'élevaient jusqu'aux cieux, dont les racines pénétraient jusqu'aux entrailles de la terre, dont l'ombre couvrait toute la France, a été renversé. »

des États généraux qui ont assisté au *Te Deum* qui a été chanté à Versailles dans la chapelle du château et, ensuite, dans toutes les églises du royaume : jusqu'aux poissardes des marchés de Paris qui se sont cotisées pour les mêmes cérémonies chacune à leur tour.

« Quelques jours après cette grande révolution [1], le peuple a vu avec satisfaction le retour de M. Necker et sa rentrée au ministère de la finance. Il est venu à l'Hôtel de Ville, sous l'escorte de la milice bourgeoise, qui ne différait que de peu de chose d'avec le jour où le Roi y est venu, et, sûrement, M. Necker a joui du plus beau jour de sa vie par les acclamations d'un peuple immense. Depuis la prise de la Bastille, il n'y a plus de corps de ville, il n'y a plus de gouverneur, ni prévôt des marchands, ni échevin. C'est une municipalité composée de M. Bailly de l'Académie royale, nommé par le peuple pour maire de ville, de M. le marquis de la Fayette pour commandant général des gardes nationales et de 180 bourgeois, à raison de trois nommés par chaque district, et que l'on renouvellera à des époques qui seront réglées. La garde nationale est composée de 1.200 hommes de cavalerie formée de cavaliers, dragons, hussards et autres qui ont quitté leur régiment pour se rendre sous les drapeaux de la ville et du guet à

1. Nous revenons à la Révolution du 14 juillet. Le retour de Necker est du 28, sa visite à l'Hôtel de Ville du 30 juillet. Il fit voter à ce moment, par l'Assemblée, une amnistie (notamment en faveur de M. de Bezenval) ; mais, sur la réclamation des districts, cette mesure fut rapportée le soir même.

cheval qui est supprimé. La troupe à pied est composée du régiment des gardes françaises et autres troupes réglées qui se sont rendues également sous les drapeaux de la Ville. Le nombre s'est accru au point que l'on les refuse. On leur donne leur congé absolu pour éviter les mauvais traitements des officiers de leur régiment. La troupe à pied est de 6.000 hommes, divisée en 60 compagnies, à raison d'une de 100 hommes par chaque district. Ils ont tous chacun 15 sols à dépenser nets par jour, ce qui est plus que le double des autres troupes. Voilà ce qui en attire un si grand nombre. Indépendamment de ces troupes, il y a 24.000 hommes de troupes bourgeoises à raison de 400 par chaque district, divisés en 4 compagnies et celle soldée fait 5; et chaque district a, en outre, deux pièces de canon. En sorte que la ville a toujours 30.200 hommes sur pied, 120 pièces de canons et un parc d'artillerie qui sera établi dans la Place Royale. La milice bourgeoise est déjà en partie en uniforme, chacun à leurs dépens : un habit de drap bleu de roi, collet rouge, parement, revers et doublure blanche, veste et culotte de drap blanc, guêtres noires en hiver et blanches en été, les fusils et épées uniformes. L'on est obligé de servir depuis 20 ans jusqu'à 50. Comme j'ai plus, je suis exempt de service. Les jeunes gens, depuis 16 ans jusqu'à 20 ans, seront cadets volontaires.

« Pendant ces sortes d'arrangements, la Ville avait d'autres embarras bien plus sérieux encore. Les vivres manquaient de toutes parts et, au moment

où je t'écris [1], ils manquent au point que les boulangers sont assaillis. Depuis le matin, ils ont chez eux un peuple immense qui attend que le pain soit cuit et les six gardes, qu'ils ont chacun chez eux, ont bien de la peine à contenir tout ce peuple dont la crainte est mal fondée. Il en arrive à chaque instant que les troupes bourgeoises, que la Ville envoie dans la province, font arriver. Mais le pain est très mauvais depuis quelques jours. Ce sont des farines que les malheureux accaparateurs aimaient mieux laisser gâter que de se faire connaître pour des traîtres à la patrie ! Le blé neuf ne donne pas encore pour Paris. La récolte en est très abondante, mais il faut le temps de le laisser ressuyer dans les granges et de le battre; il en faut d'abord pour les semences et ensuite ce sera pour la vente.

« Les troupes et milices, chargées de la recherche des grains et farines, faisaient aussi la recherche des munitions de guerre renfermées dans les châteaux. Ils ont amené à la Ville quantité de canons, fusils, habits de soldats et autres, de sorte que la Ville est maintenant en état de se défendre contre toute insulte. D'ailleurs, les principaux aristocrates ont pris la fuite et sont réfugiés dans les pays étrangers. Il n'y a plus de maison d'Artois, l'on vend tout chez lui. Les princes de Condé, de Conti, de Bourbon, maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, le duc de Luxembourg et beaucoup

1. Le 24 août 1789.

d'autres sont absents. L'on arrête tous ceux que l'on trouve être de leur clique, en sorte que tout se calme petit à petit. J'ai reçu une lettre de ton frère, qui m'a annoncé que la populace a détruit leur Hôtel de Ville et saccagé quelques maisons de magistrats; on les a poussés hors de la ville, ils en ont arrêté beaucoup, ils en ont pendu plus de cent. A ce que l'on dit ici, il en est de même de beaucoup de provinces. D'autres ont eu beaucoup de terreur par des gens mal intentionnés qui étaient payés pour semer l'alarme dans les provinces[1]. Chacun courait aux armes en tumulte et ce n'était rien du tout.

« Les États généraux travaillent maintenant. Les dîmes, les droits féodaux, les champarts, censives, et généralement toutes servitudes sont éteintes[2]. Ils sont maintenant aux articles de la liberté et des Droits de l'homme[3]. Celui d'aînesse est aussi supprimé. Il est impossible que je te donne les détails, ce serait un ouvrage immense que tu sauras avec le temps. La chasse est libre à tout le monde. Il n'y a plus de capitainerie, même pour le Roi, qui fait tous les sacrifices possibles pour le bien de

1. Cette explication assez typique avait cours jusque dans les décrets officiels.

2. Le *champart* était une certaine portion des fruits que le seigneur percevait sur l'héritage « donné à cens ». La *censive* était une redevance en argent ou en denrées que certains biens devaient au seigneur dont ils dépendaient. Les séances du 6 au 11 août furent employées à préciser les résolutions un peu vagues de la nuit du 4, qui furent définitivement rédigées en 15 articles, le 18 septembre.

3. La discussion des Droits de l'homme se continua du 17 au 27 août.

son peuple[1]. Les États généraux, ou pour mieux dire la Chambre nationale, a arrêté qu'il serait surnommé le « restaurateur de la liberté française », et Sa Majesté a accepté[2]. Je suis témoin de l'amitié et de l'amour du peuple pour le Roi, et sûrement il est bien aimé et il mérite de l'être. Il vient de choisir ses nouveaux ministres dans l'assemblée nationale[3]. Il veut que tous ceux qui solliciteront des places produisent des mémoires, justifient de leurs droits et capacités pour les obtenir et elles ne seront données que de l'avis de son conseil afin d'éviter toute surprise par la faveur.

« Il n'y a pas encore de chambre de justice de nommée pour juger tous les criminels de lèse-nation. Les principaux sont hors du royaume, mais ils seront sommés de comparaître dans un délai et, à faute de le faire, leurs domaines seront confisqués; quant à ceux qui sont en prison, on les jugera.

« Au moyen de la liberté et de la suppression des privilèges, notre petit spectacle va reprendre samedi prochain. J'espère que les grands spectacles nous laisseront tranquilles; l'on dit qu'il y aura une grande suppression et surtout celle de l'école[4].

« Quant aux travaux en architecture, ils ne sont

1. Le Roi avait pour la chasse un monopole dans un rayon de vingt lieues autour de Paris. Ses *capitaineries* avaient leur justice spéciale, leurs tribunaux, leurs prisons, etc.

2. C'est par où se terminait le projet d'arrêté du 5 août.

3. Les changements de ministres avaient eu lieu le 3 août.

4. S'agit-il de l'École de déclamation (ou Conservatoire) que Mareux visait à concurrencer par son théâtre? (Voir p. 88.)

pas fameux dans ce moment. Cette partie est comme toutes les autres, c'est-à-dire bien languissante. Il faut attendre la fin des troubles et des nouvelles lois; cela demande encore du temps. »

IV

D'une lettre à l'autre, les événements se précipitent et chaque courrier apporte le récit d'une étape nouvelle. Nous arrivons à la journée critique du 5 octobre qui, en ramenant de force le Roi à Paris et le faisant prisonnier du peuple, prépara fatalement la fuite de Varennes, puis la captivité plus grave du Temple :

« *12 octobre 1789.* — ...Depuis que je ne t'ai écrit (le 24 avril), l'assemblée nationale travaillait et décrétait à mesure différents articles, sur lesquels il fallait avoir la sanction royale. Un seul, qui défend l'exportation des grains hors du royaume, avait été sanctionné [1]; les autres, suspendus seulement, avec promesse de la sanction et d'autres enfin, sur lesquels Sa Majesté avait fait des observations très justes [2]. Le besoin de l'État était pressant. Plusieurs bons citoyens et citoyennes portèrent leurs bijoux et joyaux aux États Généraux qui

1. Le 20 septembre.

2. Le 18 septembre, la rédaction des réformes en 15 articles avait été achevée et portée au Roi qui, au lieu de la sanctionner, répondit par un mémoire contenant des observations sur chaque article. Le 19, le président se rendit auprès de lui pour le décider à céder.

vont incessamment en faire la vente. Cette générosité est une faible ressource[1]. L'Assemblée décréta que l'argenterie des églises serait portée aux hôtels des Monnaies pour en faire du numéraire et, de plus, que chaque citoyen du royaume paierait un quart d'une année de revenu. Le public entend que l'on prenne sur les biens du clergé, qui possède des domaines immenses. La suppression de la dîme lui fait une brèche très considérable, mais ne produit rien pour l'État. D'après ce plan, tu ne doutes point combien le clergé se récrie et qu'il mettra tout en usage pour sa conservation. Il y a apparence que, d'intelligence avec la noblesse, il projetait un coup de maître. L'on parlait très sérieusement de faire partir le roi pour Metz, en Lorraine, et quelques troupes arrivées à Versailles et d'autres que l'on attendait, disait-on, en étaient la preuve. C'était un feu qui couvait, il fallait qu'il éclate.

« D'un autre côté, malgré une récolte abondante, le pain était toujours cher et mauvais [2] Il fallait une garde nombreuse pour contenir le peuple à la porte des boulangers, où il fallait attendre quatre à

1. Cette générosité était nécessairement un peu enfantine comme tous les bons mouvements semblables et sans aucun résultat sérieux. Ainsi, le 30 novembre, les députés de l'Assemblée, pour combler le déficit du budget, sacrifièrent les boucles d'argent de leurs souliers en inaugurant la mode des cordons.

2. Dans le désordre général, la famine ne pouvait que grandir. Ce n'était pas le moyen d'y remédier que de piller les charrettes de grains sur les routes ou de pendre les boulangers qualifiés d'accapareurs. Un emprunt de 30 millions, lancé par des utopistes à un taux trop faible et sans garantie suffisante, avait complètement échoué.

cinq heures pour en avoir. Par la perte du temps il revenait aux ouvriers à plus de vingt sols les quatre livres. L'on était informé qu'il se faisait des levées dans la province et que l'on cherchait à affamer Paris et à le réduire; informés d'ailleurs qu'il se faisait des enrôlements nocturnes et préparatifs militaires dans Paris même [1]. Le cri général était de faire venir le Roi à Paris. M. de La Fayette temporisait toujours; mais le peuple méfiant et jugeant par les apparences qu'il n'y avait point de temps à perdre, s'ameuta d'abord au Palais-Royal, qui est le rendez-vous des têtes chaudes [2]. Enfin, le dimanche 4 du courant (octobre), sur les neuf heures du soir, l'on vint retirer la garde de notre petit spectacle, où nous donnions *le Barbier de Séville*, qui, à ce moment, était à la dernière scène. L'assemblée s'en aperçut et tout le monde sortit. La seconde pièce ne fut pas jouée. L'alarme était générale et cependant ce n'était rien. La nuit fut assez tranquille. Ce ne fut que le lundi matin, 5 octobre, que les femmes du faubourg Saint-Marcel, place Maubert, se rassemblèrent et vinrent chercher celles du faubourg Saint-Antoine, rassemblant en chemin les cuisinières, ouvrières et bourgeoises (mais peu), qu'elles forcèrent de marcher avec elles. La pelote se grossit considérable-

1. Le banquet des gardes du corps est du 1er octobre (le jour de la Déclaration des Droits de l'homme). Le peuple de Paris craignait le départ du roi à l'étranger.

2. A ce moment, les journaux pullulaient. Camille Desmoulins pérorait au Palais-Royal. Danton commençait à tonner aux Cordeliers. Marat écrivait: « O morts, levez-vous ! »

ment au faubourg Saint-Antoine. Tout ce cortège passa à notre porte vers les dix heures, où ta sœur a failli être emmenée[1]. Plusieurs de nos voisines furent moins heureuses. Cela marchait en assez bon ordre, suivi d'une armée d'ouvriers, qui avaient des piques, haches, cognées, marteaux, etc... Marchaient ensuite les trois districts du faubourg sous les armes et en uniforme, tambour battant, drapeau déployé. C'était pour maintenir l'ordre. Mais, arrivées à l'Hôtel de Ville, ces femmes demandèrent des armes; elles forcèrent le magasin, où étaient 1.200 fusils neufs dont le peuple s'est emparé. La caisse a été en partie dévastée. Cependant, les billets de caisse ont été rapportés depuis; il n'y a qu'environ 12.000 livres de perdues. Les gardes nationales, ci-devant gardes françaises, enrageaient de voir le régiment de Flandre à Versailles. Ils demandaient d'aller aussi à Versailles[2]. M. de La Fayette temporisait, parce que cela avait plutôt l'air d'une sédition que d'une opération digne de sa présence. Mais la terrible lanterne était disposée. Le moment était délicat à passer; il obtint le temps de faire assembler tous les districts, de veiller à la sûreté de la ville et de partir ensuite avec 6.000 hommes et du canon. Il était alors midi et la multitude partit[3]. Les femmes, en passant devant le Châtelet, prirent les quatre

1. Les femmes qui résistaient, on les menaçait de leur couper les cheveux.
2. C'étaient ceux qu'on appelait les soldés.
3. Elle suivait un chef improvisé nommé Maillard.

pièces de canon qui étaient dans la cour avec les munitions. Elles traînèrent le tout à Versailles. Elles furent jointes aux Champs-Elysées par toutes les femmes de la Halle et des autres marchés et des ports. Elles arrivèrent à Versailles sur les cinq heures et demie du soir au nombre de quatre à cinq mille, suivies de plus de quinze à vingt mille ouvriers de toutes espèces. Elles trouvèrent le régiment de Flandre rangé en bataille dans l'avenue de Paris, qui mit armes bas et les laissa passer.

« Arrivées à la place d'Armes, elles trouvèrent les gardes du corps rangés en bataille et couverts par un détachement des dragons de la Reine. Ces derniers baissèrent le mousquet, levant leurs chapeaux en l'air et passèrent du côté de nos héroïnes. Alors, M. le comte d'Estain ordonna aux gardes du corps de mettre sabre à la main; quelques femmes en furent blessées et une tuée[1]. Alors la milice de Versailles, qui en voulait aux gardes du corps, fit feu sur eux; deux furent tués et, assaillis par le nombre d'ouvriers qui suivaient, ils se débandèrent et prirent la fuite. Plusieurs furent tués en se sauvant. L'on en fit la recherche. Plusieurs, qui étaient cachés, furent tués et environ une vingtaine faits prisonniers et désarmés. Deux entre autres furent tués et décollés par les gens

1. Comme toujours en pareil cas, la bataille commença sans qu'on sût de quel côté. Le peuple du faubourg Saint-Antoine pointa contre la garde trois pièces de canon, dont les mèches furent plusieurs fois éteintes par la pluie.

du faubourg Saint-Antoine, qui apportèrent leurs têtes au bout de leurs piques à Paris. L'on fut avertir le Roi qui était à la chasse. Arrivées au château, les femmes y montèrent. Le garde du corps de faction refusant le passage, il fut tué. Arrivées au Roi, celle qui devait lui parler s'évanouit et le Roi lui fit donner des secours. Elle voulait baiser la main du Roi : elle en fut embrassée. Le calme se rétablit au château et, pendant ce temps, d'autres femmes étaient entrées à l'Assemblée nationale, demandant « du pain ! c'est du pain qu'il nous faut ! ». Elles furent reçues avec beaucoup d'égards et de modération et promesses de délibérer sur leur demande [1].

« A Paris, les six mille hommes étaient rassemblés devant la Ville. Le peuple criait à tue-tête : « A Versailles, à Versailles ! ». Enfin, vers les cinq heures et demie, M. de La Fayette descendit de la Ville pour apaiser le peuple et les grenadiers qui brûlaient de partir. Il ne lui fut pas possible de remonter à la Ville. Il se recommanda à ces grenadiers et à la garde nationale, qui lui promirent tous de ne point l'abandonner. L'armée partit à six heures, tambour battant, drapeau déployé et suivie de bonne artillerie. Il faisait une pluie considérable. Ils n'arrivèrent à Versailles qu'à minuit jusqu'à deux heures.

« J'ai oublié de te dire que le peuple en voulait

1. Après une discussion confuse, le président Mounier conduisit une délégation des femmes au Roi.

beaucoup aux gardes du corps qui avaient donné un grand repas, le premier du mois, aux officiers du régiment de Flandre, dans lequel on avait crié : « Vive le Roi et la Reine, et au diable le tiers état ! », et avait ôté la cocarde nationale à quelques bourgeois en la foulant aux pieds et ils prirent tous la cocarde noire [1]. On assure que la Reine faisait les frais du repas. Tout ceci inquiétait le peuple qui craignait le départ du Roi, pour lequel on dit que tout était prêt.

« Nos grenadiers arrivés montèrent au château. Trouvant les postes des gardes du corps vacants, ils s'en saisirent. Arrivés à l'œil de bœuf qui était fermé, ils se doutèrent bien que les gardes du corps de service y étaient renfermés. Ils se mirent en devoir d'enfoncer la porte. Alors les gardes du corps prirent le parti de parler, en demandant le temps de débarricader la porte qui, en effet, fut ouverte. L'officier de service et environ quarante gardes du corps se présentèrent, disant : « Messieurs, nous nous sacrifions volontiers à votre ressentiment, mais nous vous prions de sauver le Roi et la famille royale. » Les grenadiers firent réponse qu'ils ne verseraient point le sang des braves gens comme eux, en leur disant : « Messieurs, acceptez nos cocardes et nos armes ! » A l'instant, les gardes du corps acceptèrent la cocarde nationale, se saisirent des bonnets de grenadiers, leur donnant en échange leur chapeau et leur bandou-

1. Ou plutôt la cocarde blanche.

lière[1]. L'on s'embrassa de toutes parts et l'on en fit part au Roi, chez qui se trouvaient M. de La Fayette, la Reine, la famille royale, les ministres et grands de la cour. Cette scène touchante fit verser des larmes de joie à tout le monde, la Reine et Mme Élisabeth surtout, que le peuple entendait de dedans la cour et qui criait : « Le Roi à Paris[2] ! » Enfin le Roi demanda la grâce des gardes du corps prisonniers. Elle fut accordée de toutes parts et tout le monde pleura de joie. Le Roi parut ensuite au peuple en disant : « Si votre bonheur dépend de mon domicile à Paris, je m'y rendrai avec la Reine et la famille royale. » A l'instant, un cri général de « Vive le Roi » se fit entendre par tout Versailles. Les prisonniers furent relâchés.

« Tout le peuple passa la nuit à l'injure du temps dans la boue et mouillé jusqu'aux os, ne trouvant où se mettre à couvert[3]. Le Roi avait sanctionné les articles de la Constitution sur-le-champ. Enfin, le jour arrivé, des députés vinrent à Paris annoncer l'arrivée du Roi pour le soir et, conduits par la garde nationale et précédés de cette multitude de femmes et d'ouvriers, le Roi et la Reine se sont

1. Cette scène eut lieu le matin du 6 octobre. La porte fut ouverte par Robert de Chevannes.

2. Vers 7 heures du matin, le 6 octobre, la chambre de Marie-Antoinette avait été envahie par des gens armés de piques, de bâtons, de pistolets, et la Reine avait été obligée de se sauver demi-nue par le balcon. Deux heures après, conduite par La Fayette, elle paraissait à sa fenêtre et la foule criait : « Vive la Reine ! »

3. Mareux revient ici au soir du 5 octobre.

rendus à la Ville sur les huit heures et quart du soir ; ils se sont montrés au peuple et ont été coucher au château des Tuileries, ainsi que M. le Dauphin, Madame et Mme Élisabeth. Monsieur et Madame sont au Luxembourg [1].

« Le même soir, les boulangers, chez qui on ne pouvait avoir de pain depuis longtemps, en avaient à l'étalage et, le lendemain avant le jour, ils en avaient en abondance [2]. J'oubliais de te dire que les gardes du corps sont venus à pied avec tout le monde sans armes et sans bandoulière. Ils ne font plus de service. L'on dit même que ce corps, qui est de seize cents hommes, est supprimé. Le Roi, est gardé par la garde nationale et les Suisses. Le mercredi (7 octobre), au lever du Roi, les poissardes se sont présentées à ses croisées, lui montrer le pain que les boulangers nous vendaient et les farines qui se débitaient à la halle. Ces farines puaient si fort qu'il a ordonné de les jeter à l'eau.

1. Vers 9 heures du soir, le carrosse royal atteignit la place de Grève. Louis XVI et Marie-Antoinette furent reçus par les *Trois Cents*. Bailly répéta les paroles du Roi à son entrée dans Paris : « C'est toujours avec plaisir (et confiance) que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » Il oubliait « avec confiance ». La Reine rectifia et des acclamations retentirent. Les Tuileries, inhabitées depuis longtemps, étonnèrent le dauphin par leur laideur. Il y eut à Paris quelques jours d'enthousiasme monarchique. Néanmoins, du 6 au 15 octobre, 500 députés demandèrent des passeports pour rentrer chez eux. Le 15, l'Assemblée tint sa dernière session à Versailles pour se réunir de nouveau à Paris le 19. Le duc d'Orléans partit à Londres, le 16 octobre.

2. Camille Desmoulins pouvait écrire, comme si la Révolution était terminée : « *Consummatum est !* Le Roi est au Louvre, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les patriotes ont vaincu ! »

Elles ne se le sont pas fait dire deux fois. Elles allèrent à la halle, arrêtant tous les charretiers de leur route et s'emparèrent des mauvaises farines qu'elles conduisirent à la rivière, environ vingt voitures. Une garde immense eut bien de la peine à les contenir. Il y en eut même quelques sacs de bonne qui furent compris dans la proscription.

« A travers tout ce tumulte, beaucoup de ces femmes sans mœurs étaient prises de vin et d'eau-de-vie, se répandant dans tout Paris et aux environs, demandant pour boire avec une espèce de menace, arrachant les rubans des bonnets des bourgeoises, et même les cocardes des hommes qu'elles trouvaient sans défense. Les marchandes de poisson de la halle et celles des marchés, ne voulant point que de pareils excès leur fussent imputés, demandèrent main-forte au district et les réformèrent elles-mêmes, leur ôtant l'argent de leur quête, qui fut remis aux curés des paroisses pour les pauvres. Ces excès ont cessé [1]. Un autre a failli succéder.

« La Reine avait en vue de retirer tous les paquets de linge et hardes détenus au mont-de-piété pour toutes les sommes au-dessous d'un louis, et, dès l'instant, c'était un tumulte enragé et cela faisait un objet de trois millions que l'état ne peut payer en ce moment [2]. Il a fallu y renoncer; d'ailleurs, ce

1. Le 20 octobre, postérieurement à cette lettre du 12, la foule, comme on le verra plus loin, décapita encore un boulanger.

2. La Reine avait fait distribuer quelques bons pour les effets au-dessous de 24 livres sans se douter qu'il y en avait pour 3 à 4 millions.

bienfait ne tournait point au profit de tous, il y sera suppléé par un autre mieux arrangé. Mais il a fallu mettre bonne et sûre garde au mont-de-piété tous ces jours-ci. J'y ai encore monté la garde ce matin. Ce soir est tranquille sur cet objet; mais nous ne le sommes pas sur d'autres dont je vais t'entretenir, et qui prouvent que l'opération de Versailles a été faite bien à temps et a détourné tous les malheurs qui nous menaçaient. A la vérité, il en a coûté la vie à quatorze gardes du corps, un garde national bourgeois, un particulier, une femme et quelques blessés et la fuite de M. le comte d'Estain qui est sauvé ou caché[1].

« D'après le détail des inquiétudes du Palais royal et du peuple, tu peux bien juger que le parti des princes fugitifs et de la Reine n'est pas éteint. D'ailleurs, le haut clergé et la noblesse qui voient leur chute et leur décadence ont un intérêt trop évident pour quitter prise! Ainsi, le dessein de faire partir le Roi pour Metz, un autre d'affamer Paris par les accaparements des grains au milieu de l'abondance étaient réels et l'on découvre depuis jeudi que des enrôlements nocturnes se faisaient de toutes parts, ainsi que des magasins d'habits et ustensiles militaires se préparaient et sont aujourd'hui sans équivoque[2]; cela prouve que les journées du lundi 5 et mardi 6 sont de beaucoup

1. On parlait alors de 19 victimes enterrées à Versailles. Il n'y eut, paraît-il, que deux gardes du corps tués.

2. Tout le monde à Paris était persuadé de ces machinations compliquées dont on pourra trouver le développement dans l'histoire de Louis Blanc.

au-dessus de celle de la prise de la Bastille. La nuit du vendredi au samedi 10 a été très orageuse dans quelques quartiers. Plusieurs maisons ont été marquées pour être incendiées [1]. Quelques marqueurs sont arrêtés et on assure que ce sont des abbés déguisés, et, samedi au soir, l'on a fait illuminer quelques quartiers en avertissant de prendre garde aux marques. Maintenant, tout est assez tranquille et l'on pense même que les marques aux maisons n'ont été multipliées par des vagabonds que parce que cela inquiétait les citoyens. Cependant, le fils de M. Amelot, ancien ministre, est arrêté comme un de ces marqueurs.

« Le Roi a fait annoncer au peuple, par les hérauts d'armes, la sanction qu'il avait donnée au décret de l'Assemblée nationale et son domicile dans la capitale et qu'il engageait le peuple à cesser ses alarmes. Hier, dimanche (11 octobre), a été assez tranquille. Un monde considérable était aux Tuileries, où le Roi et la Reine se sont montrés [2]. L'on dit aujourd'hui que la Cour restera six mois à Paris et que les États généraux vont bientôt s'y rendre [3]. Il paraît que tous les biens de l'Église et du clergé vont être vendus pour payer les dettes de l'état et que l'on fera des pensions au clergé. Nous avons douze cents hommes envoyés à quinze lieues à la

1. Chaque matin, on voyait des maisons marquées : de blanc pour le pillage, de rouge pour l'incendie, de noir pour la mort et l'on attribuait ces marques aux contre-révolutionnaires.

2. Louis XVI se promena, comme un bon bourgeois, au milieu de la foule qui s'écartait respectueusement devant lui.

3. Le 19, les États siégèrent à Paris, dans l'Archevêché.

ronde pour forcer les fermiers et laboureurs à battre et fournir la capitale... Louis Mareux est sous-lieutenant, il descend de sa garde chez le Roi [1]. »

V

Depuis le début de la Révolution, Toussaint Mareux, on le voit, ne parle plus que politique dans ses lettres. Et ses fils s'en plaignent sans cesse : « Ce que vous me dites des affaires de l'État m'intéresse fort, mais je voudrais connaître aussi les vôtres. » Enfin, le 31 octobre 1789, il se décide à avouer que, depuis la clôture forcée de son théâtre, vingt-deux mois auparavant, il n'a plus eu aucun revenu. « Il a fallu avoir recours aux sacrifices, toute notre argenterie a été vendue à mesure pour payer notre loyer. Nos montres, les diamants de ta mère et les miens ont subi le même sort. » Sans un mot de plainte, avec une simplicité vraiment touchante, il explique en deux mots l'état de ses affaires. Un M. Dumesnil lui doit 12.000 livres, un M. Houet, 16.000. Mais lui-même a engagé 30.000 livres dans son théâtre dont il ne tire pas un sou et doit de divers côtés : notamment « deux années à son perruquier, 300 livres à son boulanger, autant à son marchand de vin ». Pendant ces deux ans, ils ont vécu à trois personnes, sa femme, sa fille et lui,

1. Il s'agit de la milice parisienne. Ce Louis Mareux, miroitier, cousin germain de Toussaint Mareux, sera, comme lui, membre de la Commune révolutionnaire, en 1792.

pour 1.000 francs par an. Ils ont eu cependant « un faible nécessaire, excepté deux jours différents où ils ont vécu avec du pain et de l'eau » ; mais bien des riches étaient alors dans le même cas, notamment « M. Doucet qui a 100.000 livres de rentes et qui a dû nourrir ses gens avec du riz ». Enfin, grâce à la Révolution qui a supprimé les privilèges, et au calme rétabli, le théâtre vient de rouvrir ! Avec son optimisme habituel, il escompte aussitôt des locations merveilleuses. Et vite, vite, il abandonne ses affaires personnelles pour retourner aux affaires publiques (on avait alors la foi !).

31 octobre 1789. — « Revenons aux nouvelles de la révolution française. Par ma dernière je t'ai annoncé le domicile du Roi à Paris. Il s'est déclaré depuis pour y rester. Il paraît même que Sa Majesté s'y plaît ainsi que la Reine. Monsieur demeure au Luxembourg.

« La difficulté d'avoir du pain, malgré une bonne récolte, se fait sentir presque toutes les semaines. Cela provient de ce que les municipalités de province, craignant les accaparements, arrêtent la circulation pour assurer leur subsistance, en sorte que Paris est obligé d'envoyer des troupes pour approvisionner la ville. Le peuple, qui croit qu'on veut affamer la ville, se mutine, de sorte qu'il y a près de quinze jours, un boulanger du Chapitre de Notre-Dame, soupçonné d'avoir reçu de l'argent d'un abbé pour ne pas délivrer de pain, a été arrêté par un attroupement de femmes et de quelques gredins ouvriers, qui ont amené ce boulanger à

l'Hôtel de Ville, qui le reconnut pour innocent[1]. Cependant la populace le saisit en sortant et le pendit sur-le-champ à la fatale lanterne. Ensuite, on lui trancha la tête que l'on porta au bout d'une pique à sa femme, mère de deux enfants et enceinte d'un troisième; elle était le soir à la mort. Le Roi lui envoya 6.000 livres par M. le duc de Liancourt, et, depuis, le Roi et la Reine lui ont promis de tenir l'enfant, dont elle était enceinte, sur les fonts du baptême, et elle va mieux. Le Chapitre a fait le convoi le plus considérable. La Ville et les districts ont fait imprimer de toutes parts la justification de cet homme. Le lendemain, les États généraux ont décrété la loi martiale et, le soir, deux hommes de la populace, qui avaient pendu le boulanger, furent eux-mêmes pendus par jugement martial, et tout est tranquille dans ce moment, excepté la ville de Vernon, route de Rouen, qui a deux municipalités. L'une préparait un convoi pour Paris; l'autre l'arrête, en sorte que nous avons envoyé un détachement au-devant. L'officier a été pendu et sauvé par les autres qui ont coupé la corde assez à temps[2]. Nous avons envoyé avant-hier une

1. Le boulanger François, rue du Marché-Palu, fut pendu, puis décapité le 20 octobre. Le 21 octobre, une députation de la Commune vint trois fois à l'Assemblée nationale pour demander de faire cesser les désordres. A la fin, l'Assemblée vota la loi martiale, en signe de laquelle on décida d'arborer et de promener dans les rues le drapeau rouge, comme cela se passait dans d'autres grandes villes d'Europe en cas de sédition. Le 22 octobre, on pendit un des assassins de François; mais, dès le 30, on ne condamnait plus qu'à neuf ans de bannissement celui qui avait coupé et porté la tête.

2. Le directeur des approvisionnements de Vernon fut sauvé

armée de 1.200 hommes et huit pièces de canon. On en attend des nouvelles pour demain. Un officier bourgeois a manqué d'être pendu hier à la halle par les boulangers ameutés pour avoir des farines et fournir le peuple qui les menace de la fatale lanterne.

« Nous attendons, ce soir ou demain, la décision de la grande affaire de la vente des biens du clergé pour payer les dettes de l'État. Cette affaire est très fort débattue[1] et, crainte d'événements, l'ordre est donné à tous les districts de tenir les troupes nationales toutes prêtes à marcher au besoin. L'on dit aujourd'hui que le clergé offre cent millions comptant et cinq millions de rentes à l'État; mais je crois qu'il est trop tard pour être accepté et que c'est un parti pris de les supprimer avec des pensions raisonnables pour la subsistance d'un clergé utile et plus de moines, ni religieux avec des vœux solennels[2]. Peut-être y aura-t-il quelques exceptions dont je te ferai part.

« Le nouveau code criminel est décrété et en activité[3]. Les procès se font publiquement. Les soixante districts ont nommé chacun huit notables

par un jeune Anglais, M. Nesham, auquel la Commune de Paris vota une couronne civique et une épée d'honneur.

1. La discussion, entamée le 13 octobre, dura du 23 octobre au 1er novembre et fut tranchée le 2 novembre par la déclaration que les biens ecclésiastiques étaient « à la disposition de la Nation ». (Cet euphémisme avait été proposé par Mirabeau pour éviter le mot d'expropriation).

2. La suspension des vœux fut décidée à la fin d'octobre. On revint sur la question le 12 février 1790.

3. L'organisation de la justice révolutionnaire date seulement de mai 1790 (jury criminel, juges élus, etc.).

pour surveiller les juges, entendre les accusés, et leur donner des défenseurs s'ils en demandent ou d'office. Il faut trois juges pour recevoir plainte ou interrogatoire, et confrontation, et faire connaître le dénonciateur à l'accusé.

« L'article des parlements n'est pas encore entamé. Cet article sera sérieux; ces messieurs sont bien soupçonnés des ameutements populaires et de semer toutes les brochures incendiaires dont le royaume est inondé. C'est ce que nous apprendrons avec le temps[1].

« L'on commence à faire le procès des coupables[2]. L'on va commencer par celui du prince de Lambesc, qui a porté le premier coup sur un vieillard sans défense le 12 juillet, à la promenade des Champs-Élysées et qui a donné le signal des révolutions qui s'en sont suivies ; et ensuite des fugitifs et des prisonniers dont les prisons regorgent.

1. Le 9 novembre, le Parlement de Rouen s'exprima en termes injurieux sur l'état du royaume. Ceux d'Aix, Dijon et Besançon mirent du retard à enregistrer les décrets de l'Assemblée. Postérieurement à cette lettre, il y eut, au début de novembre, de longues discussions sur l'esprit réactionnaire des parlements de province (notamment celui de Rouen).

2. Un décret du 14 octobre avait déféré au Châtelet, tribunal ancien et considéré comme trop modéré par le peuple, le jugement des « crimes de lèse-nation ». En même temps, les Trois Cents de l'Hôtel de Ville avaient institué un comité des Recherches qui commença le système d'espionnage et de dénonciations et qui, en particulier, fit arrêter, le 24 décembre, le marquis de Favras. Le 10 novembre le prince de Lambesc devait être décrété de prise de corps; mais son affaire, jugée par contumace, aboutit à un non-lieu. Le 29 janvier, le baron de Bezenval devait être également mis en liberté par le Châtelet malgré les protestations de la foule.

Car le peuple murmure des lenteurs que l'on a mises pour faire leurs procès.

« J'ai reçu, aujourd'hui lundi, une lettre de ta tante Boucault, qui demeure à Rennes avec ses enfants et qui m'annonce une sédition à Lannion en Bretagne, où il y a eu environ 600 personnes de tuées. Il paraît que les nobles de cette province faisaient des enrôlements secrets et que la mèche a été éventée. Il y a des prisonniers qui ont déclaré les nobles qui engageaient et soulevaient le peuple, qui était lui-même excité par un mandement incendiaire donné par l'évêque de Tréguier en Bretagne... J'aurais besoin de vendre à Nantes les terres de M. Dumesnil pour me tirer d'affaire; mais les troubles du royaume éloignent bien les ventes de biens-fonds, surtout ceux à bâtir et notamment en Bretagne.

« La grande affaire du clergé n'est pas encore décrétée. Le pain manque depuis cette après-midi dans notre quartier, au faubourg Saint-Antoine et à la halle. Il paraît quelque émeute, nous craignons pour demain si le pain continue à manquer. »

D'une façon générale, on aura pu remarquer, dans les lettres de Toussaint Mareux, un peu de cet anticléricalisme qui domine depuis si longtemps et si fâcheusement la politique du suffrage universel français. Les réponses d'Auguste Mareux sont dans ce même ton, qui va s'accentuer de jour en jour :

« J'ai appris hier, chez l'envoyé de Suède, que le clergé a perdu sa cause, c'est-à-dire qu'on l'a charitablement dépouillé pour soulager les pauvres

nationaux français qui en avaient le plus grand besoin et c'est le cas de dire, comme Agathe dans les *Folies amoureuses* : « Ce secours m'était absolument nécessaire. »

Dans une lettre suivante, il arrive par hasard à Mareux de nous renseigner sur ses affaires; mais c'est en les rattachant au progrès de la cause publique :

12 Décembre 1789. — « Depuis la Révolution française, l'Assemblée nationale travaille avec force à la régénération de la France; la Constitution s'avance, le système de la liberté s'affermit de plus en plus et, sous cette sauvegarde, notre Société dramatique a repris son existence en octobre comme je te l'ai écrit[1]. Elle est à ce moment complète, au regret de bien des gens qui ne cessent de me demander des places et, dans le fait, elle est bien jolie et très bien montée. Elle fait sensation dans Paris. Les Français ont déjà présenté des mémoires à M. le Maire de ville, qui les a rejetés. Le public les moleste vigoureusement sur leurs prétentions.

« Les Brabançons ou la Flandre impériale viennent de faire comme les Français pour leur liberté; mais il y a déjà beaucoup de sang de répandu et la guerre civile y devient sérieuse[2]. L'on recrute à Paris pour les patriotes du Brabant qui viennent de se déclarer État libre. »

1. On donna, cet hiver-là, une trentaine de représentations avec bénéfice.

2. Le général Lunden, qui avait occupé Gand sur les patriotes, fut obligé de capituler le 15 novembre. Il y eut 300 maisons de brûlées et 5.000 morts.

La sœur Adélaïde ajoute en post-scriptum : « On n'ose plus guère sortir autour de Paris ; il n'y a que brigands, on en a trouvé soixante dans le bois de Boulogne, il y a eu du monde de tué. De là, ils ont été dans le bois de Vincennes. On a entouré le bois de sorte que l'on en a pris une vingtaine, tant hommes que femmes et ils ont passé par devant chez nous. Ils étaient liés. Ils avaient des haches et des bâtons ; enfin, on a beaucoup à craindre passé 10 heures du soir et les chemins ne sont pas sûrs dans ce moment-ci. »

Pendant ce temps, à Naples, comme en bien d'autres endroits sans doute, on trouve que la Révolution se prolonge et que les députés bavardent trop « en disputant sur des mots sans aller du tout aux faits ». « Il serait cependant bien à désirer, écrit Auguste Mareux, que les choses allassent plus rondement, car la pauvre France est trop obérée pour rester plus longtemps dans cette situation. Puisque nous sommes sur cet article, il faut que je vous fasse part de ce qui se débite dans ce pays au sujet des Français. Primo, il a été défendu de recevoir dans les troupes aucun Français et, secundo, le bruit public est que l'on doit les renvoyer tous indistinctement au mois de janvier prochain; mais autant en emporte le vent, car, dans ce pays, on fait plus de gazettes que partout ailleurs. L'Italie, en général, est remplie de Français voyageurs, cela lui fait trop de bien pour qu'on pense jamais à les renvoyer. »

Mareux père reprend son récit le 12 janvier 1790 :

«... Notre hiver est très doux, il faut espérer qu'il continuera. Le pain est toujours à douze sols les quatre livres. Cela vient d'occasionner une émeute à Versailles, où Paris a envoyé des troupes. Cela est apaisé; il y a eu, dit-on, deux hommes de tués et des blessés; cela ne fait pas une affaire sérieuse. Ce qui en fait une, dans le moment où je t'écris, c'est l'absolution que les juges veulent donner au baron de Bézenval, qui s'était chargé de foudroyer Paris, au mois de juillet dernier[1]. Le peuple et des bourgeois s'attroupent au Châtelet et veulent avoir ce baron pour l'expédier. La générale est battue de ce matin. La troupe se rassemble. On craint deux autres affaires : l'une de la part des ouvriers du faubourg Saint-Antoine qui crient sur la cherté du pain, au milieu de l'abondance; la seconde, de la part des soldats soldés[2] que l'on a engagés moyennant cinquante livres chacun, et qu'ils n'ont point encore touchées à cause de la rareté de l'argent. Ces soldats s'assemblent, dit-on, aux Champs-Élysées, pour forcer la ville à payer

1. Après des séances orageuses, notamment le 8 janvier, Bezenval fut mis en liberté le 29 janvier par le Châtelet. Il fallut, pour apaiser le peuple, lui livrer le marquis de Favras, qui fut exécuté le 19 février. Le régime des suspects faisait de rapides progrès et l'on commençait à se vanter publiquement d'avoir coupé les têtes de Foulon, Berthier ou de Launay.

2. Ces soldés étaient des déserteurs de l'armée qui s'étaient engagés à la Ville moyennant une forte solde. Le 12 janvier, La Fayette, avec 15.000 hommes de milice bourgeoise, enveloppa aux Champs-Élysées un groupe important de ces soldats qui s'étaient mutinés et les fit conduire aux prisons de Saint-Denis. On voulut, comme toujours, attribuer cette révolte à la contre révolution. La raison donnée par Mareux était beaucoup plus simple et plus vraisemblable.

leurs cinquante livres chacun, refusant d'accepter douze livres acompte.

« Il est inconcevable de voir une si grande disette de numéraire. On ne voit que des billets de la Caisse d'escompte et, pour en recevoir le montant, il faut se faire enregistrer dans un bureau à ce destiné et obtenir un ordre qui vous indique le jour où vous serez payé, en sorte que ceux qui sont pressés sont forcés de recourir aux agioteurs qui perçoivent un escompte de 30 livres sur un billet de 1.000 livres. C'est un monopole affreux et l'on a lieu de craindre pour la Caisse d'escompte où l'on dit qu'il s'élève des débats sérieux[1]. Si les temps étaient moins malheureux, j'aurais pu m'acquitter cet hiver de 3.000 livres; mais point d'ouvrage, point de commerce et surtout point d'argent. Il est si rare que, pour se procurer l'argent d'un billet de Caisse d'escompte, il faut payer 6 p. 100 dans ce moment. Nous n'avons point d'autre numéraire. Le peu de confiance du moment fait cacher l'or et l'argent, en sorte que nos sociétaires quittent faute d'argent pour cotiser à notre Société : ce qui me met dans une détresse affreuse...

19 avril 1790. — « Notre assemblée nationale, qui avait ci-devant décrété la vente des biens du clergé pour subvenir aux dettes de l'État, n'avait point décrété de quelle manière, et le clergé, qui avait des créanciers sur ces biens, avait toujours conservé l'espoir d'éluder ce décret. Mais, l'affaire

1. La caisse d'escompte avait été créée le 9 décembre 1789.

ayant été mise en débats, le clergé paraissait vouloir soulever le peuple et faire une contre-révolution. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le Roi, soulever les provinces, etc... La rumeur publique, qui est toujours excitée par les circonstances, a exigé ces précautions de la part du corps militaire national, dont le service actif et continuel a maintenu l'ordre. L'Assemblée nationale a été très orageuse le mardi 13 et, malgré le parti du clergé, il a été décrété [1] que les biens du clergé seraient adjugés aux municipalités, dans l'arrondissement desquelles ces biens sont situés, suivant le prix de l'évaluation, et ensuite vendus aux particuliers par petites portions, afin que tout le monde puisse en acheter suivant ses moyens, et, comme ces ventes en détail donneront un bénéfice conséquent, les municipalités retiendront pour elles le quart de ce bénéfice et verseront les trois quarts de surplus dans la Caisse nationale pour être ajouté au prix principal auquel il leur aura été adjugé. Ces biens sont déclarés libres et francs de toute hypothèque, la nation s'étant chargée des dettes du clergé. Les archevêques, évêques, abbés commanditaires et autres bénéficiaires seront pensionnés par la Nation et tout le bas clergé sera salarié suivant l'importance des paroisses et sera plus heureux que par le passé. Beaucoup de cette classe sont contents; d'autres se plaignent sans savoir pourquoi. Le haut clergé

1. Le 14 avril 1790. Les débats avaient été très orageux depuis le 10. Un peu auparavant (12 mars), le comité avait publié le *Livre rouge* contenant les dépenses secrètes de la Cour.

seul a quelque raison de se récrier ; il veut protester ; mais il n'a pas le moyen de protester contre les décrets d'une Assemblée nationale. Ainsi cette grande affaire est terminée, Paris est tranquille aujourd'hui [1] et les prêtres rendus au régime de la primitive Église. Plus de procès à leur égard, et plus d'intérêts à démêler avec personne. En donnant leur quittance tous les trois mois, ils peuvent se livrer tout entiers au culte divin et devenir des saints. Tous les religieux, les moines et généralement toute la monacaille seront pensionnés et vivront à leur liberté et où ils voudront avec leur pension, ainsi que les religieuses dont partie sont déjà sorties de leur couvent [2]. Celles qui voudront vivre en communauté en seront maîtresses ; plusieurs maisons seront destinées pour cette classe, tant hommes que filles.

« Il n'est pas moins vrai que les prêtres ont cherché à exciter une guerre civile. Plusieurs endroits de la France en sont aux premières hostilités. Deux régiments patriotes en sont venus aux mains contre deux régiments aristocrates, tous quatre en garnison dans Lille en Flandre. Les deux régiments rebelles sont investis dans la citadelle. Et, dans le Vivarais, les prêtres cherchent à soulever le peuple contre les non-catholiques par des faux décrets

1. Pas absolument, puisqu'après la séance tumultueuse du 13 avril, on voulut écharper Maury et le vicomte de Mirabeau.

2. La suppression des vœux monastiques est du 13 février 1790.

de l'Assemblée nationale[1]. Mais tous ces mouvements sont inutiles, les choses vont leur train. Deux grandes affaires sont maintenant sur le bureau, la finance et la justice ; je t'instruirai par la suite sur ces deux objets. »

En conclusion, Mareux écrit cette phrase exquise : « A travers tous ces grands débats, le Roi est toujours chéri et aimé du peuple. Les ministres perdent beaucoup ainsi que M. Necker. Malgré sa probité, on le soupçonne de s'être prêté au resserrement du numéraire. C'est ce que le temps nous apprendra. »

Adélaïde, généralement moins optimiste, ajoute en post-scriptum : « Je t'engage à ne pas venir à Paris en ce moment ; car tout le monde est bien triste de ce que l'argent ne circule en aucune manière. »

Et voici, en effet, le pauvre Mareux acculé une seconde fois à la fermeture de son théâtre. L'ancien régime avait commencé sa ruine par les privilèges, le nouveau l'achève par le désordre. Mais ne croyez pas qu'il perde courage ! Dans la lettre même où il reconnait qu'il a dû fermer, se trouvant réduit à 40 abonnés (dont 22, pour des raisons diverses, ne payaient pas), il annonce des offres merveilleuses. Un amateur propose 24.000 livres de loyer par an ; si la « prétendue liberté » s'établit enfin, un autre veut acheter le fonds 48.000 livres. Mareux naïvement hésite entre ces deux chi-

1. Les troubles religieux du Midi ont eu lieu un peu plus tard : à Montauban, le 10 mai ; à Nimes, le 13 juin.

mères, qui vont s'évanouir dès qu'il les touchera et recommence à nous énumérer, — faut-il dire avec altruisme, faut-il dire avec inconscience, — tous les bienfaits généraux de la Révolution, qu'atténuent à peine, suivant lui, quelques inconvénients particuliers :

15 juin 1790. — « Notre Assemblée générale va son train, l'affaire du clergé est décidée. Leurs biens se vendent maintenant au profit de la Nation qui s'est chargée de leurs dettes. Il n'y aura plus que des curés et des vicaires; 85 évêchés, c'est-à-dire un par municipalité. L'évêque sera curé, les cathédrales seront première paroisse de chaque évêché et ces évêques-curés auront 10.000 livres d'appointements [1]. Ils seront élus par les municipalités et les curés par les paroissiens. Il faudra avoir été dix ans vicaire pour être curé et dix ans curé pour être évêque[2]. Les curés seront payés suivant le nombre de paroissiens et les vicaires appointés par la Nation. A l'égard des autres ecclésiastiques, ils seront pensionnés, ainsi que les religieux et religieuses à qui on laisse la liberté de vivre en communauté ou dans le monde avec leur pension Il n'y aura plus qu'un collège et un séminaire pour chaque évêché. Ainsi voilà M. l'archevêque de Paris curé de Notre-Dame et, à la seconde législature, on réduira

1. C'est le 7 juin 1790 (huit jours avant cette lettre) que fut fixé le nombre des métropoles ecclésiastiques et des évêchés. La Constitution civile du clergé est du 12 juillet et ne fut approuvée par le Roi que le 24 août. La paroisse cathédrale ne devait avoir pour pasteur immédiat que l'évêque.

2. Vote du 10 juin 1790.

les grandes paroisses et l'on en réunira plusieurs petites pour en diminuer le nombre et limiter celui des vicaires suivant les paroisses.

« Nos campagnes jouissent déjà du bien-être de la Révolution[1]. On assure de toutes parts que les paysans sont contents; ils ne paieront plus de dîme, ni champart, ni censive, ni corvées, ni droits féodaux, ni procédure, ni procès-verbaux de commis, ce qui est un grand bien. Ils ne payent même cette année que peu au-dessus de leur taille ordinaire. Chaque village a sa municipalité qui règle tout. Ils ne sont plus écrasés par les seigneurs, qui maintenant ne sont que citoyens, payant comme eux les charges publiques en proportion de leurs biens dans chaque paroisse ou territoire, soumis comme les autres aux décisions des municipalités.

« Celle de Paris n'est pas encore organisée; mais la ville souffrira de tout ceci. Le commerce y est absolument mort et ne se relèvera point de sitôt. Les receveurs généraux des finances supprimés, les fermiers généraux réduits à 15.000 livres d'appointements, plus de croupiers, les commis en partie supprimés, les appointements de chefs réduits de plus de moitié, ainsi les frais des bureaux...

« Le Roi aura 25 millions par an pour sa maison[2],

1. Le début de 1790 avait été marqué, dans la plus grande partie de la France, par la guerre aux châteaux, aux bureaux des aides, etc. En mai, la guerre civile éclatait à Montauban : du 13 au 15 juin, 800 catholiques étaient massacrés par les protestants. Au même moment, de graves désordres éclataient dans le Bourbonnais, le Nivernais, etc.

2. Le Roi avait demandé 25 millions de liste civile, plus les revenus des domaines.

celle de la reine et leurs enfants, y compris la maison militaire, bâtiments, garde-meubles, etc., les frères du Roi chacun deux millions ; tous les domaines rentrent à la Nation. Les ministres réduits à cent mille livres par an et, comme la Cour aura très peu de grâces à accorder, toute la noblesse se retirera dans ses municipalités pour y remplir des places, en sorte qu'elle désertera Paris. Les financiers n'ayant plus de ces fortunes gigantesques, juge de ce que sera le commerce de Paris. L'on cherche à y établir des manufactures; mais il faut du temps et souffrir en attendant.

« La Fédération générale du royaume est décrétée et fixée au 14 juillet. Les lettres circulaires sont parties pour les élections des députés de tous les corps, qui doivent se rendre à Paris, le 14 juillet, jour anniversaire de la liberté française. Cette fête se fera dans le Champ de Mars, en présence du Roi et de l'Assemblée nationale qui recevra le serment civique. Il y aura, de chaque régiment de troupes réglées, un officier supérieur, un bas-officier, un sergent, caporal ou tambour et deux soldats; de même pour la marine, la maréchaussée, l'artillerie, le génie, les députés des municipalités et troupes nationales, etc., etc... Juge quelle sera cette fête et combien nous aurons de monde à recevoir, sans les curieux et les étrangers qui arriveront de toutes parts à Paris. Cela pourra nous amener quelque peu de numéraire dont nous avons grand besoin ! »

CHAPITRE VI

1790 à 1792

I. Le rôle des cérémonies dans la Révolution. La fête de la Fédération. — II. La Révolution et l'armée. L'insurrection militaire de Nancy. — III. La crise financière. Les progrès de la suspicion. La constitution civile du clergé et l'anticléricalisme. La loterie nationale. Le voyage des Tantes du Roi. L'attaque de Vincennes et la conspiration des poignards. La mort de Mirabeau. — IV. Le mouvement contre-révolutionnaire. — La guerre étrangère.

I

Après le mois de juin 1790, il se produit une sorte d'arrêt, d'apaisement relatif dans le mouvement révolutionnaire et nos lettres vont nous en montrer le contre-coup. Jusqu'ici, nous avons fait longuement connaissance avec les reportages politiques de Mareux; ces reportages étaient précieux dans une période où le journalisme n'avait pas encore pris tout son essor; c'est, d'ailleurs, le désir de remédier aux lacunes de la presse qui provo-

quait, chez Mareux — paresseux, prétend-il, quand il s'agit d'écrire — tout ce luxe épistolaire. A mesure que la Révolution s'avance, il éprouvera moins le besoin de faire double emploi avec les journaux et s'attachera surtout à développer, pour son fils, certains détails que les feuilles publiques lui paraissent négliger. C'est ainsi que va s'accentuer, dans notre correspondance, un côté pour ainsi dire pittoresque. Dès le début, nous avons vu Mareux friand de nouvelles intéressantes; il va le devenir de plus en plus, au point de paraître quelquefois envisager les événements avec moins de passion civique que de curiosité.

Peut-être n'est-il pas inutile d'insister incidemment sur ce point de vue qui n'est pas spécial à Mareux. Assurément, la Révolution a été, à ses débuts, et nous l'avons dit déjà, une crise d'idéalisme mystique, avant de devenir un déchaînement d'appétits et d'instincts : quelques-uns ont gardé, presque jusqu'au bout, cet état d'âme. L'important, pour ces hommes qui souffraient cependant, c'était l'orgueil joyeux d'avoir contribué à écrire « des pages inoubliables dans l'histoire de l'humanité ». La même conception mystique, insouciante des réalités, pouvait faire d'eux, suivant les heures et par un sentiment analogue, ou des martyrs ou des bourreaux. La Foi intense ne compte pas les vies humaines qui se trouvent immolées; l'homme de foi les néglige aussi bien quand il s'agit des autres que quand il s'agit de lui-même. Mais, sous la vive clarté de ce sentiment domi-

nant, on en distingue également un autre. Précisément parce qu'elle est très française, très parisienne, notre foule, qui a vu jouer beaucoup de tragédies, qui s'intéresse passionnément à ses acteurs de la Comédie Royale ou de l'Opéra, mêle à cette célébration d'un office religieux que représente pour elle l'immolation de l'ancien régime au bonheur futur, une sorte d'intérêt dramatique; Toussaint Mareux va nous en fournir un parfait exemple.

La Révolution, pour nous, c'est une transformation profonde, heureuse à bien des égards, de la société: transformation qui entraîna, comme toute opération chirurgicale, beaucoup de troubles et de sang versé. Les Mareux n'avaient aucun privilège à perdre et, en fait, s'ils ont souffert indirectement du contre-coup des événements, on ne leur a rien pris, on ne les a ni tués ni menacés. Ils n'ont pas non plus trouvé de profit dans ce bouleversement. Aucun d'eux ne s'est préparé, par la fougue de son civisme, à porter fructueusement la livrée de l'Empire. Cette Révolution, que d'autres ont pu trouver ou splendide ou atroce, apparaît donc souvent à Toussaint Mareux — et il ne dut pas être le seul dans ce cas à Paris — comme un grand spectacle, comme une époque intéressante, ou, si le mot ne paraissait pas trop étrange, amusante à vivre, pendant laquelle chaque matin apportait son contingent d'événements nouveaux fournissant ample matière à conversations et à discussions, où chaque après-midi pouvait voir

quelque mise en scène, réglée suivant un ordre inusité.

On aura déjà eu peut-être par moments cette impression dans le chapitre précédent. On va la voir s'accentuer pendant cette période de demi-accalmie qui occupa les années 1790 et 1791, alors que certains croyaient déjà la Révolution terminée et s'occupaient à aménager la demeure nouvelle. Nous venons de voir, nous verrons encore des scènes de drame, nous allons admirer également des figurations d'opéra. De toutes façons, c'est là une magnifique représentation gratuite qui se prolonge pendant plusieurs années : une tragédie grandiose offrant parfois les imbroglios d'un vaudeville, plus souvent tournée au mélodrame le plus conventionnel, avec traîtres, « abbés déguisés », bons génies, murailles creuses, escaliers dérobés, « chevaliers du poignard », « scènes à faire » et brusques péripéties.

Cette impression de théâtre, j'imagine que toute personne non habituée aux débats de nos parlements, l'a éprouvée en entrant une fois par hasard dans le grand guignol de la Chambre des Députés, où l'on joue une pièce, parfois ennuyeuse quand elle a des prétentions au sérieux, mais présentant cet avantage sur toutes les autres que personne — et les acteurs eux-mêmes — n'en connaît d'avance exactement le dénouement. A ce mélodrame inconscient, la Révolution, dans la période à laquelle nous arrivons, a joint, on le sait, un luxe extraordinaire de cérémonies, fêtes, danses, cor-

tèges, le pendant des antiques jeux du cirque qui ne pouvaient manquer de plaire à des âmes redevenues romaines. Toussaint Mareux, dans un passage précédent, nous en a donné naïvement l'explication ; il s'agissait d'amuser le peuple et de « faire aller le commerce ». Aussi, comme jamais le commerce n'a été moins allant ni le peuple moins amusable qu'à cette triste époque, jamais non plus on n'a tant brûlé de lampions et de feux d'artifice, élevé d'autels en plein vent, fait défiler de superbes costumes que dans ce temps dont le peintre David a bien rendu l'idéal à cet égard : un idéal chamarré, compliqué de panaches, de rubans, de manteaux et d'épées, tel que peuvent le rêver tous les révolutionnaires étonnés de parvenir au pouvoir, ou les rois nègres surpris de se trouver déguisés en monarques civilisés.

Toussaint Mareux, qui avait, on peut le dire, « le reportage dans le sang », a trouvé là une merveilleuse occasion d'admirer de belles cérémonies, défilés, revues, feux d'artifice, enlèvements de ballons, etc., comme il avait déjà eu, depuis un an, mainte occasion unique de raconter à son fils des incidents sensationnels, et si, un jour, nous le trouverons transformé en officier municipal de la Commune, siégeant nuit et jour avec les organisateurs des massacres de Septembre, je ne voudrais pas jurer que le désir très parisien de « visiter les coulisses et de monter sur la scène » n'y ait pas contribué pour quelque chose.

Le premier beau récit de fête que nous donne

Mareux est relatif à la Fédération de 1790. Ce jour-là, Paris éprouva cette impression que nos contemporains ont ressentie si vivement à l'inauguration de l'Exposition de 1878, celle de déposer ses vêtements de deuil, d'échapper à une longue angoisse, de renaître au moins extérieurement à la vie et à la joie. Jusqu'au 9 juillet, Paris garda de vives inquiétudes sur ce qui allait se passer. Le succès de la fête, auquel le peuple entier participa dans les conditions que chacun connaît et que Mareux va nous rappeler à sa façon, n'en suscita que plus d'enthousiasme :

« Maintenant, mon fils, je vais t'entretenir de la fête de la Fédération générale qui a eu lieu hier au Champ de Mars. Cette fête, dont l'histoire ne présente rien de semblable, a été votée par les 60 districts de Paris qui ont nommé chacun deux de leurs membres pour en dresser les plans, choisir le terrain, conjointement avec des députés du corps de ville, qui en fait les frais. Le Champ de Mars a paru le plus commode, et la fête fut arrêtée. Ensuite, de l'agrément du Roi et de l'Assemblée nationale, toutes les lettres circulaires ont été adressées aux 83 départements du royaume, à toute l'armée française, la marine, l'artillerie, le génie, la maréchaussée, de nommer leurs députés suivant les intentions du roi et de les envoyer à Paris pour y arriver au plus tard le 12 juillet. La fixation paraissait ne devoir produire que 15 à 16.000 hommes; mais il en est arrivé de 40 à 50.000, sans les étrangers et curieux des provinces. Le logement

paraissait manquer; cependant tout est logé, la majeure partie chez les bourgeois et bons citoyens qui ont offert des logements.

« Pour préparer la place, il a été employé environ 15.000 ouvriers au remuement des terres. Il s'agissait d'élever, autour du Champ de Mars, un rideau en terre d'environ 8 à 9 pieds de haut, venant mourir à rien en dedans, à 104 pieds de large. L'on a pris les terres en commençant à peu près au tiers du milieu, en faisant une pente douce jusqu'à quatre pieds de profondeur au pied du rideau, qui d'alors était élevé de quatre pieds en dedans du champ que l'on a formé en ovale ayant laissé les quatre coins évidés à l'extérieur. Je t'observerai que, le dimanche 4 du courant, le public attiré par la curiosité, après la journée des ouvriers, s'est saisi des pelles, pioches et brouettes et en a plus fait depuis six heures jusqu'à neuf heures du soir que les ouvriers dans leur journée. D'ailleurs, l'on soupçonnait plusieurs chefs d'être payés pour ne pas faire avancer les ouvriers et faire manquer ou retarder cette fête. L'exemple des bourgeois du dimanche y attira le lundi un concours étonnant de citoyens de toutes les classes qui, à six heures du soir, prirent aussi les outils et travaillèrent de tout cœur. Mais les ouvriers n'allaient que lentement, et, comme les entrepreneurs, charpentiers, serruriers, menuisiers, peintres, avaient prévenu qu'il leur fallait la place libre quatre jours francs avant la fête, il était impossible de leur livrer la place sans un miracle. La Ville et les députés de districts invitèrent leurs

districts d'aller travailler aux terres. Le concours n'a point d'exemple. La garde nationale, les bourgeois, hommes, femmes, enfants, le maire de la ville, M. de La Fayette et quelques membres de l'Assemblée nationale pour l'exemple, les soldats, les moines, les collèges, les clercs procureurs, les enfants trouvés, la Pitié, tous les corps d'ouvriers et ouvrières, nos petits-maîtres et les petites-maîtresses à chapeau à plumes, etc., etc., tout le monde enfin mit la main à l'œuvre. Les villages à trois lieues à la ronde y vinrent à tour de rôle. Travaillait qui voulait, ou, pour mieux dire, qui pouvait attraper des outils, camions ou brouettes. Le patriotisme était le commandant général. C'était un plaisir de voir un camion attelé de soldats, ouvriers, bourgeois, moines, filles, femmes, enfants, petits-maîtres, femmes en robes de linon, le chapeau à plumes, se tenir tous par la main pour le tirer au haut du rideau en courant; d'autres des hottes et d'autres les brouettes. Ce tableau mouvant est impossible à rendre, il faut avoir vu pour le croire. Cent mille âmes garnissaient cette place tous les jours, malgré les pluies. On se relayait les uns les autres, n'y ayant pas assez d'outils pour tout le monde. Il fallait donner pourboire pour s'en procurer, malgré les quantités que les districts, les bourgeois et les villages y apportaient. Rien ne peut peindre la journée du jeudi 8. Il faisait beau temps. La terre n'était pas sitôt piochée qu'elle était enlevée, parce que l'on manquait de pioches et que le peuple était double des autres

jours. Enfin, ce que veut le peuple, Dieu le veut. Le miracle fut fait. En sept jours, quinze cent mille pieds cubes de terre furent piochés et transportés et la place livrée le samedi soir aux entrepreneurs.

« Primo, un pont de bateaux sur la rivière, en face le Champ de Mars pour passer tout le cortège de la Fédération.

« Secundo, toute la grille de face jetée en bas et, à la place, un arc de triomphe dans le goût de la Porte Saint-Antoine, mais beaucoup plus élevé et plus large pour entrée du Champ-de-Mars et parsemé d'emblèmes et devises analogues à la circonstance; l'Assemblée nationale et la Ville passant par l'arc du milieu, les troupes et gardes nationales sur deux lignes de huit de front par celui de côté.

« Troisièmement, au milieu du Champ, un vaste autel de la Patrie et de la Liberté en forme ronde, au soubassement ayant 8 à 10 marches tout autour et en bois pour monter à l'esplanade. Au milieu était élevé un carré, au haut duquel on arrivait par 4 grands escaliers de 40 pieds de large et de 30 à 40 marches à monter. Au milieu de ce carré était élevé l'autel de forme ronde, où l'on arrivait par plusieurs gradins qui faisaient le tour. Toute cette charpente, qui est immense, était recouverte par des toiles peintes représentant des attributs, emblèmes et devises analogues à la circonstance.

« 4° Au bout du Champ, et devant l'École militaire, était un superbe amphithéâtre formant galerie couverte pour recevoir le Roi entouré de l'Assem-

blée nationale, le corps de Ville, les députés pour la Fédération, la Reine dans le haut derrière le Roi, toute personne de la Cour, les ambassadeurs, etc...

« 5° Autour du Champ, et sur le rideau élevé en terre, étaient 40 bancs en bois pouvant contenir de 160 à 200.000 personnes assises très commodément; j'étais au nombre avec ta sœur.

« 6° Les terres de ce rideau étaient soutenues par dedans et dehors avec des pièces de charpente palissadées de planches au pourtour du Champ. Quantité d'escaliers en bois étaient pratiqués par dehors, par où le peuple montait aux bancs sur les rideaux.

« 7° En face des rues aboutissant au Champ étaient pratiqués des ponts de charpente sur les fosses, et le rideau était coupé à ces endroits: ce qui donnait des entrées et des points de vue au cirque du Champ-de-Mars.

« 8° Et enfin, 2 à 300 marchands de vins, limonadiers, marchands de bière, traiteurs et autres marchands étaient établis le long des avenues d'arbres sous des baraques de bois, de toile ou tapisserie, etc.

« Je te fais cette description, mon bon ami, parce que les imprimés parleront de la fête et très peu des préparatifs qui, en tout, font l'ouvrage.

« Parlons maintenant de la fête. A mesure que les députés des provinces arrivaient, ils allaient à la Ville faire vérifier leurs pouvoirs et prendre leur billet de logement. Le rendez-vous général, pour partir au Champ-de-Mars, était sur le boulevard,

depuis la Porte Saint-Antoine jusqu'à celle Saint-Martin. La marche à passer à la Porte Saint-Denis, rue Saint-Denis, la Ferronnerie, Saint-Honoré, jusqu'à la place Louis XV pour prendre l'Assemblée nationale, le cours la Reine, le quai de Chaillot jusqu'au pont de bateaux. Le cortège, arrivé sur le pont, fut salué par une décharge de 100 pièces de canon roulant en feux de bataille, tirant cinq coups par minute. En tête, un corps de cavalerie, un corps de garde nationale avec sa musique, l'assemblée des électeurs de la ville, le corps municipal de la ville, les députés de la Fédération de la ville marchant entre deux lignes des gardes de la ville, leur tambour et musique, ensuite un corps de la garde nationale sur deux lignes, le commandant général de l'état-major à cheval conduisant l'Assemblée nationale. Derrière, était un détachement de garde nationale marchant 8 de front avec tambour et musique; ensuite 41 départements des députés de province. Ensuite marchaient les députés de l'armée française de tous les régiments : cavalerie, dragons, hussards, infanterie, marine royale et marchande, artillerie, génie, maréchaussée, etc., etc., tous à pied. Après, marchaient autres 41 départements de députés de province; ensuite un détachement de garde nationale parisienne fermant la marche.

« Tous ces différents corps avaient leur tambour et musique à leur tête. Il était midi lorsque la tête du cortège est entrée au Champ-de-Mars et trois heures un quart pour la queue. L'on évalue tout

ce cortège de 70.000 hommes. Le peuple avait pris ses places tant la nuit que le matin, avait essuyé des pluies très fortes dans toute la matinée[1]. Ta sœur et moi en avons essuyé notre bonne part, malgré notre parasol. Le grand aumônier et les 60 aumôniers de districts étaient montés à l'autel pour le bénir sur les 2 heures. Ils n'en sont point descendus qu'après la messe qui a commencé à 3 heures et demie, après avoir essuyé trois ondées qui les ont transpercés, et séchés à mesure par le soleil. La messe a commencé par une décharge d'artillerie comme la première, une troisième au milieu de la messe, au moment de la bénédiction des 83 oriflammes dont la ville a fait présent aux 83 départements du royaume. Le vide de l'artillerie était rempli par 4 à 500 musiciens placés sur l'esplanade du soubassement de l'autel et presque autant de tambours. Le bataillon d'enfants de M. le Dauphin entourait une moitié de l'autel, et l'autre moitié par le bataillon des vieillards dont je suis membre. Trois lignes de troupes entouraient le Champ-de-Mars : deux lignes composées de la garde nationale de Paris et celle du milieu de garde nationale des provinces.

« Après la messe, le serment fédératif a été annoncé par l'artillerie, les tambours et la musique. M. de La Fayette, que le Roi avait nommé commandant général de la Fédération[2], est monté à l'autel

1. La pluie ne discontinua guère de la journée. On appela ces ondées *les larmes des aristocrates*.
2. La Fayette fut le héros de la journée.

y prononcer le serment et, au signal, toute la troupe et le peuple ont crié pendant sept à huit minutes : « Nous le jurons ! » Ensuite, le signal du silence pour recevoir le serment du Roi, reçu par le président de l'Assemblée nationale qui entourait le Roi dans l'amphithéâtre du bâtiment de l'École militaire. A l'instant, un cri général de : « Vive le Roi ! » a duré près d'un quart d'heure. La Reine qui était au haut de la galerie derrière le Roi, a présenté Monsieur le Dauphin et Madame; ce qui a fait crier : « Vive Monsieur le Dauphin ! » La garde parisienne alla embrasser les frères de province. Ceux-ci le rendirent et s'avancèrent tous au pied du Roi, lui prêtèrent le serment par le cliquetis des armes, leur chapeau au bout des sabres. Là finit la cérémonie la plus majestueuse qu'on puisse voir. Un repas en viande froide était préparé pour 15.000 hommes dans les allées du jardin de la Muette. Les autres rentrèrent à la ville sans aucun accident. Point de voitures ni de chevaux : pas même de canne à la main. Le plus grand ordre régnait partout. Le soir, grande illumination par toute la ville ; aujourd'hui, des danses partout et, dimanche, grande fête au Champ-de-Mars, repas et bal à l'Hôtel de Ville.

« La Ville avait distribué 150.000 billets pour les places sur les bancs du rideau ; les districts les ont chapettés (*sic*). Tous les citoyens, étant égaux, avaient le même droit aux places, qui appartenaient aux premiers arrivés. Les billets n'ont pas servi. Plus d'armoiries sur les portes des hôtels, plus de

livrées aux domestiques, plus de titres : chacun porte son nom [1].

« Notre société est en vacances depuis deux mois par tout ce dérangement et le défaut d'argent. Mlle Audinot monte une jolie partie pour jeudi, nous tâcherons de remettre la société en train pour cette hiver. La Révolution ne nous a point encore été très avantageuse, il faut espérer du mieux par la suite.

« P.-S. — Il y a eu joute sur l'eau depuis le Pont-Royal jusqu'au Pont-Neuf. L'Hôtel de Ville était magnifiquement illuminé. Il y a fête ce soir encore sur le terrain de la Bastille que l'on a fait en feuillage; le dedans sert pour le repas et le bal. Et, malgré toutes ces fêtes, l'honnête citoyen souffre ; point de commerce, point de travaux et surtout point d'argent !

« Cette lettre ne partant que le mardi, je l'ai gardée pour ajouter la fête d'hier dimanche ; elle a commencé par une revue au Champ-de-Mars. Ensuite, un ballon devait s'enlever ; mais, au moment de partir, le feu y a pris et, dès lors, point de ballon ; ensuite, des danses jusqu'au soir et pendant la nuit, aux Champs-Élysées, qui étaient illuminés, à la Halle aux blés, à la Ville, à la Bastille, à la place Royale. Toutes ces fêtes finiront demain. Tous les districts traitent les députés de province... »

1. Le décret supprimant les titres de noblesse, ordres, armoiries, livrées, etc., est du 19 juin 1790.

II

Dans une lettre du 4 octobre 1790, Mareux a à décrire une autre belle cérémonie, qui est cette fois une cérémonie funèbre : le service en l'honneur des victimes mortes pour la défense de l'ordre à Nancy.

Cette histoire de l'insurrection de Nancy et la façon différente dont elle fut jugée par la France entière (à commencer par Mareux lui-même) suivant les moments, sont particulièrement suggestives, en même temps qu'elles posent un problème toujours actuel : celui des rapports entre un gouvernement révolutionnaire et l'armée. Rappelons brièvement ce dont il s'agit.

La Révolution avait été trop heureuse de rencontrer la désertion des troupes royales, qui lui avait permis de triompher dans les « grandes journées de 1789 », elle avait trop naturellement encouragé les indisciplinés en leur offrant une solde plus élevée s'ils voulaient quitter le service régulier et entrer dans son armée à elle, pour ne pas se trouver, dans bien des cas, fort en peine de maintenir la discipline. En juillet 1790, l'Assemblée nationale s'occupait de « réorganiser » l'armée, quand l'affaire de Nancy éclata, manifestant au grand jour un état de rébellion latente dont nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer un exemple à Strasbourg.

Dès le 6 août, les ministres de la Guerre et de la Marine se plaignaient à l'Assemblée du nombre

croissant des régiments séditieux et, notamment, des désordres commis à Nancy et à Metz. Un décret fut rendu ce jour-là pour rétablir l'ordre en chargeant de l'exécution le général Bouillé qui reçut le commandement de toute la frontière de l'Est et le maréchal de camp de Malseigne, envoyé en mission spéciale à Nancy. Il y avait, dans cette ville, trois régiments : Mestre de Camp (Cavalerie), Chateauvieux (Infanterie suisse), Régiment du Roi (Infanterie bourgeoise). En apprenant le décret du 6 août, ces troupes entrèrent en rébellion ouverte ; la ville implora du secours et, le 16 août, l'Assemblée rendit un nouveau décret, déclarant qu'il fallait punir cette sédition comme un crime de lèse-nation. Malseigne était à peine arrivé que les révoltés l'accueillirent en répandant les bruits de contre-Révolution, par lesquels on expliquait et justifiait tout à cette époque. Il dut s'enfuir à Lunéville. Des cavaliers de Mestre de Camp le poursuivirent, engagèrent une rixe contre des carabiniers fidèles et le ramenèrent de force à Nancy. A Paris cependant, on discutait avec la versatilité, le mélange de naïveté, de faiblesse et de sympathie pour le désordre, habituels aux Assemblées en pareil cas. Le 19 août, Mirabeau voulait licencier l'armée entière pour la reconstituer. Le 29 août, Barnave propose « d'agir par persuasion » et fait voter, le 31 août, une proclamation, « sur laquelle on fonde le plus grand espoir ». Enfin, le 1er septembre, l'Assemblée continue toujours à palabrer, tandis que de Bouillé, arrivé devant Nancy, a déjà la veille

engagé la bataille contre les insurgés : bataille qui coûte au moins 800 morts. Alors, le 3 septembre, l'Assemblée vote, en dépit de Robespierre, des félicitations aux bons patriotes qui ont rétabli l'ordre à Nancy. Le 11 septembre, malgré des clameurs populaires qui demandent la tête de M. de Bouillé, elle vote, pour les victimes de l'insurrection, un deuil de huit jours, auquel la municipalité de Paris s'associe par un service funèbre dont nous allons lire le récit.

Ajoutons aussitôt, pour faire connaître le dénouement de l'histoire, que, peu après, la rébellion devait être, au contraire, hautement glorifiée. Les Suisses de Nancy condamnés aux galères furent alors délivrés et reçus à Paris avec enthousiasme. On transforma en héros ces mercenaires indisciplinés qui s'étaient contentés de crier en réclamant leur solde : « Nous ne sommes pas Français, nous sommes Suisses, il nous faut de l'argent ! » Les Jacobins firent, de leurs chaînes, un trophée et, de leur bonnet rouge, un glorieux insigne. Enfin, la fête du 15 avril 1792, où l'on glorifia « ces martyrs de la liberté », fut, pour le faubourg Saint-Antoine, une nouvelle occasion d'illuminer et d'admirer, entre la Bastille et le Champ de Mars, un cortège de 500.000 hommes [1].

Voici maintenant le récit de Mareux qui, naturellement, à cette époque, applaudit, avec l'Assemblée, aux défenseurs de l'ordre contre l'insurrection.

1. Voir l'Hymne d'André de Chénier contre « les Suisses de Collot-d'Herbois ».

4 octobre 1790. — « Jamais on n'a vu une cérémonie aussi majestueuse, aussi touchante. La fête de la Fédération n'avait rien qui approche de cette solennité. Le temps était beau; le calme et le silence qui y régnaient la rendaient des plus touchante. C'était sur le même autel de la Fédération, où l'on a construit un mausolée : le tout drapé de litre, surmonté de draperies en faisceaux et pente de drap blanc sur noir; le tour du champ de la Fédération orné d'une bande de drap noir; l'échafaud en face de l'École militaire couvert en dessus et en dedans de draperies noires rehaussées par des draperies en faisceaux de drap blanc. Ces places étaient occupées par les députés de l'Assemblée nationale, du corps de la municipalité, etc., etc. Tous les militaires de Paris et des environs occupaient en ordre l'intérieur du champ, leurs drapeaux entouraient l'autel, tous les aumôniers des bataillons de Paris et des environs étaient en aube avec ceinture noire et assistaient l'officiant. Quatre grosses lampes sépulcrales brûlaient au coin de l'autel. Pendant la messe, le canon tirait à coups réglés de quelques minutes de distance. Cinq à 600 tambours battaient lugubrement d'intervalle à autre. Mais, ce qui me fit le plus d'impression, ce fut la musique exécutée par 3 ou 400 instruments à vent; elle était si belle et si bonne, qu'elle arracha les larmes des spectateurs, dont le rideau était garni, ce qui donnait un coup d'œil sans exemple.

« Après la messe, le clergé en corps, marchant en ordre sur deux lignes, précédé et suivi par les

troupes, alla, accompagné du corps des musiciens, chercher les députés de l'Assemblée et le corps de la municipalité pour aller à l'autel jeter l'eau bénite sur la représentation du cercueil. Cette marche lente, la musique lugubre, les tambours couverts de crêpe, le canon à coups mesurés, le silence qui régnait pendant cette cérémonie imprimaient la douleur et la tristesse.

« L'Assemblée nationale a décrété que les veuves et enfants des patriotes péris au combat de Nancy seraient secourus suivant leurs besoins par la Nation, qui prendrait ces enfants sous sa protection. Il paraît que, depuis ce combat, le calme se rétablit de ce côté et on parle aujourd'hui que les régiments rebelles étaient poussés par les aristocrates qui cherchent tous les moyens d'exciter une guerre civile dans le royaume[1]. L'Assemblée nationale et le peuple sont informés des préparatifs qui se font en Savoie et autres endroits du pays étranger pour attaquer le royaume par plusieurs côtés; mais la bravoure des gardes nationales du reste de la France ne le cédera pas à ceux de Metz et de Nancy. Le temps nous apprendra le reste... »

III

En même temps que le désordre envahissait ainsi l'armée, les inévitables conséquences de la

1. C'est le roman ordinaire. En même temps, les révoltés de Nancy prétendaient que M. de Malseigne était vendu aux Autrichiens.

Révolution se manifestaient également dans le domaine financier pour précipiter la crise, longuement préparée par le gaspillage royal. Necker, dépopularisé, avait dû partir le 8 septembre. Le Trésor était vide. En vain, un décret du 1er juin 1790 avait donné cours forcé aux 400 millions d'assignats créés le 19 décembre 1789. En vain, on en émit 800 de plus, en affirmant, suivant le sophisme ordinaire, que cette limite de 1.200 millions serait rigoureusement respectée. Les 1.200 premiers millions étaient en marche rapide vers 49 milliards. Mais Mareux partage la croyance populaire dans la toute-puissance des législateurs en matière économique :

« La grande rareté du numéraire a obligé l'Assemblée nationale à prendre cet objet en considération et, après bien des discussions et des débats, et, malgré les usuriers et les agioteurs, elle vient de décréter[1] pour douze cent millions d'assignats ou papier-monnaie, en sorte que l'argent commence à reparaître : bien peu à la vérité, mais l'escompte en diminue petit à petit. Cette grande affaire paraît être du goût de la majeure partie du royaume... »

Et nous voyons alors grandir, chez ce pacifique, en même temps que dans tout le peuple parisien, l'état d'esprit qui conduira aux journées de Septembre et à la Terreur, la suspicion des tribunaux réguliers, regardés comme insuffisants pour en-

1. Le 29 septembre, après un vif plaidoyer de Mirabeau en faveur du projet.

rayer la contre-révolution. Le Châtelet avait essayé de juger les émeutiers du 5 octobre. On ne le lui pardonne pas. L'Assemblée, s'associant à un rapport de Chabroud lu du 30 septembre au 2 octobre 1790, s'attaque au contraire aux juges du Châtelet, et justifie Mirabeau et Philippe-Égalité, qui passaient à cette époque pour des phénix de patriotisme et d'intégrité ! Le 25 octobre, on devait finir par enlever au Châtelet, réputé trop royaliste, le jugement des crimes de lèse-nation. Dès le 4 octobre, Mareux écrit :

« Le rapport du fameux procès commencé par le Châtelet relativement à l'affaire des 5 et 6 octobre, où le peuple a été chercher le Roi à Versailles, vient d'être fait à l'Assemblée nationale qui vient de décréter qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre M. Philippe (ci-devant duc) d'Orléans, Mirabeau ni autres. C'était une infamie de la part du Châtelet, dont les chefs viennent de disparaître. Tout le monde applaudit à cette décision; car, en effet, les excès commis par le peuple à Versailles ne sont que l'effet d'une émeute populaire relativement à ce que l'on voulait emmener le Roi à Metz... Tous les parlements sont supprimés, le remboursement de toutes les charges est décrété, en sorte que les nouveaux tribunaux vont être organisés. »

Une lettre du 21 décembre 1790, montre, avec la crise commerciale croissante, qui n'empêche pas cependant d'aller se distraire au théâtre, les sentiments du peuple à l'égard des émigrés et des prê-

tres; elle explique, en même temps, par quel enchaînement fatal, les désordres populaires ayant causé l'émigration, celle-ci à son tour provoqua la Terreur :

« Notre Société de comédie va bien, celle d'opéra-comique peut à peine faire ses frais et cela parce que tout est mort à Paris; point d'argent, point de commerce. Tous les riches sont, ou à leur campagne, ou dans les pays étrangers. Tous les mécontents joignent les princes qui font, dit-on, tous leurs efforts pour opérer une contre-révolution. Il y a beaucoup de troupes impériales dans le Brabant, qui s'était soulevé contre l'Empereur et vient d'être réduit à l'obéissance. Il est question que cette armée grossit tous les jours et que le prince de Condé passe à sa tête. L'on parle, d'un autre côté, que M. le comte d'Artois est dans l'intention de se soumettre au décret de l'Assemblée nationale et de prêter le serment civique, mais qu'il est arrêté par les gens de son parti qui, peut-être, n'en seraient pas quittes à si bon marché que lui. C'est ce que le temps nous apprendra. Quoi qu'il en soit, notre Assemblée nationale va bien et la Constitution va son train. Le peuple nomme à toutes les places. L'on crie en ce moment un arrêt de mort rendu par les juges nommés par le peuple[1]. Versailles a un évêque nommé par le peuple, ainsi

1. Le 8 novembre, commença la première assemblée électorale du département de Paris, pour la nomination des juges et administrateurs du département. Cette assemblée, qui devait durer jusqu'au 15 juin 1791, nommait également l'évêque de Paris et les curés.

que celui de Saint-Brieuc en Bretagne. Il n'y a point de faveur, ni de naissance. C'est la vertu et le mérite qui distinguent les hommes. Ce sont deux bons curés de village qui ont obtenu ces places. Le clergé fait le diable pour soulever le peuple dans les provinces; mais les municipalités et la garde nationale veillent de si près, qu'ils ne viennent à bout de rien et que tous leurs projets sont toujours culbutés. Les biens du clergé se vendent bien par tout le royaume malgré les lettres pastorales de plusieurs évêques pour détourner les acquéreurs[1]. Le règne du clergé est passé et, malgré ses efforts, il subira la loi nouvelle comme les autres citoyens[2].

« Quant aux fugitifs du royaume, il vient d'être rendu un décret samedi dernier qui ordonne à ceux qui ont des charges, places, gouvernements, grades et pensions, de rentrer dans le royaume sous un mois, sous peine de privation et de desti-

1. Au moment de cette lettre (fin décembre) la vente des biens nationaux réussissait au-delà de toute attente. Les optimistes voyaient déjà les ressources de la France surpassant de beaucoup ses besoins.

2. La Constitution civile du clergé est du 12 juillet 1790 et fut sanctionnée par le Roi le 24 août. Les offices de Notre-Dame cessèrent le 22 novembre. Le 26 novembre, Mirabeau prononça contre le clergé un violent discours, dont le postscriptum était une lettre secrète au comte de la Marck, affirmant que cette violence était calculée pour faire voter des conclusions inoffensives (mais, avec un Mirabeau, comment savoir dans quel sens était la trahison réelle ?). Un décret du 27 novembre, contresigné par le Roi le 26 décembre, exigea le serment du clergé. Les difficultés qui en résultèrent, prirent des proportions graves au début de janvier, le jour fixé pour le serment étant le 4 janvier 1791.

tution[1]. Ce décret en fera sûrement rentrer une partie. Quant à la guerre dont on nous menace, nous ne la craignons point; toute la troupe et la garde nationale est bien disposée à la soutenir. Mais les effets en seraient funestes pour les fugitifs, la noblesse et le clergé, dont les biens et peut-être beaucoup de têtes en seraient victimes. Un événement tout récent justifie mon idée. Quelques aristocrates, à Aix, en Provence, s'étant trop déclarés, engageant des hommes dans leur parti pour de l'argent, ont été pendus par le peuple. C'était l'avocat général, un conseiller au parlement d'Aix et un chevalier de Saint-Louis commandant la garnison. On avait fait venir des troupes; mais elles ont mis bas les armes et ont laissé faire le peuple[2]. Juge, d'après cet exemple, si la guerre aurait été cruelle pour les aristocrates. »

On aura remarqué sur quel ton détaché Mareux parle de ces assassinats comme de faits qui lui sont, à tous égards, étrangers. Les éventualités fâcheuses qui peuvent atteindre les nobles ou les émigrés menacent évidemment une autre planète

1. La phobie de l'émigration s'accentuait. Il y entrait, pour une bonne part, le mécontentement du commerce parisien devant la disparition de sa clientèle. Cependant, le 28 février 1791, Mirabeau fit encore repousser une loi interdisant d'émigrer.

2. Le récit fut lu à l'Assemblée le 18 décembre. Paschalis, Morellest de la Roquette et Girauman avaient été d'abord emprisonnés, puis arrachés par le peuple de leur prison et pendus. Le 22, Mirabeau demanda un passeport d'un mois pour aller à Aix chez ses électeurs. Avant de mourir le 2 avril, il eut encore le temps de faire un rapport, où il donnait tort aux victimes.

que la sienne! La petite bourgeoisie ne se sent pas en cause! Et le même aveuglement se décèle à d'autres égards. Dans une lettre du 11 janvier 1791 nous avons une conclusion vraiment savoureuse sur les rapports de la circulation monétaire avec le régime politique :

« Ma Société de comédie va au mieux parce que nous sommes dans l'hiver et que c'est le dimanche; elle est pleine et le peu de loges qu'il me reste se vendent très bien, car j'ai maintenant la liberté de les vendre au premier venu et plus cher que celles de société; mais, quant à l'opéra-comique qui est le jeudi, ce n'est plus comme il y a trois ans qu'il était recherché. Je n'ai, jusqu'à présent, pas perdu dessus, mais sans bénéfice. La rareté du numéraire se fait toujours sentir malgré la liberté !... »

Notons également l'envahissement de l'anticléricalisme, déjà manifesté dans la lettre précédente :

«... Notre Constitution s'avance assez paisiblement, mais celle de la Constitution civile du clergé fait du bruit; ces messieurs, ou du moins une partie, refusent le serment décrété par l'Assemblée nationale. C'était dimanche 9 janvier à midi l'heure de rigueur pour le clergé de Paris. Plusieurs curés ont abandonné leur paroisse. Celui de Saint-Paul et de Saint-Gervais et vingt autres ont quitté leur cure, à laquelle les paroissiens vont nommer d'autres ecclésiastiques qui ont prêté leur serment. Cependant la municipalité a accordé jusqu'à dimanche à ceux qui l'ont prêté pour se rétracter, s'ils le veulent, et, pour le faire, à ceux qui, par une juste

réflexion, reviendront de leur erreur ; car c'en est une que de s'y refuser. En tout cas, loin que leur refus soulève le peuple comme ces messieurs le pensaient, celui-ci n'en fait que rire et tout est fort tranquille[1]. Les biens du clergé se vendent très bien et il a été brûlé samedi dernier pour 1.500.000 livres d'assignats provenant du prix des ventes et, tous les mois, ceux qui rentreront par la même voie seront brûlés, en sorte que bientôt l'argent reparaîtra ; joint à cela que l'Assemblée nationale vient de décréter pour 20 millions d'assignats de 50 livres qui font le même effet que les doubles louis ; et l'on se passera de numéraire que les capitalistes vendent toujours fort cher ! »

Au même moment, les nouvelles de Naples nous montrent Auguste Mareux, qui est reçu familièrement chez Mme Vigée-Lebrun, transmettant à Paris les échos de la Cour napolitaine où circulent sur la France les nouvelles les plus contradictoires. La mission militaire française de Pommereul, à laquelle est attaché Mareux, est un moment sur le point d'être congédiée (janv. 1791) ; puis on se décide à la garder et, enfin, elle restera à Naples encore deux ans.

A Strasbourg, Louis Mareux envisage avec un intérêt spécial, dans la Révolution, la question, capitale pour lui, du maintien ou de la suppression de la Loterie, qui lui fournit un emploi. A la fin

1. Mirabeau écrivait secrètement à La Marck : « L'assemblée est enferrée. Si elle croit que la démission de 20.000 curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes ! »

de décembre 1790, il tremble; car M. de Mirabeau tonne contre elle; mais, le 18 février, il est rassuré, ayant appris que Mirabeau, au moment même où il se prononçait ainsi publiquement, faisait avoir à un de ses amis un des bureaux de recette de la Loterie :

« Il paraît, par là, qu'il a changé de sentiments ; car il eût dit à celui pour lequel il s'intéressait de garder ses fonds de cautionnement pour quelque autre objet, celui auquel il les destinait lui paraissant trop incertain. Ce qui confirme encore notre espoir, c'est qu'un des membres de l'Assemblée nationale s'est élevé dernièrement contre ces établissements et terminait sa motion par les supprimer aussitôt : M. Barnave a combattu pour notre cause en représentant qu'on aurait le plus grand tort de souscrire à de pareilles propositions. Il appuyait ses défenses sur ce que notre partie ne faisait point tort d'impositions et que l'Assemblée avait réservé expressément son produit pour secourir les gens incendiés ou ruinés par les débordements ou inondations et autres objets de cette nature. On a prononcé qu'il n'y avait lieu à délibérer et l'on a passé à l'ordre du jour. Si, lorsque cette affaire sera rappelée, on allait travailler à l'organiser comme on nous le fait espérer, à l'instar de toutes les autres parties de finances, je serais fort content; car j'aurais, ainsi que mes confrères, 1.500 livres de fixe. »

La vérité était que l'Assemblée restait combattue, comme l'ont toujours été les gouvernements sur

cette question, entre le souci de la moralité publique et celui de l'intérêt pécuniaire. Les arguments, par lesquels Barnave défendait la Loterie, sont les mêmes qui, de nos jours, ont permis de la rétablir sous le nom de Pari mutuel après l'avoir abolie avec éclat.

Le 21 février 1791, Mareux père répond à son fils Auguste :

« ... Quant aux nouvelles que vous recevez à Naples sur la Révolution française, il n'y a rien de surprenant qu'elles soient, tantôt bonnes, tantôt inquiétantes. Mais, au vrai, nous sommes assez tranquilles. Il y a, dans ce moment, plusieurs tentatives dans différentes provinces pour soulever le peuple. Il en est résulté quelque émotion populaire occasionnée par le haut clergé que l'on vient d'abattre; mais le tout, jusqu'à ce jour, a été sans succès. Tous nos Monseigneurs enragent de voir la plus saine partie du bas clergé prêter le serment civique, de voir ceux qui ont de la probité et du mérite élevés à des évêchés et à des cures conséquentes et surtout de la vente des biens du clergé qui se fait avec un très grand succès par tout le royaume. Voilà le vrai motif des différents mouvements qui naissent dans plusieurs provinces, excités par des lettres pastorales des anciens Monseigneurs, qui ont refusé la nouvelle Constitution civile du clergé et qui prêchent et font prêcher des malédictions contre les acquéreurs de leurs biens. Mais on s'en f... et les choses vont leur train.

« Notre Assemblée nationale vient de supprimer

les entrées et les aides par tout le royaume. Plus de fermiers généraux, plus de commis, plus de maîtrises d'arts et métiers, plus de barrières. Celles de Paris, quoique toutes neuves, en pierres de taille, et le mur qui entoure la ville vont être vendus en démolition et le produit de ces objets est remplacé par un droit de patente que ceux qui voudront faire le commerce paieront tous les ans avant le 1er janvier, pour avoir la patente annuelle, sans laquelle ils ne pourront faire aucun commerce; ce droit se paye suivant le loyer. Il y aura une régie pour le commerce du tabac; mais permis à tous les citoyens de le faire en concurrence avec la régie. Il en est de même pour le sel, qui ne coûte pas plus d'un sol, rendu chez soi, par livre.

« Nos juges de paix sont en activité par tout le royaume. Il paraît que, sur trente affaires, ils en accommodent les parties sur au moins 25 et que les tribunaux n'en auront guère à juger. Heureusement, ils sont payés par l'État et n'ont point d'intérêt à traîner les procès en longueur, ni à faire des frais. »

En même temps, Mareux nous renseigne sur le voyage à Rome des Tantes du Roi qui prit si vite une grande importance politique. Les Tantes du Roi ayant désiré aller faire leurs Pâques à Rome sans prêtres jureurs, Paris s'agita comme si le Roi devait s'évader à leur suite et une députation de la Commune vint aux Tuileries prier le Roi de s'opposer à leur départ. Sorties, néanmoins, le 19 février, elles furent arrêtées une première fois le 20 à Moret,

une seconde fois le 22 à Arnay-le-Duc. L'Assemblée discuta la question en tumulte et finit par les autoriser à continuer :

« Mesdames Tantes du Roi, ayant formé le projet d'aller à Rome, ont fait demander des passe-ports à notre municipalité, qui a déclaré qu'attendu la liberté décrétée elles n'en avaient pas besoin, surtout étant connues de toute la France. Le Roi a fait donner l'ordre à toutes les municipalités de leur passage, de leur donner facilité de voyage. Enfin, après bien du haut et bas sur leur projet, elles sont parties d'avant-hier au soir et, ce matin (21 février), on crie leur retour : ce qui prouve qu'elles n'ont pas été bien loin sans être arrêtées. L'on soupçonne leur projet avoir été inventé par les calotins rebelles au serment. »

Cet incident, minime en lui-même, mais symptomatique, ayant suscité le dépôt d'un projet de loi contre l'émigration, on eut, le 28 février 1791, une nouvelle « journée » : attaque manquée du donjon de Vincennes le matin; séance de l'Assemblée où, faisant repousser la loi contre l'émigration, Mirabeau lança aux Jacobins la phrase fameuse : « Silence aux trente voix! »; puis « conspiration des poignards ». L'attaque du donjon de Vincennes n'est pas sans analogie avec celle de la Bastille; mais elle eut le tort de ne pas réussir et ses auteurs seront, en conséquence, regardés comme des « brigands contre-révolutionnaires » :

« Le 28 février avait été choisi par les aristocrates pour soulever Paris et enlever le roi. Un

décret avait été rendu pour transférer des prisonniers du Châtelet et de la Conciergerie au château de Vincennes. Le grand nombre de prisonniers faute de tribunaux faisait craindre la contagion parmi eux. En conséquence, on ordonna les réparations nécessaires aux prisons de Vincennes. Les aristocrates firent jeter la méfiance dans le faubourg Saint-Antoine. Des émissaires adroits et l'argent semé habilement déterminèrent le faubourg à empêcher ces travaux sous le prétexte que l'on fortifiait ce château, où l'on transférait nuitamment, disait-on, de l'artillerie et des munitions pour foudroyer le faubourg Saint-Antoine. Enfin, le 28 février, tout ce faubourg s'y est transporté et quelques villages des environs dans l'intention de le démolir. Presque toute la garde nationale du faubourg était du même avis et soutenait le peuple et s'était emparée des barrières qu'ils avaient fermées pour empêcher la garde nationale de la ville d'y arriver. L'on a vu les bataillons du faubourg coucher en joue sur ceux de la ville pour les empêcher d'arriver et faciliter les travailleurs à la destruction de la tour de Vincennes. L'armée grossissait à chaque instant. Les courriers passaient à toute bride portant des nouvelles au commandant général, M. de La Fayette, qui avait alors d'autres soins que ceux de l'affaire de Vincennes. Ayant fait battre la générale dans toute la ville, il ordonna aux troupes bourgeoises de se rendre aux Tuileries et aux environs pour veiller à la sûreté du Roi. Il fit marcher toute la troupe soldée vers Vincennes. Il s'y

rendit lui-même avec un corps de cavalerie et quatre pièces de canon, passant le long du faubourg malgré le danger que l'on trouvait d'y passer. Il arriva avec fermeté à la barrière du Trône, qui était fermée. Il fit sommer le commandant du poste de la faire ouvrir et, sur son refus, il fit approcher son artillerie : à la vue de laquelle, la garde du poste ouvrit la barrière. Il y avait à craindre une action ; mais la force majeure en imposa, les travailleurs du château prirent la fuite. L'on en a arrêté 40 ou 50 que M. de La Fayette fit passer dans toute la grande rue du faubourg au milieu de son armée qui marchait en bataille ; en sorte que cette affaire n'a point produit l'effet que les aristocrates en attendaient. Tout ce cortège est passé devant notre comédie à 8 heures du soir. Tous les spectacles étaient fermés, excepté le nôtre, dont j'avais fermé la porte et nous avons joué très paisiblement sans même avoir entendu passer la troupe et son artillerie avec les prisonniers.

« Pendant ce temps, il se passait une autre scène au château des Tuileries. Plus de 600 personnes en habit noir, et tous gens connus et de distinction, étaient répandus dans les appartements, ayant tous des billets d'entrée. Cela parut suspect. Un garçon du château avait fixé un homme pendant très longtemps, il crut avoir vu une forme de poignard [1] sur

1. Cette conjuration des « chevaliers du poignard », que l'on prétendit rattacher à l'attaque de Vincennes, paraît avoir eu une origine plus simple. Le matin du 28 février, on avait arrêté, dans l'appartement du dauphin, un chevalier de Saint-Louis, nommé Court de Tonnelles, sur lequel on trouva caché un pe-

son habit, il en fit part au commandant de garde ; enfin, on arrêta cet homme qui s'est dit être Américain et déclara que, pour sa sûreté, il était toujours muni de son poignard. On le fouilla et on lui trouva encore deux pistolets chargés. Il fut arrêté et, de suite, l'on fit fermer les portes pour que personne ne sorte. L'on obligea tous ces messieurs à passer entre deux haies de gardes. Ils avaient tous des poignards et des pistolets. D'autres, qui connaissaient des détours, ont échappé à la visite; mais il est resté à la garde plein des mannes de poignards et de pistolets qu'ils eurent permission de se partager entre eux. Ces messieurs en furent quittes pour dire que, sur le bruit du soulèvement du faubourg, ils étaient accourus armés de poignards et de pistolets pour veiller à la sûreté du Roi, qui les pria de n'y plus revenir en les assurant qu'il était en sûreté au milieu de sa garde nationale. Quelques-uns furent bien maltraités, entre autres le sieur d'Espréménil, ci-devant conseiller au

tit couteau de chasse en forme de poignard. Le bruit se répandit qu'on avait voulu assassiner le Roi. Témoignant à la garde nationale une défiance qui parut injurieuse mais qui était assez justifiée, 300 nobles accoururent aussitôt au château, armés de poignards ou de pistolets, pour défendre le Roi. La Fayette, arrivant alors à Vincennes, leur fit ordonner par Louis XVI de déposer ces armes. Les gardes nationaux huèrent et maltraitèrent les aristocrates. Le 1er mars, Mirabeau disait, en groupant ces deux tentatives de désordre : « De tous les débris des anciennes institutions et des anciens abus, il s'est formé une lie infecte, levain corrupteur que des hommes pervers remuent sans cesse pour en développer tous les poisons. Ce sont les factieux qui, pour renverser la Constitution, persuadent au peuple qu'il doit agir comme s'il était sans lois et sans magistrats. »

Parlement, l'un des *non* (*sic*) de l'Assemblée nationale qui y étaient en grand nombre. Le fin de cette entreprise sur Vincennes était de faire sortir toute la garde nationale de Paris et, pendant ce temps, d'enlever le Roi [1]. L'on prétend qu'il y avait 15.000 hommes armés de cette manière qui environnaient le château et la route par où ils devaient conduire le Roi dehors de Paris. Mais, heureusement, le coup est manqué. Tous les grands, ou du moins la majeure partie, étaient du complot à ce qu'il paraît. Il y avait des troupes aux frontières pour entrer dans le royaume si le coup avait réussi. Alors, tous les malintentionnés se seraient déclarés et la guerre civile aurait commencé.

« Voilà les conjectures que l'on tire de cette folle entreprise et notre Assemblée nationale n'en va pas moins son train. Les distributeurs de justice sont établis et en activité, ainsi que nos juges de paix qui arrangent les trois quarts des procès et, lorsque les anciens procès seront jugés, il restera peu de procès à juger [2]. La Haute Cour nationale pour juger les crimes de lèse-nation est fixée à Orléans où l'on transfère tous les prisonniers. Un décret vient de fixer la résidence du Roi à sa vo-

1. L'idée de la fuite du Roi, réalisée le 21 juin 1791, hantait depuis longtemps le peuple, qui ne voyait rien de contradictoire à garder un Roi prisonnier en exigeant de lui qu'il en fût satisfait. On devait en avoir bientôt la preuve lors du départ pour Saint-Cloud le 18 avril 1791.

2. Les tribunaux jugeaient déjà sous la pression populaire comme on le vit en sens inverse pour Favras et pour Marat (mars 1791).

lonté dans toute l'étendue du royaume et, pendant la tenue de l'Assemblée nationale, il ne pourra s'éloigner de plus de vingt lieues et, dans le cas où le roi sortirait du royaume, il est tenu d'y rentrer à la première réquisition de la législature sous peine d'être déchu de la couronne. La Reine ne peut pas être régente du royaume, elle aura seulement la garde de son fils, mais elle ne pourra pas le conduire hors du royaume ; elle pourra en sortir, mais elle perdra la gouvernance de son fils.

« Nos nouveaux évêques s'installent par tout le royaume ainsi que les nouveaux curés. L'évêque de Lydda *in partibus* est nommé et installé évêque de Paris [1]. Il a pris possession en grande cérémonie le dimanche 27 mars. Les curés en ont fait autant dimanche dernier 3 avril. Les paroisses supprimées sont fermées. Beaucoup de curés des provinces reviennent de leurs erreurs en prêtant le serment auquel ils s'étaient refusés et, malgré les efforts de l'ancien clergé pour mettre le trouble dans les consciences timorées, les choses n'en vont pas moins leur train.

« Les fermes et leurs commis, fléaux publics, sont à bas. Les entrées sont supprimées au 1er mai. Toutes nos belles barrières sont inutiles, l'on attend le décret sur l'usage que l'on doit en faire [2]. Quant aux murs, ils seront abattus et vendus. Le tabac est libre du 1er de ce mois, il est maintenant à trois

1. Gobel, évêque de Lydda, alla à Sens demander l'institution au cardinal Loménie de Brienne qui la lui refusa.
2. Décret du 19 février 1791, exécuté le 1er mai.

deniers l'once et bientôt il sera de moindre prix.

« La mort de M. de Mirabeau, qui a été enterré ce soir à Saint-Eustache, a jeté la douleur dans tous les patriotes. Il a fallu l'ouvrir à la vue du public en présence de tous les chirurgiens de bataillons. L'on a trouvé un dépôt entre le cœur et le foie, mais point de poison [1]. L'Assemblée nationale, sur la pétition du département et de plusieurs sections, lui décerne les honneurs qu'elle décrétera incessamment en faveur des grands hommes qui auront mérité de la Patrie : leur sépulture sera, dit-on, dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève[2]. La pompe funèbre de M. de Mirabeau était composée de l'Assemblée nationale, du département, de la municipalité, de presque toutes les Sections et de plus de 15.000 hommes de troupes. Une musique lugubre et immense, tout le peuple rassemblé pour voir ce cortège, jamais pompe funèbre ne fut plus conséquente, on louait des places pour la voir passer pendant une heure et demie. »

Mareux est satisfait, il a eu une nouvelle cérémonie à décrire et, ramené, par une liaison d'idées naturelle, à son théâtre, il nous énumère les spectacles concurrents qu'on établit, cet hiver-là, de tous côtés dans Paris pour profiter de la liberté nouvelle : « Il doit y en avoir 38 après Pâques ; mais il est à croire qu'il en tombera plus de moitié d'ici

1. Mirabeau était mort le 2 avril 1791. On prétendit qu'il avait été empoisonné : les uns par les Royalistes, les autres par les Jacobins.

2. Le jour même de cette lettre, le 4 avril 1791, il fut décidé que Sainte-Geneviève s'appellerait le Panthéon.

un an. » Et cependant les affaires ne sont pas brillantes : « Nous sommes si privés de numéraire que les assignats sont à 6 et demi p. 100 d'escompte. Le commerce souffre considérablement. Je ne sais quelle sera la fin de tout ceci. Il est question, dans ce moment, de convoquer la seconde législature et le décret ne tardera point à sortir. »

Incidemment, il parle d'une question qui, pendant quelques mois, reviendra sans cesse dans ses lettres se mêler aux nouvelles révolutionnaires. Son ami, le docteur Poulet, qui depuis longtemps le soigne gratis, désirerait une « pierre à champignons » napolitaine. C'est une curieuse pierre ronde que l'on trouve seulement à Naples et qui, lorsqu'on la met dans du terreau, produit spontanément et indéfiniment des champignons. Il prie avec insistance son fils de lui en procurer une et ce sont des conseils sans fin sur la manière de l'emballer en la mettant vite avec du sablon dans une vessie de porc[1].

IV

A Strasbourg on voit décidément les choses d'un œil un peu différent, tout en se faisant de curieuses illusions sur l'impossibilité d'une guerre étrangère.

1. La *petra fungaia* est une masse arrondie de 2 à 5 kilos contenant des débris de bois, de terre et de charbon avec des germes de *Polyporus tuberaster*.

Louis Mareux écrit à son frère le 22 avril 1791 : « ... Malgré les bonnes intentions de l'Assemblée nationale, je crains fort qu'il s'établisse un schisme en cette province. Il n'y a que fort peu de prêtres qui aient prêté le serment et, quoique ils se soient emparés de presque toutes les paroisses, il ne s'y trouve jamais quatre personnes à leur office; tout le monde se porte chez les Récollets et Capucins, ceux-ci n'ont point prêté le serment. On veut les forcer à quitter leur habit et reconnaître l'évêque, qui a prêté le serment. Ils ne le veulent point; mais cependant j'en sais une vingtaine qui se font faire des habits séculiers. Deux évêques, ancien et nouveau, s'excommunient l'un l'autre, ainsi que ceux qui sont de leur secte. Rien ne fait plus de pitié. Je ne suis pas de votre avis; à te dire le vrai, cela mène à faire mépriser la religion catholique. Enfin, ils s'arrangeront comme ils voudront, je ne les dérange aucunement.

« On nous menace de la guerre avec l'Empereur, mais on rit beaucoup de cette idée. La crainte que l'on a n'existe que dans l'illusion ; il n'y a pas la moindre apparence de réalité.... »

A Naples, du reste, on a également, avec la même confiance au sujet de l'étranger, l'impression qu'une crise intérieure se prépare en France. Auguste Mareux écrit, le 16 juillet 1791, en insistant avec plus de force sur une observation déjà faite : « Surtout ne me parlez aucunement des affaires de France, ni pour le présent, ni pour l'avenir. Nous sommes entourés d'espions à tel point

qu'il est impossible de dire une parole sans qu'elle soit entendue. Les ordres les plus sévères sont donnés à ce sujet et l'on prétend que plusieurs négociants ont été enfermés ces jours derniers pour bavardage. D'ailleurs, j'ai à ma disposition *le Mercure*, *le Moniteur*, les journaux de Paris et la *Gazette de Leyde*. Ainsi vous voyez que je ne manque pas d'être instruit de tout ce qui se passe. Notre ambassadeur a fait une démarche qui pourrait lui faire tort si elle était connue en France. Il s'est avisé de faire partir ses enfants pour aller rejoindre le roi qu'on disait être à Luxembourg et, dans les circonstances présentes, vous jugez quel effet cela doit produire si on vient à la divulguer. »

Dans la même lettre, il engage son père à créer un *Journal des événements* destiné à donner par des correspondants et sans commentaire les nouvelles du monde entier. Mais, cette fois, le père est plus raisonnable que le fils :

« Quant à l'idée que tu as conçue d'un journal universel, nous en sommes inondés à Paris et même par tout le royaume et l'on sait par toute la France tout ce qui se passe par toute l'Europe. Cette grande liberté d'écrire n'est pas sans quelque inconvénient, par la multiplicité des bons et des mauvais écrits : ce qui fait un mélange de sentiments qui ne laissent pas de donner de temps en temps quelque alarme dans nos provinces. »

La recommandation de ne pas parler politique, si mal observée qu'elle soit au bout de quelque temps, nous prive cependant de toutes réflexions

sur la fuite de Varennes et sur ses conséquences immédiates. Nous voyons seulement, par une lettre du 19 septembre 1791, que, le Roi ayant signé le 13 la Constitution et l'Assemblée nationale ayant décrété une amnistie générale, Paris croit alors une fois de plus la Révolution terminée : « Nous espérons voir rentrer bientôt tous les absents du royaume. L'on attend le prince de Condé sous six semaines. Ainsi nous pensons voir le calme se rétablir très incessamment. Le Roi est dans une jouissance bien satisfaisante depuis sa sanction. Le peuple saisit avec empressement le plaisir de le voir, ainsi que la Reine et les enfants. Il se montre au peuple, qui crie à tue tête : « Vive le Roi, vive la Reine[1] ! » Hier, jour de la publication de la Constitution, il y a eu une brillante fête aux Champs-Élysées, où ils se sont promenés au petit pas des chevaux. C'était une acclamation générale et sûrement ils ont joui, je crois, du plus beau jour de leur vie. Ces acclamations ont duré jusqu'à leur rentrée au château. Cette fête, qui n'est que le prélude de celle qui sera donnée incessamment, a été préparée en 66 heures (*sic*) et a paru tenir du miracle. Le château était illuminé tout autour par 3 ou 4 cordons de lampions, un cordon sur les terrasses autour du

1. L'Assemblée avait imposé au Roi l'humiliation de prêter son serment à la Constitution debout et tête nue devant elle assise. Le soir quand le Roi, après l'Opéra, parcourut les Champs-Élysées, un inconnu se tenait à la portière royale pour lui crier, quand s'élevait quelque cri de Vive le Roi : « Ne les croyez pas. Vive la Nation ! » Cependant la foule aspirait, avec Mareux, vers une ère nouvelle.

jardin et dans les petites allées, la grande et la face du parterre par des ifs[1] de deux en deux arbres. Il est impossible de peindre l'effet que produisit l'ensemble de cette illumination ; mais celle des Champs-Élysées était d'une toute autre magnificence. La grande allée était ornée de festons d'un arbre à l'autre, ainsi que les contre-allées portant 12 à 13 lampions entre chaque arbre, et tous les arbres en général, un lampion, et 3 à ceux autour des salles de verdure; un feu d'artifice à l'ancienne grille de Chaillot ; des danses partout, des musiciens en quantité. Un ballon, parti à 5 heures, est allé annoncer à l'univers la Constitution française. Comme celui qui est monté dans le ballon n'a point l'espérance de trouver où loger dans les airs, j'ignore s'il aura été bien loin avant de descendre; mais il marchait supérieurement droit en Suisse ou Italie. Nous en aurons peut-être bientôt des nouvelles.

« Dimanche prochain sera, à ce qu'il paraît, le jour de la grande fête. Il y aura un *Te Deum* en actions de grâces où le Roi, la Reine et leurs enfants se rendront à Notre-Dame avec le plus grand appareil, au bruit de toutes les cloches et de toute l'artillerie de Paris. Après la fête, je t'en ferai le détail, non pas pour te donner des nouvelles, mais bien à cause que ce sont des objets conduits par des architectes et que cela peut t'intéresser pour ton état.

1. Espèce de charpente triangulaire portant des lampions.

« Ainsi, mon ami, nous touchons à la fin des troubles et je pense que ton état reprendra son activité. L'on nous assure que beaucoup d'absents n'attendaient que ce moment pour rentrer dans le royaume et j'espère que cela pourra ne pas nuire à mes intérêts particuliers. Notre seconde législature commence à se rassembler[1]. Deux cents membres sont déjà arrivés et, le 1er octobre, ils prendront séance. J'oubliais de te dire que l'amnistie générale s'étend sur les prisonniers pour les affaires de la Révolution. Ils ont été mis tous en liberté le jour même de la signature et la nation délivre tous ceux du royaume pour mois de nourrice. J'apprends aussi dans le moment que la fête d'hier est donnée par le Roi à la Nation et celle que l'on prépare pour dimanche sera celle de la Nation au Roi et qu'il est ordonné à tous les départements d'en donner ainsi qu'à toute municipalité du royaume. »

Et Adélaïde ajoute : « Mon cher ami, je suis bien lasse : mais n'importe, j'ai encore assez de forces pour te dire que je me suis bien amusée hier au Champ de Mars, où il y a eu la publication de la Constitution et une musique avec des paroles en français. C'était superbe. De là nous avons été, huit de notre bande, dîner. Ensuite nous avons été aux Champs-Élysées, où nous avons dansé. J'oublie de te dire que j'ai été aussi à Saint-Cloud et que j'en

1. L'assemblée électorale du département de Paris avait siégé du 21 septembre au 7 octobre 1791. La dernière séance de l'Assemblée constituante eut lieu le 30 septembre. L'assemblée législative se réunit le 1er octobre au nombre de 436 membres et fut définitivement constituée le 4 octobre.

ai fait autant. Tu vois que je suis toujours aussi gaie ! »

Tel était, en cette fin de 1791, l'état d'esprit dans un milieu de militants parisiens. La jeune fille qui écrit ceci est celle qui, dans quelques mois, applaudira aux journées du 10 août et de septembre. Il est dur, pour une grande ville comme Paris, de vivre des années dans le désordre et la crainte. Un commerçant a beau être animé du plus pur civisme, il aspire pourtant à voir prospérer son commerce. A part les meneurs qui devaient bientôt prendre la direction du mouvement, la masse du peuple, après deux ans et demi d'émeutes sanglantes, aurait volontiers mis un point final à cette ère de « progrès » et de « réformes » si souvent troublée, en combinant dans une heureuse formule l'amour du Roi et celui de la Révolution. Peu s'en fallut donc qu'il y eût, à ce moment, une ruée générale vers les fêtes, vers le plaisir, analogue à celle qui, pour la même cause, se produisit furieusement sous le Directoire. Les lettres suivantes de Mareux et de ses fils vont nous montrer l'ensemble de faits et l'évolution de sentiments d'où sortit, après cette accalmie très momentanée, la Terreur.

Mareux père écrit le 14 novembre (quelques jours après le décret du 9 novembre contre les émigrés, qui entraîna la loi des suspects) :

« Nous sommes à la vérité dans un calme qui ressemble à la paix; les travaux vont, mais l'argent est si fort enseveli que l'on ne voit que du papier

et qu'une pièce de 24 sols est infiniment plus rare que jadis les louis d'or. Mais il ne résulte pas moins que les émigrés ne sont point sans espérance de quelque contre-révolution. Cela ne paraît pas facile et le temps nous apprendra le reste. »

Pendant la fin de 1791, on agite la question de savoir si la France fera la guerre à l'Europe. Le 1er janvier 1792, l'Électeur de Trèves dissipe, comme on l'en a sommé, les rassemblements d'émigrés. Au début de janvier, la France renouvelle son personnel diplomatique. Mareux écrit le 17 janvier :

« ...La position où se trouve la France est assez inquiétante pour ne pas te presser de revenir. La guerre paraît, à ce moment, presque inévitable. Nos frontières sont bien gardées et fortifiées. Nos troupes, pleines d'ardeur, paraissent bien disposées à tenir ferme et même à aller en avant. Mais, à croire les nouvelles, l'armée des princes et de l'empereur s'avance en forces suffisantes pour nous attaquer. Les suites nous apprendront ce que nous ignorons maintenant ; mais ce que je n'ignore point, c'est que le désordre de nos colonies nous fait payer le sucre extraordinairement cher[1]. Ta sœur en a fait une petite provision ce matin, pour son Café de la Comédie, elle l'a payé

1. La question du sucre joua un grand rôle à ce moment. Provoquée par l'insurrection des noirs à Saint-Domingue, la hausse du sucre avait pu être augmentée par une spéculation que l'on attribua naturellement à un complot royaliste. Le sucre monta de 14 sous à 3 livres. Le 24 janvier, le peuple du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau pilla les épiceries, et l'on vit les pillards revendre au bout de la rue le sucre et le café qu'ils avaient volé.

40 sols et, ce soir, il est à 50, et toutes les marchandises, quoique franches de toute espèce d'impôts, sont très augmentées. Heureusement que le commerce va bien et que les ouvriers sont rares et qu'ils gagnent leur vie. Cela n'empêche point que la ville ne soit remplie d'une très nombreuse compagnie de filous et voleurs privés ; car l'on vole dans les rues et dans les maisons à chaque instant du jour. Les montres et les portefeuilles sont les objets qui flattent ces messieurs et d'autres enlèvent les effets des appartements avec beaucoup d'adresse. Mais les plus dangereux sont les scélérats des environs de Paris qui, non contents de voler, assassinent les voyageurs.

« Quoi qu'il en soit, le Parisien aime la joie et tout passe comme le temps. Les uns pensent creux et réfléchissent, les autres ne pensent qu'à se réjouir, d'autres attendent avec patience pour se décider pour le parti qu'ils prendront, les autres désirent une affaire sérieuse pour voir terminer les inquiétudes dans lesquelles la majeure partie des honnêtes citoyens se trouvent. Les égoïstes ne pensent qu'à eux, mais ils payent l'or et l'argent bien cher, le louis se vend 34 livres en papiers nationaux. L'on ne voit pas d'argent. Depuis plus de deux mois, je n'ai pu ramasser que 8 à 9 francs de monnaie blanche. Notre recette se fait toute en papier. Les terres se vendent des prix fous, maintenant [1]. Chateauvieux trouve, dans ce moment,

1. On s'empressait d'acheter des terres pour se débarrasser de ses assignats.

près de moitié à gagner s'il voulait céder le bien qu'il a acheté il y a six mois en Bourgogne. »

Et, de Strasbourg, la même note nous arrive le 18 février 1792, un peu plus accentuée comme d'habitude, avec des réflexions plus nettes sur le développement de l'esprit royaliste et contre-révolutionnaire :

« ... Au moment où je t'écris, mon bon ami, les assignats de cinq livres, monnaie en laquelle je suis payé, perdent 50 p. 100 : non contre le numéraire (on ne peut presque plus s'en procurer), mais contre les marchandises qui sont considérablement augmentées. Même, on ne veut plus de papier. Quant aux denrées, on ne peut en acheter qu'avec de l'argent sonnant. Les bouchers et boulangers refusent crédit, ou l'accordent aux conditions les plus onéreuses. Le paysan au marché fait la loi, et ne connaît que les espèces. Nos billets de confiance sont dans le discrédit. La bourse des escompteurs est épuisée. Point de ressources chez les amis. Juge quelle doit être ma position. Je veux t'en donner une idée : hier, j'ai été contraint de me défaire de quelques petits bijoux en or à vil prix pour me procurer un louis d'effectif. A la fin de ce mois, je me trouverai trop heureux de recevoir 40 livres en argent, pour 100 livres en assignats. C'est, comme tu vois, 3 livres par chaque ; est-il possible de vivre avec cela ? Joins-y la disette où nous allons bientôt nous trouver, non seulement par l'accaparement du numéraire à tout prix, mais par celui des denrées pour l'approvisionnement de

l'armée et la consommation que font les troupes qui bordent nos frontières, puis encore celle des 7 bataillons qui vont renforcer notre ville. Je me suis trouvé hier en société avec plus de 20 officiers, auquels les traiteurs ont refusé le payement qu'ils voulaient faire en assignats (numéraire avec lequel ils sont payés), même à telle perte qu'ils aient voulu passer. Ils sont aux abois, leurs revenus sont pareillement payés. Je ne sais si la chance va retourner, mais le soldat n'entend point être ainsi et dit hautement : « Point d'argent, point de Suisses ! » Leur patriotisme vrai ou faux est beaucoup refroidi. Avant-hier, à la redoute ou bal de la Comédie, lorsque l'on a exécuté une valse nationale, dans laquelle il y a une mesure en blanc et que les danseurs remplissent en criant *Vive la Nation*, en ce moment, un cri universel de *Vive le Roi* s'est fait entendre. Cette anecdote fait beaucoup de bruit, mais une autre fait encore plus sensation. Un courrier de Lyon nous rapporte qu'en cette ville, les esprits sont bien changés et que les patriotes se lassent de la chance. Enfin, la voilà. On donnait à la comédie la *Partie de Chasse de Henri IV*. A l'instant où le Roi est reconnu chez le meunier par les seigneurs de la cour, Michaut et sa famille doivent s'agenouiller devant lui. C'est ce qu'ils ne firent pas. Le public alors cria : « A genoux devant le Roi ! » L'acteur y souscrivit. « *Ventre à terre* devant le Roi ! » Il le fit encore et tout fut content. Pareille scène n'eût pas eu lieu il y a un mois. Notre club des Jacobins s'est

divisé et nous avons nos Feuillants. Les premiers ne se fient pas à ces derniers, d'autant plus que la majeure partie de cette seconde société est attachée au corps administratif. C'est, dit-on, notre maire qui a opéré cette scission [1].

« Quant à toi, je t'engage sincèrement à ne pas quitter ta place jusqu'à ce que notre tranquillité soit revenue. Tout est ici dans la plus grande effervescence. Le Roi, dit-on, est disparu. C'est une nouvelle qui se dit à bas bruit [2]. L'Empereur avance, il a pris tous les émigrés à sa solde. Son armée est en marche et sera forte, dit-on, de 160.000 hommes. On va établir 20 fours de munitions autour de notre ville. Tous les passages du Rhin sont fermés. »

Même si nous ne savions rien d'autre part sur cette période, une telle lettre suffirait à expliquer bien des choses. En province comme à Paris, et plus encore sans doute, la bourgeoisie travailleuse et paisible, qui avait aimé, dans la Révolution, la suppression, depuis longtemps désirée, des privilèges abusifs, réclamait maintenant quelque stabilité. Suivant le mot connu de Napoléon, aussi bien applicable à la Révolution qu'à l'Empire, elle aspirait à faire : ouf ! Au lieu de cela, elle voyait poindre les appétits croissants de tous ceux qui, ne possédant rien, s'attaquaient (Pétion le remarquait dès février 1792) à ceux qui avaient

1. Les Feuillants représentaient les modérés (Lameth, etc.) contre les Jacobins (Robespierre).

2. Ce bruit se répandait périodiquement. Le 30 mai 1792, le Roi écrivait encore une lettre à la municipalité de Paris pour le démentir.

quelque bien ; elle souffrait de la crise financière devenue aiguë ; un peu plus, elle serait redevenue franchement monarchiste. Les Girondins furent-ils, comme le croit Taine, amenés, par ce sentiment de désaffection, à vouloir une guerre étrangère dont l'Europe n'imposait pas alors directement la nécessité ? En tout cas, il était presque impossible que cette guerre n'eût pas lieu et le résultat que pouvaient désirer les partis avancés fut acquis par sa déclaration ; la lutte contre l'étranger fit diversion. Devant l'invasion des émigrés, il y eut une explosion générale de colère à l'idée que les résultats acquis de la Révolution pouvaient se trouver menacés. A l'intérieur, les royalistes, avec leur maladresse habituelle, exultèrent d'espoir et se préparèrent ouvertement à une bataille qu'ils devaient perdre. Puis la haine engendra la haine ; la crainte de la trahison fit voir des traîtres partout ; on emprisonna les suspects et l'on s'imagina que les prisonniers rassemblés conspiraient ; la justice régulière parut trop lente devant les progrès de l'ennemi et l'on massacra, moins par férocité que par instinct de défense. Le jeu sanglant de la Terreur s'engagea, comme une partie où l'on jetait bas la tête du voisin pour essayer de sauver la sienne.

Le 24 mars 1792, Mareux insiste sur la détresse financière (qu'il croit cependant toujours prête à cesser) et sur les craintes de désordres sanglants pour l'avenir :

« Je t'avouerai tout bonnement que chacun est gêné en France, excepté les agioteurs, qui se sont

enrichis au commerce de l'argent qui a monté à près de 80 p. 100; mais il diminue chaque jour, il est encore aujourd'hui à 28 en dehors. L'on prétend que, dans peu, il tombera au pair des billets nationaux parce que l'on doit ouvrir des bureaux à payements ouverts au public. Alors nos billets-nation ne perdront plus et chacun les préférera au numéraire par la facilité des transports : objet très intéressant pour le commerce qui, malgré les événements, se trouve maintenant dans une grande activité. Les émigrants et les étrangers ont tiré tant de marchandises de France pour leurs billets nationaux que tout a augmenté considérablement : notamment nos sucres, qui ont monté à plus d'un écu la livre, ce qui a occasionné quelques séditions dans différents magasins et maisons de commerce qui ont été un peu victimes. Ce qui a fait tomber le sucre à 48 sols, où il reste depuis environ un mois ou six semaines. Le prix des blés en occasionne quelqu'une dans les environs de Paris ; mais, la garde nationale y arrivant, le brigandage disparaît.

« Il n'est pas présumable maintenant que nous ayons la guerre. Les puissances voisines sont sans intérêt quant à nos émigrés qui la cherchent. Ils sont déroutés par le décès de l'empereur[1]. D'ailleurs, nous sommes en état de répondre à nos ennemis tant du dehors que du dedans. Ces derniers

1. Léopold d'Autriche, pacifique, était mort le 1er mars, remplacé par François II qui fit la guerre. Le 16 mars, Gustave III de Suède avait été assassiné par Anckarstroëm.

fomentent toujours dans différents endroits du royaume, mais sans succès. Le plus malheureux, c'est qu'il y a toujours quelques victimes. Mais, en considérant la grandeur de la Révolution française, le nombre des mécontents, les moyens pris par ces derniers pour soulever le peuple, il est étonnant qu'elle n'ait point occasionné une plus grande effusion de sang. Plût à Dieu qu'il n'en arrive pas davantage ! »

Une lettre du 14 mai 1792 renferme une restriction assez curieuse, étant donné le caractère de son auteur :

« Nous ne parlerons point des affaires de France : elles vont leur train, critiquées par les uns, approuvées par les autres; l'homme sage garde le silence en attendant les événements. La guerre étant déclarée, le sort des armes peut amener bien du changement. En attendant, les patriotes et ceux qui feignent de l'être s'empressent de faire des dons patriotiques pour le soutien de la guerre, et la jeunesse veut partir pour défendre la patrie. »

Auguste Mareux répond de Naples le 16 juin, moitié sur un ton ironique :

«... Dans votre lettre du 14 mai, vous me marquez que nos affaires de France vont leur train, c'est-à-dire qu'elles vont bien; mais on ne pense pas de même ici, car, à en juger par ce qu'on dit, le roi de Prusse doit déjà être à Paris à la tête de son armée et l'ancien système doit être rétabli [1].

1. Les premières hostilités à la frontière de Flandre et de Hainaut avaient été défavorables aux Français.

Vous rirez peut-être de cela, voilà cependant ce que disent nos aristocrates voyageurs. On craint apparemment quelque chose ici; car il y a eu ordre d'armer toutes les batteries du golfe de Naples. On y travaille avec la plus grande activité. Il y a, en outre de cela, un très grand nombre de barques canonnières qui croisent sur les côtes. Le motif de cet armement est, dit-on, la crainte des Barbaresques; mais, moi, je crois plutôt que ce sont d'autres ennemis que l'on craint.

« ... Les nouvelles du dernier courrier sont très inquiétantes. Elles parlent d'une émeute considérable arrivée à Paris, causée par les deux partis royalistes qui avaient arboré la cocarde blanche. Je vous avoue que je tremble toutes les fois que j'entends parler de pareil accident; je me plais cependant à croire qu'il n'en est rien, car ce ne ne sont que des lettres de Lyon qui ont donné cette nouvelle. »

Auguste Mareux n'est pas, on le voit, sympathique à un succès des royalistes. Cependant les événements se précipitent; le 8 juin 1792, vote du camp de 20.000 hommes pour 3 ans, arrêté par le veto du Roi; journée du 20 juin, où le peuple, envahissant les Tuileries, défile pendant quatre heures devant Louis XVI; arrivée à Paris de la Fayette quittant son armée; changements de ministères successifs; le 11 juillet, déclaration de « la Patrie en danger »; le 12 juillet, suspension de Pétion comme maire de Paris en raison de sa faiblesse au 20 juin. Enfin, le 14 juillet, a lieu le serment de la Fédé-

ration, pour lequel Louis XVI s'était commandé un plastron à l'épreuve des balles et qui fut le triomphe de Pétion, réintégré comme maire. Mareux, le 16 juillet 1792, a le plaisir de nous décrire une fête de plus[1] :

«... Depuis huit jours, mon bon ami, j'ai différé ma lettre, attendant de voir passer le jour de la Fédération, pour lequel on avait des inquiétudes. Mais, Dieu merci, il n'est arrivé rien d'extraordinaire. J'étais de garde jusqu'au lendemain à midi et jamais les corps de garde n'ont eu plus de repos.

« Je ne te ferai point la description du cortège; il était immense et a duré quatre heures à voir passer. Le rendez-vous était à la place où jadis était la Bastille, qui maintenant s'appelle la place de la Liberté[2]. La cérémonie a commencé par la pose de la première pierre de cette place. La colonne de la Liberté s'élève sur la fondation de la cour qui était en face de la rue Saint-Antoine. Après cette première cérémonie, le cortège, qui était sur le boulevard, s'est mis en marche et est arrivé entre 4 et 5 heures au champ de la Fédération, où le Roi s'était rendu vers les midi. Il a dîné à l'École militaire. Après le serment d'usage maintenant, le Roi est monté sur l'autel de la patrie[3]

1. En 1791, la fête de la Fédération n'avait pas eu lieu à cause de la fuite de Varennes.

2. Décret du 16 juin 1792.

3. L'autel de la patrie était une colonne tronquée au sommet des gradins qui subsistaient depuis la première cérémonie. D'un côté, s'élevait un monument en l'honneur de ceux

et a prêté le sien. Pendant ce temps, les musiciens exécutaient différents morceaux composés en français pour la fête. Un arbre avait été préparé et portait une grande quantité de tableaux représentant toutes les principales armoiries de la noblesse française. Un bûcher très conséquent servait de socle à cet arbre, auquel le feu a été mis par le président et autres de l'Assemblée Nationale[1]. La torche ardente devait être présentée au Roi pour y mettre le feu, mais je n'ai pas ouï parler qu'il s'en soit chargé[2]. Pendant toutes les cérémonies, 150 pièces de canon allaient aussi leur train et nos canonniers bourgeois ont profité de l'occasion pour déployer leurs talents, que l'on regarde ici comme allant de pair avec nos artilleurs des troupes réglées.

« Après la cérémonie du Champ-de-Mars, les fédérés et citoyens se sont rendus sur la place de la Liberté, préparée en verdure pour donner bal champêtre à tous ceux qui voudraient danser. Il est inconcevable l'affluence de monde qui ont passé la nuit, celle que nous venons de passer et encore ce soir, et le tout sans bruit et accidents à moins que cela ne vienne ce soir.

« Quant aux émeutes dont tu me parles, il n'en

qui étaient morts pour la patrie ; de l'autre, l'arbre de la Féodalité.

1. C'était, en symbole, l'exécution d'un absurde décret du 19 juin qui avait ordonné de brûler tous les titres de noblesse.

2. Le Roi s'en dispensa en répondant qu'il n'y avait plus de féodalité.

est rien. Il est vrai que, depuis quelque temps, nous en sommes menacés; mais cela n'est guère possible, la force publique à Paris est trop imposante. Je ne vois qu'un moyen, en divisant les citoyens les uns contre les autres et établir la guerre civile. C'est à quoi les aristocrates travaillent, mais toujours sans succès jusqu'à ce jour. Ils répandent des mauvais bruits par tout le royaume et dans les pays étrangers. Voilà pourquoi beaucoup d'étrangers sont dans l'erreur. Nous ne sommes pas cependant sans de grandes inquiétudes sur l'approche des armées de différentes puissances; mais nous ne les craignons point si nous sommes bien conduits ; ils pourront regretter leur voyage. C'est ce que le temps nous apprendra. Il part beaucoup de monde pour les frontières. Le maréchal Luckner est à Paris depuis hier [1]. M. La Fayette y est venu il y a 8 à 10 jours [2]. Il perd infiniment de la confiance du peuple; mais, en général, il ne jouit plus de l'estime publique ni même de celle de son armée. Il se fait émotion pour son procès. J'ignore quelles seront les suites de tout ceci. Les têtes paraissent se monter de toutes parts. L'ap-

1. Nicolas, baron de Luckner (1722-1794), maréchal de France, chargé du commandement des troupes du Nord, avait occupé Ypres et Courtray, quand, manquant de troupes et comptant peu sur les insurgés belges, il rétrograda sur Lille : d'où accusation de trahison. Le 14 juillet, il était à Paris sans assister à la Fédération.

2. La Fayette était arrivé à Paris le 26 juin 1792 pour protester contre l'émeute du 20 juin ; mal vu par les Royalistes, il repartit vite sans avoir obtenu d'autre résultat que d'irriter les Jacobins. Le 8 août, sa mise en accusation fut rejetée par 406 voix contre 224.

proche des armées étrangères fait lever le caquet à bien du monde qui ne disait mot ci-devant... Il faut voir la tournure que tout ceci prendra. Le choc ne paraît pas éloigné. Moi, je désire bien que l'on laisse faire la moisson en paix, car elle sera superbe en blés dans nos pays. L'on espère aussi beaucoup de vin ; il diminue. Ce n'est pas le compte des accaparateurs qui en sont chargés.

« Ton cousin Longuet, le cadet, est à Paris comme fédéré, il est sous-lieutenant... Son frère aîné est aux frontières : il est sergent de grenadiers. Nos armées vont former un total de plus de 500.000 hommes, tous bien disposés à se battre en braves. Les souverains étrangers, de leur côté, ne sont pas sans inquiétude. Leurs soldats ne cherchent qu'à passer en France. Il en arrive continuellement avec armes et bagages, et qui prennent la cocarde tricolore en arrivant. Le roi de Prusse n'est pas tant à craindre et ne paraît pas disposé à nous visiter de si près.

« La comédie se repose ; les bruits de contre-révolution à la Fédération ont fait sortir beaucoup de monde de Paris. »

Strasbourg nous donne, le 31 juillet 1792, des nouvelles de la guerre, dans la note antijacobine et peu enthousiaste, qui nous vient généralement de ce côté :

« ...Je viens de perdre ma place à la Loterie, la direction ayant été transférée à Nancy; mais ma place des vivres est stable et solide. Elle me rapporte 1.900 livres — en assignats, il est vrai, et

qui perdent continuellement 40 p. 100 ; mais, enfin, ils reviendront sûrement à leur valeur ou à peu de chose près.

« Nous sommes à la veille d'être attaqués ou d'attaquer nous-mêmes. Les Impériaux sont à Kehl, à une portée de canon de notre ville, de l'autre côté du Rhin [1]. Dans trois jours, dit-on, le feu doit commencer. L'enrôlement volontaire des citoyens se fait avec facilité, malgré le mécontentement général, non pas sur la nouvelle Constitution, mais parce que les lois ne sont point exécutées. A te dire le vrai, je ne vois pas que le peuple soit heureux. Les Jacobins sont toujours puissants, malgré que le vœu général soit de les détruire. Il faut attendre tout du temps. Il est arrivé un décret qui force un citoyen sur six de prendre les armes pour la défense de la patrie, les pères de famille y sont compris; heureusement que, pour moi, j'ai de l'emploi aux vivres.

« On va nous donner une marque distinctive afin de ne pas être regardés comme intrus dans la ville. On fait sortir tous les gens sans aveu et qui n'ont aucune affaire réelle qui les oblige à rester. Nous voilà bientôt dans la crise. Les gens les plus riches équipent un homme et l'entretiennent en leur nom pour la guerre. D'autres, et des meilleurs bourgeois, y vont eux-mêmes, quittent leur commerce, leurs femmes, leurs enfants. En vérité, c'est une

1. Dès le 16 juillet, le bruit courait à Paris que Strasbourg était assiégé. Le fameux manifeste de Brunswick est daté de Coblentz, le 25 juillet 1792.

frénésie. Enfin chacun a son système : celui-ci n'est pas le mien. Je conviens que les prêtres font beaucoup de train et mettent le trouble partout. C'est une race bien difficile à extirper et qui est bien nombreuse. Je dois cependant en excepter quelques-uns. Quant aux assermentés, je te réponds qu'ils ne valent pas mieux, si ce n'est qu'ils ne mettent point le trouble. »

CHAPITRE VII

MAREUX MEMBRE DE LA COMMUNE DU 10 AOUT 1792 ET L'INSURRECTION DE VENDÉE

I. Les préliminaires du 10 août. L'installation de la Commune. La prise des Tuileries. Un arriviste : Chateauvieux. — II. L'organisation de la Commune. Les officiers municipaux. Les massacres de Septembre. — III. La fin de la Commune. — Les troubles antifrançais de Rome. — Nantes pendant l'insurrection de Vendée.

I

Depuis l'ouverture des États généraux, Toussaint Mareux avait tenu la plume avec une assiduité de scribe, remplissant à intervalles réguliers quelques feuilles in-quarto, de son écriture posée et de ses considérations optimistes. Le 16 juillet 1792, nous venons de l'entendre encore exprimer le désir qu'on laisse faire la moisson en paix et escompter avec satisfaction une belle récolte de vin. Mais voici que, le 17 août, nous trouvons, au lieu de sa lettre habituelle, des pages fébriles de sa fille, « la bonne et douce Adélaïde » et, pendant quel-

ques mois, Mareux n'écrira plus ou à peine, chargeant sa fille de transmettre les nouvelles qui lui arrivent de plus en plus pressées, passionnantes, directes. Le père n'a plus le temps. Il est devenu homme politique. Il passe ses jours et ses nuits à l'Hôtel de Ville. Il est membre de la Commune, officier municipal, puis membre du Tribunal de police révolutionnaire. En même temps, le ton des lettres prend une ardeur combative, une passion jacobine, à laquelle nous n'étions pas accoutumés. La famille Mareux est évidemment prise de cette « fièvre obsidionale » qui, à ce moment, travaille la France. Nous voyons de plus en plus des inventions insensées trouver du crédit chez ces Parisiens parisiennants, disposés à tout « gober » avec la meilleure foi du monde.

Après les « abbés déguisés » et les « chevaliers du poignard », ce sont les « conspirateurs des prisons » qu'il faut immoler à tout prix si l'on ne veut être écharpé par eux! Nous respirons l'atmosphère de la bataille : une bataille, où d'honnêtes gens se solidarisent avec les pires malfaiteurs, avec cette infime minorité de violents qui, pendant quelques mois, terrorisa la France, et cette solidarité provient de ce que ces honnêtes gens croient réellement aller ainsi dans le sens du bon droit...

Puis, assez vite, ce beau feu de paille, après une ardente flambée, va s'éteindre. Ce brave homme de Mareux, qui s'est trouvé mêlé, sans bien s'en rendre compte, sans savoir exactement pourquoi ni comment, à des événements tragiques, va se res-

saisir, en même temps que l'ensemble du peuple parisien. Dès la fin de 1792, il sera calmé et son échec aux élections lui démontrera assez que la Révolution tourne mal. Il rentrera alors dans la vie privée, tout étonné sans doute, quand il y songera plus tard, des gestes qu'il aura faits, des paroles qu'il aura dites pendant un moment. L'histoire de cette année 1792 est, pour notre famille, d'un intérêt psychologique et historique tout spécial et nous allons essayer de la reconstituer dans sa réalité.

Il faut, pour cela, remonter un peu en arrière. Dès le début de juillet 1792, nous l'avons vu, les deux partis se préparaient à une lutte suprême, pour laquelle les royalistes avaient le tort de se croire assez armés. Le 17 juillet, la Législative avait reçu la pétition révolutionnaire des Fédérés rédigée par Robespierre. Le 20, sur l'initiative de la Section Fontaine-de-Grenelle, le Corps municipal convoqua les 48 Sections parisiennes à élire des représentants, qui constituèrent, le 24, les premiers éléments de la Commune révolutionnaire. Le 25, l'Assemblée nationale, en décrétant la permanence des Sections, organisa à son tour, dans 48 clubs constamment ouverts aux péroreurs, 48 foyers d'agitation. Dès lors, en prévision d'un combat que chacun devine prochain, les Sections se divisent en partis contraires. Suivant les heures, dans le désordre des entrants et des sortants, avec des têtes qui s'échauffent, on y prend des décisions contradictoires, on juge et on se déjuge. Mais, par

l'évolution ordinaire aux assemblées populaires que dominent toujours les minorités violentes, un mouvement progressif s'opère dans le sens de la Révolution.

Pour nous borner à la Section du Roi-de-Sicile qui élira bientôt Mareux comme son représentant, les quelques pièces d'archives échappées aux incendies de 1871 permettent de reconstituer, de la manière suivante, les fluctuations dont nos lettres donnent la suite.

Le 24 juillet, quand il s'est agi de nommer des délégués pour discuter la grave question de la déchéance du Roi, il n'y avait pas 120 électeurs présents sur 1.200 ; et, dans le nombre des votants, beaucoup même n'étaient pas de la Section. « Les cris, les menaces, les claquements de mains étouffaient les réclamations[1]... » Le 6 août, la même minorité bruyante vote, dans cette section, la motion d'un certain Varlet en faveur de la déchéance[2], tandis que des protestataires publient des « Observations sur la demande qui a été faite de la déchéance du Roi ». Le 8 août, les protestataires ont repris le dessus ; car ils font adopter un arrêté repoussant l'arrêté insurrectionnel pris par la Section des Quinze-Vingts[3].

Nous arrivons ainsi à la soirée décisive du 9 août 1792 :

1. Voir plus loin, les *observations sur la demande qui a été faite de la déchéance du Roi.*
2. Bibl. Nat., Lb[39] 10728 (Tourneux, 3330).
3. Arch. Nat., C. 161, l. 350, p. 26 ; Tuetey, IV, n° 1991.

« Plusieurs jours avant, écrit Adélaïde Mareux, nous étions avertis, mais n'étant pas trop effrayés. Cela se dissipe pour l'instant. Le jour indiqué arrive donc et nous fait voir que la réalité du fait n'est que trop confirmée[1]. Le jeudi 9 de ce mois, sur les 7 ou 8 heures du soir, chacun se disait en silence de veiller la nuit et de ne pas se coucher et se tenir sur ses gardes ; car tout bon citoyen y était intéressé. Sur les 11 heures et demie du soir, jusqu'à minuit et demie, l'alarme s'est répandue par tout Paris, criant de tous côtés, frappant aux portes ; le tocsin mêlé parmi. Juge de la situation de tout le monde. Les citoyens sont donc obligés de se lever ; les uns vont à leur Section, les autres de tous côtés et suivent le torrent qui les conduit vers le château des Tuileries, et sans commandements... »

Ce début de récit montre la rue Saint-Antoine obéissant passivement à un mot d'ordre qui vient d'ailleurs ; car, à cette heure de minuit, depuis longtemps, au faubourg Saint-Antoine plus jacobin, les rues sont illuminées, les groupes dans les rues attendent l'ordre de se mettre en marche, les fédérés arrivent au rassemblement. L'état d'esprit de ce quartier modéré du Marais où habite Mareux va nous expliquer comment, un peu par hasard, sa Section va le choisir pour représentant, lui cependant si peu militant qu'il ne s'est pas même armé.

« Le bourgeois de la maison, continue notre lettre,

1. La suite de la lettre montre assez que le danger en question était une offensive des Royalistes.

va à la Section, sur les minuit. N'ayant pas d'armes, impossible de se mettre en marche[1]. Enfin, pour être utile, on lui offre d'aller à la Ville[2], et d'apporter des nouvelles d'heure en heure à la Section. Étant donc arrivé à la Ville on lui dit que c'est pour être commissaire. N'ayant pas de pouvoir assez fort, il retourne à la Section ; alors on lui donne un pouvoir plus fort qui le fait municipal... »

Cette improvisation d'un représentant du peuple, qui commence par être un simple commissionnaire et qui se trouve investi de pouvoirs importants sans que personne y ait songé d'avance, ni lui ni ses mandants, n'est-elle pas naïvement caractéristique de ce qui se produit toujours en de pareils moments, pour ne prendre ensuite une apparence à peu près régulière que dans les récits combinés après coup[3] ?

L'ouvrage très documenté de M. Braesch sur *la Commune du 10 août 1792*, nous donne le moyen de mieux comprendre ce qui s'est passé autour de Mareux dans cette nuit fameuse, sauf à interpréter parfois les faits qu'il cite un peu autrement que lui.

On se rend ainsi bien compte qu'au début du mouvement, la Section des Quinze-Vingts prend l'initiative, suivie assez vite par dix ou onze autres ; et bientôt les représentants insurrectionnels de ces

1. Vers les Tuileries.
2. L'Hôtel de Ville.
3. On songe, par exemple, au rôle des polytechniciens en 1830 et 1848.

premières Sections, au nombre d'une trentaine, se trouvent rassemblés à l'Hôtel de Ville pour « aviser aux moyens de sauver la patrie ». Cependant, dans les Sections plus modérées, on hésite, on s'informe, on essaye de communiquer entre soi, on envoie des commissaires, soit dans les Sections voisines, soit à la Maison de Ville, pour se tenir au courant. Par exemple, à la Section du Roi-de-Sicile (celle de Mareux), après la lecture d'une lettre de Pétion, on arrête « de ne pas désemparer, d'aller souper et de revenir ». Mais, à mesure que les heures de nuit passent, de tous côtés les têtes s'échauffent, les gens paisibles rentrent chez eux et les violents s'introduisent de force. Ainsi, dans notre Section, vers 2 heures du matin, le président Fayel, après avoir vainement tenté de résister aux révolutionnaires, lève la séance et sort en emportant le registre des délibérations. Ne supposons pas que la séance se soit arrêtée pour cela. Les révolutionnaires, restés maîtres de la place, choisissent simplement un autre président. C'est un peu après sans doute que Mareux, envoyé d'abord simplement aux nouvelles par Fayel, revient de l'Hôtel de Ville demander des pouvoirs. Il est environ trois heures du matin. On décide alors d'y envoyer trois commissaires; et, bientôt après, à la Section des Gobelins, un commissaire, revenant de la Maison commune, le sieur Théroigne pourra venir annoncer que, la Section du Roi-de-Sicile ayant adhéré au mouvement, il y a maintenant, à la Ville, dix-neuf Sections représen-

tées[1]. Vers 6 heures du matin, on aura atteint le chiffre de 28 sections et de 82 membres.

Pendant toute cette nuit, à l'Hôtel de Ville, deux Conseils généraux se tiennent, par conséquent, côte à côte : le Conseil légal dans sa salle de séances ordinaire ; le Conseil élu révolutionnairement « pour sauver la chose publique », dans une salle voisine, où il se fait protéger par des hommes bien armés qu'ont envoyés les Sections. Mandat, chef de la garde nationale, comparaît successivement devant l'un et devant l'autre, avant d'être assassiné en sortant. Enfin, vers 6 à 7 heures du matin, « l'Assemblée des commissaires de la majorité des Sections réunis avec plein pouvoir de sauver la chose publique » (c'est son titre officiel un peu long) se décide à chasser le Conseil légal. Notre lettre le raconte avec simplicité[2] : « Il s'agit

1. Cf. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, II, pp. 239-240), un texte précisant ce chiffre de 19 à 3 heures du matin. Si nous cherchons quels furent, au Conseil général de la Commune, dès le 1er août, les représentants de la Section du Roi-de-Sicile, nous en trouvons 7 : Berle ; Coulombeau, homme de loi ; Leclerc, sous-chef du Bureau des subsistances à l'Hôtel de Ville ; Lenfant ; Mareux ; Pollet, instituteur ; Rumel. Berle, Leclerc, Mareux et Pollet ne figurent pas sur la liste de Mortimer-Ternaux donnant les noms des 82 membres présents dans la nuit du 9 au 10 août avant 9 heures du matin. On peut supposer que Mareux, « municipalé » dans les conditions indiquées plus haut, s'est trouvé rester hors cadre et que les trois autres ont été nommés le matin quand il fut décidé que chaque Section aurait six représentants au lieu de trois. Il serait, d'ailleurs, vain de chercher rétrospectivement de l'ordre et une règle dans ce qui fut essentiellement le désordre

2. La lettre semble indiquer que cet instant est celui où Mareux revient de sa Section. Ce retour n'aurait donc eu lieu qu'à 5 ou 6 heures du matin.

donc de casser la municipalité. C'est ce qu'on a fait au même instant. Ce n'était pas sans murmure ; mais on s'en est moqué. »

D'après Chaumette, il y eut alors une sorte de Serment du Jeu de Paume. Les commissaires s'embrassent et jurent ensemble « dans un moment d'enthousiasme et d'inspiration, de se faire hacher plutôt que d'abandonner la cause du peuple [1] ».

A partir de ce moment, c'est la prise des Tuileries, c'est la bataille angoissée, à laquelle Mareux ne prend pas une part directe, mais dont il vit ardemment toutes les péripéties avec les autres commissaires des 48 sections réunis à l'Hôtel de Ville. Il est là quand, après la première décharge des Suisses, le peuple désarmé commence à refluer en désordre vers la Maison commune. Les munitions manquent aux frères d'armes... On vient annoncer que tout est perdu. Le drapeau est rapporté tumultueusement. Alors les commissaires jurent tous une seconde fois de périr à leur poste. Bientôt des cris de victoire se font entendre ; les dépouilles sanglantes de plusieurs Suisses sont ramenées en triomphe à l'Hôtel de Ville. On s'embrasse. On se félicite. On respire !... Après avoir un peu vécu ainsi de ce côté de la barricade, au lieu de participer uniquement, comme nous avons tendance à le faire, aux misères des Suisses massacrés sous

1. Voir *Mémoires de Chaumette sur la Révolution du 10 août 1792*, édit. Aulard, p. 56 et autres documents reproduits par Braesch, *loc. cit.*, p. 337.

les fenêtres du Conseil Général[1], nous arrivons à comprendre l'exaltation avec laquelle la fille de Mareux va nous raconter ce combat et son cri final : « Il faut que tout le monde soit jacobin ! »

« Toute la nuit, écrit-elle, s'est passée à s'apprêter chacun de son côté. A 8 heures du matin, les bourgeois de la ville et ceux du faubourg se sont rassemblés tous à peu près et ont porté leurs pas vers le château des Tuileries. La Section n'était pas commandée ; mais il fallait marcher.

« Les vingt-cinq millions[2] sont donc aussi au château à faire leurs préparatifs. Le soir, sur les onze heures, on criait dans les cours du château « aux « armes ! ». Ceux qui passaient, on leur demandait s'ils étaient du parti du roi. Ceux qui répondaient que non, on ne leur disait rien. Tout le château est donc plein de tous les côtés des Suisses et des aristocrates déguisés en Suisses. Presque tout l'état-major de la garde parisienne, les juges de paix, des juges de chaques tribunaux, les trois bourreaux s'y trouvent; aussi rien n'y manque. A 10 heures du soir, M. Pétion, maire de Paris, entre au château[3], déclare au roi qu'il a perdu la confiance de la nation et que l'on demande à toute force sa déchéance ; qu'on était instruit qu'il payait sa maison à Coblentz et qu'il ait à se déclarer pour l'un

1. D'après un témoin, le libraire Ruault, le président du Conseil général Huguenin ordonna lui-même le massacre de cent prisonniers.

2. La liste civile du Roi avait été fixée à 25 millions le 9 juin 1790.

3. Pétion entra au château à 11 heures.

ou l'autre parti, que l'on ne croyait plus à tous ses serments et la fin de son discours fut de lui dire que, passé minuit, il ne répondait plus de rien. M. Pétion allait se retirer; mais il fut retenu prisonnier par le Roi[1]. Le tocsin sonnait de tous côtés; car l'heure était indiquée à minuit; mais quel est le parti qui le faisait sonner, on n'en sait rien[2]. L'Assemblée, ignorant donc le motif du Roi pour retenir M. Pétion, lui ordonne par un décret, qu'il se rende à la barre dans l'instant. Voilà donc comme il a été sauvé, car le Roi avait tout le monde nécessaire pour lui faire son procès. Pour lors, rentré chez lui, l'Assemblée décrète la suspension de sa fonction, et bien gardé pour le mettre à l'abri de tout inconvénient. Il faut te dire aussi que l'Assemblée, dans ce moment, avait plus de vigueur que jamais. Ils n'ont pas désemparé et sont restés avec fermeté et courage et bien près du carnage. Tout cela s'est passé jusqu'à 3 heures. Sur les 4 heures, le roi passa en revue les Suisses et des gardes nationaux aristocrates. Malheureusement, quelques bons patriotes se sont trouvés parmi eux et commandés n'ayant pas de munitions. Ils se donnaient tous la main, s'embrassaient et ils buvaient tous ensemble dans le château. Le roi, en passant sa revue, avait un air satisfait; il allait nager dans

1. Ce fut le bruit qui courut et que Mouchet alla porter à l'Assemblée, tandis qu'en réalité Pétion se promenait tranquillement avec Rœderer le long de la terrasse qui borde le quai.

2. L'ordre venait des Jacobins, comme le prouvent notamment les souvenirs de Lucile Desmoulins.

le sang de ses sujets, il savait bien ce qu'il allait faire[1]. A 8 heures du matin, le faubourg est passé et plusieurs bourgeois se réunirent à eux avec leur canon de chaque Section. Nous étions donc armés contre ces brigands malintentionnés. On se présente donc autour du château[2]. De tous les côtés, on trouve de la résistance aux portes du château. Les Suisses font résistance pour ne pas laisser entrer et font signe à ceux du milieu, avec leurs chapeaux, leurs sabres et leurs mains, qu'ils sont pour nous[3]. Le public, inquiété de ce qui se passait, va toujours en avant et entend crier « Vive le Roi ! », en dedans du château. On ne sait ce que cela veut dire. On se regarde et tous bien étonnés. Les Suisses se saisissent de quelques canons appartenant à des Sections qui les laissèrent prendre, ne se doutant pas de ce qui allait se faire[4]. Le moment de l'exécution arrive donc. Chacun se range à son poste, et toujours le public

1. A 5 heures et demie, le Roi fut entraîné à passer cette revue, où il arriva les yeux rouges de larmes, tout dépoudré d'un côté pour avoir essayé de dormir un instant. La Reine dit en en revenant : « Tout est perdu. Le Roi n'a montré aucune énergie et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien ! »

2. Les premières bandes se montrèrent vers les 6 heures sur le Carrousel, conduites par quelques Marseillais. A 8 heures et demie, devant la défection des troupes royales, Rœderer décida Louis XVI à se réfugier à l'Assemblée. Les Suisses, au nombre de 950, restèrent seuls pour défendre le château.

3. En réalité, le portier du Roi ouvrit la porte royale aux assaillants qui, avec leurs chapeaux, firent signe aux Suisses de venir les rejoindre. Deux Suisses, en effet, trahirent, mais furent tués par des coups de feu du château.

4. Les Suisses, dans une sortie, prirent 7 pièces de canon et balayèrent un moment le Carrousel.

dehors. Les braves Marseillais se rangent[1]; les faubourgs et les bourgeois parmi eux. Les faubourgs n'avaient pris que des piques[2] et beaucoup de bourgeois, des fusils sans cartouches. On reconnaît donc la trahison. Les Suisses se rangent par toutes les fenêtres du château, des fusils ajustés dans des trous faits exprès. Ces traîtres ont donc des cartouches par centaines[3], engagent les bons patriotes à les ramasser, font une décharge sur eux, se retournent du côté du peuple, font une seconde décharge sur les Marseillais et les faubourgs. Le canon roulait de tous côtés. La rage s'empare de tout le monde. Plusieurs bourgeois, désespérés de n'avoir pas de cartouches, reviennent du côté de l'Arsenal pour avoir des poudres : tout le monde dans des transes horribles. Il fallut signer toutes les régies. Enfin, on délivre de la poudre. Ils rejoignent leurs camarades. Pendant ce temps, on escalade de toutes parts, on saccage tous les aristocrates et les Suisses. Le carnage

1. Il était arrivé, dès le 30 juillet, une bande de 516 Marseillais, qui aussitôt engagèrent, contre les grenadiers de la Section des Filles-Saint-Thomas, une bataille, à la suite de laquelle fut massacré Duhamel.

2. C'étaient les piques, dont les Girondins avaient organisé la fabrication depuis le mois de décembre 1791 et dont l'usage, en février, s'était généralisé dans toute la population (« deux piques au moins par homme, une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sécurité de la République »).

3. D'après le colonel Pfyffer, on ne put distribuer aux Suisses que 30 cartouches par homme. Les rapports républicains parlent de gibernes trouvées sur des Suisses morts qui auraient encore contenu 60 cartouches. C'est pourtant faute de munitions que les Suisses finirent par quitter le château pour se rendre à l'Assemblée.

commence. Chacun rapporte des défroques de tous ces monstres. On met des têtes à bas. On les promène au bout de piques et plusieurs ajustements de femmes. On pille dans le château et on porte à la Ville tous les objets. Les voleurs arrêtés et pendus sur-le-champ[1]. Le feu dans tous les corps de garde des Suisses, partout où il y en a. L'abbé Lenfant, confesseur du Roi, a eu la tête coupée[2] et le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, M. de Clermont-Tonnerre, s'est sauvé dans une maison au quatrième : on l'a poursuivi et assommé sur-le-champ. Au premier coup de feu, le Roi bravement se rend dans le sein de l'Assemblée avec sa chère famille, étant retenus prisonniers d'État, étant tous hués de tous côtés. Fort embarrassés de leurs présences, on fut obligé de leur pratiquer une chambre séparée de l'Assemblée qui ne voulait pas être infectée d'un monstre aussi hideux[3]. Ils couchèrent donc trois jours dans cette demeure. On nomma plusieurs endroits pour le mettre. On a jugé à propos

1. On pendit 14 voleurs pour démontrer qu'il n'y en avait pas d'autres.

2. L'abbé Lenfant fut seulement arrêté dans les visites domiciliaires du 29 août et massacré à l'Abbaye le 3 septembre à midi.

3. Le Roi commença par s'asseoir avec sa famille sur les sièges destinés aux secrétaires. Puis, un membre ayant fait remarquer que la Constitution défendait de délibérer en présence du Roi, on le fit passer dans la loge du logotachygraphe, séparée de la salle par une grille en fer scellée dans le mur. Un peu plus tard, sous la menace de l'envahissement populaire, on arracha cette grille avec l'aide du Roi lui-même. De là, on conduisit la famille royale dans un petit appartement donnant sur la terrasse des Feuillants. Elle y resta jusqu'au 13 août 1792, jour où elle fut transférée au Temple.

dans la tour du Temple. On va lui creuser un fossé de 12 pieds de profondeur. On abat même un corps de logis pour ôter toute espèce de communication. On ne décesse d'arrêter du monde complice. On ne sort pas de Paris[1]. Le Palais-Bourbo contient 700 prisonniers. Le peuple demande avec instance leur jugement, ou ils menacent de les exécuter eux-mêmes. On craint ce danger. L'Assemblée devait décréter une cour martiale; on ne sait pourquoi elle diffère[2]. On est assez content de la municipalité actuelle. Il faut juger au plus vite les criminels de lèse-nation.

« Papa va tous les jours à la Ville et ne décesse de se donner du mal. Voilà près de cinq nuits qu'il passe et se fatigue Je lui conseille de remercier ; car je ne sais si ces places sont payées. Dans cette entrefaite, ma cousine Dupuis est arrivée, a conduit ses enfants à Versailles[3] et est revenue à Paris. Pour surcroît de malheur, elle était chez son frère pendant cette guerre et fut obligée d'aller chez une de ses amies pour des raisons que je ne peux

1. Sur l'ordre de la Commune, le nouveau gouvernement émané du 10 août (Marat et Robespierre), les barrières avaient été fermées et tous les passeports suspendus.

2. Après le 10 août, il y eut encore, dans l'Assemblée, quelques scènes de sensiblerie devant les Suisses arrachés à la mort. Mais, dès le 11, Lacroix demandait une cour martiale. Le nouveau tribunal criminel fut installé le 17 août (le jour de cette lettre) et l'échafaud commença aussitôt à fonctionner sur le Carrousel.

3. Chez son père Sallior, concierge de la petite écurie du Roi. Mme Dupuis était la sœur de François Sallior, le commissaire de police, dont nous raconterons l'histoire au chapitre suivant.

expliquer dans ce moment. Juge de l'effroi où elle était. Elle est venue nous voir le dimanche 12 et le lundi dîner avec nous. On ne donne pas encore de passe-port. Tout ce qui entre dans Paris, on le retient, jusqu'à ce que tous les traîtres soient arrêtés.

« Papa n'a pas le temps de t'écrire et de te donner des nouvelles. Il en sait tant que je m'y perds. Je ne sais plus ce que nous deviendrons après ce temps-ci. Quant à la poste, je ne sais si cette lettre te parviendra, car on a fait courir le bruit que l'on décachetait les lettres. Ainsi je l'envoie au hasard. Ma foi, mon ami, il faut que tout le monde soit jacobin; car, sans eux, on ne faisait qu'une bouchée de nous! Nous attendons tous les jours d'autres événements. Pour les bruits qui se répandent de la guerre, nous n'en avons pas de mécontentement. Tous les officiers et les généraux d'armée sont cassés, excepté M. de Luckner. Pour La Fayette, des commissaires sont envoyés lui annoncer sa suppression et l'amener à Paris pour subir l'interrogatoire par l'Assemblée. La guillotine va rouler grand train.

« Tu demandes avis pour revenir à Paris en ce moment. On forme un camp. Il y en a même de partis. Il y a eu des places de données pour l'artillerie pendant la guerre, mais cela n'est pas de longue durée. Pour peu que tu soies bien payé où tu es, cela peut se prendre en passant. Je te dirai aussi que toutes les personnes n'ayant que du papier s'empressent d'acheter des terres, de faire bâtir le plus promptement possible et d'employer

ces papiers nationaux. Dans ce moment, nous ne pouvons te donner de conseils; car tout le monde attend encore l'événement. Nous recevons dans l'instant une lettre de mon frère qui est encore dans la consternation de tout ce qu'il a appris par les papiers publics. Il nous demande un détail précis de l'affaire et je vais lui écrire comme à toi.

« Je finis donc, mon ami, par te donner le conseil d'attendre encore quelques courriers et voir quand nous aurons le bonheur de nous revoir après tant d'orages et de nous embrasser un million de fois étant tous réunis. Ce moment sera bien doux pour papa, maman et moi, qui suis pour la vie ta bien-aimée et sœur. Javotte va se marier bientôt, je t'en enverrai des nouvelles. M. de Chateauvieux est une bête, il n'est pas à Paris.

« On nous rapporte des nouvelles à chaque instant. On prétend que M. La Fayette doit venir armé avec 50.000 hommes. C'est apparemment la troupe de Coblentz. Quant aux affaires de la guerre, on ne sait ce que cela va devenir.

« Je reprends la plume pour te faire part de la nouvelle donnée par papa. On a député des commissaires dans toutes les provinces pour avertir de la déchéance du Roi. A Sedan, ils ont été arrêtés. Il a donc fallu envoyer d'autres commissaires pour arrêter M. de La Fayette, que l'on attend à Paris, et lui faire son procès comme déclaré traître à la nation[1]. L'Assemblée nationale a décrété

1. La Fayette, qui avait commencé par arrêter les commissaires, fut arrêté lui-même et enfermé à Olmütz.

qu'il y aurait une Convention nationale vers le mois de septembre. On nomme des juges partout et je te réponds qu'ils sont bien épluchés et que voilà déjà deux appels nominaux que l'on fait. Une douzaine de municipaux ont été obligés de quitter leur ruban national et de le laisser sur la table devant le public. Leur démarche ayant été connue, il leur est impossible d'occuper des places.

« Demain, 20 août, on publie le premier ban de ma grande Javotte. Malgré la guerre, il faut toujours se marier.

« P.-S. — Aujourd'hui 20, on vient de m'avertir que Mme Elisabeth et Mme de Lamballe et deux autres dames de la Cour avaient été interrogées à la Ville sur les 4 heures cette nuit[1]. Nous ne savons pas quel en est le résultat. Plus on va en avant, plus on sait de nouvelles. Les papiers nous ont appris que presque toutes les femmes de chambre de la Reine étaient péries. Si ma lettre peut te parvenir sans inconvénient, cela me fera bien plaisir. Il me semblera t'avoir avec nous et se consoler chacun selon ses peines. Car on fait courir le bruit que l'on décachète les lettres à la poste. Mais, comme le détail que je te donne se trouve dans les papiers publics, c'est pourquoi je

1. Le 13 août, la famille royale avait été suivie par la princesse de Lamballe, Mme de Tourzel, veuve du marquis de Sourches (voir plus haut, p. 61), etc. Ces dames furent arrêtées dans la nuit du 19 au 20 août et interrogées par Billaud-Varennes vers 3 à 4 heures du matin. La façon dont Mme de Tourzel fut sauvée le 3 septembre par une intervention secrète de Billaud-Varennes et de Danton montre combien les chefs apparents du mouvement étaient débordés par leurs propres troupes.

ne crains pas qu'il ne soit envoyé. On nous apprend aussi que, dans le faubourg Saint-Honoré, une voiture était extrêmement chargée. On voulait voir ce que c'était. On aperçut une guillotine faite supérieurement. On ne sait si c'est un envoi pour la province ou pour Paris. Nous le tenons d'une personne très sûre.

« Aujourd'hui, 20 août, Mme de Lamballe et plusieurs dames de la Cour et des femmes de chambre du dauphin, en tout cinq ou six, viennent d'être conduites à l'Hôtel de la Force. »

Nous avons tenu à reproduire cette lettre intégralement dans son désordre si caractéristique, avec son mélange de nouvelles familiales et publiques. Le mariage de la cousine Javotte et de M. Sécrétan était prédestiné aux journées émouvantes; car nous le retrouverons bientôt confondu de même avec les massacres de Septembre. En marge de la politique générale, une phrase incidente relative à M. de Chateauvieux mérite que nous nous y arrêtions un instant; car avec des passages antérieurs que nous avons omis, elle complète la silhouette d'un personnage qui a manqué, jusqu'ici, à notre galerie de l'époque révolutionnaire et qui, dans la réalité, y tint pourtant une grande place : celui de l'arriviste, du profiteur. Ne la laissons pas échapper!

Ce Chateauvieux était un camarade des fils Mareux qui, à la fin de 1786, avait épousé secrètement une femme de chambre de la princesse de Vaudemont. Le mariage était fructueux pour lui. En

échange, la princesse lui assurait divers avantages et une bonne place dans une administration publique. En 1788, naît un fils du mariage. Le marquis de Castries et la princesse de Vaudemont sont parrain et marraine. L'un apporte à « l'accouchée une superbe écuelle d'argent », l'autre une grande cafetière. Chateauvieux est alors bon royaliste. Vient le jour où a lieu la charge du prince de Lambesc aux Tuileries ; nous retrouvons notre Chateauvieux défilé derrière une grosse pierre de taille pour échapper aux balles. C'est l'attitude qu'il va garder dans la suite. Quand on commence à vendre des biens nationaux, il s'empresse d'acheter une propriété près d'Auxerre. Lorsque cela se gâte à Paris, il s'installe définitivement sur ses terres de Bourgogne. Il y suit le mouvement des idées, révolutionnaire autant qu'il le faut, remuant quand l'occasion le nécessite, patriote quand le vent souffle dans ce sens, jacobin quand le jacobinisme est de mode ; mais, rassurons-nous, il saura redevenir ardent monarchiste (en gardant son bien national), quand la tourmente sera passée. Non, Adélaïde ne voit pas juste dans son cas. Si M. de Chateauvieux n'est pas à Paris le 10 août, ce n'est pas parce qu'il est une bête !...

II

Cependant, après la Révolution du 10 août, comme après toutes les Révolutions, un gouverne-

ment à prétentions régulières s'installe[1]. Ce gouvernement, qui impose à Paris et, par la capitale, à la France, les idées de Robespierre et de Marat, c'est la Commune, ou plutôt, c'est une assemblée élue confusément qui, le 13 août, s'appelle « Conseil général des commissaires de la majorité des Sections » et qui, le 13 septembre seulement, deviendra en nom, « le Conseil général de la Commune ». Notre ami Mareux en fait partie, d'abord comme commissaire et ensuite avec les fonctions plus importantes d'Officier municipal, c'est-à-dire comme attaché à l'administration de la Ville. Il y est rapidement rejoint, dans ces deux fonctions, par son cousin germain Louis Mareux, le miroitier, qui vient représenter la Section violente des Quinze-Vingts. Ce qu'il fait à ce double titre, nous allons essayer de le voir ; mais, en tout cas, il est fort occupé. Le 17 août, sa fille vient de nous dire qu'il avait passé cinq nuits. Le 23 octobre, dans la première lettre qu'il aura le temps d'écrire depuis le 10 août, il dira encore qu'il travaille nuit et jour pour la Ville et, le 17 novembre, il continuera à se plaindre de ne voir sa femme que deux heures par jour, rentrant toujours quand elle est couchée.

C'est que la besogne est grosse en effet. Après les premiers moments d'anarchie, il s'agit de remettre en marche une énorme machine administrative. Et, bien que les légistes ou les commer-

1. C'était, en somme, un parlement fédéral des Sections. Ses actes sont immédiatement datés : « l'an premier de la liberté ».

çants soient nombreux dans le Conseil, on y est heureux de trouver un brave homme dévoué comme celui-là, habitué aux affaires et possédant quelque style avec une belle écriture, pour rédiger toute une énorme correspondance.

Quelles étaient les attributions de ce Conseil général et de ce Corps municipal, dans lesquels Mareux s'est trouvé introduit, il n'est peut-être pas inutile de le résumer en deux mots.

Avant la Révolution du 10 août, la Commune de Paris, divisée en 48 sections par la loi du 21 mai-27 juin 1790, était représentée à titre permanent : 1° par un Conseil municipal de 32 membres, simplement municipaux ; 2° par un Bureau municipal comprenant un maire et 16 municipaux administrateurs ; 3° par un Conseil général de la Commune, réuni uniquement pour les affaires importantes et composé par l'adjonction de 96 notables au Corps municipal précédent. Les notables et les officiers municipaux étaient élus dans les sections suivant des règles compliquées, ainsi que le procureur de la Commune et ses deux substituts. Les administrateurs étaient élus au second degré par le Conseil général et restaient habituellement en fonctions, divisés en 5 départements : police, domaines, finances, établissements publics et travaux publics.

Le Conseil général révolutionnaire comprit, au lieu de 144, 288 membres (48×6). Quant aux « municipaux », simples ou administrateurs, ils étaient plus difficiles à remplacer, ayant besoin de ma-

nifester une compétence spéciale. Aussi, après des épurations dont la lettre précédente nous a déjà montré un exemple, des révocations en masse et des réintégrations, beaucoup d'ordres, de contre-ordres et de désordres, aboutit-on finalement à garder jusqu'à la fin une vingtaine des anciens municipaux, en leur adjoignant, sans pouvoir correct, d'autres municipaux nouveaux, tels que Mareux[1].

Des contradictions de ce genre ne doivent pas surprendre avec la confusion qui régna à la Ville pendant cette période ; mais nos lettres apportent quelques éclaircissements sur des points où les historiens se sont vainement efforcés de se reconnaître. C'est ainsi que, d'après une lettre du 23 octobre, Mareux a été officier municipal du premier au dernier jour de la Commune, aussi régulièrement qu'on pouvait l'être alors. M. Braesch, en relevant 26 cas semblables de membres du Conseil général ayant le titre d'officiers municipaux, s'était

1. Voir Braesch, *la commune du 10 août*, p. 304. D'après cet auteur, on renvoya aussitôt les 32 officiers municipaux simples, et non seulement une douzaine ; 4 des administrateurs furent aussi éliminés de suite, et, le 25 août, on arrêta la destitution des 12 autres ; mais, devant la protestation des Sections et l'opposition de la Législative qui, le 30 août, cassa la Commune, le 30 août au soir la Commune rétablit le Corps municipal tout entier, quoique composé d'hommes relativement modérés. Les administrateurs nouvellement nommés et destitués de ce fait, devaient être considérés comme suppléants et titularisés au fur et à mesure des vacances. Ce Corps municipal constitutionnel revint, à l'exception de quelques Royalistes avérés, reprendre ses fonctions le 1er septembre. Finalement, 15 administrateurs sur 16 et au moins 11 des anciens municipaux restèrent en fonctions jusqu'à la fin de novembre. (Braesch, *loc. cit.*, p. 313.)

demandé si c'étaient là des membres du Conseil général chargés par leurs collègues d'aider dans leurs fonctions, temporairement ou non, les membres du conseil constitutionnel restés en exercice, ou s'il y avait simplement impropriété de termes. La première hypothèse se trouve être à peu près la vraie. Nous allons voir, en outre, Mareux jouer, à titre unique, le rôle d'administrateur. La juxtaposition des textes qu'on trouvera plus loin montre nettement comment Mareux, officier municipal du 10 août, franchira, à la fin d'octobre, un autre échelon. Il sera alors adjoint au Corps municipal, c'est-à-dire aux administrateurs, comme membre du tribunal de police municipale, donc adjoint sans pouvoir régulier (c'est lui-même qui le dit) aux quatre administrateurs chargés de la police parisienne. Son cas, qui avait échappé jusqu'ici aux historiens, paraît être resté tout à fait unique.

On verra bientôt la façon toute correcte et bureaucratique, dont il envisagera sa charge et ses rapports avec les autres administrateurs. Il se dévoue à la chose publique comme il aurait pu le faire sous le gouvernement le plus régulier, avec le légitime désir de voir un jour titulariser et appointer des fonctions gratuites que personne, au début, dans le Conseil, ne prévoyait devoir être aussi longues et aussi assujettissantes[1]. Il le fait

1. Plus le temps se prolongeait, plus, à part quelques zélés très convaincus comme Mareux, chacun éprouvait le besoin de retourner à ses affaires. Dès le mois de septembre, la plupart des membres n'apparaissaient plus aux séances et, le 26 octobre, il fallut prendre un arrêté pour les forcer à venir.

avec un naturel parfait et donne l'ordre de frapper les émigrés, exactement comme il enregistrerait une naissance ou un mariage à l'état civil. C'est bien à lui que s'applique cette remarque de M. Braesch : « Ce sont ces commerçants, négociants, banquiers, avocats ou médecins qui firent marcher la machine administrative en pleine tourmente révolutionnaire. Tandis que les artisans, sous la conduite des politiciens, s'abandonnaient à la fièvre de la lutte contre les partis adverses, dans les bureaux de la Maison commune, deux douzaines de capitalistes et de bourgeois continuaient paisiblement à gérer, comme par le passé, les intérêts économiques de la cité. »

Il faut, en effet, se représenter l'Hôtel de Ville pendant cette période en nous aidant des souvenirs plus proches de 1871. Les séances du Conseil général se passaient en famille, sans apparat, avec participation des tribunes aux délibérations. Le président portait le sabre au côté. Comme ornements, on ajoutera : le 4 octobre, un buste de Brutus; le 5 octobre, une caisse et un fusil pris sur l'ennemi; le 9 octobre, l'écharpe de Le Meunier, officier municipal tué en fonctions. A partir de septembre, les séances commenceront seulement à 5 heures du soir pour tâcher de retenir les membres qui tendent à reprendre leurs affaires personnelles; et elles offriront alors l'aspect inévitable, fiévreux ou abandonné, des séances de nuit.

Quant aux bureaux, il s'y manifeste d'un bout à

l'autre une confusion lamentable. Nous possédons un récit relatif au 18 août 1792. Son auteur, Bailly, nommé administrateur à la Police, arrive ce jour-là au Comité de surveillance, où règne le plus grand désordre. Pendant que les uns reçoivent des délibérations, d'autres des dépôts, des citoyens en grand nombre entrent dans le bureau, apportent des armes et des effets de différentes espèces, tandis que d'autres viennent prendre ces armes, disant qu'ils en ont besoin pour leur défense. C'est au milieu de ce tumulte confus que des employés méthodiques et consciencieux comme Mareux paperassent sans désemparer.

Avec la facilité d'écriture qu'accuse sa correspondance, il a dû, pendant cette période de trois mois et demi, écrire des pages innombrables; et, si nous avions commencé le travail que nous donnons ici avant les incendies de 1871, nous aurions pu sans doute reconstituer une partie de ce labeur. Actuellement, nous devrons nous borner à deux pièces fort caractéristiques qui viendront tout à l'heure à leur place après les massacres de septembre [1].

Mais, si je viens d'insister sur l'esprit bureaucratique de notre homme, il ne faudrait pas, pour

1. L'une des pièces existe encore. L'autre a été heureusement imprimée avant sa destruction. On en a lu la signature Mareux Le ou Le Mareux. Il faut lire Mareux-Lainé, Mareux ayant l'habitude d'écrire, à la suite de son nom un Lé qui souvent se réduit à un Le (voir le fac-similé, pl. VII). Il existe, en outre, dans le dossier 2691 de la Bibl. nat. (papiers de la Municipalité du 7e arrondt. Section du Roi-de-Sicile), une pièce du 13 au 14 août, dont l'écriture ressemble fort à celle de Mareux.

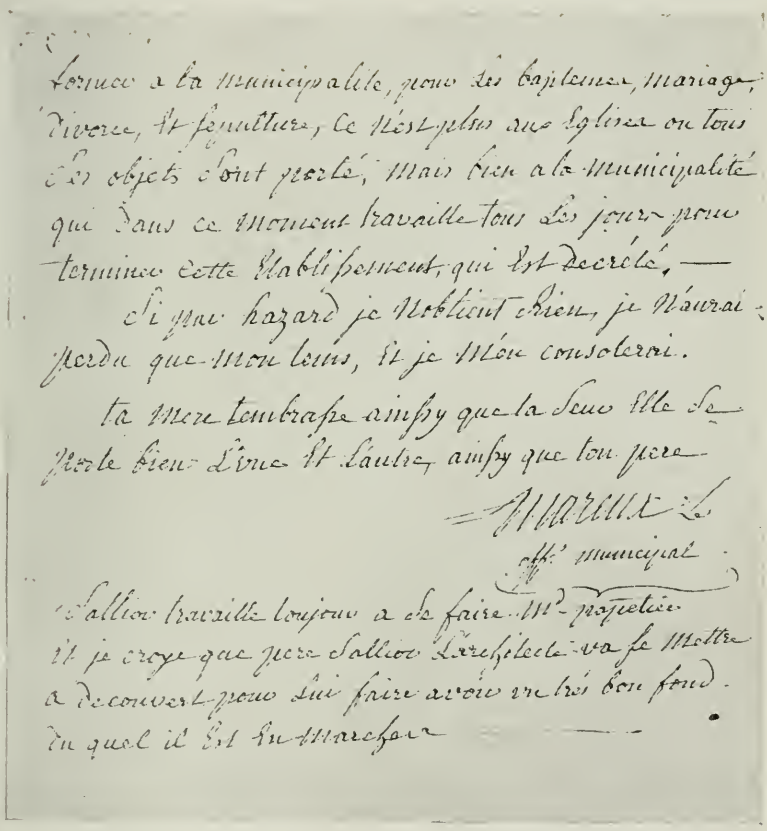

LETTRE AUTOGRAPHE DE TOUSSAINT MAREUX L'AINÉ
Officier Municipal

cela, s'imaginer qu'il ait siégé, lui seul calme et indifférent, auprès de ses ardents collègues, ni qu'il ait blâmé sur le moment les mesures auxquelles le Conseil se trouvait entraîné. Un des résultats les plus nets de la journée du 10 août avait été de porter Danton au ministère de la Justice et Marat à l'Hôtel de Ville. Pendant quelques jours, la violence grandit progressivement, surexcitée par les événements du dehors et du dedans (Reddition de Longwy le 23, deuil des victimes du 10 août le 27, etc.). Dès le 11 août, les ambassadeurs des Puissances étrangères quittent Paris. Bientôt la Force se remplit d'aristocrates emprisonnés. Le 28, sur la proposition de Danton, l'Assemblée vote des visites domiciliaires, aussitôt exécutées dans la nuit du 29 au 30 par la Commune. Quand Adélaïde écrit : « La guillotine va rouler bon train », elle répète un mot de son père. Des légendes extraordinaires, dont nous allons entendre un écho, sont, en effet, mises en circulation. Pour les révolutionnaires, il s'agit, en guillotinant, de se défendre. Enfin, le 6 septembre, Adélaïde Mareux écrit à son frère :

« ... Mon cher ami, la journée du 10 août n'est pas à comparer à la journée du dimanche 2 septembre. Sur les 10 heures du matin, le bruit était général que la ville de Verdun était prise et que les Prussiens n'étaient pas loin de nous [1]. Dans l'instant, chaque citoyen s'apprête et le rendez-

1. Verdun se rendit seulement le 2 septembre 1792 à midi.

vous, soi-disant, devait se faire au Champ-de-Mars et tous les citoyens mariés ou non, de partir sur-le-champ. Comme cette nouvelle troubla tout le monde, chacun se retira dans sa Section. Les autres se rendirent à la Ville et se firent enregistrer pour partir sur-le-champ. Pendant cet espace de temps, le tocsin se faisait entendre du côté de l'Abbaye Saint-Germain. Il faut te bien expliquer la chose[1]. Le samedi, il y eut un homme au carcan et cet homme eut la hardiesse d'envoyer la nation au diable... Tu dois penser que le peuple n'était pas de son avis. Le peuple ne lui fit donc rien pour l'instant, mais on lui promit de le justicier. Le lendemain, qui était le dimanche, il fut donc condamné à être guillotiné. Étant sur l'échafaud, cet homme avoua qu'il était payé pour injurier la nation et que, s'il périssait, il y en aurait bien d'autres. En effet, il découvrit le complot que toutes les prisons étaient remplies d'aristocrates et de prêtres réfractaires, tous bien armés, et qu'à minuit nous devions tous être égorgés. En effet, il dit la vérité. Il n'en fallait pas plus pour échauffer le peuple. Il se transporta donc à l'Abbaye. Ils furent hachés tous en morceaux: les évêques, les archevêques, enfin ceux du complot de la journée

1. On se rappelle que les Mareux habitaient à cent mètres de la prison de la Force et de la rue des Ballets où eurent lieu les principaux massacres. Pendant ce temps, Mareux siégeait à l'Hôtel de Ville, d'où étaient parties les initiatives et où on salariait les 150 massacreurs qui firent à eux seuls toute l'horrible besogne. Mais nous savons par des lettres ultérieures qu'il profita de sa situation pour sauver plusieurs personnes.

du 10, tous nobles enfin. Sur les 11 heures du soir, on s'est transporté à l'hôtel de la Force où on a fait la même opération. Ils sont en dedans et visitent les registres. Ceux qui sont pour dettes ou batteries sont en liberté [1]. Mais malheur à ceux qui sont du complot. Mme de Lamballe a donc été jugée sur-le-champ. Lorsque les juges de ces expéditions-là ont prononcé le mot de les envoyer à l'Abbaye, c'est le coup de la mort [2]. Ne sachant où elle allait, au mot de l'Abbaye, on crut lui remarquer un peu plus de joie. Mais quelle fut sa surprise, lorsque à la porte, une massue et un sabre se présentent à elle; elle subit le même sort d'un monceau de morts devant elle; on lui coupe la tête et on la promène et on va la présenter à Marie-Antoinette, jusque dans l'endroit où elle mangeait. Pour elle, on ne lui fit rien. On fit le tour de sa table trois fois. Elle ne s'attendait pas à ce spectacle effrayant; mais il fallut en passer par là [3]. Voilà donc un projet de détruit!

« Depuis dimanche, onze heures du soir, ce n'est pas encore fini aujourd'hui jeudi 6 et il y a eu au

1. Un ordre du Conseil général de la Commune ordonna, le 2 septembre, de libérer les individus détenus à la Force pour dettes, indiscipline, etc. Tous les récits montrent en somme la complexité d'un mouvement, sans doute lancé d'abord avec la complicité de la Commune, mais où il entra une singulière part d'inconscience et de passivité.

2. Suivant un mot d'ordre évidemment convenu, à l'Abbaye la sentence de mort était, pendant ce temps : « Conduisez monsieur à la Force ! »

3. En réalité, la tête fut présentée à la croisée au bout d'une pique. Un municipal força Marie-Antoinette à la regarder et la reine s'évanouit. On alla ensuite la montrer au duc d'Orléans.

moins 50 voitures de morts[1]. Juge dans toutes les autres prisons ! A Bicêtre, on a trouvé résistance[2]. On y est encore aujourd'hui jeudi et on tue toujours. Il faut te faire une remarque que, depuis la journée du 10, il n'y a eu que trois personnes de guillotinées et que cela a révolté le peuple. Enfin, nous sommes vendus de tous les côtés ! On attend les prisonniers d'Orléans, on doit leur en faire autant et je crois que cela se fera dans tout le royaume[3]. Ma foi, mon cher ami, nous sommes tous dans une consternation terrible. On craint le pillage des marchands. On fait menace et tout ce que je puis te dire, c'est que si nous avions de quoi pour passer l'hiver à la campagne, je le conseillerais

1. Les chiffres diffèrent suivant les auteurs, parce que beaucoup des victimes ne figuraient pas sur les livres d'écrou. M. Lenôtre arrive à un total de 1.614. De nombreux cadavres furent entassés dans un puits de Ménilmontant que Pétion et Manuel avaient fait vider dès le 28 août. En admettant qu'il y ait eu surprise le premier jour, la continuation du mouvement accuse le rôle des gouvernants : non seulement à la Commune, mais à l'Assemblée. D'ailleurs, Mareux nous explique bien l'état d'âme. C'est Danton s'écriant : « Je me f... bien des prisonniers », puis établissant la théorie du crime et répandant les fureurs de Paris sur la France entière ; c'est Robespierre disparaissant à l'heure critique en bon meneur démocratique ; ce sont les ministres girondins dînant tranquillement chez Roland le lundi 3 et discutant sur la justice des vengeances populaires, etc...

2. Les condamnés pour crimes enfermés à Bicêtre firent une résistance désespérée.

3. A Orléans se trouvaient des prisonniers tels que l'ex-ministre Delessart, M. de Brissac, divers officiers du régiment de Cambrésis, etc. On les entassa dans des chariots conduits par le polonais Lazouski et Fournier dit l'Américain ; et on leur fit prendre la route de Paris. Danton ayant refusé de les laisser protéger, ils furent massacrés à la grille de l'Orangerie à Versailles, le dimanche 9 septembre, à 3 heures.

à papa. Il ferait, pendant ce temps, son voyage de Nantes. Voilà trois mois que nous ne faisons rien et il y a lieu de craindre cet hiver que nous ne ferons rien; car aucun théâtre ne jouera, attendu que tous les acteurs sont engagés pour la frontière. Tu dois jouir d'un peu plus de tranquillité dans le pays où tu es et je te conseille bien fort d'amasser le plus que tu pourras, crainte d'événements; car Paris, en ce moment, est perdu pour les artistes. Cela nous fait bien de la peine pour toi que nous attendions avec impatience. Je suis presque toute la journée seule; papa est toujours à la Ville jusqu'à ce qu'on en nomme un autre à sa place et cela ne nous fait pas trop de plaisir. On attend avec impatience la Convention nationale...

« Les prisonniers d'Orléans ont été amenés jusqu'à Versailles et ont subi le même sort des autres.

« Ma grande Javotte se marie jeudi. Ce moment-ci n'est pas trop favorable ; mais elle presse le plus qu'elle peut pour être sa maîtresse. On ne nous a pas encore fait part du contrat et c'est son oncle Périer de la rue du Prouvaire qui fera le déjeuner dînatoire [1]. Si on ne nous dit rien, nous nous en passerons. Son nom sera Secrétan [2].

« Nous avons sur notre district plusieurs per-

1. Les témoignages contemporains prouvent que, sauf dans le voisinage des prisons, Paris resta parfaitement tranquille pendant les massacres. Les visages ne paraissaient nullement émus, on ne se serait douté de rien.

2. Le 11 prairial an VI de la République, il y avait divorce par consentement mutuel entre Sécrétan, ancien marchand de meubles et Geneviève Mareux (la grande Javotte).

sonnes qui sont de la Société[1] et qui se sont enrôlées pour partir. Ils croient aller à Strasbourg et y voir Mareux... »

Pendant que la fille écrit ceci, un précieux document contemporain nous apprend à quoi est occupé le père[2] :

« *Municipalité de Paris.* L'an 1792, le 4e de la Liberté, le Ier de l'Égalité, le 8e jour de septembre[3], une heure trois quarts de relevée.

« Nous, commissaires du Conseil général de la Commune nommés par arrêté de ce jour à l'effet d'examiner une lettre trouvée dans la poche de Madame de Lamballe, détenue en la prison de l'Hôtel de la Force où elle vient d'être fait mourir par le peuple, cette lettre apportée à la Commune et déposée sur le bureau avec un anneau d'or, une inscription en dedans et en dehors, un paquet de neuf petites clefs dans un même anneau d'acier, un étui de galuchat contenant une paire de lunettes montées en acier, le tout apporté par Pierre R..., Fort de la Halle et

1. Abonnés du Théâtre Mareux.

2. On trouvera cette pièce dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, publiés en 1823 chez Baudoin dans la « *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* » p. XII en note. Actuellement, il n'existe plus, à propos de ce procès-verbal, qu'une mention de quelques lignes dans les *Extraits des procès-verbaux de la Commune* par CHAUMETTE (Arch. nat. T. 604) : « 3 sept. au matin. Renvoyé au Comité de surveillance l'examen de ce qui peut se trouver dans une des poches de Mlle Lamballe, prise sur elle au moment où elle a été immolée. » Voir, sur la mort de la princesse de Lamballe, le 3 sept. vers midi à la Force, les récits de Weber et de M. de Tourzel.

3. Ce 8 doit être un 3 qu'on aura mal lu. La date du 8 concorde mal avec les mots : « où elle vient d'être fait mourir » et avec le procès-verbal du 3, cité dans la note précédente.

demeurant rue de la Muette, n°..., faubourg Saint-Antoine et M. François P... Marchand offre rue Saint-Antoine n° ..., canonnier volontaire de section armée des Droits de l'Homme[1], lesquels ont requis qu'il leur en soit donné décharge par nous commissaires et ont signé P..., R...

« Procédant de suite à l'examen de ladite lettre, nous n'y avons rien trouvé de suspect ; pourquoi nous concluons à ce que cette pièce soit jointe au procès-verbal de lever de scellé apposé chez Madame de Lamballe ainsi que les clefs et objets désignés ci-dessus et avons signé après dépôt fait au secrétariat.

Legray,	Mareux Lainé,
Off. Municipal.	*Off. Municipal.*

Quelques jours après, Mareux rédige et expédie de l'Hôtel de Ville la lettre officielle suivante :

« *Commune de Paris.*

« Le 27 septembre 1792. L'an Ier de la République française.

« Les citoyens président, commissaires, secrétaires de la Section de la Croix-Rouge sont très instamment invités de ne point délivrer de certificats de présence et de résidence, sans avoir vu signer le Requérant et les deux témoins et s'être bien assurés de la sincérité de leurs dépositions[2].

1. Ancienne Section du Roi-de-Sicile.

2. (Arch. nat. F_{11}^3 Seine 50 l²). Cette surveillance des suspects, qui commença aussitôt après le 10 août pour aboutir à la Terreur, nécessita une paperasserie énorme.

« Cette précaution est d'autant plus nécessaire que les émigrés trouvent encore le moyen de tromper la vigilance des sections par la confiance que plusieurs accordent à leurs garçons de bureau.

« Le citoyen Betheaume-Dessaux vient d'être présent à l'abus de cette confiance et dont il pourra vous rendre compte. Ce n'est que pour précaution que je vous fais cette invitation, n'ayant rien de particulier pour votre section.

« Je suis, avec fraternité, votre concitoyen.

« Mareux Lainé,
« *Off. Municipal.* »

On voit ce que fait Mareux à l'Hôtel de Ville : il veille sur la chose publique et n'hésite pas à prendre une initiative personnelle quand il croit la Patrie en danger. Ses fils sont moins satisfaits que lui, et des événements et de ses nouvelles fonctions. Ils n'affectent pas non plus son noble désintéressement. Auguste Mareux (toujours à Naples) recommande une fois de plus aux parisiens de ne mêler aucune réflexion dans les lettres : « Vous jugez bien que le système à la mode en France ne l'est aucunement dans ce pays ! » et il envoie à son père 300 livres pour que celui-ci puisse aller passer l'hiver à la campagne. Quand son père lui annonce fièrement ses dignités politiques, il répond par une note pratique : « Vous me dites que vous êtes officier municipal, mais vous ne me parlez pas des émoluments de votre charge. Je pense que cela

doit vous rapporter quelque chose. » Louis Mareux, qui se figure cependant à tort que son père touche des honoraires, écrit de Strasbourg à son frère le 8 octobre, un mois après les événements : « Tu agis avec prudence en ne me faisant aucunement part de tes réflexions sur les affaires actuelles de notre pays ; car, quelles qu'elles soient, on pourrait être inquiétés d'un côté comme de l'autre. J'userai de représailles et t'écrirai le plus laconiquement possible. On t'a fait part de la journée du 10 août, elle t'a surpris ; tu ne l'auras pas moins été au récit de celle du 2 septembre, où tous les prisonniers pour affaires de la Révolution, détenus dans les prisons de Paris, ont été égorgés. On évalue le nombre à 4.000. C'est à cette époque où Louis et sa famille ont été arrêtés et conduits au Temple et, depuis quelques jours, les journaux ont annoncé qu'il était au secret, même qu'on avait collé du papier gris sur les vitres de la tour dans laquelle il est actuellement. On lui a retiré papier, plume, encre, crayon, armes, etc...

« Tu sais que mon père est officier municipal, je ne lui en ai pas fait grand compliment. Dans un temps de crise aussi violent, il peut et est presque forcé de se trouver où est le danger. S'il survient une rixe, il peut être envoyé pour l'apaiser et, dans une bagarre, un mauvais coup est bientôt reçu. J'imagine bien qu'il a un traitement particulier à tous les municipaux de la République. Ainsi point d'inquiétude pour sa subsistance. Adélaïde mène toujours la Comédie. Ils gagnent des deux côtés.

Je ne conçois pas comment, dans un temps aussi critique, on pense encore au plaisir... »

En même temps, Louis Mareux nous renseigne sur la guerre étrangère. Tandis qu'à Naples, on se désole croyant la prise de Paris imminente, lui pousse un cri de joie et envoie un véritable bulletin militaire à la nouvelle que les Prussiens battent en retraite :

8 octobre. — « Tu me marques que tu crains pour notre pays, que tu le vois sans généraux et à la merci de toutes les puissances de l'Europe. Il est vrai que toutes sont liguées contre lui, que les Autrichiens et Prussiens ont déjà remporté quelques avantages ; mais, depuis l'établissement de la Convention nationale, les choses ont changé de face[1]. De tous côtés, les ennemis sont repoussés et nos généraux entrent dans leur pays : en Savoie, M. de Montesquiou, qui a fait des prises considérables ; dans le Porentruy, M. de Custine, qui a pris Spire et ses provisions immenses. Il y a quatre jours qu'il nous est arrivé, et, je les ai vus, 3.800 prisonniers qu'il a faits en cette place. Ce sont des Mayençois et des Hongrois. On les traite avec la douceur et l'ancienne aménité française. Hier sont partis d'ici les derniers pour être en sûreté dans l'intérieur du royaume. Nous venons d'apprendre à l'instant que M. de Custine a fait des

1. La victoire de Valmy est du 20 septembre. La retraite prussienne eut lieu du 30 septembre au 21 octobre. La prise de Chambéry par Montesquiou est du 24 septembre, celle de Nice par Anselme du 28 septembre, celle de Spire du 30 septembre.

prises considérables encore auprès de Mayence[1] et que les équipages du prince de Condé ont été enlevés. Worms est aussi pris. Il a ordre de s'emparer de Coblentz. Enfin, tous les jours, nous apprenons la déroute des Autrichiens, et tous les prisonniers et prises, qui arrivent journellement, nous en donnent la certitude. Lille n'est pas entièrement débarrassé, les Autrichiens sont encore devant[2]. Le roi de Prusse abandonne les émigrés.

« Enfin, à l'heure où je t'écris, aujourd'hui 8, à 5 heures du soir, M. de Biron[3] est au camp de l'Ile du Rhin[4] et vient d'envoyer un trompette au fort de Kehl, à portée de notre citadelle, pour signifier aux Autrichiens de détruire quelques ouvrages avancés que, depuis quelques jours, on y a construits de notre côté. Il a appris que dans la nuit, il leur était arrivé 2.000 hommes. Le général Biron, sur leur réponse, leur a accordé jusqu'à demain matin pour satisfaire à sa demande. Nous nous attendons à les voir bombardés. Au premier coup de canon, notre garnison sera sous les armes.

Aujourd'hui 9, les Autrichiens ont satisfait à la demande du général Biron. Au moment où je ferme ma lettre, on me communique une lettre qui est arrivée ici à M. Biron par un courrier extraordinaire à midi. J'en prends l'extrait pour t'en faire part :

1. Mayence fut pris le 21 octobre.
2. Le siège de Lille fut levé le 7 octobre.
3. M. de Biron, commandant en chef de l'armée du Rhin.
4. L'île des Épis entre Strasbourg et Kehl.

« *Extrait d'une lettre du quartier général à Fontaine-en-Dormois, le 5 octobre* [1].

« Le 1er, l'ennemi a abandonné son camp de la Lune [2] avec précipitation ; les avant-gardes des armées de Dumouriez et de Kellermann le serrèrent de près et lui prirent 3 ou 4.000 hommes, 50 charriots chargés de comestibles et effets et environ 200 chevaux [3].

« Les effets de la lave sont moins affligeants que les cruelles dévastations des émigrés. Le vol, celui même des vases sacrés qu'ils ont traînés dans la boue, le viol et l'incendie et mille traits abominables ont jalonné la route, partout. Le peuple ne peut prononcer le nom d'émigré qu'avec horreur parce qu'ils portent la cruauté jusqu'au raffinement.

« Aujourd'hui 5, l'ennemi fuit toujours avec précipitation [4], et la rapidité de leur mouvement ne peut être comparée qu'à notre activité à les suivre et à les inquiéter sur tous les points à la fois. Déjà les

1. Le 2 octobre, Kellermann avait quitté Suippes et marchait sur Revigny quand une dépêche de Dumouriez le força à gagner Fontaine-en-Dormois. Valence y resta trois jours à attendre.

2. Au sud-ouest de Valmy, sur la route de Châlons à Verdun. Après la rupture des négociations engagées par Manstein avec Dumouriez et la déclaration de Brunswick le 28 septembre, l'armée prussienne, exténuée et affamée par cette semaine d'inaction sans vivres, dans la boue, avait commencé sa retraite le 30 septembre. On se rappelle que Gœthe y participa.

3. Dumouriez, en pressant l'armée prussienne, aurait pu l'empêcher de s'échapper. Il se laissa berner par l'espoir d'attirer les Prussiens à la France.

4. Les endroits où l'armée prussienne avait campé offraient l'aspect d'un charnier. On précipitait, dans les fossés, des voitures chargées de soldats qui respiraient encore.

Prussiens ont passé les défilés de Grandpré et se sauvent par la trouée de la Croix-aux-Bois. Le général Beurnonville, qui s'est placé à Autry, Lançon, le Bois de Cornay, les presse par leur gauche. M. Valence, avec M. de Prez-Crassier sous ses ordres et M. Stengel, les poursuit par Vouziers, la Croix-aux-Bois, Buzancy, les force à décamper toutes les nuits de peur de perdre leur arrière-garde, et leur fait des prisonniers. M. d'Harville marche sur Vouziers, M. Chazot sur Sedan; M. Dillon est campé à Dombasle à trois lieues de Verdun. Nos deux armées encadrent toutes nos avant-gardes et M. Dubouquet, qui marche après nous, est campé sur la hauteur de Virginy.

« Le roi de Prusse a eu, aux Maisons en Champagne[1], la scène la plus violente avec Monsieur et le général autrichien; il paraît les livrer à eux-mêmes.

« Notre armée serait en tout triomphante si elle ne trouvait partout les marques de toutes les horreurs que commettent les émigrés », etc.

« Mon ami donne carrière à tes réflexions, je n'en fais pas, je te raconte les faits.

« Nous apprenons à l'instant qu'un détachement de l'armée de Custine s'est emparé du trésor des

1. Les Maisons de Champagne sont une ferme à 3 kilomètres sud de Fontaine-en-Dormois. Brunswick, pour gagner du temps, avait très habilement répandu ce bruit de discussions violentes avec les Autrichiens, et Dumouriez s'y laissa prendre assez pour ménager les Prussiens. D'où les bruits de négociations secrètes ou de trahisons qui coururent alors.

Autrichiens, qui est de 1.800.000 livres. Il était escorté par 300 hussards. L'affaire a eu lieu entre Worms et Mayence. Cette nouvelle demande confirmation. Au reste, 1.800.000 l. de cette prise, 1.200.000 de contribution du clergé à Worms et 400.000 à Spire qui ont été réellement payés feraient 3.400.000. Ce sont de furieuses pertes pour les ennemis. Il est faux que l'Espagne ait déclaré la guerre ainsi que les Suisses. Les Génevois viennent d'accéder à la demande du chargé d'affaires de France, de retirer la demande qu'ils avaient faite aux Bernois de 1.600 hommes pour les secourir contre nous, avec menaces, s'ils ne le faisaient, d'user de rigueur envers eux et les Suisses. »

III

Après avoir un moment respiré l'air de la frontière, nous revenons à l'intérieur ; Mareux, le 23 octobre, trouve enfin le temps d'écrire une courte lettre qu'il signe fièrement, « officier municipal ». On y remarquera ses appréciations sur le caractère de sa fille, amusantes à lire après les pages précédentes ; on notera également les renseignements sur son théâtre que les progrès de la Terreur n'empêchent pas de jouer :

« Cette lettre est la première que j'écris depuis le 10 août dernier, où je n'ai cessé d'être occupé nuit et jour à l'Hôtel de Ville en qualité d'officier municipal. Je suis bien sensible à tes soins pour

ton père; mais, malgré mon embarras pour me soutenir pendant notre nouvelle révolution, je suis désespéré du sacrifice que tu fais pour moi dans ce moment. Si cette somme de 300 livres m'arrive, je t'en accuserai la réception. Lorsqu'Adélaïde t'a écrit le projet de passer quelque temps à la campagne, elle avait raison : les Prussiens n'étaient pas loin de Paris, qu'ils devaient, disait-on, saccager. Mais tu connais ta mère, elle aurait préféré courir le risque à Paris, où elle tient à fer et à clou plutôt que d'en sortir. Heureusement, nos alarmes à cet égard sont cessées. Il n'y a plus de troupes étrangères en France, sinon tous ceux des Prussiens et Allemands qui viennent volontairement se rendre à nous pour jouir des avantages que leur accorde le décret de l'Assemblée nationale. Maintenant que nous jouissons du calme du moment, ta sœur, toujours active et infatigable et toujours douce et paisible, a pris le parti de reprendre notre petit spectacle. Voilà trois représentations qu'elle fait jouer, à peu près couverte de ses frais. Je n'ai point le temps de l'aider, ayant des vues pour une place d'administrateur ou autre équivalente à la Ville, où je jouis d'une assez grande considération pour l'espérer; si toutefois il plaît à ma section de me nommer de nouveau, parce que ma mission de membre du Conseil général va finir. C'est aujourd'hui que l'on nomme un nouveau maire dans toutes les sections, ensuite les officiers municipaux. Alors, si je suis nommé de nouveau, je suivrai mon projet et je te ferai part du succès.

« Je suis bien éloigné, dans ce moment, d'avoir les 6.000 livres de revenu que pouvait me rapporter mon local comme en 1787. Mais, comme je sais borner mes dépenses, je peux aller loin, pour peu que cet établissement rapporte au moins 3.000 livres, comme cela est arrivé les années dernières, malgré les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous nous trouvons. »

Et Adélaïde ajoute une plaisanterie amicale d'un ton bien révolutionnaire : « Si tu ne m'écris pas, tu seras pendu à la lanterne et ce sera à mon cou ! »

Il serait cruel d'insister sur les réflexions que suggère cette épître ; mais, ainsi que bien des gens dévoués à des intérêts trop généraux, Mareux homme politique, on le voit, se trouve, sans en éprouver le moindre trouble, demander d'abord des sacrifices et un labeur immédiat à ceux qui l'entourent : à sa fille qui travaille pour lui, à son fils qui lui envoie ses économies. Nul problème ne se pose, à cet égard, dans sa conscience. Pratiquement même, il est convaincu qu'il pose des jalons pour l'avenir de sa famille. Comme d'habitude, il suit sa chimère.

D'ailleurs, au moment où il écrivait ainsi, sa vie publique touchait à son terme, comme les jours de la Commune du 10 août étaient dès lors comptés. On aura remarqué l'allusion à la nomination d'un nouveau maire. La Commune révolutionnaire succombait alors dans la lutte qu'elle avait engagée depuis son premier jour contre l'Assemblée

nationale (Législative, puis Convention), et dont voici, en quelques mots, les péripéties.

Dès le 15 août, la Commune, prenant l'offensive, Robespierre en tête, réclamait de l'Assemblée la prompte punition des crimes du 10 août (les crimes royalistes bien entendu). Le 27 août, après la prise de Longwy, elle organisait les visites domiciliaires ; le 29, elle se déclarait inviolable et, du 2 au 6 septembre, les massacres étaient une riposte du Paris révolutionnaire à une Assemblée trop modérée qui avait prétendu casser la Commune. Cette dernière est, à ce moment, toute-puissante ; mais sa victoire même la perd. A partir du 6, le Paris tranquille, qui avait jusqu'alors assisté indifférent, s'émeut en voyant cette vague d'horreurs déferler jusqu'à lui. La rumeur publique annonce le renouvellement des massacres pour le 20. Alors, un décret du 19 ordonne le remplacement de la Commune par élection dans les trois jours. Bien que ce ne soit pas exécuté, quand la Convention se réunit le 21 septembre, la Commune apparaît décidément subordonnée à l'Assemblée. Les sections mêmes l'abandonnent, jusqu'aux plus violentes comme celle des Quinze-Vingts. On lui demande des comptes qui seront très difficiles à rendre. Elle se survit encore deux mois et nous allons la voir disparaître le 1er décembre 1792.

Le 15 novembre, Mareux écrit, avec son habituelle confiance dans l'avenir : « Je suis toujours fort occupé de la place que je tiens au Conseil général de la Commune, mais je n'y passe plus de

nuits. Je suis aussi membre du tribunal de police municipale[1]. Je remarque n'être point mal vu dans ces deux places. Je suis aussi chargé d'une infinité de rapports relatifs à ces deux places : ce qui m'occupe infiniment; mais sans aucun honoraire, voilà le mal !

« Cependant mon bon ami, je ne désespère pas d'obtenir une place dans l'établissement qui va se former à la municipalité pour les baptêmes, mariages, divorces et sépultures. Ce n'est plus aux

1. L'installation de Mareux au tribunal municipal pour la police paraît correspondre à une série de faits qui marquèrent le début de novembre 1792. Sur les 48 municipaux, il n'en restait plus alors que 12 en fonctions : les autres ayant réussi à se caser plus avantageusement, soit à la Convention, soit dans des places de juge de paix et de commissaire de police. Le 12 novembre, le Corps municipal adressa à la Convention une pétition (qui ne parvint à son adresse que le 20) pour obtenir le droit de se compléter. Il y était déclaré que, depuis plus de six semaines, le nombre des présences au Conseil général ne dépassait pas 30 à 40 (sur 248). C'est même cette pétition qui, en opposant le Corps municipal relativement modéré au Conseil général, déclancha la chute de celui-ci par le décret du 24 novembre. Il est probable que le Corps municipal, pour se compléter, fit appel à des hommes de bonne volonté, tels que Mareux, dont la présence au tribunal ne dura guère qu'un mois. Pendant la période antérieure, ce tribunal avait joint aux opérations de simple police celles de police politique. Dès le 11 août, le Conseil général avait constitué un comité de surveillance de la Commune pour diriger ceux des Sections. Ce conseil, qui comprenait, avec les 4 administrateurs de la police (Panis, Sergent, Jourdeuil et Duplain) 12 autres membres, fut plusieurs fois transformé, notamment le 2 et le 22 septembre, mais joua un rôle sanglant et succomba finalement sous des accusations de vol. Pendant le mois de novembre où Mareux y siégea, le tribunal paraît s'être limité à la simple police, c'est-à-dire à des arrêtés concernant généralement : des maisons de jeu ou des loteries prohibées, des questions de voirie (étais, barrières, devantures), des saisies de foin avarié ou de vin gâté, parfois des troubles à l'ordre public, etc...

églises où tous ces objets sont portés, mais bien à la municipalité qui, dans ce moment, travaille tous les jours pour terminer cet établissement qui est décrété. Si, par hasard, je n'obtiens rien, je n'aurai perdu que mon temps et je m'en consolerai. »

Même note le 17 novembre : « Nous sommes, dans ce moment, occupés à nommer le maire de Paris [1]. J'ignore encore le moment où nous pourrons nommer les nouveaux municipaux. Je désire bien sincèrement que cela ne se prolonge pas encore longtemps, je voudrais savoir mon sort. Si je n'obtiens pas ce que je pense, je remercierai pour ne m'occuper que de mes affaires... Au tribunal où je suis maintenant, je jouis, de la part de mes collègues et même du public, d'une assez grande considération. Mais tout cela me donne une si grande occupation que ta mère ne me voit qu'une heure par jour le matin et autant de l'heure de mon dîner à trois heures et demie, ne rentrant jamais que quand elle est couchée.

« Le corps municipal paraît aussi vouloir que je sois de leurs assemblées. Je siège avec eux sans autre titre que celui de membre du Conseil général et, jusqu'à présent, je suis le seul qui y siège. Ils m'ont annoncé ce soir qu'ils voudraient bien que ma Section me conserve sa confiance pour être réélu; alors, ils pourront me nommer à une place

1. C'est exactement le 12 novembre 1792 que commença le scrutin pour l'élection du maire dans la Section de Mareux (Droits-de-l'homme).

d'administrateur qui me vaudrait 4.000 livres d'appointements. Je n'y puis rien leur assurer puisque cela dépend du degré de confiance dont ma Section voudra bien m'honorer et tu sais que les nominations populaires sont comme un lot à la loterie, surtout pour l'homme honnête et paisible qui ne fait aucune cabale pour obtenir des suffrages. Le temps nous apprendra le reste [1].

« Bonsoir, mon bon ami, n'oublie point que je n'ai plus de fortune, mais que je m'efforcerai toujours de mériter l'estime de mes concitoyens, afin que tu n'aies jamais de regret ni à rougir de la vie et des actions de ton père ! »

Cependant une question délicate se pose pour Auguste Mareux, qui, on se le rappelle, est, depuis plusieurs années à Naples, occupé à une mission militaire et attaché comme secrétaire à la réorganisation de l'artillerie napolitaine. Dès le 13 octobre, il annonce que la flotte française, après avoir pris Nice, est arrivée à Gênes. Que fera-t-il si elle approche de Naples ? Le 17 novembre, ses perplexités augmentent :

« Le ministre de France en cette cour vient de recevoir l'ordre du ministre des Affaires étrangères de France de partir sur-le-champ et, en conséquence de ce, nous voilà sans représentant

1. D'après le décret du 24 novembre 1792 et l'arrêté du 26 novembre, la municipalité provisoire de Paris devait être remplacée par une nouvelle municipalité élue, dont les élections eurent lieu les 28 et 29 novembre. Elle cessa ses fonctions le 2 décembre. Ce même jour, Chambon fut élu maire de Paris et installé définitivement le 8 décembre.

dans ce pays. Je vous avoue que je suis bien embarrassé et je crois que je lèverai toute difficulté en retournant dans ma patrie le plus tôt possible. D'un autre côté, les préparatifs de guerre qui se font ici, auront sans doute causé cette rupture. Les travaux de l'artillerie sont en pleine activité et on se dispose à mettre une armée de 14 à 15.000 hommes en campagne aussitôt que tout sera prêt. »

Le même jour, son père l'avertit de la difficulté qui se présente pour lui : son séjour à l'étranger depuis 1785 pouvant lui donner une apparence d'émigré. « Comme ayant un fils dans l'étranger, je suis obligé de le déclarer dans ma Section et de le faire enregistrer à la Maison commune. Sans quoi, tu serais arrêté en rentrant en France et traité comme un émigré. Si notre escadre allait causer quelques débats entre la France et Naples, quel rôle aurais-tu pu jouer ? Je pense bien que ton choix n'est pas douteux ; car, au cœur bien né, la patrie est chère. »

Et le frère de Strasbourg envoie un conseil analogue :

« Je vois avec bien de la peine l'embarras où tu te trouves ; cependant, il faut prendre un parti. L'option n'est sûrement pas difficile et tu ne dois pas balancer à rentrer dans le sein de ta patrie. Tu ne me marques pas si tu as reçu l'ordre de te retirer aussi. Il faudrait aussitôt y satisfaire. Notre loi est précise et, si tu balançais, jamais tu n'oserais paraître ici ; tu serais proscrit, enfin puni de

mort, comme traître à ton pays. Informe-toi bien si tes chefs ont reçu cet ordre aussi, et ne te laisse pas prendre en défaut.

« Tu parles de séjourner à Rome. Cela te sera sans doute difficile. Je vois cependant un moyen de n'être pas compromis relativement à cela. Je fais part de ta lettre à mon père. Comme il est à portée du ministre, il pourra te servir et solliciter près de lui une permission de te laisser voyager afin que tu puisses continuer les études relatives à ton art. Il fera sans doute valoir auprès de lui les services que, pendant neuf ans, tu as rendus au corps d'artillerie, et ce qui sera en ta faveur, c'est que, pendant ce temps, tu n'as pu avoir connaissance en mal des affaires de ton pays.

« Je t'engage à ne prendre aucun service en Italie ni autre pays occupé par nos ennemis. Ce n'est pas que, te sachant heureux, nous ne puissions supporter ton absence; mais il est trop cruel de se dire : Je ne puis rentrer dans ma patrie !

« Pèse bien mes réflexions avant de prendre aucun parti et ménage tes ressources; tu n'ignores pas en quelle stagnation sont les arts ici; leurs places sont rares et difficiles à obtenir.

« Surtout ne te laisse pas entraîner à de perfides conseils. *La loi punit de mort tout traître à son pays*, et rejette de son sein tout citoyen qui refuse de lui obéir : c'est-à-dire que, si elle te rappelle et que tu ne veuilles pas y souscrire, jamais tu ne reviendras ici. »

Et il ajoute ce bon avis : « Je ne sais à propos

de quoi tu m'envoies un cachet armorié[1]. Le blason ne nous sert plus. Avec ces marques, on donne à soupçonner de n'être pas du bon parti. Il faut ne pas donner de prise à la méchanceté. Lorsque tu écris en France, il faut adresser tes lettres ainsi : Au citoyen... »

Auguste Mareux, cependant, est bien loin de vouloir se laisser porter comme émigré et, s'il hésite, c'est qu'il va se trouver sans place, ne pouvant espérer dans un pareil moment travailler comme architecte en France. De plus, il voudrait bien ne pas quitter l'Italie sans avoir vu Rome. Mais les événements se précipitent et le forcent à une décision immédiate :

24 novembre 1792. — « Je vous préviens, mon cher papa, que je quitte Naples pour tout à fait, au commencement de décembre prochain. J'ai demandé la permission de me retirer dans ma patrie et on me l'a accordée. Je vous dirai que l'escadre française est attendue ici de jour en jour et qu'on a fait tous les préparatifs de guerre possibles[2]. On continue toujours avec la plus grande activité. Comme il serait possible qu'il y eût quelques coups de canon de tirés, j'ai pris le parti

1. Il est à remarquer que les lettres du père Mareux portent encore, en octobre 1792, des cachets à armoiries royales avec « Compagnie royale des glaces », ou « Hôtel du Roy meublé » (un hôtel qu'on lui avait offert en gage d'une créance). C'est seulement le 4 mars 1793 qu'on voit apparaître à la place un buste d'homme barbu coiffé d'un bonnet à longue queue.

2. L'escadre française, maîtresse de la Méditerranée, vint, en effet, tirer quelques coups de canon à Naples pour y faire reconnaître la République.

de me retirer de la bagarre. On dit que M. de Semonville doit venir avec l'escadre pour faire des propositions à la cour de Naples. C'est pour être en état de répondre plus hardiment que cette dernière s'est mise en état de défense. Notre ministre de France était sur le point de partir comme je vous ai marqué dans ma dernière lettre, et c'est à cette époque que j'ai demandé ma démission. Mais les choses se sont à moitié arrangées et notre ministre est resté en attendant l'escadre française. J'ai obtenu une gratification de 672 livres pour les frais de mon voyage, je dois de plus toucher ma paye de novembre qui est de 168 livres : ce qui me fait en tout 840 livres pour les frais de route. Ainsi, vous voyez que je ne suis pas tant à plaindre... J'ai pris ma résolution et rien ne peut me faire changer. »

Enfin les élections ont lieu et ce brave Mareux échoue comme trop modéré, comme trop peu intrigant, ainsi qu'il était facile de le prévoir. Il avait cependant montré qu'il était mûr pour la gestion des affaires publiques en conduisant aussi mal les siennes ! Il annonce son insuccès à la fin d'une assez longue lettre adressée à Rome, le 18 décembre 1792, lettre où il commence par parler du procès de Louis XVI et qui clôture à peu près définitivement la correspondance politique :

« Nous sommes ici, dans les plus grandes inquiétudes. Il est question du procès du Roi [1]. Il a été

1. Le décret portant que Louis XVI sera jugé par la Convention est du 3 décembre 1792. Louis XVI comparut pour la pre-

mandé mardi dernier à la barre de la Convention nationale pour répondre sur les accusations que le président lui a lues. Il s'est assez bien défendu. Il a demandé et obtenu un conseil pour sa défense. Il avait demandé M. Target et M. Tronchet. Ce dernier a accepté et, sur le refus du premier, M. Lamoignon de Malesherbes, ancien conseiller d'État, a offert de défendre la cause du roi et celui-ci l'a accepté. Ces deux défenseurs sont maintenant avec le Roi dans la tour du Temple, le jour fixé pour le mercredi lendemain de Noël pour retourner à la barre de la Convention nationale et se défendre sur les accusations et pièces à l'appui dont il lui a été délivré copie. Il paraît qu'il aura à répondre seul et sans défenseur. L'on assure que la Convention ne désemparera pas sans avoir porté le jugement et, de là, tu croiras facilement combien les esprits sont inquiets. Beaucoup de citoyens inclinent pour la mort. Cependant il paraît que le plus grand nombre incline pour la grâce, d'autres pour une détention perpétuelle, d'autres pour l'exil hors du royaume. Cet exil vient d'être décrété hier et cette nuit, contre le duc de Penthièvre, le prince de Conti et le duc d'Orléans et ses enfants, et cela sous trois jours ; en sorte que tout ceci cause beaucoup d'agitation dans Paris, dans le royaume et même dans le pays étranger.

mière fois le 11 et demanda, le 12, pour conseils, Target et Tronchet. Target refusa le 13 et fut remplacé le 14 par Malesherbes, avec adjonction, le 19, de de Sèze. La seconde comparution eut lieu le 26 décembre.

« L'Angleterre est aussi sur le point d'en venir aux éclats. L'on arme à force. L'on ignore le motif de cet armement ; mais tout annonce une très grande fermentation, soit pour une révolution semblable à la nôtre, soit pour toute autre cause. Je ne crois pas que cela tarde à éclater.

« Quant à moi, mon fils, je suis maintenant à la maison, la municipalité ayant été nommée de nouveau et provisoirement encore [1]. Je n'ai pas eu le plus de voix. J'ignore si j'en réunirai assez à l'élection prochaine ; mais j'ose me flatter d'avoir emporté les regrets de la municipalité qui désirait m'avoir avec elle. Je m'occupe donc à mettre ma Société en état de rapporter un peu plus ; mais cela est bien difficile. Tous les riches sont ou hors du royaume, ou à la campagne. Les autres citoyens restants sont continuellement à leur Section à cause des élections et le reste, obligé à la plus scrupuleuse économie, se renferme chez eux, en sorte qu'il n'est pas possible de faire des recettes comme par le passé. C'est ce qui me désole et, malgré cela, il faut vivre. Joint à cela des impôts énormes. J'ignore en vérité ce qu'il faudra devenir ! »

Voilà donc Mareux rentré dans la vie privée et

1. Ces élections des 28 et 29 novembre 1792 eurent lieu au milieu d'une indifférence extraordinaire. Déjà, pour l'élection du maire, il y avait eu à peine un votant sur 10 électeurs. Cette fois, il n'y en eut qu'un sur 20. Et les voix se dispersèrent. Dans la Section de Mareux, Coulombeau, secrétaire de la Commune, fut nommé par 25 suffrages sur 155. Ce fut cette très faible minorité jacobine qui imposa à Paris une Commune montagnarde.

réduit à s'occuper de ses affaires personnelles, surtout de son théâtre, de « sa Société » qui fonctionne toujours, on l'a vu, quoique le moment paraisse vraiment peu favorable. A partir de ce moment, Toussaint Mareux n'écrit plus guère à son fils : d'abord parce que celui-ci se rapproche de la France et surtout, je crois, parce que la marche des événements lui inspire maintenant des réflexions pessimistes, inutiles à confier à la poste. Depuis qu'il n'appartient plus au gouvernement, trop évidemment les affaires publiques tournent mal. Quant au fils, ses lettres nous le montrent chassé d'abord de Naples par les événements, puis réduit à fuir de Rome devant une émeute contre les Français, songeant alors à rentrer à Naples et se dirigeant sur Florence. Nous en extrayons quelques passages ayant un caractère historique :

Rome, le 18 décembre 1792. — « L'an Ier de la République.

« ... Je suis enfin arrivé, mon cher papa, dans la belle ville de Rome depuis quatre jours. Je vous dirai que je ne suis pas sans inquiétude ici sur mon retour en France. On dit qu'on fait des difficultés sans nombre à tous les Français qui rentrent dans les terres de la République. Je ne crois pas être dans le cas des émigrés, puisque je suis sorti avant la Révolution en 1787. Dites-moi positivement si je puis rentrer sans difficulté ; dans le cas où il y en aurait, j'espère que vous ferez toutes les démarches nécessaires auprès de la municipalité pour m'obtenir un passeport. S'il est absolument

nécessaire que je rentre sur-le-champ, je suis prêt à partir ; mais, si je puis rester à Rome quelque temps, cela me fera le plus grand plaisir.

« Les Français qui sont à Rome, étaient extrêmement maltraités ; mais on commence à les mieux traiter depuis que nous y avons un chargé d'affaires provisoire. Il parle très ferme et, par ce moyen, les Français commencent à être un peu moins vexés. Ce n'est pas qu'on les aime davantage; mais c'est qu'on les craint rudement. J'espère qu'avec du temps et de la patience tout cela s'arrangera. J'apprends, dans l'instant, que l'escadre française est arrivée à Naples ; mais j'ignore l'effet qu'elle y a produit. Je me sais bien bon gré du parti que j'ai pris. On disait ici que les Prussiens avaient repris Francfort; mais les papiers arrivés aujourd'hui n'en font aucune mention et, au contraire, ils parlent de la prise de Liège par Dumouriez[1]. Il faut convenir que nos braves Français méritent bien les succès qu'ils ont et j'espère, avant qu'il soit peu, partager leur péril. Le ministre de France à Naples m'avait proposé d'attendre l'escadre pour y prendre du service. Mais, comme la mer m'est contraire, je lui ai répondu que je préférais le service de terre et, en conséquence, je lui ai demandé des lettres de recommandation pour le ministre de la Guerre lorsque je partirai de Rome ; il me les a promises... Je ne

1. La reprise de Francfort était exacte (le 28 novembre). Mais, la veille, Dumouriez avait pris Liége ; le 30, Miranda prit Anvers et, le 2 décembre, le général Valence entra à Namur.

compte guère rester à Rome que deux ou trois mois. Après quoi, je partirai pour me rendre dans ma patrie, après laquelle je soupire depuis bien longtemps... »

Et, trois semaines après, le 9 janvier 1793 : « Vous serez peut-être bien étonné, mon cher papa, de me voir partir de Rome dans quelques jours pour retourner à Naples. Le sujet de ce changement si subit vient du peu de sûreté que les Français ont à Rome. Ils sont menacés publiquement dans les rues et chacun de nous regarde comme un bonheur de se trouver rentré chez lui sans accident. Tous les pensionnaires de l'Académie de peinture, sculpture et architecture partent demain, tous sans exception, pour Naples, et je crois que je ne tarderai pas à les suivre. Ils en ont eu l'invitation de notre chargé d'affaires provisoire. Tout ce mouvement vient d'une cause assez singulière. On a enlevé de dessus la porte de l'Académie les armes du Roi, et on a ôté dans la cour la statue de Louis XIV. Cette action n'a pas plu au Pape, et il a envoyé une défense au consul de France d'élever les armes de la République en donnant pour raison qu'il ne reconnaît d'autre souverain que le Roi. Vous jugez bien que c'est en quelque manière nous déclarer la guerre et, c'est pour cette raison que je crois qu'il est prudent de sortir des États de Sa Sainteté. »

Florence, le 20 janvier 1793. — « ... Je vous avais annoncé, mon cher papa, mon départ de Rome pour Naples ; mais ayant trouvé une occasion

pour Florence, je l'ai préférée : j'y suis arrivé aujourd'hui. Je vous avais écrit que Rome n'était plus un lieu de sûreté pour les Français et cela ne s'est que trop vérifié. Le dimanche 13 du courant, on devait mettre les armes de la République sur la porte du palais de l'Académie de France et tous les Français étaient invités à se trouver à cette fonction. Le peuple romain s'est attroupé auprès du palais et a commencé à siffler et à crier vers la brune. Des cris, il est passé aux voies de fait. En un mot, ils ont mis le feu aux portes du palais et cassé, brisé tout ce qu'il y avait dedans. J'ai essayé trois fois d'y pénétrer, au risque même d'être lapidé ou peut-être tué, mais inutilement et j'ai été spectateur de leur fureur sans pouvoir y porter autre remède que des vœux impuissants. Non contents de cela, ils ont été chez notre chargé d'affaires, qu'ils ont assassiné d'un coup de couteau, dont il est mort le lendemain et ils ont blessé le major de l'escadre qui est à Naples [1]. Ils ont passé toute la nuit à casser les vitres de tous les Français en les menaçant de les égorger et en nommant même plusieurs victimes de leur rage par leur nom. C'est dans ce tumulte que j'ai quitté Rome au péril d'être assassiné, puisque, le lundi matin, quand j'allai chercher une voiture, je n'entendais pas autres paroles derrière moi que : « Il faut tuer ce Français ! » Vous jugez combien j'étais mal à mon aise; mais, Dieu merci, j'en suis

1. Basseville, secrétaire de légation de la République française, fut massacré le 13 janvier 1793.

quitte pour la peur. Je n'ai pas pu terminer avec mon banquier, qui a été lui-même obligé de se sauver après avoir eu ses vitres cassées...

« Je ne resterai guère qu'environ dix jours à Florence, d'où je partirai pour me rendre à Livourne, où je m'embarquerai ou pour Marseille ou pour Gênes. Heureusement pour moi que je me trouve environ une trentaine de louis en or; car, sans cela, j'étais réduit à vendre mes effets pour pouvoir me tirer d'affaire. J'ai avec moi des compagnons de voyage qui n'ont pas eu le temps de prendre une chemise et qui sont partis sans autre argent que ce qu'ils avaient sur eux. Je crois que tous les Français sont actuellement dehors de Rome et la plus grande partie sont allés à Naples. Le tumulte de Rome n'est pas encore apaisé et on ne sait ce qui en résultera. »

Quinze jours après, le 5 février 1793, Auguste Mareux rentre en France par Livourne : « Le vent contraire ne m'ayant pas permis d'arriver à Toulon, j'ai pris le parti de débarquer à Cannes, petite ville de Provence à 23 lieues de Toulon. J'en suis parti ce matin pour me rendre à Fréjus, où je suis arrivé ce soir. J'ai été obligé de faire 10 lieues à pied faute de voiture et j'ai été trop heureux de trouver un mulet pour porter mon bagage... »

Dans le retour en France à cette époque dramatique, ce qui étonne Auguste Mareux, c'est de trouver quelque désordre : « Tout est d'une cherté abominable et l'on paye quatre fois plus de ce que l'on payait il y a cinq ans. » Il se plaint que la poste

fonctionne mal. En même temps, il témoigne de vives inquiétudes sur une précieuse caisse, dans laquelle il a expédié cinquante-quatre vases antiques trouvés à Herculanum, sur un autre envoi fait de Nîmes renfermant des empreintes de camées, etc. Nous sommes, nous, au contraire, surpris de voir, par cette correspondance, les restes d'organisation qui se perpétuaient alors par la force acquise : l'arrivée correcte à Paris d'une lettre de change venue de Rome, sur laquelle, l'envoi ayant été fait en or, on gagne 100 p. 100; l'expédition des lettres poste restante qui parviennent souvent à leur adresse; les décharges régulières pour l'arrivée des colis; la correspondance officielle échangée avec le directeur des messageries au sujet d'une malle qui s'est trouvée un moment égarée du côté de Blaye, mais que, finalement, on retrouve, etc...

Débarqué en Provence, notre voyageur ne se presse pas d'atteindre directement Paris. Il a voyagé depuis Rome avec un architecte nantais, nommé Seheult, qui l'entraîne avec lui « par le désir de connaître le nord de la France » et nous le voyons donc arriver à Nantes au moment où éclate le soulèvement des Vendéens, qu'il interprète à sa façon [1] :

Nantes, le 12 mars 1793. — « ... Je suis arrivé,

1. Seheult, architecte, chez lequel Mareux logea à Nantes, du 11 mars au 22 juin 1793, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : « *Recueil de divers motifs d'architecture dessinés et mesurés en Italie dans les années 1791, 1792, 1793,* par P. E. Seheult, architecte à Nantes », imprimé chez Victor Mangin à Nantes (sans date). Voir plus loin, p. 342.

mon cher papa, à Nantes depuis hier au soir. Il y a, dans ce département, des troubles étonnants et je regarde comme un miracle, d'avoir pu arriver jusqu'ici. Tous les paysans sont attroupés et ne veulent pas aller aux frontières[1]. La ville de Nantes vient d'envoyer des hommes et des canons pour rétablir le bon ordre; il y a déjà beaucoup de monde de tué de part et d'autre. Je n'ai reçu aucune lettre de vous depuis Rome, preuve évidente que les postes sont bien servies ! Comme on est obligé d'avoir actuellement des passeports pour voyager, je vous prierai de m'envoyer les papiers nécessaires pour me faire reconnaître citoyen de la municipalité de Paris. »

Et, le lendemain :

« ... Vous avez appris, par ma dernière lettre, l'insurrection arrivée dans la Bretagne. Il ne s'agit de rien moins que de rétablir l'ancien régime et on dit que plusieurs villages des environs de Nantes ont arboré le drapeau blanc. On envoie tous les jours des détachements qui ont tué beaucoup de monde sans en être plus avancés. Les paysans sont très nombreux et bloquent la ville. Ils ne laissent rien passer et j'ignore si cette lettre vous parviendra. La guillotine est en activité et on amène tous les jours des prisonniers. Si cela continue, il est à craindre que les provisions ne

1. L'insurrection, qui couvait depuis longtemps en Vendée, particulièrement menaçante depuis l'exécution de Louis XVI, venait d'éclater l'avant-veille, le 10 mars : jour où devait avoir lieu une levée extraordinaire de 300.000 hommes, votée le 7 février.

manquent. J'ai dû être inscrit aujourd'hui dans ma section et probablement je serai de service au premier moment. Je vous prie de me dire si ma lettre de change vous est parvenue, j'en suis très inquiet. Nous sommes tellement troublés dans cette ville que je n'ai pu m'occuper de ce dont vous m'aviez chargé relativement au terrain de M. Dumesnil...

« Il semble que le malheur me poursuive depuis mon départ de Naples ; car j'échappe d'un danger, je retombe dans un autre. Je me sauve de Rome pour une émeute populaire, j'arrive à Bordeaux et je suis témoin d'une autre émeute pour le pain. Je me sauve de ce dernier danger pour tomber dans un plus grand, puisque me voilà forcé de rester à Nantes jusqu'à ce que la route de Paris ne soit plus interceptée. En vérité, si cela continue, je ne sais pas ce qu'il faudra que je fasse. J'ai encore été obligé de laisser ma malle à Bordeaux faute de place sur la voiture qui m'a conduit à Nantes, et, comme cette route est interceptée, je crains bien d'attendre longtemps ou même de la perdre. Vous voyez à quel point le malheur me poursuit !... »

27 mars 1793. — « ... Vous ne devez attribuer, mon cher papa, le silence que vous me reprochez, qu'à la négligence des postes ou, pour mieux dire, aux malheureuses affaires qui désolent cette ville. Voilà plus de quinze jours que ce département est en insurrection et que toutes les routes sont interceptées[1]... Nous sommes toujours entourés de

1. Le 14 mars, Cathelineau prend Chemillé; le 15 mars, Cholet à 50 kilomètres de Nantes, etc. Les envoyés du Directoire

brigands[1] et toujours en alarmes ; ils viennent jusque dans les faubourgs de Nantes et on est obligé de faire des sorties avec du canon pour les chasser. On en a déjà tué plus de 2.000 et ils ne se lassent pas. Nous attendons, sous deux ou trois jours, le général La Bourdonnaye à la tête de 10.000 hommes. Il faut espérer que sa présence ramènera le calme. Je n'attends que la première occasion pour me rendre à Rennes et de là à Paris. Ce ne sera cependant que lorsque la route sera libre. »

31 mars 1793. — « ... On ne laisse sortir personne de la ville. On fait tous les jours des sorties contre les rebelles et on en prend et on en tue beaucoup ; hier encore on en a pris 18 (*sic*) avec 4 canons. J'attends avec impatience que la route de Paris soit sûre pour pouvoir m'y rendre le plus promptement possible... Tout ce que je puis vous dire pour la vente de vos terrains, c'est que le moment n'est pas du tout favorable à cause de la grande quantité de biens nationaux qui sont actuellement en vente. »

Voici encore une lettre du père, datée du 16 avril 1793 : « Depuis six semaines que notre nouvelle société a commencé, joint aux inquiétudes des circonstances, il ne m'a pas été possible de m'occuper d'affaires extérieures à celles de la maison. Je n'ai pas encore pu me procurer l'expédition de ma déclaration à la section pour ton retour. Les

vendéen étaient arrivés à Paris le 23 mars. Il fut arrêté que La Bourdonnaye irait occuper Rennes ; Berruyer, Fontenay ; Dayat-Beaufranchet, la rive droite de la Loire.

1. Il est inutile de rappeler que l'on se traitait mutuellement de brigands (« Les Brigands de Nantes » pour Charette).

sections sont si surchargées dans ce moment que l'on ne sait auquel entendre. Comme demain je suis de garde pour la surveillance, je m'occuperai de cet objet et de quelques autres dont j'ai besoin. Nous sommes ici dans un moment d'inquiétude sur nos troupes ci-devant commandées par Dumouriez[1]. Cependant, il en revient beaucoup de notre côté. Il faut attendre pour juger des pertes que la trahison de ce commandant nous cause. Paris est agité par nombre d'arrestations et par la surveillance qui s'exerce par les sections. Peu de personnes sont instruites des vrais motifs de ces précautions[2]. Le temps nous instruira mieux que les feuilles publiques. »

A Nantes, c'est toujours la même note :

29 avril 1793. — « Nous sommes toujours environnés de brigands et on fait continuellement des expéditions contre eux. Je crois que, sous peu de jours, je serai obligé de marcher aussi. On vient de prendre leur chef-lieu, qu'ils ont évacué après avoir égorgé 500 à 600 prisonniers patriotes[3]. On est à

1. Dumouriez, mandé à la barre de la Convention le 31 mars, fit arrêter le commissaire le 1er août 1793 et passa à l'étranger le 4.

2. Le règne sanglant de la Terreur avait commencé, pour durer jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794). Le décret mettant les aristocrates hors la loi est du 27 mars 1793, l'installation du tribunal criminel extraordinaire du 29, la création du Comité de Salut public du 6 avril, l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbons du même jour. C'était, à ce moment, la première phase de ce drame : la bataille des Girondins contre les Jacobins, terminée le 31 octobre 1793 par l'exécution des Girondins.

3. Il s'agit sans doute de Machecoul d'où Beysser chassa Charette le 22 avril et dont il résuma la prise en quelques

leur poursuite. Il faut convenir que la Convention néglige furieusement ce département; car à peine nous arrive-t-il des forces[1]. La garde nationale est exténuée de fatigues et elle commence à se dégoûter. »

2 mai. — « Me voici, mon cher Papa, cloué à Nantes pour quelque temps. On ne donne de passeport à personne et il faut attendre que le recrutement de l'armée soit fait pour pouvoir en obtenir. Il paraît que cela tardera beaucoup... Nous recevons dans l'instant de très bonnes nouvelles de la Vendée. 4.000 hommes de nos troupes ont défait 12.000 brigands et leur ont pris 17 canons. La déroute a été complète. On les chasse de notre côté, de manière qu'ils vont se trouver pris entre nos deux armées. Il y a deux jours, nous avons encore eu un grand avantage sur eux et on leur a tué plus de 600 hommes dans une action. Si cela continue, il faut espérer que nous en viendrons à bout[2]. »

2 juin. — « ... J'ai reçu, mon cher papa, la copie

mots : « Les prisonniers (chouans) passent à l'instant même devant la commission militaire. Elle juge, on fusille. »

1. Ce reproche est celui dont les Jacobins se servirent dans leur lutte contre la Gironde et qui, pour Louis Blanc par exemple, justifie l'exécution des Girondins.

2. La vérité est que, le 1er mai, La Rochejaquelein avait pris Bressuire, puis Thouars et Parthenay; le 13 mai, les Républicains avaient été battus à la Châtaigneraye. Le 16 mai, l'adjudant général Sandoz avait, il est vrai, remporté un succès à Fontenay, tandis que les Vendéens étaient pour la plupart retournés chez eux (600 morts comme le dit notre lettre, 80 prisonniers, 30 canons). Mais, dès le 25 mai 1793, les troupes vendéennes reformées entraient victorieusement à Fontenay.

de la déclaration que vous avez faite à ma Section à Paris. Je compte m'en servir demain pour avoir mon passeport. On me fait des difficultés incroyables et je dois demain plaider ma cause au Conseil général de la commune. Comme je suis muni de bons certificats, j'espère l'obtenir... »

Enfin, le 22 juin 1793, Auguste Mareux devait parvenir à quitter Nantes pour rentrer à Paris. Un an après, le 13 novembre 1794, alors qu'on jugeait enfin à Paris Carrier et ses complices, son ami de Nantes Seheult, chez lequel il avait logé deux mois, lui écrivait la lettre suivante dont nous reproduisons le pathos révolutionnaire, comme conclusion de ce chapitre afin de montrer l'évolution antijacobine dans un milieu dont a pu apprécier antérieurement l'ardeur (un mois plus tard Carrier devait être exécuté).

« *Nantes*, *le 23 brumaire*, Troisième année de la République. Liberté, Justice, Probité ou la Mort!

« Hé bien? Notre ami, que fais-tu des scélérats dont la justice nationale doit et veut venger les âmes de ces malheureuses victimes qui, du fond de leurs tombes, t'implorent? C'est à vous, braves Parisiens, à purger du sol sacré de la Liberté ces hydres de sang abreuvées, ces monstres qui ont outragé aussi indignement le peuple français et l'humanité, qui l'a toujours distingué d'autres peuples! Chargez-vous d'exterminer ceux renfermés dans vos murs et nous prouverons à nos frères, les Parisiens, si longtemps trompés sur les vrais prin-

cipes de nos concitoyens, que les Nantais, qui ont combattu une armée composée d'au moins 150.000 fanatiques, peuvent encore résister à une poignée de ces hommes égarés, si toutefois ils étaient assez téméraires pour provoquer notre patriotisme. Nous ne pouvons qu'admirer la manière de se comporter de nos représentants actuels; elle nous rappelle réellement que la vertu et la justice sont à l'ordre du jour !... »

CHAPITRE VIII

FRANÇOIS SALLIOR (1760-1804), MEMBRE DU BUREAU CENTRAL SOUS LE DIRECTOIRE

I. Sallior commissaire de police en 1791 et 1792. Les maisons de jeu du Palais-Royal. Les manifestations au théâtre. Sa nomination comme chef des bureaux du Procureur général de la Commune. Son attitude au 20 juin 1792. — II. Les dénonciations de 1795. Sallior refuse d'être membre d'un comité de sûreté révolutionnaire. Mandat d'amener contre lui. — III. Sallior au Bureau Central en 1798.

I

Nous avons étudié, avec Toussaint Mareux, un révolutionnaire de second plan quelque peu passif et bien conforme à notre thèse que, dans les périodes de violence démagogique, la pression profonde des masses anonymes s'impose jusqu'aux chefs apparents du mouvement. Nous arriverons à la même conclusion, par une voie opposée, avec un autre personnage du milieu Mareux, le neveu de Toussaint Mareux, François Sallior, qui, lui au con-

traire, fut un agissant et voulut à diverses reprises se mettre en travers du courant populaire, mais qui finit chaque fois par être emporté dans le flot et resta impuissant. Il n'a pas, jusqu'ici, été question de ce Sallior, sinon tout à fait incidemment et nous avons laissé de côté les passages de la correspondance qui le concernent. Son rôle se développa, en effet, indépendamment des personnages que nous avons étudiés et, par le fait même que ses opinions politiques étaient différentes, dans une note libérale moins complaisante pour les désordres. Sallior se trouva mis en vedette à d'autres moments que Mareux. Nous aborderons, notamment, avec lui, la période du Directoire dont Mareux ne nous a pas amené à parler.

C'est une physionomie fort sympathique que ce Sallior, par son énergie morale, par sa bravoure devant tous les périls et, notamment, par son courage civique (plus rare et plus méritoire que l'autre) déployé dans des journées capitales pour l'histoire de notre pays. Celui-là aussi, quand on l'a un peu fréquenté dans les très nombreux documents où sa vie se trouve retracée[1], il semble qu'on l'ait connu : un petit monsieur sec et nerveux, soigné dans sa mise, très vif, très allant, à la parole libre, à l'allure militaire, un peu autoritaire et ne réalisant en aucune façon cet idéal du bon fonc-

1. Les documents nombreux qui le concernent sont malheureusement dispersés aux Archives nationales et aux Archives de la Police dans plus de vingt dossiers différents, où son nom est orthographié de toutes les manières : Sallior, Salior, Saliord, etc. Nous en donnerons les cotes en les citant.

tionnaire qui est d'éviter les affaires, mais en revanche toujours prêt à payer de sa personne et à courir au danger. Ayant occupé à diverses reprises des postes importants dans la police parisienne, il a eu l'occasion de manifester ce caractère publiquement. Son histoire nous apportera, en même temps, des documents piquants sur le régime de dénonciations, de fiches, de commérages, sur l'administration de larbins sanglants, de concierges affolés, et de cabotins cherchant la réclame, que la France a subie pendant quelques années. On le verra, en effet, perpétuellement dénoncé par tous ceux dont ses fonctions l'ont amené à vouloir réprimer les désordres et les irrégularités.

Ce François Sallior était le neveu de Mme Mareux. Son père figure sur les actes comme « concierge de la petite écurie du roi à Versailles ». Au début de la correspondance, en 1785, François Sallior, qui a vingt-cinq ans, est sous-bibliothécaire de M. de Paulmy (l'académicien) à l'Arsenal et « en chemin de devenir un homme de lettres[1] ». Son cousin germain, Auguste Mareux, qui vient alors d'arriver à Constantinople, commence à établir avec lui « une correspondance des particularités de l'Empire Ottoman ». En échange, Sallior lui envoie le compte-rendu que l'on a lu de l'exposition de peinture[2]. En novembre 1786, il se fait recevoir avocat et, renonçant à une fonction admi-

1. En novembre 1789, Auguste Mareux lui envoie encore une feuille du laurier qui pousse sur le tombeau de Virgile.
2. Voir page 52.

nistrative, commence à plaider. Le 28 juillet 1787, il se marie avec une demoiselle Lesecq, dont il était depuis longtemps amoureux et a bientôt un premier fils (6 avril 1788). Au début de 1789, comme il réussit dans ses plaidoyers, son riche cousin, l'architecte Sallior, lui donne un appartement chez lui, à l'entresol, rue Saint-Pierre, « pour qu'il ait l'apparence qui convient à un avocat ». En même temps, François Sallior s'est, raconte Mareux, « arrangé pour montrer les sciences à MM. Gaultier de la Villette et ensuite voyager avec eux dans le pays étranger. Cette éducation ne l'empêche point de suivre son état et, après les cinq ans qu'elle doit durer, il y a une rente viagère de cent louis, ou bien l'équivalent par de forts honoraires. Sallior et sa femme sont raccommodés avec Mme Bonnet leur tante, en sorte que les voilà sur le chemin de la fortune... ».

C'est cette existence tranquille, lettrée et assez banale que vient troubler, comme tant d'autres, la Révolution.

Mais d'abord c'est dans un sens favorable à ses ambitions. A la fin de 1790, nous voyons Sallior nommé par son district commissaire de police de la section de la place Louis XIV : emploi qu'il occupera quinze mois jusqu'à la fin de février 1792 et dans lequel il se met aussitôt en évidence par la façon mâle et active dont il entend ses fonctions. Pendant cette période, nous avons, soit dans les rapports de lui conservés aux Archives [1], soit dans

1. Archives de la Police, Section de Paris. Proc. verb. des Comm. de police (Mail et Place Vendôme). Cf. Tuetey, 3727 à 3737.

notre correspondance même, diverses indications qui nous initient, d'une façon pittoresque, à la vie publique dans ce quartier du Palais-Royal où était alors le centre du plaisir. Ce sont souvent des opérations contre les maisons de jeu qui pullulaient en cette époque de désordre général.

Déjà, le 21 février 1791, « Sallior saisit une maison de jeu et enlève 32.000 livres d'argent comptant sur la table. La saisie, nous apprend Mareux, vient d'être déclarée bonne et valable, 1.000 livres d'amende contre celui qui donnait à jouer et 1.000 livres contre chacun des joueurs qui ont osé réclamer leur argent de la table. »

Le 18 octobre 1791, même opération à l'Hôtel Radziwill, vaste tripot du Palais-Royal. La veille, Cahier, substitut du procureur de la Commune, avait appelé l'attention du commissaire sur les jeux de hasard établis dans cet hôtel, qui mettaient en danger la vie des locataires... Un certain Léonard, tapissier, qui occupe le premier étage de cet hôtel, tient des jeux de parfaite égalité et de biribi. Sallior le saisit et on condamne le banquier à 3.000 livres d'amende.

Ce qui n'empêche pas l'opération de se renouveler cinq semaines plus tard au même point. Le 7 décembre, nouveau transport du commissaire Sallior, assisté de la garde du poste des Petits-Pères, au rez-de-chaussée du passage de Radziwill, dans une boutique louée pour quatre jours par un sieur Courtin qui y a installé un jeu de parfaite égalité.

Et encore, la semaine suivante, autre descente au même endroit dans un entresol. A l'arrivée du commissaire dans une première pièce, les pontes s'éclipsent, le banquier fait disparaître les ustensiles de jeu et cache l'argent dans ses poches; on saisit cependant un jeu de biribi installé sur un billard. On interroge une joueuse sur ce qu'elle fait là, seule, avec quarante hommes. Dans une seconde salle, autre jeu de biribi : le banquier disparaît par la fenêtre[1].

L'opération n'a pas grand effet moralisateur; car, le 30 janvier 1792, un M. Lasserre se plaint encore d'avoir été volé trois fois en jouant au biribi, toujours dans le même hôtel...

En d'autres occasions, le commissaire a à intervenir dans les théâtres, où les opinions politiques contraires se manifestent, parfois avec tumulte.

Le 21 novembre 1791, Sallior, de service au Théâtre de la rue Feydeau, fait son rapport sur les incidents tumultueux qui ont signalé la première représentation de la pièce *les deux Nicodèmes* ou *les Français dans la planète de Jupiter* : « pièce remplie d'allusions à la situation des patriotes et des émigrés[2] ». Une représentation suivante de la même pièce est encore troublée « par un jeune homme du balcon qui a sifflé très fort et par l'intervention du sieur Joseph Duholt de Menditte, major de la garde nationale des Basses-Pyrénées,

1. Arch. nat., F⁷ 4622.
2. Tuetey, 3727, 3728.

arrivé depuis deux jours à Paris, qui contribue à faire esquiver ce jeune homme ».

Le 16 février 1792, Sallior, de service au même spectacle de la rue Feydeau, signale le conflit d'opinions soulevé par un couplet de la pièce connue sous le nom de *Club des Bonnes Gens*, couplet chanté par un paysan et finissant en ces termes : « Ma motion patriotique est au bout de mes bras. » Un grand nombre de citoyens ayant crié *bis* et d'autres ayant protesté, le commissaire s'est vu obligé de prendre la parole et de rappeler au public que l'usage était de recommencer les couplets redemandés. Ne pouvant obtenir le silence, il « finit par confier aux bons citoyens le soin de lui faire connaître les turbulents. Alors, dit-il, le couplet est recommencé et écouté avec la plus grande tranquillité. »

Le même incident est raconté d'une façon plus vive dans *le Consolateur* de février 1792, résumé ainsi par de Goncourt[1] :

« A la quarante-quatrième représentation du *Club des Bonnes Gens*, médiocre comédie de ce bonhomme insipide, Beffroy de Reigny, une vingtaine de mal peignés, groupés au fond du parquet, sous les premières galeries, demandent le *Ça ira*. L'orchestre le joue, puis il joue l'air *Vive Henri IV*. Les cris de *Ça ira* recommencent cinq fois, et cinq fois l'orchestre est forcé d'obéir. Les patriotes sont debout dans le parquet, pressés autour

1. *La Société française pendant la Révolution*, p. 282.

d'une sorte de pique qui porte un bonnet rouge, toisant les loges, foudroyant du regard ceux qui ne se découvrent point par respect pendant le *Ça ira*. La toile levée, un drapeau aux trois couleurs mis à l'arbre du jardin du curé, à ces mots du curé : « Il faut que le peuple soit éclairé, mais non pas égaré ! », les huées se mêlent aux applaudissements. « Qu'on n'applaudisse pas, nous ne sifflerons pas », hurle le parterre. — « Vous êtes des factieux, vous êtes des gueux ! » répond une loge. — Voilà tous les gourdins en l'air. — « Amenez-nous ici le directeur ! », crient les patriotes, « qu'il nous promette de ne plus jouer le *Club des Bonnes Gens !* » Un officier municipal, du nom de Sallior, veut rétablir l'ordre. On le siffle à coups de pommes de terre. « C'est un traître, nous le dénoncerons à M. le Maire... M. Manuel le saura. A la police ! »

Enfin, le 2 mars 1792, toujours au même théâtre Feydeau, des citoyens ont fait placer sur la scène un drapeau aux couleurs nationales, et, à la fin du spectacle, un citoyen, se disant l'interprète du sentiment général, demande que la pièce ne soit plus jouée, attendu qu'elle est contraire à la Constitution. Sur quoi, le commissaire intervenant, a au foyer, avec les citoyens, une conversation qu'il qualifie lui-même de « vraiment fraternelle ». « Il est, dit-il, écouté avec beaucoup de déférence et chargé de transmettre à la municipalité le vœu public pour que les spectacles deviennent à l'avenir l'école des mœurs et du patriotisme et pour qu'on

en écarte soigneusement tout ce qui peut compromettre la paix publique. »

Un autre procès-verbal du 18 janvier 1792 confirme l'idée que nous commençons à nous faire de ce brave homme qui fut aussi, nous le verrons assez, un homme brave. Il a trouvé un moribond étendu près de l'égout Montmartre et l'a envoyé sur-le-champ à l'Hôtel-Dieu, où l'on a refusé de le recevoir. Sallior s'adresse pour se plaindre à l'Administration de la Police[1], « attendu qu'il a paru de la plus grande inhumanité de déclarer mort un homme auquel on n'a administré aucun secours et qui, n'ayant point été malade, paraissait susceptible d'être rappelé à la vie et qui aurait dû au moins être reçu à l'hôpital, à l'effet de prendre sur ces faits tous les renseignements nécessaires, afin que la vie des hommes ne soit plus exposée à l'insensibilité des préposés à un établissement fondé pour l'humanité... »

Cependant, dans ces opérations diverses, Sallior a trouvé moyen de se distinguer. Le 1er mars 1792, il devient chef des bureaux de M. le Procureur général syndic de la commune[2]. « Il a, nous dit Mareux, vingt commis sous lui et 4.000 livres d'appointements. Bien sûrement, il montera plus haut. »

1. Tuetey, 3732. — Arch. de la Police, sections de Paris.

2. Le titre de Procureur syndic de la Commune avait été substitué à celui de Procureur du Roi et de la Ville et, le 3 août 1790, M. de la Martinière avait été nommé à ce poste par un vote des 48 Sections. Manuel (Pierre), le futur conventionnel, fut élu le 2 décembre 1791 et installé le 24 février 1792; il avait, pour substituts adjoints, Desmousseaux et Danton.

Mais les événements marchent vite à cette époque. Dès le 14 mai 1792, nous apprenons par son oncle Mareux, « qu'il a perdu cette place qui flattait un peu son ambition par quelques vivacités, dont un nouveau syndic de la Commune a profité pour placer une de ses créatures. Sallior s'en console; il travaille comme avoué dans les nouveaux tribunaux et ne désespère point d'être nommé à la prochaine législature. Il offre à Mareux de parier qu'il sera nommé. Il est toujours dans les bonnes grâces de M. Sallior l'architecte. »

Quelles étaient alors ses tendances politiques, nous le voyons par une série de graves dénonciations qui vont se succéder longtemps contre lui : dénonciations provenant apparemment de quelques anciens administrés contre lesquels il avait eu à sévir, mais dont on s'étonne, étant donné l'époque, qu'il ait réussi à se tirer indemne. La première, qui date du 5 juillet 1792, a été adressée au Comité de sûreté générale et retrouvée plus tard dans les papiers de Bazire, député, membre du Comité de surveillance[1]. Elle est ainsi conçue :

« Le Sieur Geinat-Bonneval, secrétaire de la Société Fraternelle, séante à la Bibliothèque des Jacobins Saint-Honoré, donne avis à M. Pétion, maire de Paris, d'une coalition perfide qui se forme contre la Société mère, les deux premiers Magistrats de la Municipalité et M. Robespierre; il dénonce les aristocrates de la Garde Nationale

1. Arch. nat., F⁷ 4590.

comme y ayant la plus grande part, surtout le Sieur Sallior, ex-commissaire de la section de Louis XIV qui, de son aveu, les fréquente pour les engager à se réunir en force majeure et tomber à main armée sur les Sociétés lors de leurs assemblées. Il ajoute que ledit Sieur Sallior tient les propos les plus révoltants contre les membres de ces Sociétés, qu'il cherche à insinuer aux esprits faibles que M. Robespierre, n'étant point riche, se joint aux faubourgs pour mettre Paris au pillage; qu'enfin cet ex-commissaire, enragé de n'avoir pu déterminer le Bataillon de Louis XIV à faire feu sur les faubourgs, avait menacé de quitter l'habit de garde national qu'il ne portait que depuis quinze jours[1]. »

Le fait dont il s'agit ici se rapporte à la grave journée du 20 juin 1792. Pendant plusieurs années, nous allons le voir ressortir contre Sallior et il faut ajouter aussitôt qu'il est tout à son honneur.

Voici, en effet, relativement à cette affaire, les interrogatoires très postérieurs du Comité de Surveillance révolutionnaire de la section de Guil-

1. On sait que, dans la période du 20 juin au 10 août 1792, la garde nationale fut assez fortement ballottée entre des opinions contraires. Comme Sallior, beaucoup pensaient que l'envahissement des Tuileries au 20 juin avait été malheureux. Le 2 août 1792, dans la Section du Palais-Royal, contiguë à celle de Sallior et partageant les mêmes opinions conservatrices, trois grenadiers se démirent de leurs fonctions en déclarant « qu'il y avait une conspiration parmi les grenadiers pour étouffer la liberté publique ». (Voir Braesch, *Commune du 10 août*, pp. 95 et 126.)

laume Tell[1], à la date du 2 au 13 thermidor, l'an III de la République française une et indivisible (20 au 31 juillet 1795). (Affaire Sallior, ci-devant commissaire de police[2].)

« Ce jour, s'est présenté sur notre invitation le Cen Félix Michel Rossat, canonnier de la Section demeurant rue des Vieux-Augustins, no 58, lequel nous a déclaré que, s'étant trouvé à l'affaire du 20 juin 1792 comme sergent de la 2e Compagnie, il avait vu Sallior, ci-devant commissaire de police de la section, acharné, comme le conspirateur Perret, à ce que le peuple n'entrât aux Tuileries, disant que l'on allait violer la propriété du Roy et que, le lendemain 21, lui Rossat et Joisel, sergent de la même Compagnie, se trouvant dans la cour du Château, ils virent arriver Sallior avec un habit ordinaire et qu'eux lui demandèrent pourquoi il n'avait pas son uniforme, il leur répondit que l'habit de la garde nationale avait été déshonoré

1. La Section de Guillaume-Tell est la même que celle du Mail ou de Louis XIV, dont Sallior avait été commissaire de police.

2. Arch. nat., F7 4775[12] et 4595. Comité de sûreté générale (Série alphabétique aux mots Bernard, Salior et Sallior). La pièce en question porte la date du 2 thermidor an II, ce qui la placerait exactement huit jours avant la chute de Robespierre et l'on s'étonnerait alors que Sallior n'eût pas fait partie des dernières charrettes. Mais, à l'examen, on s'aperçoit que l'on a ajouté à la main 2 thermidor sur un papier portant l'en-tête imprimé : « l'An second... » sans songer à modifier ce dernier. Car les interrogatoires se poursuivent du 2 au 13 thermidor et aboutissent à un mandat d'amener daté du 13 thermidor, qui, écrit sur une autre feuille, porte bien la date exacte de l'an III. Nous reviendrons plus loin sur l'affaire de 1795, au cours de laquelle ces vieux griefs de 1792 furent exhumés.

hier en laissant entrer un tas de brigands au château, qui avaient violé les propriétés et qu'on aurait dû faire résistance, attendu qu'il y avait assez de force pour l'empêcher et qu'alors, indignés de ses propos, ils le désarmèrent et ne lui rendirent son fusil qu'après qu'il eût repris l'habit qu'il avait coutume de porter, qu'il a connaissance de même que ledit Sallior a été chassé de l'Assemblée générale et du bataillon. Il déclare aussi qu'il a connaissance et qu'il a vu Sallior à l'époque de la nomination des notables à la Commune à la fin de 1792, que ledit Sallior était du côté des cabaleurs qui s'opposaient à la nomination des patriotes, notamment avec les Brunot, Tranche la Hausse, Baqueris, Fouilloux, Burté[1] et autres. Il avait son frère qui était à l'époque du mois de juillet 1792 dans les grenadiers de la Section et qui s'était trouvé, à ce qu'on lui avait dit, au repas liberticide des Champs-Élysées[2].

« Le même jour, sur notre invitation, s'est présenté le Citoyen Joisel, Marchand Éperonnier, qui nous a déclaré que, le 21 juin 1792, étant de garde et étant dans la cour du Château, il a vu Sallior... venir avec son fusil et en habit ordinaire et que lui et Rossat lui demandèrent pourquoi il n'avait pas son uniforme, il leur répondit que l'uniforme national ayant été déshonoré hier, il ne

1. Un Antoine Burté, commissaire de la Section du Mail, préposé à l'audition des comptes, a joué un certain rôle en octobre 1792 (Braesch, *loc. cit.*, p. 634).

2. Sallior n'avait ni frère ni cousin de son nom.

voulait plus le porter et qu'alors ils le désarmèrent et ne lui rendirent son fusil qu'après qu'il se fut revêtu de son uniforme.

« Le neuf thermidor s'est présenté sur notre invitation Charles Jullin, marchand fruitier, rue Pagevin, n° 229, de la section, lequel nous a déclaré que, le 20 juin 1792, étant avec le bataillon sur le Carrousel près le guichet donnant sur la rivière au moment où le peuple s'est présenté pour entrer chez Capet, il a entendu le nommé Sallior... dire à haute voix que la garde nationale avait fléchi et devait faire feu sur ces coquins-là en parlant du peuple et qu'elle aurait dû en coucher 7 ou 800 par terre ; que, ne le faisant pas, la garde nationale s'était déshonorée et qu'il n'en porterait plus l'habit et que, effectivement, il se présenta le lendemain avec un habit ordinaire et fût désarmé par Joisel et Rossat qui ne lui rendirent ses armes qu'après qu'il se fût revêtu de l'habit qu'il disait être déshonoré. Il déclare de plus que, ledit jour 21, la cuisinière du dit Sallior se présenta chez lui Jullin et lui répéta les mêmes propos qu'avait proférés Sallior la veille en déclarant qu'ils étaient tous des c.... et qu'ils n'étaient pas dignes de porter l'habit...

« Le 13 thermidor s'est présenté le C^en^ Deshaies, commandant du bataillon de la section de Guillaume Tell, qui nous a déclaré que, le 20 juin 1792, lorsque le bataillon était sur le Carrousel, il a entendu dire à Sallior, alors commissaire de police de la section, que c'était affreux d'avoir laissé entrer

le faubourg Saint-Antoine et que la garde nationale était déshonorée et qu'il ne porterait plus l'habit : ce qu'il a fait effectivement le lendemain... »

Le caractère et les opinions de Sallior se manifestent assez par ces dépositions concordantes et il est manifeste qu'en 1792, au moment où son oncle Toussaint Mareux et son cousin Louis devenaient membres de la Commune, il n'était plus d'accord avec eux. Aussi, manquant de la souplesse nécessaire pour la politique, se réfugie-t-il à ce moment dans la vie privée.

Toussaint Mareux écrit le 23 octobre 1792 : « Sallior, dont le caractère est pointilleux, se réduit à être marchand papetier. Il travaille à s'instruire de cette branche de commerce et traiter ensuite d'un fond qu'il a en vue. Il paraît que M. Sallior viendra à son secours et que c'est lui qui le soutient dans ce moment. » Mais, le 17 novembre 1792, l'architecte Sallior, sur lequel tout le monde compte dans la famille et qui se fait souvent tirer l'oreille, renonce définitivement à fournir le cautionnement espéré, en se fondant « sur l'incertitude actuelle du commerce ». Sallior s'établit alors libraire quai des Augustins et, sauf les aventures politiques dont il nous reste à parler, gardera cette profession jusqu'à sa mort.

II

L'attitude de Sallior au 20 juin et sa liberté habituelle de langage auraient pu lui coûter la tête pendant la Terreur. Mais peut-être, auprès du peuple parisien, toujours sympathique aux fonctionnaires « qui n'ont pas froid aux yeux », gardait-il, malgré ses opinions trop modérées, une certaine popularité. Toujours est-il qu'il survécut; et les dénonciations contre lui ne prirent, comme nous venons de le voir, quelque vivacité qu'un an après la chute de Robespierre, à une époque où leur gravité s'était singulièrement atténuée.

Rappelons en deux mots dans quelles circonstances cette Affaire Sallior se produisit. On sait que, le premier prairial an III (20 mai 1795), il y eut un retour offensif des terroristes, terminé par le triomphe des modérés et l'abolition du tribunal révolutionnaire (le 31 mai). Néanmoins, pendant le reste de l'année, le gouvernement resta hésitant entre le désir d'assurer l'ordre et le respect des lois conformément à ses proclamations et la crainte de paraître réactionnaire. On a le sentiment très net de ces fluctuations opportunistes en parcourant les journaux de l'époque. Ainsi, le 17 juin, la commission militaire condamne à mort des auteurs de l'attentat de prairial, qualifiés de « brigands ». Le 18 juin, « les citoyens sont alarmés de mises en liberté nombreuses prononcées en

faveur des membres des comités révolutionnaires. » Ce même 18 juin cependant (décadi, 30 prairial) « toutes les sections de Paris se sont assemblées suivant l'usage. La plupart d'entre elles, jalouses de faire disparaître jusqu'aux traces des malheurs que nous avons essuyés, ont recherché ceux de leurs concitoyens qui passent pour de vieux buveurs de sang. Tous ceux qu'elles ont découverts ont été dénoncés à la convention nationale ou aux comités de gouvernement[1]... »

Le 21 juin, on désigne les édifices devant servir au libre culte religieux et Saint-Gervais notamment, la paroisse des Mareux, est solennellement réouvert. Le 3 juillet, le Comité de sûreté générale congédie les agents spéciaux employés à la surveillance de la capitale... Le 9 juillet, le même Comité proclame qu'il « a pris des mesures rigoureuses pour comprimer les anarchistes de toute espèce » et qu'il est temps que « la loi règne seule... »

Mais, bientôt, le vieux parti jacobin essaye encore un retour offensif contre cette réaction qui s'accentue. L'ordre donné le 14 juillet de jouer *la Marseillaise* sert de prétexte à des mouvements contradictoires et à un retour en arrière du gouvernement. Les journaux du 19 et 20 juillet peuvent écrire suivant leurs opinions : « On dit toujours que la Terreur va être mise à l'ordre du jour[2]... » « Les

1. *Courrier français.* — Voir Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. II *passim*.
2. *Gazette française.*

actes arbitraires reprennent; plusieurs mandats d'arrêt ont été lancés contre les journalistes. Que devient la liberté [1] ?... »

C'est à ce moment, Sallior ayant repris tout son franc parler, que l'on s'attaque à lui en grossissant quelques griefs nouveaux par le récit des vieux griefs de 1792.

L'affaire, il est facile de le comprendre malgré la confusion des pièces qui nous sont parvenues, remonte au dernier décadi de prairial (18 juin), où a eu lieu « l'épuration » signalée plus haut [2] et où Sallior, ayant été nommé malgré lui membre du Comité de surveillance, a refusé avec indignation de s'associer à des « mouchards ». L'épithète surprendrait, lancée par d'autres fonctionnaires de la police : elle sonne militairement chez celui-ci.

Le 6 juillet 1795, il croit se libérer de ces fonctions avilissantes par la lettre ci-jointe adressée à ce Comité de surveillance, séant rue Mignon, à Paris.

1. *Courrier républicain.*

2. Page 360. Cette affaire est dispersée aux Archives dans trois dossiers de la Police générale. L'un (F^7 4775[12]), est au mot Salior. Il comprend trois brouillons informes, dont le plus long est sur l'envers d'un papier portant l'en-tête imprimé : « Département et Commune de Paris. Section de Mucius-Scævola. Du l'an de la République française démocratique, une et indivisible. Le Comité de surveillance révolutionnaire. Citoyen... » Deux autres bouts de papier d'environ 10 sur 15 centimètres complètent avec des doubles emplois. Ce dossier ne porte aucune date, mais remonte évidemment au début de juillet 1795. Un autre, au nom de Sallior, donne les interrogatoires reproduits plus haut, avec un mandat d'amener du 13 thermidor an III. Enfin, un dossier au mot Bernard F^7 4595 contient les deux lettres de la Commission et de Sallior lui-même, que nous allons donner ici.

« Paris, 18 messidor. L'an III de la Rép. Fr.

« Citoyens, j'avais reçu, avant votre lettre, l'arrêté du Comité de sûreté générale. Je lui ai fait part de l'impossibilité où je suis d'accepter la place à laquelle j'étais appelé et, comme mes raisons sont telles qu'il est impossible de s'y refuser sans injustice, je vous prie de hâter de votre côté la nomination d'un autre citoyen. Je vous prie de recevoir, citoyens, mes assurances bien vraies d'estime, de fraternité et même de regrets de ne pouvoir répondre à vos sentiments pour moi.

« Votre concitoyen,
« Sallior, libraire, quai des Augustins, n° 22. »

Mais, à cette époque, n'évite pas qui veut d'être mouchard officiel et, aussitôt, le Comité de surveillance révolutionnaire du Théâtre-Français commence une instruction contre ce réfractaire.

En voici la première pièce :

« Le Cen Lainé, agent national près le Comité civil de la Section du Théâtre-Français, les citoyens André et Serau de ladite Section, tous trois invités par lettre en date du jour d'hier, se présentent. Le Comité leur fait part des motifs qui l'ont engagé à les appeler, en leur disant que c'est pour avoir d'eux des éclaircissements sur ce qui s'est passé en assemblée générale de leur section décadi dernier.

« Ces citoyens ont déclaré verbalement entre

autres qu'après l'épuration des autorités constituées de la Section, le citoyen Salliot est monté à la tribune et a manifesté son étonnement de ce que des membres du Comité de surveillance ne passaient point à ladite épuration; qu'en outre il s'est plaint amèrement de ce qu'il avait été appelé par le Comité de sûreté générale à remplir les fonctions de membre du Comité de surveillance du IIe arrondissement : fonction qui répugne autant à sa sensibilité qu'à sa délicatesse, attendu que ces comités n'ont fait que changer de nom, qu'ils se conduisent et font dans les mêmes principes et suivent les mêmes errements que les ci-devants comités révolutionnaires, qu'il aimerait mieux qu'une tuile lui tombât sur la tête que d'en faire partie. Il observa aussi que c'était une loi tyrannique que celle qui privait un citoyen de ses droits pour avoir refusé une telle fonction.

« De plus, ces citoyens ont observé que le temps déjà écoulé depuis cette dernière assemblée ne leur permettait pas de se rappeler exactement tout ce qui a été dit à cet égard. L'agent national a dit au surplus qu'il en ferait, conformément à la loi, son rapport au procureur général syndic du département dans son compte décadaire.

« Il est à observer [1] que tous les trois déclarants ont beaucoup parlé en faveur de ses intentions en disant qu'ils ne les avaient pas soupçonnées mauvaises et que néanmoins ils avaient eu aussi l'in-

1. Ce brouillon de déposition est sur une autre feuille.

tention de répondre, mais qu'il n'y a eu que le Cen André qui lui a répondu sur trois faits. Les citoyens agents nationals Serau et André ont abondé tous trois dans le même sens dans les éclaircissements qu'il ont donnés au Comité... Ils ont dit entre autres qu'après l'épuration des autorités de la Section qui eut lieu ce jour-là, le Cen Sallior était monté à la tribune pour dire qu'il ne voyait pas les membres du Comité de surveillance et qu'alors il se plaignait à la Section de sa nomination à cette fonction de membre de ce comité... »

« Le Cen Sallior a dit, par suite d'épuration des comités civil et de bienfaisance[1], qu'il avait été appelé à remplir les fonctions de membre du comité de surveillance, qu'il aurait préféré qu'une tuile lui ait tombé sur la tête, que c'était contre sa délicatesse, qu'il avait donné sa démission, cherchant, dans ses discours, à jeter de la défaveur sur ledit Comité et empêcher les citoyens d'accepter de pareilles places par les comités de gouvernement et qu'il fallait plutôt accepter des places que le peuple serait dans le cas de nommer, pour sa délicatesse; et que lesdits comités étaient les mouchards des comités de gouvernement; et qu'il avait été instruit des opérations dudit comité et que, dans la fameuse journée de prairial, le comité avait quitté son poste et avait rayé et biffé de ses arrêts, ou les avait rapportés... et qu'il y avait des personnes dans l'assemblée qui rapportaient tout ce que les assem-

1. Même observation qu'à la note 1, page 363.

blées faisaient en dénaturant les faits; et que le Comité de surveillance s'était refusé à donner les éclaircissements et renseignements à la commission des onze; et que, sitôt qu'un de ses membres se présentait quelque part, l'on disait : « C'est un parfait honnête homme; mais il ne faut rien dire; il faut être circonspect; car ils sont obligés de faire des rapports... »

On voit donc la lutte engagée entre Sallior et le Comité de surveillance révolutionnaire de son quartier. C'est celui-ci qui interroge les témoins sur l'affaire du 20 juin 1792, comme il a été rappelé plus haut, qui démontre ainsi l'attitude royaliste et antiplébéienne de Sallior en cette journée fameuse et qui, dès le 21 juillet, à peine ces interrogatoires commencés, dénonce une première fois le coupable au Comité de sûreté générale comme ne s'étant pas rendu à son poste, ainsi que le montre la réponse suivante.

« Paris, 6 thermidor, an III de la République
(24 juillet 1795).

« La Commission des administrations civiles, police et tribunaux, au Comité de surveillance du IIe arrondissement.

« Citoyens, vous nous informez, par votre lettre du 3 de ce mois, que les citoyens Sallior et Bernard ne se sont pas encore rendus à leur poste. Nous nous empressons de vous prévenir que le Cen Bernard a présenté un certificat de maladie et

que le Comité de sûreté générale est saisi de sa réclamation; à l'égard du Cen Sallior, nous avons fait part au Comité de sûreté générale le 2 de ce mois de son refus constant de se rendre à son poste et nous attendons sa décision à cet égard. Nous aurons soin de vous en informer aussitôt qu'elle nous aura été transmise.

« Salut et Fraternité.

« *Le Chargé provisoire,*
« AUMONT. »

Cependant les interrogatoires, résumés précédemment, se continuent au Comité de surveillance révolutionnaire et, le 13 thermidor (31 juillet), est lancé le mandat d'amener suivant :

« CONVENTION NATIONALE. COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.
Guerre aux partisans des émigrés
et de la royauté.

13 thermidor an III.

« Le Comité de sûreté générale arrête que le citoyen Sallior, libraire, quai des Augustins, sera amené au Comité pour y être interrogé et répondre aux inculpations qui lui sont faites.

« Les représentants du peuple, membres du Comité de surveillance générale.

MARIETTE, BOUDIN, P.-M. DELAUNAY, SEVESTRE. »

Un an plus tôt, Sallior eût été perdu. Mais le règne des tyranneaux de quartier commençait à

finir et, sans qu'il ait été donné, semble-t-il, d'autre suite sérieuse à l'affaire, le dossier se termine là.

III

Trois ans se passent et, en 1798, nous retrouvons Sallior, dont l'existence est décidément variée, cumulant, avec son métier de libraire, les fonctions d' « Inspecteur du Prytanée français ». Ce Prytanée français était l'ancien Collège Louis-le-Grand, ou Collège de l'Égalité, dont François de Neufchâteau venait de faire un collège de boursiers, le 1er août 1798 (14 thermidor an VI)[1]. Sallior occupe quelques mois ces fonctions, qui semblent correspondre à peu près à celles de censeur ou de surveillant général et, au mois de novembre 1798, il fait une dernière incursion dans le domaine politique, en obtenant les fonctions assez importantes de membre du Bureau central.

Évidemment, le jeu de la bascule politique remettait alors en faveur les amis de Sallior, précédemment écrasés par les « patriotes » au coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), puis relevés par les élections de l'an VI (mars 1798). Donc, le 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), le Directoire exécutif prend un arrêté par lequel il

1. Ce Prytanée, qui devait plus tard, comprendre Saint-Cyr, la Flèche, etc. avait pour directeur Champagne, membre de l'Institut. Sallior figure sur l'Almanach de l'an VIII (1800) comme le seul inspecteur de cet établissement.

remplace deux administrateurs du Bureau central du canton de Paris, Cousin et Milly, « qui ont manqué du zèle nécessaire pour diriger l'action de la police » : l'un Cousin, dont la démission est acceptée, l'autre qui est simplement révoqué. Sallior est nommé en remplacement du premier et, dès le même jour, signe, avec Lessore, son premier rapport décadaire pour la période du 1er au 10 brumaire[1]. Huit jours après, le 16 novembre, Picquenard, commissaire du Directoire exécutif près le Bureau central du canton de Paris, rend compte de l'installation des citoyens Lasalle et Sallior, nommés administrateurs du Bureau central et du résultat de l'assemblée générale des 24 officiers de paix chargés en chef de toutes les opérations de la police extérieure. « Les nouveaux administrateurs ont visité avec lui toutes les prisons et on s'occupe des moyens d'exercer une bonne police. »

Qu'était-ce que ce Bureau central? Une institution établie par l'article 184 de la Constitution pour s'occuper de la Police et de la subsistance de Paris et qui participait, par conséquent, des rôles aujourd'hui attribués à la préfecture de police et à

1. Voir Arch. Nat., AFIII 554 — 3753, p. 51. Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département de la Seine. Signé : Sausay, président; Trévillière, Picard, Gastrez, Cambry, administrateurs. — Voir également AFx III13. Procès-verbaux du Directoire exécutif. Le nom de Sallior est écrit Salior, sans prénom ni adresse. Mais il ne saurait y avoir confusion sur le personnage. Nous voyons, en effet, au bas de tous ses rapports, sa signature très caractéristique, que l'on peut contrôler par exemple sur la lettre du 18 messidor an III (F7 4595), où il figure avec son adresse et sa qualité.

la municipalité. Il y avait, à ce Bureau central, trois administrateurs, dont les rapports journaliers et décadaires concernent, par exemple : l'octroi, les théâtres, les hôtels meublés, les prisons, les journaux, la salubrité, l'esprit public, etc., et constituent, pour les historiens, un tableau précieux (parfois tendanciel) de l'époque.

Voilà donc Sallior redevenu un haut fonctionnaire parisien et, s'il ne s'agissait que d'être actif, courageux et zélé, il réussirait à merveille, comme nous allons le voir. Cependant, à peine est-il installé que les difficultés commencent. Ce sont d'abord les dénonciations qui reprennent (il devait commencer à s'y habituer), visiblement excitées cette fois par une campagne que poursuit son prédécesseur révoqué, Milly, en vue de sa réintégration. Mais d'autres incidents montrent aussi que Sallior manque de souplesse et de doigté et que, dans son désir légitime de remettre en ordre une administration où la discipline est fort relâchée, il va sans doute trop vite.

Il commence par se disputer avec les huissiers du Ministre qui ne l'ont pas laissé pénétrer auprès de leur maître, ainsi que le montre l'échange plaisant des lettres suivantes entre le Ministre de la Police générale et les Administrateurs du Bureau Central.

Voici la lettre du Ministre datée du 9 décembre, exactement un mois après l'installation de Sallior :

« Citoyens Administrateurs, j'ai eu lieu d'être

étonné d'apprendre que le Citoyen Sallior, l'un de vous, se soit plaint des difficultés que le Bureau éprouve pour communiquer avec moi. Je vous invite à m'indiquer les instants du jour et de la nuit où je me suis refusé aux conférences que vous m'avez demandées. J'attends de vous une explication franche et décisive qui me mette en état de prendre des mesures contre les employés du Ministère qui vous auraient interdit l'accès auprès de moi contre mon intention et ma volonté bien exprimée. Salut et fraternité. »

La réponse, envoyée quatre jours après, le 13 décembre, est une excuse :

« Citoyen Ministre, nous avons reçu votre lettre du 19 frimaire présent mois, par laquelle vous nous invitez à vous indiquer les instants où vous vous êtes refusé aux conférences que nous vous avons demandées. Le Bureau Central, Citoyen Ministre, ne fera que rendre hommage à la vérité en déclarant qu'il a toujours trouvé toutes les facilités possibles pour pénétrer jusqu'à vous et qu'il a toujours été admis aussitôt qu'il s'est présenté à votre ministère pour vous rendre compte de ses opérations. — Salut et respect. — Les administrateurs : Lasalle, Sallior, Lessore. »

Cependant, la campagne de Milly a commencé, dès le 19 novembre, par l'envoi d'un factum imprimé de 8 pages[1] :

« Un bruit sourd se propage et pourrait s'ac-

1. *Arch. Nat.*, F^{LB} Seine, 6.

créditer si je gardais le silence. On se dit à l'oreille que j'ai été signalé au Directoire comme ami des anarchistes, comme ayant voulu les favoriser et que c'est là le véritable motif de ma destitution... » Il a, dit-il, été nommé le 3 avril 1798 à la place de Letellier. Il déteste les anarchistes. Il était à son poste de 10 heures à 5 heures et de 7 heures à 11 heures. Il a suivi la voie constitutionnelle entre royalistes et anarchistes...

Le 15 janvier, Milly demande à être reçu par le ministre pour lui donner des renseignements précieux sur l'intrigue à laquelle est due sa révocation et, le ministre l'ayant invité, le 4 février, à formuler ses explications par écrit, il envoie, quelques jours après, tout un dossier fortement appuyé par les recommandations d'hommes politiques : Gohier, l'ancien ministre ; Merlin, le directeur ; les représentants du peuple Garat et Lacoudraye. Suivant lui, il est la victime de Picquenard, commissaire du Directoire exécutif près le Bureau central, dont il n'a pas voulu tolérer les participations dans des maisons de jeu.

Exactement au même moment, ce qui prouve bien la connexité, les dénonciations pleuvent contre les nouveaux administrateurs et surtout contre Sallior.

C'est, le 13 février, une longue dénonciation confuse contre ce dernier, qui, rencontrant en uniforme des inspecteurs occupés à exécuter un mandat de réintégration, s'est plaint vivement de n'avoir pas été salué avec assez de promptitude, disant qu'il protestait, non pour lui-même mais pour ses in-

signes et qui a ensuite apostrophé pour la même raison une sentinelle.

Autre dénonciation disant que ses agents et commis ne l'appellent plus que le « Jacobin Sallior » et « le despote » et qu'ils se plaignent de le voir « suivre dans ses opérations une marche toute différente de ses prédécesseurs ».

Encore une dénonciation comique d'un de ses sous-ordres, l'inspecteur Legrand : « ... S'il se trouve un de ses malheureux inspecteurs, exténué de besoin et de fatigue, se voyant forcé de se présenter devant M. Maule, caissier, à l'effet de réclamer un acompte pour faire exister sa famille et pour se donner une pièce de soulier, il lui répond : « Il n'y a pas d'argent; il n'est pas encore dû six « mois ! » S'il se présente devant Sallior, administrateur, pour en obtenir un bon pour toucher un acompte, il dit qu'il n'a pas le temps. Si on lui fait quelques observations, sa réponse est : « Je « vais vous destituer si vous ne vous retirez à l'ins- « tant ! » Ce M. Sallior est tellement occupé que les chefs de bureau sont quelquefois trois jours à pouvoir lui parler et obtenir les signatures dont ils ont besoin. De cette manière, la chose en souffre. En un mot, jamais le Bureau central n'a été si mal administré que par les administrateurs d'aujourd'hui. Les grandes occupations de Sallior sont la société des femmes telle quelle, sa toilette, le nettoyage des chenets des pincettes et de la pelle, et il voudrait que les chefs de bureau nettoient ceux de leur bureau... »

Legrand insiste sur ce que Sallior s'est rendu le maître de l'esprit de ses collègues, qu'il domine et sur ce qu'il menace avec dureté de destituer ceux qui réclament auprès de lui, soit des secours à compte de ce qui leur est dû, soit tous autres actes de justice. »

Pourtant cet administrateur si attaqué remplit ses fonctions avec son zèle habituel, comme le prouve le rapport suivant du Bureau central en date du 15 décembre 1798, signé par ses deux collègues, Lasalle et Lessore[1] :

Incendie du Cirque. — « Un incendie s'est manifesté aujourd'hui, vers les 6 heures du matin, dans le cirque du Palais Égalité. Les secours les plus prompts y ont été portés par les pompiers, dont le courage et l'activité méritent toujours de nouveaux éloges. Un administrateur du Bureau central et le commissaire du Directoire près cette administion, se sont transportés sur-le-champ au cirque ; leur présence y a maintenu le bon ordre. Cependant l'incendie faisait des progrès. L'architecte du Bureau central, le Citoyen Moitte, qui a montré dans cette occasion autant de zèle que d'intelligence, ayant prévenu le Citoyen Sallior du danger que couraient les grenadiers et les pompiers qui se trouvaient sur la plate-forme du cirque, cet administrateur les a invités à se retirer sur-le-champ. Les quatre pompiers, dont un avait pris le Citoyen Sallior par la main, n'ayant pas mis assez d'em-

1. *Arch. Nat.*, BB³ 89.

pressement à se retirer, sont tombés au moment où les colonnes de dessous s'écroulaient. Peu s'en est fallu que le Citoyen Sallior n'éprouvât le même sort. Les pompes ont été dirigées sur eux, ils ont été préservés des flammes; mais l'un d'eux a eu la cuisse cassée...

« Le feu a pris ce soir rue des Gravilliers dans un grenier à foin. Le Citoyen Sallior s'y est transporté, y a trouvé plusieurs officiers municipaux en costume donnant les premiers ordres; les pompiers se sont promptement rendus maîtres du feu qui n'a duré que deux heures environ... »

Quant à ses opinions politiques, elles sont correctes, comme le prouve cet extrait pris un peu au hasard dans un de ses rapports [1] :

« Les citoyens ont paru de jour en jour plus dévoués à l'ordre actuel des choses. Le mot de ralliement a été la Constitution à l'an 3... L'impôt du sel a été le sujet des plus malignes remarques; tout ce qui pouvait desservir le Directoire dans l'esprit du peuple a été mis en usage... Des hommes qui se font un point d'honneur de mépriser les institutions républicaines, ont affecté de *monsieuriser* dans les lieux de réunion malgré l'arrêté du département [2]. Les royalistes se sont agités en tous

1. Tous ces rapports, journaliers, décadaires et mensuels, sont conservés aux Archives (F^7 3842 et BB^3 89) et souvent résumés dans Aulard (*Paris sous la Réaction thermidorienne et le Directoire*). Celui que nous reproduisons est relatif à ventôse an VII et signé par Sallior seul le 1er germinal.

2. Cette question du mot Monsieur semble avoir beaucoup occupé le Directoire, qui, dans l'hiver 1798-1799, a rendu, à ce sujet, plusieurs arrêtés : notamment le 2 décembre 1799, un

sens pour faire croire aux bruits faux et dangereux. Un très grand nombre de journaux ont très évidemment changé de physionomie dans le courant de ce mois... Le Bureau central a pris des mesures pour empêcher la manifestation extérieure des vieilles habitudes introduites par les ministres du culte catholique, telles que la célébration de la fête connue sous le nom de *mi-carême* (?), la distribution des branches de buis dans les rues et près des temples. Il a donné ordre à ses agents de surveiller pendant quinze jours d'une manière spéciale les temples où s'exerce ce culte, d'y assister aux sermons et de rendre compte... »

Finalement, il se produisit un mouvement administratif qui semble avoir eu pour but la réintégration de Milly. On décida qu'un des deux administrateurs récemment nommés quitterait ses fonctions et l'on tira au sort entre eux pour savoir « qui serait mangé ».

« 16 floréal an VII (5 mai 1799).

« Le commissaire du Directoire exécutif près le Bureau central du canton de Paris au ministère de l'Intérieur.

« Citoyen ministre, je m'empresse de vous instruire que les citoyens Sallior et Lasalle, membres du Bureau central, viennent de tirer au sort pour

défendant avec sévérité aux ouvreuses de théâtre d'employer le mot répréhensible (Manuscrits de la Bibl. nat. Documents sur les théâtres, 7005).

la sortie de l'un d'eux et que le résultat du tirage a donné pour sortant le citoyen Sallior. *Signé* : Le Roy. »

Sallior était resté exactement six mois en fonction. Il fut remplacé le 10 mai par Dubos, commissaire du gouvernement[1]. Il reprit alors son métier de libraire et sa place au Prytanée qui, par une extension récente, comprenait Saint-Cyr et la Flèche. C'est ainsi que nous lisons dans *le Journal des Débats* du 24 juin 1800 (5 messidor an VIII) :

« Le citoyen Sallior, ancien membre du Bureau central, est préfet du collège Saint-Cyr. »

Il mourut libraire, 21, quai des Grands-Augustins, le 11 février 1804[2], à 44 ans.

1. Ce ne fut donc pas Milly qui remplaça directement Sallior. Néanmoins nous possédons une lettre du 22 thermidor an VII (9 août 1799) adressée aux entrepreneurs du Théâtre français de la République par deux « administrateurs du Bureau Central du Canton de Paris » dont l'un est L. Milly.

2. Comme libraire, il avait succédé à Didot jeune. Un ouvrage édité par lui porte : « Constitution de la République française précédée de la déclaration des droits de l'homme. Imprimerie de Didot l'aîné, 1793. Chez Sallior libraire au magasin des campagnes, ci-devant magasin de Didot jeune. » A sa mort, il laissait quatre fils : Marie-Augustin (1788-1871), qui fut peintre de portraits ; Adrien-Louis-Germain, né en 1792, qui fut adjudant au 30e de ligne, puis employé à Paris ; Édouard-Fidel (1795) ; Saint-Amand. Aucun d'eux n'ayant eu de fils, le nom s'est éteint.

CONCLUSION

Un ouvrage comme celui-ci n'a pas besoin de conclusion. Cependant, après avoir lu un roman, on aime à savoir ce que sont devenus les héros, au sortir des événements violents qui ont un moment attiré sur eux nos regards.

Toussaint Mareux, après son rôle politique momentané, rentre dans sa vie de bourgeois paisible et se borne à diriger son « Théâtre de Thalie », qui ne redevient jamais bien florissant. Le 20 novembre 1796, il perd sa femme et songe à prendre sa retraite. En 1802, nous le voyons occupé à dresser la généalogie de sa famille. Puis, laissant le théâtre à sa fille jusqu'au moment où l'on réussira à s'en débarrasser, il quitte Paris en 1803 et retourne dans son pays natal, dans sa campagne picarde, pour laquelle il a toujours gardé le faible d'un homme né aux champs et devenu seulement Parisien par occasion. Il est alors presque complètement ruiné; il ne lui reste plus guère que la petite maison de Tricot où il s'installe et quelques centaines de francs de

revenu ; mais il n'a pas totalement renoncé à toute ambition, à toute vanité. Il voudrait être juge de paix dans son village; il prie son fils qui, à ce moment, voit fréquemment le second consul, d'influer en sa faveur et, sans doute, son dossier révolutionnaire n'est pas bien méchant puisqu'il se croit un moment sur le point d'aboutir. Finalement, il n'est nommé que « suppléant du juge de paix de Tricot » : place que son fils l'engage aussitôt à rejeter comme « ne rapportant ni honneur ni profit; » mais lui, qui a l'amour des « palmes académiques » chevillé dans l'âme, signe fièrement ses lettres de ce beau titre comme il avait été heureux de pouvoir signer « Officier municipal ». Il meurt le 4 janvier 1811.

De ses deux fils, l'aîné Louis (de Strasbourg) eut quatre fils soldats volontaires ou officiers. Le cadet Auguste réussit pleinement dans la vie par des qualités d'intelligence éveillée, de pondération et de continuité dans un effort bien équilibré que ses lettres mettent en évidence. Pendant la fin de la Révolution, il n'est pas encore très prospère. En 1798, il se marie à 36 ans avec une jeune fille de 34 ans, Jeanne-Marie Rivet qui, jusqu'en 1801, continue à tenir un commerce de confiserie et de parfumerie; mais, lorsque la France respire et que les bâtisses reprennent avec une activité croissante, ses talents d'architecte se font rapidement apprécier. En 1799, il est occupé sous Chalgrin aux travaux du Palais national du Directoire. En 1803, il commence à collaborer, sous les ordres du même architecte, aux

arrangements des palais de Fontainebleau et de Saint-Cloud, puis aux Tuileries[1]. Protégé par le célèbre architecte Fontaine, il prend une part importante aux travaux exécutés à Notre-Dame pour le sacre de l'Empereur et à ceux des Tuileries avant l'arrivée de l'Impératrice. Quelques billets de cette époque, que nous citerons encore, montrent d'une manière piquante la façon dont l'Empereur conduisait ses travaux, comme ses campagnes, au pas de charge et le zèle avec lequel il fallait être constamment à l'œuvre pour se maintenir sous lui :

21 novembre 1804. — « Les grandes occupations que me cause le sacre de l'Empereur dont je suis chargé d'inspecter les travaux, m'ont empêché, jusqu'à ce moment, de mettre la main à la plume... Je ne dors ni jour ni nuit, à cause des travaux dont je suis chargé. C'est moi qui suis chargé des travaux de l'église Notre-Dame pour la cérémonie du sacre de l'Empereur et cette occupation ne me laisse aucune relâche. Il faut que ces travaux soient terminés d'ici à huit jours et je ne sais comment j'en pourrai venir à bout. Voilà près de trois mois que je mène une vie de galérien ; je désire bien sincèrement d'en voir la fin. »

20 juin 1805. — « Je suis tellement occupé que je n'ai pas encore pu trouver le moment de vous

1. Il a participé anonymement aux deux grandes publications in-f° de Percier et Fontaine faites à l'imitation des fêtes de Louis XV ou Louis XVI : *Sacre et couronnement de Napoléon, décoration de Notre-Dame et du Champ de Mars* (1807). — *Description des cérémonies et fêtes qui eurent lieu pour le mariage de S. M. l'Empereur Napoléon et de S. A. I. l'Archiduchesse Marie-Louise d'Autriche* (1810).

écrire ; nous attendons l'Impératrice sous quelque jours et cela nous donne beaucoup d'ouvrage pour terminer une partie de notre besogne avant son arrivée ici. »

24 juillet 1805. — « Nos travaux sont tellement pressés qu'ils ne me laissent aucun loisir. »

27 janvier 1806. — « Voilà plus de deux mois que je n'ai pas seulement le temps de dormir. Nous avons été tellement pressés par les travaux des Tuileries que nous avons fait travailler nuit et jour pour les mettre à fin. Grâce au ciel, ils sont terminés et nous avons eu la satisfaction de les avoir achevés une heure avant l'arrivée de l'Empereur. Il en a été très satisfait, car il y est venu ce matin et il est arrivé hier soir à 10 heures ; vous voyez qu'il ne perd pas de temps... »

En récompense de ces efforts prolongés, Auguste Mareux est, en 1810, titularisé comme « inspecteur », puis comme « contrôleur des bâtiments des Tuileries ». La Restauration le laisse « inspecteur des bâtiments du Roi » et il conserve ses fonctions avec un avancement régulier jusqu'à sa mort le 31 mars 1840, aussi bien vu à la cour de Louis-Philippe qu'il l'avait été sous les régimes précédents et s'occupant plutôt de son métier que de politique. Entre temps, l'architecte Sallior, qui mourut centenaire en 1819, avait légué la plus grande partie de sa fortune à ce parent dont les talents lui inspiraient une juste fierté.

Quant à François Sallior, nous avons vu qu'il passa les dernières années de sa vie jusqu'en 1804,

comme libraire sur le quai des Grands-Augustins.

Ainsi qu'il arriva à la grande majorité des Français, cette famille reprit donc, après la tempête révolutionnaire, son existence paisible d'avant 1789, sans que ces graves événements eussent introduit, dans ses conditions de vie, autant de changements qu'on est d'ordinaire porté à le supposer. Si la Révolution n'avait pas eu lieu, Toussaint Mareux n'aurait été ni plus ni moins ruiné, pour des motifs un peu différents, par l'entreprise aventureuse de son théâtre et serait de même allé finir ses jours dans son pays natal. Auguste Mareux, après avoir prolongé suivant toute apparence son séjour à Naples, dont il eût plus fructueusement profité, serait devenu architecte des bâtiments royaux sous Louis XVI et Louis XVII, comme il fut architecte de Napoléon, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. François Sallior aurait poursuivi sa carrière d'avocat qui commençait avec éclat et, suivant toute apparence, eût abouti à une situation plus brillante que celle de libraire. Cette famille, qui n'a point acheté avantageusement de biens nationaux, qui n'a pas occupé de lucratives sinécures politiques, qui n'a rien pêché dans l'eau troublée par la tourmente, a traversé cette période mélodramatique sans avantage immédiat et sans péril direct, simplement comme un moment désagréable par le trouble du commerce, mais réputé utile aux intérêts futurs du pays.

Et cependant on a vu le degré d'exaltation auquel atteignit en certains jours ce petit groupe de

gens paisibles et travailleurs. On a vu que, jugeant la Révolution au jour le jour, les Mareux l'ont appréciée, même dans ses heures les plus sanglantes, avec une sympathie presque continue. C'est, je crois, une impression qu'il est utile de conserver, si l'on veut rester équitable envers un temps dont, progressivement, les hommes de notre époque arrivent à retenir surtout les excès, les destructions, les laideurs, par une répulsion naturelle contre des copistes inutiles et maladroits qui s'agitent autour de nous. Les familles bourgeoises qui ont eu, pour la Révolution, les sentiments de la famille Mareux, ont été légion. C'est assez dire que le mouvement correspondait à un besoin. Excès, destructions, laideurs, le public moyen, celui qui ne comptait en général ni bourreaux ni victimes, aperçut longtemps tous ces détails d'exécution d'un œil distrait, comme des nécessités inhérentes à la réalisation de ce fameux « Bloc », qui n'est pas une fiction postérieure, mais bien l'expression synthétique et mystique de la pensée contemporaine. La masse de ce public garda, pendant des années, l'illusion tenace qu'on changeait quelque chose aux nécessités économiques et sociales en modifiant la forme du gouvernement. Seul, le règne prolongé de Robespierre parvint à dessiller les yeux. Jusqu'alors, ces incidents malheureux, considérés comme des faits-divers, le peuple les négligeait avec l'idéalisme incorrigible qui est le fond de notre tempérament français, pour considérer seulement le bien futur, comme il négligeait,

sans en tirer la moindre vanité, ses propres misères. Le socialisme moderne, qui entraîne pour ses adeptes autant que pour ses adversaires d'analogues souffrances, conduit aujourd'hui les ouvriers à un état d'esprit comparable. Pour aimer, comme nous le faisons, l'ordre, la tradition, la beauté de l'art ou de la poésie, le charme des ruines, pour garder fidèlement cette religion du passé, ce culte des ancêtres qui sont, à notre avis, la nécessaire sauvegarde du bonheur commun, il faut un certain dilettantisme, avec une nuance de scepticisme sur la perfectibilité rapide de l'espèce humaine. La Révolution Française a commencé par être, dans ses absurdités mêmes, un grand acte de Foi.

FIN

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

Planches.		Pages.
I.	Portrait d'Auguste Mareux	1
II.	Buste de Diane par Pajou, légué par Germain Sallior à Auguste Mareux	18
III.	Vue de Paris en 1784 par Auguste Mareux .	36
IV et V.	Plan et coupe du Théâtre Mareux	77
VI.	Vases antiques rapportés de Naples en 1793 par Auguste Mareux	134
VII.	Lettre autographe de Toussaint Mareux l'aîné, officier municipal	304

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LES ANTÉCÉDENTS DU MILIEU FAMILIAL

I. La situation sociale. — II. L'habitation. — III. La profession. — IV. Les personnages 11

CHAPITRE II

PARIS A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION (1784-1789)

I. Le départ d'Auguste Mareux à Constantinople et les affaires de famille. — II. Les distractions parisiennes : le jeu de paume, l'électricité, l'aérostation, le théâtre et la musique. Le salon de peinture. — III. Les travaux de Paris et Paris port de mer. — IV. Les faits divers : le vol de la loterie, l'incendie des Menus-Plaisirs. — L'annonce de la fin du monde. — L'hiver rigoureux de 1789 35

Pages.

CHAPITRE III

UN THÉATRE DE SOCIÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME. LE THÉATRE MAREUX OU THÉATRE SAINT-ANTOINE

La lutte contre la Comédie-Française. — Le projet d'une École de déclamation. — L'arbitraire royal et l'arbitraire révolutionnaire. — La floraison théâtrale de 1791. La fin du Théâtre Mareux. 71

CHAPITRE IV

LES VOYAGES D'AUGUSTE MAREUX

I. Constantinople en 1785 et la mission militaire de Saint-Rémy. — Les changements de vizir, la peste et les incendies. La comédie au Palais de Suède. — II. Les incidents d'une descente sur le Rhône. — Naples de 1787 à 1793. — Le tremblement de terre de Messine en 1783. Les fêtes de Sainte Rosalie à Palerme 113

CHAPITRE V

LES PREMIERS MOIS DE LA RÉVOLUTION

I. L'envahissement des esprits par la politique. L'entrée dans l'engrenage. Les imaginations populaires. L'émeute Réveillon. Le début des États-généraux. La journée du 23 juin 1789. — II. La prise de la Bastille et le contre-coup des événements en province. La rébellion militaire de Strasbourg. — III. Le 5 août. L'organisation de la garde nationale. La guerre aux accapareurs. — IV. Le 5 octobre. Les femmes à Versailles. Le retour du Roi à Paris. Les marqueurs de maisons. — V. Le meurtre du boulanger François. La question du clergé. Le mécontentement contre les parlements. Le tribunal du Châtelet. L'aggravation de la crise financière 144

CHAPITRE VI

1790 A 1792

I. Le rôle des cérémonies dans la Révolution. La fête de la Fédération. — II. La Révolution et l'armée. L'insur-

Pages.

rection militaire de Nancy. — III. La crise financière. Les progrès de la suspicion. La Constitution civile du clergé et l'anticléricalisme. La loterie nationale. Le voyage des tantes du Roi. L'attaque de Vincennes et la conspiration des poignards. La mort de Mirabeau. — IV. Le mouvement contre-révolutionnaire. La guerre étrangère 221

CHAPITRE VII

MAREUX MEMBRE DE LA COMMUNE DU 10 AOÛT 1792 ET L'INSURRECTION DE VENDÉE

I. Les préliminaires du 10 août. L'installation de la Commune. La prise des Tuileries. Un arriviste : Chateauvieux. — II. L'organisation de la Commune. Les officiers municipaux. Les massacres de Septembre. — III. La fin de la Commune. — Les troubles antifrançais de Rome. Nantes pendant l'insurrection de Vendée 279

CHAPITRE VIII

FRANÇOIS SALLIOR (1760-1804), MEMBRE DU BUREAU CENTRAL SOUS LE DIRECTOIRE

I. Sallior commissaire de police en 1791 et 1792. Les maisons de jeu du Palais Royal. Les manifestations au théâtre. Sa nomination comme chef des bureaux du Procureur général de la Commune. Son attitude au 20 juin 1792. — II. Les dénonciations de 1795. Sallior refuse d'être membre d'un comité de sûreté révolutionnaire. Mandat d'amener contre lui. — III. Sallior au Bureau central en 1798 344

CONCLUSIONS 377

3918. — TOURS, E. ARRAULT ET C^ie IMPRIMEURS

CE QV'ON DEVT VISITER EN EMPRVNTANT

LES RESEAVX D· ORLEANS ET DV MIDI

VOYAGES - EXCURSIONS - VILLÉGIATURES

sur les Réseaux d'Orléans et du Midi

□ □ □

LA TOURAINE

et les Châteaux des Bords de la Loire

Blois - Chambord - Chaumont - Cheverny - Amboise - Chenonceaux - Villandry - Loches - Langeais - Azay-le-Rideau Chinon - Ussé, etc...

Au départ de Tours et de Blois, Circuits Automobiles pendant l'été

La Côte Sud de BRETAGNE

Falaises de roches et mer sauvage
Belles Plages de sable - Forêts de pins
Menhirs et Calvaires

Saint-Nazaire - Pornichet - La Baule - Le Pouliguen - Batz Le Croisic - Port-Navalo - Quiberon - Le Pouldu - Concarneau Beg-Meil - Morgat - Douarnenez - Audierne - Belle-Isle, etc...

L'AUVERGNE

Célèbres Stations Thermales et Climatiques
Anciens volcans

La Bourboule - Le Mont-Dore - Saint-Nectaire - Le Lioran Vic-sur-Cère - Néris-les-Bains - Châteauneuf-les-Bains - Evaux-les-Bains - Miers (près Rocamadour), etc...

Ascensions faciles, Circuits automobiles en été

LES PYRÉNÉES

La Côte d'Argent - La Côte Vermeille

Arcachon - Biarritz - Saint-Jean-de-Luz - Hendaye - Pau Lourdes - Dax - Salies-de-Béarn - Eaux-Bonnes - Eaux-Chaudes Cauterets - Bagnères-de-Bigorre - Luz-Saint-Sauveur (Cirque de Gavarnie) Barèges - Luchon - Ax-les-Thermes - Vernet-les-Bains Amélie-les-Bains - Lamalou-les-Bains - Argelès-sur-Mer - Collioure Port-Vendres - Banyuls, etc...

Pendant l'été, Services d'Auto-Cars de la Route des Pyrénées
Hôtels de la Compagnie du Midi
à Superbagnères (Luchon) et à Font-Romeu

Pour tous renseignements, s'adresser :

A Paris : A l'Administration de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert ; à l'Agence des Compagnies Orléans et Midi, 16, boulevard des Capucines ; aux Bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 8, rue de Londres.

P. O. Publicité. N° 12-1921. Imp. LÉVY Fils et Cie, 44, Rue Letellier, Paris.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 102 314 2

10.26

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN ET Cie

Dernières Publications parues

GABRIEL FAURE. — **Paysages passionnés.** Précédés d'une étude d'Alphonse Séché. 1 vol. in-8°.

Dr CH. FIESSINGER. — **Les Villes Éducatrices.** Avec une préface de M. Émile Male, Membre de l'Institut. 1 vol. in-16.

JACQUES BOMPARD. — **L'Étrangère.** Récit. 1 vol. in-16.

GEORGES BLONDEL. — **Que peut-on dire aujourd'hui des Allemands ?** Une brochure in-8°.

FERNAND JAMIN. — **Conseils aux Jeunes Gens de France après la Victoire.** 1 vol. in-16.

MARG. YOURCENAR. — **Le Jardin des Chimères.** 1 vol. in-16.

ÉDOUARD SCHURÉ. — **Lettres à un Combattant.** Publiées avec une introduction et des notes par A. Roux. 1 vol. in-16.

GEORGES GOYAU. — Portraits catholiques. **Précurseurs.** Avec quatre gravures. 1 vol. in-16,

MAURICE D'HARTOY. — **P. G.** Révélations d'après guerre. 1 vol. in-16.

HENRI LAVEDAN, de l'Académie Française. — **Les Grandes Heures.** 6e série. 28 Septembre 1918 - 17 Mai 1919. 1 vol. in-16.

CHARLES DELONCLE, (Sénateur de la Seine). — Capital et Travail. **Vers des Temps Nouveaux.** 1 vol. in-16.

SAINT-ANTONIN. — **Une Règle de vie au XVe siècle.** Traduction de Mme Thiérard-Baudrillart. 1 vol. in-16.

HENRY ASSELIN. — L'Ame et la vie d'un peuple. **La Hollande dans le Monde.** Ouvrage orné de cinquante gravures. 1 vol, in-8° carré.

ÉDOUARD SCHURÉ. — **L'Ame Celtique et le Génie de la France à Travers les Ages.** 1 vol. in-16.

ANDRÉ HALLAYS. — Essais sur le XVIIe siècle. **Madame de Sévigné.** Ouvrage orné de sept gravures. 1 vol. in-8°.

JEAN BOUSCATEL. — **La Tristesse des Fêtes.** Poèmes. 1 vol. in-16.

SUZANNE FOULOT-CLAVEL, — **Confidences.** 1 vol. in-16.

ALBERT REGGIO. — **Les Conclusions de Prodrome Zécas.** Roman de mœurs grecques. 1 vol. in-16.

— Les Carnets d'une Ame. **Sœur Marie Saint-Anselme,** des Sœurs Blanches de Notre-Dame-d'Afrique (1889-1918). Journal et Méditations. Préface de G. Goyau. 1 vol. in-16.

GEORGES GOYAU. — **La Pensée religieuse de Joseph de Maistre,** d'après des documents inédits. 1 vol. in-16.

HENRI REDHEAD YORKE. — **Paris et la France sous le Consulat.** Traduit de l'anglais par Guillaume Lerolle. 1 vol. in-8°.

Paris. — Imp. Henri DIÉVAL, 57, rue de Seine.